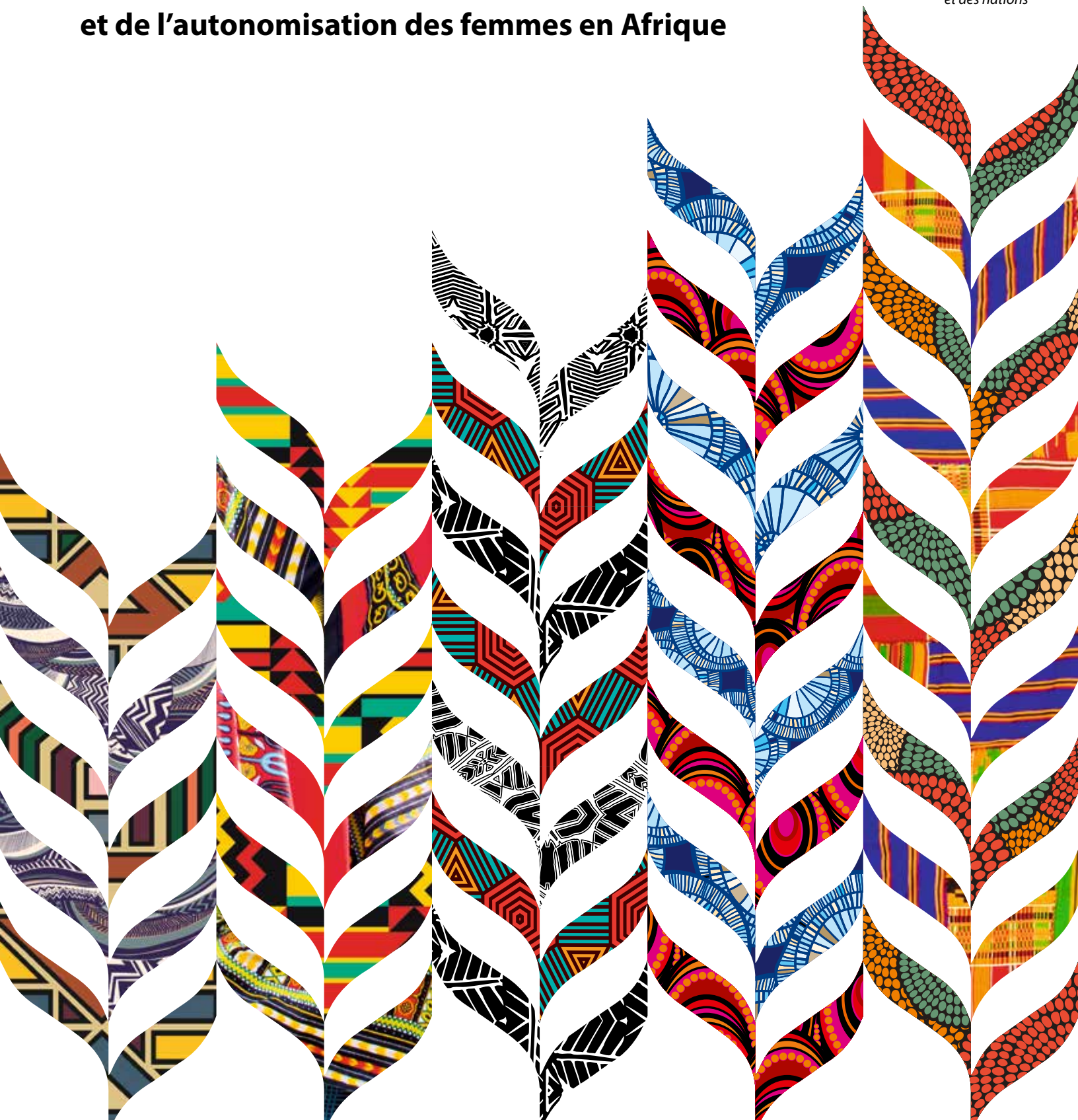


Rapport sur le développement humain en Afrique **2016**



*Au service
des peuples
et des nations*

Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique



Copyright © 2016

par le Programme des Nations Unies pour le développement
Bureau régional pour l'Afrique
1 UN Plaza, New York, NY 10017, USA



Conception et impression par Phoenix Design Aid, Danemark.
Imprimé sur du papier certifié FSC™ avec des encres végétales.
L'ouvrage est recyclable.

Illustration : les motifs décoratifs reproduits en couverture ornent traditionnellement les tissus utilisés pour confectionner les vêtements des hommes et des femmes d'Afrique. Le commerce de ces tissus constitue une source majeure de revenus pour les femmes pratiquant l'activité de négoce sur le continent. Considérés d'un point de vue conceptuel, ces motifs symbolisent la croissance et le développement de la société grâce à la promotion de l'égalité des genres. Les blocs ascendants multicolores représentent l'avancement et le progrès de la condition des femmes malgré des structures politiques, économiques et sociales qui leur sont peu favorables.

Rapport sur le développement humain en Afrique 2016

Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique

Avant-propos

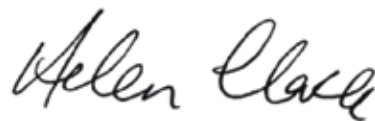
Le présent Rapport sur le développement humain en Afrique 2016, consacré à l'égalité des genres, fait suite au Rapport sur le développement humain en Afrique de 2012, qui s'était penché sur l'importance d'assurer la sécurité alimentaire à tous les Africains. Les deux rapports partagent un objectif commun, visant à aborder ce que l'on pourrait considérer, à bien des égards, comme deux questions inscrites au titre du parcours de développement de l'Afrique restées inachevées. Ces deux aspects sont depuis longtemps reconnus en tant que priorités essentielles par les États et les citoyens africains.

Le rapport de cette année sur l'égalité des genres examine les efforts déployés actuellement par les pays africains pour accélérer l'autonomisation des femmes à tous les niveaux de la société, au sein du foyer et de la communauté, dans les domaines de la santé et de l'éducation, au travail et en matière de participation politique et de leadership. Bien que des avancées considérables aient été réalisées sur de nombreux fronts dans la plupart des pays, l'égalité des genres est encore loin d'être satisfaisante. Pour réduire les écarts entre hommes et femmes, le présent rapport adopte une approche de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique axée sur l'économie politique.

Le rapport fait notamment valoir qu'un traitement plus concerté de l'égalité des genres devrait agir comme un stimulant important, trop longtemps attendu, pour doper le développement humain et la croissance économique à l'échelle du continent de manière plus rapide et inclusive. Les politiques et les programmes centrés sur l'exploitation du potentiel des femmes constituent un facteur social et économique majeur, favorisant un développement plus inclusif et pérenne. À l'inverse, les politiques et les programmes qui laissent involontairement les femmes de côté ou nient leurs droits ne connaîtront jamais le succès à long terme. Il ne sera pas non plus possible de réaliser une croissance inclusive si l'autonomisation des femmes est cloisonnée ou envisagée comme une activité distincte de la sphère d'action traditionnellement considérée comme relevant des fonctions essentielles du gouvernement.

Autrement dit, accélérer la concrétisation de l'égalité des genres est une fonction essentielle du gouvernement. Une telle mission requiert des actions multisectorielles impliquant les administrations nationales et locales, les acteurs non gouvernementaux, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. En outre, la prise en compte de la question de l'égalité des genres de manière holistique concorde avec le programme ambitieux des objectifs de développement durable (ODD) définis par les États africains et l'ensemble de la communauté internationale pour les 15 prochaines années, et contribue à les renforcer. De même, une telle approche globale de l'égalité des genres concourra à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ainsi, le Rapport sur le développement humain 2016 fournit un cadre pour la mise en œuvre de tous les ODD, et en particulier de l'ODD 5 portant sur l'égalité entre les genres.

Enfin, il est essentiel de souligner que ce rapport a été rédigé dans le but d'alimenter le débat d'orientation et les discussions sur l'identification des étapes ultérieures susceptibles de garantir une meilleure intégration de l'égalité des genres au sein des programmes nationaux et des dialogues continus sur les politiques en Afrique. Enfin, il convient de rappeler que le rapport a été élaboré à l'intention de différents publics cibles, décideurs et praticiens africains, organismes de développement, secteur privé, société civile, milieu universitaire et citoyens d'Afrique de tout âge. Nous espérons que ce rapport parviendra à amorcer et à stimuler une discussion active, et orientera le consensus futur autour des différentes voies que doit emprunter chacun des pays d'Afrique afin de relever ce défi de développement essentiel, qui est aussi un droit fondamental : l'égalité des genres.



Helen Clark
Administrateur
Programme des Nations Unies
pour le développement

Préface

Au nom du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, j'ai le plaisir de présenter le deuxième Rapport sur le développement humain en Afrique, consacré à la concrétisation accélérée de l'égalité des genres sur le continent.

L'égalité des genres n'est pas une priorité de développement nouvelle pour les pays d'Afrique. Son importance est depuis longtemps reconnue à l'échelle du continent. En effet, l'Union africaine et son prédécesseur, l'Organisation de l'unité africaine, n'ont eu de cesse, des décennies durant, de militer en faveur des droits des femmes et des filles. Ainsi, l'Union africaine a proclamé 2016 Année africaine des droits de l'homme avec une attention particulière sur les droits des femmes, alors qu'elle avait déclaré 2015 Année de l'autonomisation des femmes et du développement. Néanmoins, les progrès en matière d'égalité des genres ont été plus lents que prévu et irréguliers dans de nombreux pays africains.

Le présent rapport sur l'égalité des genres a donc pour objectif de recentrer l'attention sur ce qui demeure un défi de développement fondamental, alors même que l'Afrique connaît une période de transition économique, sociale et politique sans précédent. Le rythme rapide de la croissance économique de certains pays africains il y a quelques années à peine a été freiné par le récent ralentissement de la demande de produits de base au plan mondial. Les troubles politiques et civils induits par les inégalités, les conflits localisés et les attentes non satisfaites continuent d'affecter de nombreux pays d'Afrique. En outre, l'épidémie d'Ebola de 2014 et les épisodes de sécheresse qui ont frappé l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe en 2015/2016 montrent le degré de vulnérabilité et de fragilité des sociétés africaines, même celles qui sont en pleine mutation, face aux chocs imprévus et aux crises économiques. Dans de telles conditions, les femmes africaines portent souvent, en tant que mères,

pourvoyeuses de soins et soutiens de famille, un fardeau bien plus lourd que celui des hommes.

Dans l'analyse qui suit, le rapport met en avant les progrès réalisés en matière d'égalité des genres, mais souligne également les insuffisances qu'il reste à combler et les défis à relever. Il fournit tout d'abord un état des lieux des avancées enregistrées en matière de développement humain sur le continent, en s'appuyant sur les différents indicateurs de développement humain du PNUD. En particulier, l'indice de développement de genre et l'indice d'inégalité de genre ont été privilégiés. Le rapport analyse ensuite plus en détail les comparaisons et les tendances propres à la dimension de genre en termes de santé, d'éducation, d'opportunités et d'obstacles économiques, de représentation politique et de leadership. Les causes profondes et sous-jacentes des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes font en outre l'objet d'une attention spécifique, notamment les images négatives véhiculées par certaines normes sociales, qui entravent la réalisation de l'égalité des genres ainsi que les dilemmes politiques auxquels les États africains sont confrontés dans leurs efforts pour concilier les normes juridiques et la jurisprudence avec les traditions et les coutumes sociales préjudiciables aux femmes.

Le rapport examine ensuite les politiques et approches institutionnelles adoptées par les États africains pour remédier aux inégalités entre les genres et accélérer l'autonomisation des femmes ainsi que la concrétisation de l'égalité des chances sur le plan économique, social et politique. Le propos est éclairé par des comparaisons établies, d'une part, entre les pays africains et d'autre part, entre l'Afrique et différentes régions en développement, telles que l'Asie ou l'Amérique latine et Caraïbes.

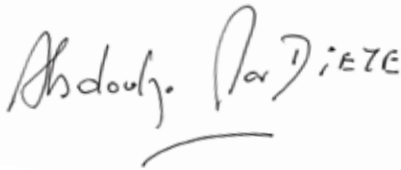
Le rapport présente, dans son dernier chapitre, un programme d'action reposant sur un cadre politique et stratégique qui place

l'égalité des genres au cœur du programme de développement. Quatre grands « axes » sont proposés, qui offrent un cadre politique et programmatique susceptible d'accélérer la réalisation de l'égalité des genres et d'intégrer pleinement la dimension de genre dans le programme du développement au sens large :

- soutenir l'adoption de réformes juridiques, de politiques et de programmes visant à promouvoir l'autonomisation des femmes ;
- soutenir les capacités nationales pour promouvoir et accroître la participation et le leadership des femmes dans la prise de décisions au sein du foyer, de l'économie et de la société ;
- soutenir les capacités à mettre en œuvre des approches multisectorielles destinées à atténuer les impacts des pratiques de santé et d'éducation discriminatoires à l'égard des femmes ;
- soutenir les femmes dans leur lutte pour l'acquisition des droits de propriété et de gestion des actifs économiques et environnementaux.

La raison d'être de ces axes est fondée sur le principe selon lequel les gouvernements ne peuvent pas garantir que les progrès réalisés en matière de croissance économique et de développement humain soient pleinement inclusifs pour tous leurs citoyens et durables à long terme à moins de veiller à ce que les femmes bénéficient des mêmes possibilités économiques, sociales et politiques que les hommes, en passant d'une égalité des genres juridique à une égalité de fait.

Nous espérons que ce rapport stimulera la discussion et le débat sur cette question, qui demeure un défi essentiel et une opportunité inexploitée pour l'avenir de l'Afrique.



Abdoulaye Mar Dieye

Administrateur assistant du PNUD et
Directeur du Bureau régional pour l'Afrique

Remerciements

Le présent Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 a été rédigé par des experts du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) spécialistes de l'Afrique, sous l'autorité d'Abdoulaye Mar Dieye, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, qui en a défini l'orientation générale. Une contribution spéciale a été apportée à l'ouvrage par Selim Jahan, Directeur du Bureau du rapport sur le développement humain du PNUD, qui a prodigué des conseils avisés sur le choix du cadre théorique à adopter. L'appui stratégique de Ruby Sandhu-Rojon, Directrice adjointe du Bureau régional pour l'Afrique mérite également d'être dûment reconnu.

La préparation du rapport a été coordonnée et dirigée par Ayodele Odusola, Économiste en chef et Directeur de l'Équipe de stratégie et d'analyse du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD. Conduite par Angela Lusigi, l'équipe de projet chargée du rapport comptait principalement parmi ses rangs Eunice Kamwendo, Yumna Omar, Ahmadou Mboup, James Neuhaus, Khady ba Faye, Yechi Bekele, Jonas Mantey et Yihua Lyu.

Le projet a été étayé par un travail de recherche et d'analyse effectué à partir de neuf notes d'information rédigées par différents auteurs cités à l'Annexe A. Plusieurs Bureaux de pays du PNUD ont soutenu ce travail d'investigation par des enquêtes menées sur le terrain au Gabon, au Mali, au Niger, en Sierra Leone, au Rwanda et au Zimbabwe, et par des études de cas réalisées en Angola, au Bénin, au Kenya, au Malawi, au Maroc, au Togo, en Tunisie et en Zambie, dont les résultats ont permis d'établir les recommandations préconisées dans ce rapport. Lamine Bal, Sandra Macharia et l'équipe chargée de la communication au PNUD ont transformé les messages clés en produits de communication enrichis par des outils de visualisation de données conçus par Daniel Sauter et l'équipe de l'université The New School à New York, aux États-Unis.

Le projet a bénéficié de la supervision et des recommandations du Comité consultatif pour le Rapport sur le développement humain en Afrique, coprésidé par le PNUD et la Commission de l'Union africaine, comprenant notamment Leymah Gbowee, Amy Jadesimi, Ndioro Ndiaye, Jeni Klugman, Geraldine Fraser-Moleketi, Aminata Diba, Justine Diffo Tchunkan, Beatrice Hamusonde et Ayo Ajayi. Un appui technique a été fourni par une équipe de supervision interne du PNUD, composée de représentants du Bureau du rapport sur le développement humain, du Bureau

des politiques et de l'appui aux programmes, du Bureau régional pour l'Asie et du Centre de services régional pour l'Afrique. Le rapport a été évalué par un groupe de réflexion sur le terrain, relevant du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, composé de dix coordinateurs résidents et conseillers économiques spécialistes de l'Afrique, chargés d'examiner le document et de fournir des commentaires éclairés sur le processus.

Le travail de l'équipe de projet du Rapport a profité des contributions précieuses émanant d'autres institutions des Nations Unies, par le biais d'un Groupe de lecteurs des Nations Unies, comprenant, notamment, Moa Westman (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et Simonetta Zarrilli (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). Thoko Ruzvidzo (Commission économique pour l'Afrique), Fatime Christiane N'Diaye (Organisation internationale du Travail) et Euphrasie Kouame (Fonds d'équipement des Nations Unies) ont facilité les consultations régionales. Le projet a également bénéficié de l'aide du *Centro de Alianzas Para el Desarrollo* (Global CAD) et de Forcier Consulting, qui ont respectivement appuyé la synthèse des notes d'information et une étude interactive sur le terrain.

Lors des consultations régionales sur le rapport, organisées tour à tour à Addis-Abeba, Dakar, Johannesburg et Lusaka, de nombreux représentants issus d'organismes régionaux, de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire, cités à l'Annexe A, ont formulé des suggestions et des commentaires qui se sont révélés extrêmement utiles.

Nous saluons l'équipe principale chargée de la rédaction, de la révision, de la traduction et de la correction de ce rapport, dont la publication en temps voulu n'aurait pas été possible sans son inlassable dévouement. Nous remercions Thomas Stephens, dont le soutien s'est avéré inestimable pour la rédaction de ce rapport, Barbara Hall, qui l'a corrigé ainsi que Prime Production et Leah Brumer qui en ont assuré la relecture. La version française du rapport a été traduite par Strategic Agenda et revue par Adla Kosseim.

Enfin, nous adressons nos remerciements au Gouvernement du Japon et à l'Open Society Initiative of West Africa, dont les subventions généreuses ont été essentielles pour le travail de recherche, les consultations et la rédaction du rapport.

Table des matières

Avant-propos	v	CHAPITRE 3	
Préface	vi	Dimensions sociales des inégalités entre les genres	41
Remerciements	viii	Problèmes de santé spécifiques aux femmes	41
Table des matières	ix	Mortalité maternelle	41
Abréviations et acronymes	xiii	Mort prématurée des femmes (« femmes manquantes »)	43
		Mariages précoces et VIH/sida	45
VUE D'ENSEMBLE	2	Risques sanitaires encourus par les femmes sur le lieu de travail	47
Raison d'être du rapport	2	Risques sanitaires associés aux violentes faites aux femmes	47
Approche analytique	2	Problèmes spécifiques aux femmes en matière d'éducation	50
Développement humain en Afrique : progrès et défis	3	Interventions politiques et programmatiques en faveur de l'égalité des genres dans la santé et l'éducation	53
Dimensions sociales de l'égalité des genres	4	Santé	53
Les femmes et l'économie en Afrique	4	Éducation	56
Représentation politique et leadership des femmes africaines	5		
Le rôle des normes juridiques et sociales dans l'égalité des genres	6	CHAPITRE 4	
Des politiques et des programmes pour lutter contre les inégalités entre les genres	6	Les femmes et le travail	63
Un programme d'action pour accélérer la concrétisation de l'égalité des genres	7	Accès aux actifs économiques et aux moyens de production	63
		Accès aux services financiers	63
CHAPITRE 1		Accès à la terre	65
Introduction	14	Les femmes sur le marché du travail	67
Développement humain et égalité des genres : questions contextuelles	16	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	69
Méthodologie adoptée pour la préparation du rapport	18	Chômage et emploi informel	70
Organisation du rapport	19	Travail rémunéré et non rémunéré, travail domestique et temps libre	73
		Congé de maternité payé et services de garde d'enfants	74
CHAPITRE 2		Entrepreneuriat	75
État des lieux des progrès accomplis par les pays d'Afrique en matière de développement humain et d'égalité des genres	23	Le travail des femmes et l'environnement	78
Vue d'ensemble du développement humain en Afrique	23	Le coût économique de la faible participation des femmes dans les économies africaines	81
L'Indice de développement humain	23		
L'IDH ajusté aux inégalités	27	CHAPITRE 5	
L'Indice de pauvreté multidimensionnelle	28	Femmes, politique et leadership	86
Les indicateurs de développement humain tenant compte de la dimension de genre	31	La place des femmes en politique	86
L'Indice de développement de genre	31	Leadership des femmes dans la fonction publique et dans le secteur privé	90
L'Indice d'inégalité de genre	34	Leadership des femmes dans la fonction publique	90
		Leadership des femmes dans les syndicats	91
		Leadership des femmes dans le secteur privé	93

Quotas et leadership des femmes	95
Résolution des conflits et consolidation de la paix	96

CHAPITRE 6

Normes juridiques et sociales influant sur l'égalité des genres 104

Normes juridiques	104
Les instruments juridiques internationaux	104
Conférences internationales	106
Normes juridiques à l'échelle de l'Afrique	107
Cadre institutionnel et juridique sous-régional	109
Cadres juridiques nationaux	110
Normes sociales et égalité des genres	111
Normes sociales et capacité d'agir	113
Normes sociales et égalité des genres dans le contexte africain	114
Violence sexiste, dommages physiques et mariages précoces	116
Stigmatisation sociale, mutilations génitales féminines et VIH/sida	118
Violence politique à l'égard des femmes	119

CHAPITRE 7

Réponses politiques et institutionnelles aux inégalités entre les genres 126

Politique à l'échelle macroéconomique et dépenses publiques	127
Institutions axées sur le genre	129
Programmes intégrés, interventions ciblées et transferts sociaux	131
Conception, mise en œuvre et suivi des programmes participatifs	131
Transferts sociaux tenant compte de la problématique hommes-femmes	133
Congés maternité rémunérés et services de garde d'enfants	135
Politiques réglementaires et juridiques	138
Réponses politiques et programmatiques aux normes sociales préjudiciables	140

CHAPITRE 8

Un programme d'action pour accélérer la concrétisation de l'égalité des genres 146

Axes théoriques et stratégiques	146
Un programme d'action axé sur l'égalité des genres	148
Adopter l'égalité des genres comme prisme stratégique structurant l'élaboration, la planification et la mise en œuvre du programme de développement	148

S'attaquer directement aux normes sociales préjudiciables	149
Inscrire l'égalité des genres au titre des priorités dans les plans et budgets	150
Renforcer les politiques d'adaptation et les capacités institutionnelles	151
Valoriser les données pour améliorer la prise de décisions	152
Privilégier la coopération Sud-Sud et régionale	153
Quelques observations en guise de conclusion	154

ANNEXES 156

Annexe A Liste des organisations de soutien et des contributeurs	157
Annexe B Note technique sur la méthodologie retenue pour la préparation du rapport	160
Annexe C Sous-région d'Afrique centrale : profil de développement humain	162
Annexe D Sous-région d'Afrique de l'Est : profil de développement humain	167
Annexe E Sous-région d'Afrique du Nord : profil de développement humain	172
Annexe F Sous-région d'Afrique australe: profil de développement humain	176
Annexe G Sous-région d'Afrique de l'Ouest : profil de développement humain	181
Annexe H Valeurs, classement et tendances de l'Indice de développement humain en Afrique	186
Annexe I Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) pour les pays africains	187
Annexe J Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) pour les pays africains	188
Annexe K Indice de développement de genre (IDG) par pays et par groupe de développement humain	189
Annexe L Valeurs de l'Indice d'inégalité de genre (IIG) et leur classement par sous-région	190
Annexe M Les relations entre l'IDH, l'IIG et leurs composants respectifs	191

RÉFÉRENCES 192

NOTES DE FIN 196

FIGURES

1.1	Égalité des genres et renforcement de l'autonomisation des femmes au sein du foyer, de la communauté, de l'économie et de la société	4.2	Part des exploitations agricoles détenues par les femmes africaines, 2000-2012
2.1	Les vingt pays d'Afrique affichant la meilleure évolution en pourcentage à l'échelle de l'IDH, 2000-2014	4.3	Taux de participation des hommes et des femmes adultes et jeunes au marché du travail, 1991-2020
2.2	Taux de croissance annuels moyens de l'IDH, par catégorie de développement humain, 1990-2014	4.4	Disparités entre hommes et femmes dans les taux de participation au marché du travail, par tranche d'âge et par sous-région
2.3	Variation annuelle moyenne en pourcentage de l'IDH par région, 1990-2014	4.5	Répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les hommes et les femmes au Malawi
2.4	Perte de développement humain due aux inégalités calculées à partir de l'IDH, de la valeur la plus élevée à la valeur la plus faible (perte globale en %)	4.6	Comparaison de la part des heures de travail rémunéré et non rémunéré dans les pays en développement, répartition hommes/femmes
2.5	Indice de développement de genre (ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes) et écart de revenus (ratio des valeurs du RNB par habitant femmes/hommes)	4.7	Comparaison du temps libre chez les hommes et les femmes, par groupe de développement humain
2.6	Valeurs de l'IDG par sous-région	4.8	Pourcentage d'entreprises détenues au moins en partie par des femmes dans une sélection de pays, 2006-2013 (%)
2.7	Espérance de vie à la naissance, 2014	5.1	Moteurs de la participation accrue des femmes à la vie politique en Afrique
2.8	Durée attendue de scolarisation, 2014	5.2	Représentation des femmes parmi les cadres supérieurs d'entreprises, par région, 2015
2.9	Écarts de revenus par sous-région mesurés par le RNB par habitant, 2014 (PPA 2011 en dollars US)	5.3	Pourcentage de sociétés dirigées par des femmes
2.10	Diagramme de dispersion des pays selon leur IIG et leur ISE	6.1	Cadres, conférences et mécanismes internationaux de soutien des droits des femmes
3.1	Tendances sous-régionales du taux de mortalité maternelle (nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes)	6.2	Chronologie des déclarations et instruments juridiques internationaux et régionaux
3.2	Femmes manquantes en Afrique par sous-région	6.3	Discrimination exercée à l'encontre des femmes par les chefs traditionnels dans certains pays d'Afrique
3.3	Incidence du mariage d'enfants en Afrique, par sous-région	6.4	Impacts de la violence au sein du couple sur le bien-être des femmes
3.4	Prévalence des mariages d'enfants par sous-région (en %), 2005-2013	7.1	Vecteurs politiques et institutionnels de l'égalité des genres
3.5	Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été victimes de violences sexuelles (quel que soit l'agresseur) au moins une fois dans leur vie et au cours des 12 derniers mois, entre 1995 et 2013 (dernières données disponibles)	7.2	Collaboration institutionnelle en matière d'égalité des genres
3.6	Pourcentage d'adolescentes et de femmes âgées de 15 à 19 ans et de 45 à 49 ans soumises à des mutilations génitales féminines, 2002-2013 (dernières données disponibles)	7.3	Éducation de la petite enfance : taux d'inscription net en maternelle des enfants en âge préscolaire, par sexe, 2005-2014
3.7	Durée moyenne de scolarisation chez les individus âgés de 25 ans et plus, par genre et par sous-région, 2014	7.4	Nombre de pays africains disposant de lois non discriminatoires sur l'égalité des genres, 2014
3.8	Parité entre filles et garçons dans le cycle primaire	8.1	Axes stratégiques de lutte contre l'inégalité entre les genres
3.9	Population ayant au moins commencé des études secondaires, par genre et par sous-région, 2005-2014 (en %, personnes âgées de 25 ans et plus)		
3.10	Indice de parité filles-garçons dans l'enseignement supérieur, par sous-région (ratio filles/garçons)		
4.1	Accès aux services financiers formels, par genre et par région		

TABLEAUX

2.1	Comparaisons des valeurs de l'IDH à l'échelle mondiale, par région
2.2	Valeur de l'IDH moyen par sous-région africaine
2.3	Comparaisons de l'IDHI par région
2.4	Pays d'Afrique affichant respectivement les pourcentages les plus élevés et les moins élevés d'habitants vivant dans une pauvreté multidimensionnelle

2.5	Corrélation entre l'IDH, l'IDHI et l'IPM
2.6	Indice de développement de genre par région en 2014
2.7	Calculs de l'IIG pour les dix premiers et les dix derniers pays africains
3.1	Surmortalité féminine dans le monde, par âge et par région, 1990 et 2008 (en milliers)
3.2	Prévalence de la violence sexiste physique et/ou sexuelle exercée par des partenaires ou ex-partenaires et par des personnes autres que le partenaire
4.1	Tendances et prévisions du marché du travail en Afrique subsaharienne, 2009-2019
4.2	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes en Afrique subsaharienne, par profession et par secteur
4.3	Taux de chômage dans la population active, par région en développement, 2013, chez les 15 ans et plus
4.4	Proportion de femmes dans les emplois non agricoles du secteur informel
4.5	Coût économique des disparités hommes/femmes sur le marché du travail en Afrique subsaharienne
5.1	Pourcentage de femmes au sein des chambres basse et haute des parlements en Afrique
5.2	Répartition des cadres homme et femmes au sein des partis politiques dans différents pays africains, 2007
5.3	Représentation des femmes dans l'administration publique et aux postes de cadres
5.4	Répartition de la participation des hommes et des femmes aux postes stratégiques au sein des syndicats dans divers pays, 2007
5.5	Performances des entreprises selon qu'elles sont dirigées par des hommes ou des femmes (%)
5.6	Pourcentage de participation des femmes aux processus de paix en Afrique, 1992-2011
6.1	État des ratifications des instruments juridiques africains relatifs aux droits des femmes
6.2	Droits des femmes dans les déclarations et politiques des commissions économiques africaines
7.1	Affectation des dépenses en faveur de l'égalité des genres dans certains pays africains
7.2	Indicateurs de développement de la petite enfance par quintile de richesse des ménages, 2005-2013

ENCADRÉS

1.1	Définitions de quelques concepts clés relatifs à l'égalité des genres
3.1	Réduction considérable du taux de mortalité maternelle au Rwanda
3.2	Liens entre éducation et santé au Malawi
4.1	Le programme WORTH en Éthiopie
4.2	Le Programme de développement local intégré de l'Oriental, au Maroc
4.3	Services de garde d'enfants au Kenya
4.4	Le programme INNOV'UP au Togo
4.5	Le village pilote de Rubaya Cell, au Rwanda
5.1	Formation des femmes candidates briguant une charge publique en Tunisie
5.2	Collaboration interafricaine en faveur de l'efficacité politique des femmes
5.3	Discrimination positive en faveur de la participation des femmes au leadership et à la gouvernance au Kenya
5.4	SECURICO : leadership des femmes dans le secteur de la sécurité au Zimbabwe
5.5	Wananchi Group Holdings : leadership des femmes dans le secteur des télécommunications en Afrique de l'Est
5.6	Expérience des quotas dans le secteur minier en Afrique du Sud
5.7	L'autonomisation permet aux femmes de construire une Afrique pacifique, sûre et résiliente. Réflexions de Leymah Gbowee, Prix Nobel de la paix
6.1	Étude de cas : réduction des mutilations génitales féminines au Burkina Faso
6.2	Communication sur la mise en œuvre des instruments relatifs aux droits de l'homme au Mozambique
6.3	Programme Berhane Hewan visant à retarder l'âge du mariage en Éthiopie
6.4	Facteurs culturels en jeu dans la crise du VIH en Afrique : leçons apprises de la Zambie
6.5	Les femmes dans le conflit ougandais
7.1	Programme de développement périurbain au Mozambique
7.2	Participation accrue des femmes aux décisions relatives à la santé procréative en République-Unie de Tanzanie
7.3	Certification du PNUD en matière d'égalité des genres : enseignements tirés de l'Amérique latine et Caraïbes
7.4	Concilier droit coutumier et droit positif en Zambie

Abréviations et acronymes

ALC	Amérique latine et Caraïbes
AWIB	Initiative « African Women in Business »
BAD	Banque africaine de développement
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CARMMA	Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
DSEGA	Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GBV	Violence sexiste
IDG	Indice de développement de genre
IDH	Indice de développement humain
IDHI	Indice de développement humain ajusté aux inégalités
IIG	Indice d'inégalité de genre
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
ISE	Indice Institutions sociales et égalité homme-femme
MGF	Mutilations génitales féminines
NEET	Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU-Femmes	Organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes
PIB	Produit intérieur brut
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
RDH	Rapport sur le développement humain
RNB	Revenu national brut
S&E	Suivi et évaluation
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
STIM	Sciences, technologies, ingénierie et mathématiques
TMC	Transferts monétaires conditionnels
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise

Vue d'ensemble

Raison d'être du rapport

Qu'il s'agisse de la Déclaration universelle des droits de l'homme, rédigée il y a 68 ans, de la Déclaration du Millénaire, ratifiée il y a 15 ans, ou des objectifs de développement durable récemment adoptés, la promotion des droits de l'homme et l'élimination de la discrimination et des inégalités à l'égard des femmes, des hommes, des filles et des garçons demeurent au cœur de l'attention mondiale. Toutefois, les inégalités persistent malgré la reconnaissance accrue des droits des femmes et des avantages qui profitent à l'ensemble de la société lorsque les femmes et les hommes jouissent des mêmes opportunités, d'un traitement équivalent et d'un accès équitable aux ressources. À l'échelle régionale et nationale, un nombre croissant de personnes admettent que l'amélioration du bien-être économique et social des femmes africaines entraîne des conséquences positives dont bénéficie la société tout entière. Pourtant, malgré ce constat, les inégalités entre les genres restent considérables : des écarts significatifs subsistent entre les opportunités offertes aux hommes et celles dont disposent les femmes. Il s'agit là d'un problème majeur et d'un obstacle de taille à la transformation structurelle, économique et sociale, laquelle demeure l'objectif de tous les pays d'Afrique.

Le paysage du développement étant en perpétuelle évolution, avec l'apparition constante d'opportunités, de vulnérabilités et de chocs, il est indispensable pour l'Afrique d'accélérer ses efforts en faveur d'un développement humain durable et équitable. Cet objectif peut être atteint grâce à la consolidation de la résilience économique, sociale et environnementale des femmes et des hommes, à l'amélioration de leur productivité et à l'accélération du rythme de la transformation économique structurelle dans la région. Ce rapport examine les progrès réalisés en matière d'égalité des genres ainsi que le meilleur moyen d'accélérer la

promotion de la femme en Afrique. Il paraît à un moment où l'ensemble du continent africain connaît des bouleversements multiples, des dynamiques récentes de transformation sociale et économique ayant notamment ouvert la voie à des avancées significatives sur le plan du développement humain.

Le présent rapport identifie les points d'intersection entre les processus politiques et économiques, et présente un programme d'action précis. Ce dernier vise à aider les pays africains à faire face aux difficultés de manière plus efficace et à accélérer les progrès en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Le programme portant sur l'égalité des genres peut favoriser la réalisation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable (ODD). Outre la réalisation de l'ODD 5, spécifiquement axé sur l'égalité des genres, aborder l'ensemble des questions liées à la problématique hommes-femmes avec plus détermination permettra d'accélérer les efforts déployés par les gouvernements et d'autres parties prenantes pour atteindre un grand nombre, sinon la totalité des ODD, grâce au rôle et à la position que les femmes occupent dans les différents secteurs et à tous les niveaux de la société.

Approche analytique

Pour le PNUD, le meilleur moyen de remédier aux inégalités entre les genres du point de vue du développement humain consiste à renforcer les capacités des femmes et à accroître les opportunités qui s'offrent à elles, ainsi qu'à contribuer à l'amélioration des résultats pour les générations actuelle et futures. Le lien entre égalité des genres et développement humain repose sur trois dimensions interdépendantes :

- **dimension économique** : travail plus productif au sein du foyer et dans le monde des affaires, en tant qu'employeur, employé ou entrepreneur ;

- **dimension sociale et environnementale :** meilleure santé, niveau d'éducation amélioré, élimination de la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes et exploitation durable des ressources pour les générations actuelle et futures ;
- **dimension politique :** voix et représentation plus équitables au sein des processus de décision et d'affectation des ressources.

L'approche analytique adoptée par ce rapport vise à examiner le défi que représente l'égalité des genres en identifiant les points d'interaction entre les processus politique, économique et social qui entravent l'autonomisation des femmes ou, au contraire, y contribuent. Le rapport étudie sous l'angle de « l'économie politique » la manière dont les idées, les ressources et les pouvoirs sont conceptualisés, négociés et mis en œuvre par différents groupes sociaux en relation aux inégalités entre les genres, que ce soit sur le lieu de travail, sur le marché ou au sein du foyer.

Il convient de souligner que le présent Rapport sur le développement humain en Afrique est le fruit d'un important travail de coopération entre le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD et de nombreux autres organismes, institutions, praticiens et chercheurs. Il a également été élaboré en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine. Par conséquent, outre l'Afrique subsaharienne, le rapport étudie la situation dans les États arabes d'Afrique du Nord. Son processus d'élaboration a impliqué un travail approfondi d'analyse et de recherches quantitatives, une étude qualitative interactive, des consultations avec de nombreuses organisations en Afrique ainsi qu'une enquête en ligne à l'échelle du continent.

Les paragraphes suivants mettent en avant certains des principaux points détaillés dans les chapitres du rapport.

Développement humain en Afrique : progrès et défis

Le présent rapport examine les progrès accomplis en matière de développement humain en Afrique au moyen de différents indicateurs élaborés par le PNUD pour évaluer divers aspects du développement humain, y compris les inégalités entre les genres. Ces indicateurs font ressortir d'importants écarts en termes de valeurs et de classement sur l'ensemble de la région africaine, ainsi qu'entre les différentes sous-régions du continent. De manière générale, l'Afrique affiche l'un des taux d'amélioration du développement humain les plus rapides au monde sur ces vingt dernières années, mais possède aussi les niveaux de développement humain moyens les plus faibles par rapport aux autres régions du monde. Toutefois, tous les pays d'Afrique ne présentent pas un faible niveau de développement humain. Sur les cinq sous-régions, 17 pays ont atteint un niveau de développement humain moyen ou élevé : six pays en Afrique australe, cinq en Afrique du Nord, trois en Afrique centrale, deux en Afrique de l'Ouest et un en Afrique de l'Est. Les pays africains présentant les niveaux de développement humain les plus élevés sont l'Algérie, la Libye, Maurice, les Seychelles et la Tunisie. Trente-six pays d'Afrique (sur 44 pays dans le monde) figurent dans le groupe des pays à faible développement humain.

Néanmoins, les pays qui affichaient initialement de faibles niveaux de développement humain réalisent d'importants progrès à cet égard. Les pays ayant enregistré les avancées les plus notables depuis 2000 sont l'Angola, le Burundi, l'Éthiopie, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Rwanda, la Sierra Leone, la Tanzanie et la Zambie. Les pays qui disposaient au départ de faibles niveaux de développement humain progressent en moyenne plus rapidement que les autres, ce qui signifie qu'ils réduisent leur retard. Le rythme des progressions s'est toutefois ralenti depuis 2010.

Les inégalités de résultats en matière de santé et d'éducation entre les femmes et les hommes sont encore évidentes entre et au sein des pays, des communautés et des foyers. Les inégalités entre les genres dans les services sociaux se traduisent par moins de possibilités de bien-être pour les femmes en particulier et pour la société en général.

Les calculs réalisés au moyen des indicateurs spécifiques au genre élaborés par le PNUD révèlent la présence d'inégalités considérables entre les hommes et les femmes dans presque tous les pays d'Afrique. Qu'ils soient liés au revenu ou non, les écarts entre les genres se traduisent par un développement humain plus faible chez les femmes que chez les hommes. En moyenne, les Africaines ont un niveau de développement humain équivalant à 87 % seulement de celui des Africains.

Dimensions sociales de l'égalité des genres

Les dimensions sociales de l'égalité des genres, concernant les tendances dans les domaines de l'éducation et de la santé, sont des facteurs déterminants de l'égalité et de l'autonomisation des femmes. Dans l'ensemble, les inégalités entre les genres dans les services sociaux se traduisent par moins de possibilités de bien-être pour les femmes en particulier, et pour la société en général. Au cours des dernières décennies, de nombreux pays d'Afrique ont vu les capacités de leurs citoyens se développer dans les secteurs fondamentaux de la santé, de l'éducation et d'autres services sociaux. Ces améliorations ont profité aux femmes et aux filles, qui disposent aujourd'hui d'un accès élargi à l'éducation à tous les niveaux, sont en meilleure santé, mettent leurs enfants au monde en toute sécurité et ont une espérance de vie plus élevée.

Les femmes subissent de graves privations en matière de santé en raison de facteurs tels que le mariage précoce, la violence physique et sexuelle, ainsi que les taux élevés persistants et inacceptables de mortalité maternelle.

L'éventail des violences dont sont victimes les femmes inclut la violence domestique, la violence au sein du couple, le viol, les mutilations génitales, l'intimidation ainsi que les menaces supplémentaires à leur sécurité personnelle en temps de guerre et de conflit.

En ce qui concerne l'éducation, il est remarquable de constater que la parité a été pratiquement atteinte en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire.

Toutefois, la discrimination fondée sur le sexe reste importante dans l'enseignement secondaire et supérieur. Les raisons pour lesquelles les enfants sont amenés à ne pas fréquenter l'école varient, mais elles sont souvent liées à la pauvreté, à l'origine ethnique, à l'exclusion sociale, au lieu de vie (milieu rural ou taudis), à l'éloignement géographique, aux catastrophes naturelles, aux conflits armés, au manque d'infrastructures de base et à la mauvaise qualité de l'enseignement dispensé. Ces obstacles se superposent souvent à la question liée au genre, ce qui accroît encore davantage les écarts en matière d'apprentissage.

Les femmes et l'économie en Afrique

Un autre facteur clé de l'égalité des genres concerne la place des femmes dans le monde du travail et dans le processus de prise de décisions économiques. Dans de nombreux pays d'Afrique, les fortes disparités entre hommes et femmes sur le plan économique et sur le lieu de travail continuent d'être la règle plutôt que l'exception. On observe ces inégalités sur l'ensemble du continent africain, tant au niveau de l'accès aux ressources économiques, de la participation sur le lieu de travail et des opportunités entrepreneuriales qu'au niveau de l'exploitation et de l'accès liés aux bénéfices tirés des ressources naturelles et de l'environnement.

En outre, les femmes ont beaucoup plus de probabilités que les hommes d'occuper un emploi vulnérable, mal réglementé et offrant une protection sociale limitée. En effet, les écarts en matière d'éducation et l'inadéquation de leurs compétences avec celles qui sont exigées sur le marché du travail les poussent les femmes vers l'économie informelle. Selon des données d'enquêtes réalisées entre 2004 et 2010, on estime que les emplois du secteur informel non agricole en Afrique subsaharienne représentent environ 66 % des emplois occupés par les femmes.

L'augmentation de la participation des femmes sur le marché du travail ne signifie pas pour autant que celles-ci ont un meilleur accès à des postes ou des entreprises offrant

De trop nombreuses Africaines restent confinées à l'extrémité inférieure de l'éventail des opportunités économiques, ce qui perpétue souvent le faible statut socio-économique de leur famille.

une rémunération élevée. L'écart salarial entre hommes et femmes dans les secteurs non agricoles est omniprésent sur tous les marchés de l'emploi des pays d'Afrique subsaharienne où, en moyenne, l'écart de rémunération non ajusté entre les genres est d'environ 30 %. Ainsi, pour chaque dollar gagné par un homme dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des services et du commerce, une femme ne gagne que 70 cents. Différents paramètres influencent les écarts de revenus entre hommes et femmes, tels que l'âge, le type d'emploi, le niveau d'éducation, la parentalité et le statut marital.

Selon les croyances et normes sociales africaines, la responsabilité des soins et des travaux domestiques incombe principalement aux femmes et aux filles. Ces dernières passent en moyenne deux fois plus de temps que les hommes à effectuer des travaux domestiques (soins aux enfants et aux personnes âgées, préparation des repas, travaux ménagers, corvées d'eau et de bois). En Afrique subsaharienne, dans 71 % des cas, ce sont les femmes et les filles qui sont chargées d'aller chercher de l'eau pour le foyer.

À mesure que le statut économique de la femme progresse, celui de la famille tout entière s'améliore, ce qui contribue largement à réduire le fléau de la pauvreté intergénérationnelle et du faible développement humain. Par exemple, la propriété ou la possession d'un titre foncier représente, pour les femmes, une importante source de financement et une garantie d'obtention de crédit et d'accès à d'autres formes d'actifs de production. Le manque d'accès à la terre prive les Africaines d'un outil économique essentiel à l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

Le fait que les femmes ne soient pas davantage intégrées à l'économie nationale représente un coût économique élevé pour les pays concernés. Selon le présent rapport, les pertes économiques totales annuelles dues aux écarts entre les genres en Afrique subsaharienne ont atteint, entre 2010 et 2014, 95 milliards de dollars US, culminant à 105 milliards de dollars en 2014. Ces résultats confirment que l'Afrique passe à côté de son plein potentiel de croissance parce qu'une part

considérable de sa réserve de croissance – les femmes – n'est pas pleinement exploitée.

Représentation politique et leadership des femmes africaines

La représentation politique et le leadership des femmes sont un autre facteur clé de progression vers l'égalité des genres. La participation et la représentation politiques des femmes au sein du gouvernement constituent depuis longtemps des indicateurs majeurs du niveau global d'efficacité et de responsabilité d'un pays. Dans la mesure où davantage de femmes participent à la vie politique et occupent des postes stratégiques, il est plus difficile d'ignorer ou de nier leurs droits, leurs priorités, leurs besoins et leurs intérêts.

Des progrès significatifs ont été accomplis en ce qui concerne la représentation des femmes à des fonctions électives et à des postes stratégiques dans les secteurs public et privé. Certains pays affichent des résultats remarquables en termes de représentation féminine au sein des parlements et à d'autres fonctions électives. Toutefois, les structures sociales et politiques existantes continuent d'empêcher les femmes de contribuer pleinement et équitablement à l'élaboration des programmes politiques, sociaux et économiques aux niveaux national et local.

Outre leur progression au sein de la vie politique, les femmes occupent davantage de postes stratégiques dans des secteurs tels que la fonction publique, les syndicats et le secteur privé ; pourtant, là encore, l'équité entre les genres peine à progresser en raison d'une résistance aux changements à la fois politique, économique et sociale.

Dans le secteur privé, l'idée générale selon laquelle les entreprises dirigées par des hommes seraient plus performantes que les entreprises dirigées par des femmes n'est étayée par aucune donnée et ne justifie pas l'écart constaté en matière de leadership. Bien qu'on observe une amélioration de la tendance, le pourcentage d'entreprises dirigées par une femme continue d'osciller entre 7% et 30 %. L'élimination des écarts

Éliminer les écarts entre les genres dans l'administration publique contribue à garantir la gouvernance démocratique, à rétablir la confiance dans les institutions publiques et à accélérer la réactivité des politiques et des programmes publics.

La difficulté n'est pas de peaufiner les normes juridiques existantes, mais plutôt de veiller à ce que celles-ci soient prônées, acceptées et intégrées aux lois et réglementations nationales, puis pleinement mises en œuvre et appliquées.

Le silence social et le silence institutionnel qui entourent la violence à l'égard des femmes se conjuguent, perpétuant ainsi une violence systémique et normalisée dans un trop grand nombre de pays.

entre les genres en matière de leadership dans le secteur privé repose sur l'augmentation du nombre de femmes diplômées de l'enseignement supérieur en sciences et technologies.

Les processus de paix sont un autre domaine majeur où s'illustrent la prise de décisions ainsi que l'exercice du pouvoir et de l'influence. Historiquement, la participation officielle des femmes à ces processus était limitée, malgré une profusion d'accords de paix sur tout le continent. Néanmoins, ces dix dernières années, le rôle des femmes dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix s'est considérablement développé par rapport à l'époque où elles ne pouvaient influencer que de manière informelle les négociations de cessation des hostilités ou les accords de paix. Il est de plus en plus largement admis que les femmes doivent participer pleinement et officiellement aux négociations de paix, compte tenu de leur rôle dans l'instauration et le maintien de la paix.

Le rôle des normes juridiques et sociales dans l'égalité des genres

Les normes juridiques et sociales existantes et la manière dont elles interagissent ont un effet majeur sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. On ne peut surestimer l'importance sous-jacente des normes juridiques et sociales dans des domaines tels que l'accès aux services économiques, la santé et l'éducation, pas plus que leur influence sur la violence sexiste, le mariage d'enfants et d'autres obstacles socioculturels à l'égalité des genres.

Les États et les organismes régionaux africains ont mis en place un vaste éventail de normes juridiques, de précédents et de lois encourageant l'égalité des genres. La difficulté n'est pas de peaufiner les normes juridiques existantes, mais plutôt de veiller à ce que ces normes soient prônées, acceptées et intégrées aux lois et réglementations nationales, puis pleinement mises en œuvre et appliquées. C'est le fossé entre les attentes et les droits juridiques, d'un côté, et les pratiques et comportements dominants préconisés par les

normes sociales et culturelles, de l'autre, qui constitue un obstacle majeur à l'accélération des progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

Il existe un grand nombre de normes sociales qui jouent un rôle positif très important, puisqu'elles contribuent à renforcer les liens familiaux et communautaires, et favorisent la confiance et l'entraide dans les moments difficiles et en temps de crise. D'autres normes, cependant, continuent de faire obstacle à l'égalité des genres, et ce, malgré les lois et principes existants. Ces normes sociales et stéréotypes prédominants liés au genre, qui attribuent un statut, un rôle et des privilèges différents aux hommes et aux femmes, empêchent la progression vers l'égalité des genres. Selon une enquête Afrobaromètre 2015, près d'un quart des Africains n'adhèrent pas au concept d'égalité des genres, c'est-à-dire qu'ils sont opposés, voire fortement hostiles au principe fondamental d'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Ce constat requiert de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et de plaidoyer proactive sur les impératifs de l'égalité des genres en Afrique.

En outre, il a été prouvé que les normes sociales qui limitent les possibilités des femmes ont en outre un effet délétère sur les hommes et les garçons, ainsi que sur l'ensemble des communautés, car elles entravent le développement humain au niveau des individus et empêchent la société de réaliser son plein potentiel de développement.

Des politiques et des programmes pour lutter contre les inégalités entre les genres

Les États africains ont adopté un éventail de programmes et de politiques pour lutter contre les inégalités entre les genres. Ceux-ci comportent de vastes mesures aux niveaux macro et sectoriel visant à remédier aux inégalités en ayant recours aux actions conjuguées des politiques et des institutions, comme par exemple via la politique budgétaire (notamment les subventions et les dépenses publiques), les mesures juridiques et réglementaires, les programmes réservés

aux femmes et d'autres interventions ciblées. Néanmoins, les résultats de ces initiatives restent mitigés, et la portée et l'ampleur de ces mesures peuvent encore être considérablement accrues. À cet égard, nous pouvons tirer de nombreux enseignements de l'expérience de l'Amérique latine et de l'Asie.

La plupart des pays africains se sont alignés sur les pratiques internationales en créant des institutions en faveur de la promotion de la femme. Ces nouveaux mécanismes institutionnels relatifs aux questions d'égalité des genres revêtent de nombreuses formes. Il s'agit notamment de ministères thématiques ou de secrétariats ministériels chargés des problématiques concernant les femmes, qui constituent dans certains pays des mécanismes institutionnels majeurs. L'élaboration de modèles institutionnels efficaces favorisant l'égalité au sein de la société doit être conçue comme une responsabilité partagée par plusieurs ministères, impliquant le secteur privé et la société civile.

Les États africains ont commencé à adopter différents types de programmes de protection sociale (dont les programmes de transferts monétaires et de subventions) afin de promouvoir l'égalité des genres et la réduction de la pauvreté. Pourtant, des progrès considérables pourraient encore être réalisés, qui permettraient de développer un certain nombre de programmes de transferts monétaires et de services sociaux, lesquels auraient des retombées positives directes sur le bien-être économique et social des femmes. Ces programmes comprennent le congé de maternité rémunéré, les services de garde d'enfants ainsi que certaines formes d'aide au revenu ou de transferts monétaires pour compenser le travail non rémunéré que les femmes effectuent généralement à la maison et aux champs.

Il est nécessaire de procéder à un examen des législations existantes en tenant compte des disparités entre les genres dans les domaines du droit de la famille, du droit foncier, du droit du travail et du droit coutumier, afin d'identifier et d'éliminer les discriminations persistantes à l'égard des femmes.

De même, l'examen de l'environnement juridique dans le cadre duquel les femmes et les hommes évoluent dans la société révèle que des institutions du marché du travail non discriminatoires, des politiques favorables à la famille et des normes relatives à l'environnement de travail plus efficaces pourraient grandement contribuer à réduire les inégalités sociales et économiques qui touchent les femmes. Dans près de 28 % des pays d'Afrique, le droit coutumier est considéré comme une source de droit valide, et ce, même s'il viole les dispositions constitutionnelles relatives à la non-discrimination ou à l'égalité.

Afin de mieux appliquer les normes juridiques régionales et internationales favorisant l'égalité des genres, de nombreux pays d'Afrique devraient plus clairement formuler, mettre en œuvre et renforcer les lois, réglementations et statuts existants, qui sont susceptibles d'améliorer considérablement l'égalité des droits pour les femmes. Le rapprochement des lois et réglementations nationales avec les traditions et lois coutumières demeure un défi de taille.

Un programme d'action pour accélérer la concrétisation de l'égalité des genres

Les conclusions clés et les pistes de réflexion majeures avancées dans le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 fournissent un cadre stratégique et un programme d'action visant à adopter une approche plus globale et axée sur les résultats pour remédier aux inégalités entre les genres. Le Rapport propose quatre grands « axes » offrant des recommandations concernant les politiques et les programmes susceptibles d'accélérer la concrétisation de l'égalité des genres, d'intégrer pleinement la problématique hommes-femmes au sein du programme de développement humain au sens large et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

Il est nécessaire de procéder à un examen des législations existantes en tenant compte des disparités entre les genres dans les domaines du droit de la famille, du droit foncier, du droit du travail et du droit coutumier, afin d'identifier et d'éliminer les discriminations persistantes à l'égard des femmes.

En théorie, l'égalité des genres peut être intégrée aux lois, aux politiques, aux programmes et aux institutions, mais, en fin de compte, ce sont les ressources mises à disposition et l'efficacité avec laquelle celles-ci sont exploitées qui témoignent d'un engagement réel.

Lorsqu'il n'est pas fondé sur la dimension de genre, le développement est menacé. Toutes les politiques et tous les programmes doivent viser à réaliser des résultats égaux, à la fois pour les hommes et les femmes.

1^{er} axe :

soutenir l'adoption de réformes juridiques, de politiques et de règlements en faveur de l'autonomisation des femmes en élaborant et en mettant intégralement en œuvre un ensemble de lois, de règlements, de politiques et de programmes qui assurent l'égalité des chances pour tous, sans distinction de sexe.

2^{ème} axe :

soutenir les capacités nationales pour promouvoir et accroître la participation et le leadership des femmes dans la prise de décisions au sein du foyer, de l'économie et de la société. Cet axe peut contribuer à éliminer les facteurs qui perpétuent l'exclusion socio-économique, la pauvreté et les inégalités au sein du foyer, dans la vie économique et sur les marchés, ainsi que dans la société. Les institutions du secteur public et privé, ainsi que les organisations de la société civile (OSC) devraient s'engager à mettre en œuvre les normes de certification GES (label égalité des genres) du PNUD, afin d'induire des résultats transformationnels en matière d'égalité des genres à l'échelle du continent.

3^{ème} axe :

soutenir la capacité à mettre en œuvre des approches multisectorielles destinées à atténuer les impacts des pratiques de santé et d'éducation discriminatoires à l'égard des femmes. Cet axe peut favoriser la collaboration entre les ministères, le secteur privé et la société civile.

4^{ème} axe :

soutenir les femmes dans leur lutte pour l'acquisition des droits de propriété et de gestion des actifs économiques et environnementaux. Cet axe peut contribuer à éliminer les facteurs qui favorisent l'exclusion socio-économique, la pauvreté et les inégalités. Cela inclut la création d'une banque africaine d'investissement pour les femmes et l'ouverture de guichets d'investissement à l'usage des femmes dans les banques de développement.

Dans la perspective dessinée par ces quatre axes, une question stratégique décisive se pose

aux gouvernements africains qui souhaitent accélérer la concrétisation des droits et prérogatives des femmes : en supposant l'existence d'un engagement politique, comment les dirigeants et décideurs africains peuvent-ils s'attaquer aux inégalités entre les genres avec plus de détermination au vu des priorités nationales concurrentes ?

Compte tenu des pressions que subissent les dirigeants et décideurs pour maintenir le rythme de la croissance économique, diversifier l'économie en vue de son intégration aux marchés mondiaux, satisfaire la demande croissante d'une classe moyenne toujours grandissante et faire face aux chocs et aux vulnérabilités ainsi qu'aux enjeux de la sûreté nationale, il est souvent nécessaire de prendre des décisions difficiles quant aux utilisations concurrentes de ressources limitées.

Pour fournir des lignes directrices aux dirigeants africains concernés par ce dilemme permanent, le présent rapport propose six orientations stratégiques sous la forme d'un cadre organisationnel d'action destiné à lutter contre l'inégalité entre les genres. Ce cadre vient étayer l'argument selon lequel l'accélération de la concrétisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes constitue, pour les États africains, une méthode opérationnelle pratique, à la fois pour s'attaquer au défi de la réalisation des ODD et pour accomplir des progrès dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Si les inégalités entre les genres se résorbent, concrètement, des progrès significatifs seront réalisés au titre de l'ensemble des objectifs de développement énoncés dans les ODD. L'élimination des inégalités entre les genres et la réalisation des objectifs de développement durable sont indissociables.

Dans cette perspective, six orientations stratégiques sont présentées ci-dessous.

L'égalité des genres comme prisme stratégique structurant l'élaboration, la planification et la mise en œuvre du programme de développement. Il serait faux de croire qu'une importance accrue accordée à l'égalité des genres ferait diminuer celle des autres priorités du développement.

Mettre l'accent sur les questions d'égalité des genres ne signifie pas choisir une priorité aux dépens d'une autre. Quels que soient leurs objectifs (croissance inclusive et diversification économique, redynamisation du secteur agricole, amélioration des services nationaux de soins de santé et d'éducation, éradication de l'extrême pauvreté ou lutte contre les changements climatiques), si la moitié de la population, c'est-à-dire les femmes et les filles, ne bénéficie pas à parts égales des politiques et initiatives mises en œuvre, ces dernières ne pourront en aucun cas être considérées comme une réussite genres. Pour renoncer à cette hypothèse erronée et s'atteler à la lutte contre les inégalités entre les genres, il ne s'agit plus d'« inclure » des politiques et des programmes spécifiques en faveur des femmes ou de créer des ministères ou des organismes distincts, consacrés à promouvoir la condition féminine, mais de garantir l'égalité des résultats de l'ensemble des politiques et des programmes retenus au profit des hommes et des femmes.

S'attaquer directement aux normes sociales préjudiciables. Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'inversion des normes sociales qui entravent l'égalité des chances pour les femmes et les filles est un processus de longue haleine. Toute incitation à rompre avec les normes sociales et les obstacles culturels dommageables aux femmes génère sans conteste des démarches qui se chevauchent, et qui sont exigeantes sur le plan moral, délicates sur le plan social et risquées sur le plan politique. Les dirigeants et les décideurs africains doivent donc comprendre qu'il faut du temps pour se départir de normes sociales préjudiciables au profit de normes sociales positives. Dans bien des cas, cette approche suppose de concilier les normes juridiques avec les normes sociales.

Accorder la priorité aux plans et aux budgets qui favorisent l'égalité des genres. Les gouvernements africains doivent invariablement définir et mettre en œuvre un choix stratégique de politiques et de programmes jugés prioritaires au vu du contexte national et considérés comme étant les plus susceptibles de susciter des

changements importants, de fonctionner en synergie et de produire des résultats. Le but est ici de suggérer qu'il incombe aux États africains de fixer leurs priorités pour parvenir à l'égalité des genres compte tenu des besoins considérables et des ressources limitées propres à chaque pays. Cette tâche n'implique pas nécessairement de sélectionner et d'appliquer un large éventail d'options, mais plutôt de classer par ordre de priorité, selon un processus méthodique et transparent, les différentes options (souvent contradictoires) qui se font toutes concurrence pour l'obtention de ressources publiques rares.

Trois questions indicatives sont proposées pour relier les priorités à court et à long terme :

- Quels sont les programmes et les politiques les plus à même d'améliorer la vie des femmes et de les aider à participer à la vie économique en leur offrant des possibilités d'emploi productives et une meilleure protection sociale ?
- De quelle manière les points de vue et les préoccupations des femmes, des parties prenantes et des autres bénéficiaires sont-ils pris en compte dans le processus décisionnel ?
- En cas de transfert de ressources d'un programme ou d'une initiative à l'autre, cela est-il justifié en termes de résultats économiques et sociaux améliorés pour les femmes et les filles qui n'auraient pas pu être obtenus autrement ?

Renforcer les politiques d'adaptation et les capacités institutionnelles. Pour parvenir à l'égalité des genres et accélérer le développement humain, les États africains doivent s'engager à mettre en place des cadres sociaux solides, proactifs et responsables, permettant d'élaborer des politiques dans les secteurs public et privé, sur la base d'une vision et d'un leadership à long terme, de normes et de valeurs partagées, et de règles et d'institutions qui favorisent la confiance et la cohésion. Dans le même temps, les gouvernements doivent avoir des capacités de flexibilité et d'adaptation. Dans les sociétés complexes comme celles qui existent en

La collecte et l'analyse des données ne doivent pas être envisagées après coup, mais plutôt considérées comme une fonction centrale des services publics, qui exige un soutien politique et financier conséquent.

Afrique, le résultat d'une politique donnée est forcément incertain. Il appartient aux gouvernements africains de s'attacher à suivre un cadre de gouvernance pragmatique, qui soit à même de résoudre leurs problèmes et de favoriser une adaptation collective et rapide, au lieu de se résoudre à abandonner la mise en œuvre d'un plan d'action en cas d'effets inattendus.

Valoriser les données pour améliorer la prise de décisions. Pour que les États africains puissent pleinement lutter contre les inégalités entre les genres et comprendre les conséquences des politiques et programmes choisis, ils doivent impérativement mettre en place des systèmes de suivi et de collecte des données plus rigoureux. Le fait de disposer des capacités requises en matière de statistiques, de suivi et d'évaluation permet aux États de s'adapter facilement et d'effectuer les changements stratégiques et les ajustements nécessaires à mi-parcours. La collecte et l'analyse de données ne doivent pas être envisagées après coup, mais plutôt considérées comme une fonction centrale des services publics, qui exige un soutien politique et financier adéquat.

Il est par conséquent indispensable d'évaluer les capacités de suivi des budgets et plans de développement nationaux, des ODD ainsi que des statistiques économiques et sociales traditionnelles. Ceci permettrait aux gouvernements africains de déterminer comment leurs organismes de statistiques et les ministères de tutelle en leur sein peuvent améliorer leurs capacités de collecte, de gestion et d'analyse des données, afin de saisir pleinement l'impact des politiques et initiatives actuellement mises en œuvre sur l'égalité des genres et de comprendre comment modifier et perfectionner ces dernières au fil du temps.

Privilégier la coopération régionale et Sud-Sud. Il est essentiel de souligner l'importance de la coopération régionale et Sud-Sud dans la conception et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives axées sur la problématique hommes-femmes. Les pays africains ont beaucoup à apprendre les uns des

autres, à la fois en ce qui concerne les stratégies efficaces et celles qui sont infructueuses. De nombreux enseignements très utiles peuvent également être tirés de l'expérience des pays d'Asie et d'Amérique latine et Caraïbes (ALC). Une telle coopération doit être axée sur le partage d'outils, de stratégies et d'expériences entre les secteurs (depuis les grands projets d'infrastructure jusqu'aux interventions à l'échelle communautaire), autant de démarches qui devront viser à stimuler l'innovation, l'apprentissage et la mise à l'échelle. Il est possible de développer considérablement la formation et les voyages d'étude transnationaux, le détachement de personnel et d'autres formes d'apprentissage par l'expérience, qui permettent aux responsables et aux décideurs d'être au plus près des réalités sur le terrain afin d'opérer les changements adaptés en conséquence.

En résumé, le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 se concentre sur les problèmes persistants liés à l'égalité des genres auxquels sont confrontées les femmes et les filles africaines. L'une de ses principales conclusions consiste à avancer qu'il n'est pas possible de garantir l'égalité des genres par la seule mise en place de ministères spécifiquement chargés de la problématique hommes-femmes ou de programmes et de projets consacrés aux femmes, bien que cela ait son importance. Le rapport préconise d'envisager plutôt cette question dans le cadre d'une vaste approche intersectorielle, qui impliquerait tous les segments de la société. Il souligne également les liens d'interdépendance entre le bien-être social des femmes et les opportunités économiques qui s'offrent à elles et leur permettent de mener une vie plus productive. Enfin, il indique que pour soutenir ces efforts, il est nécessaire d'entreprendre un travail complexe d'élimination des obstacles culturels et des normes sociales préjudiciables, qui ont un impact particulièrement important sur les femmes pauvres et leur famille.

Le rapport affirme également que la concrétisation accélérée de l'égalité des genres nécessite des mesures hautement collaboratives, impliquant non seulement les administrations nationales et locales,

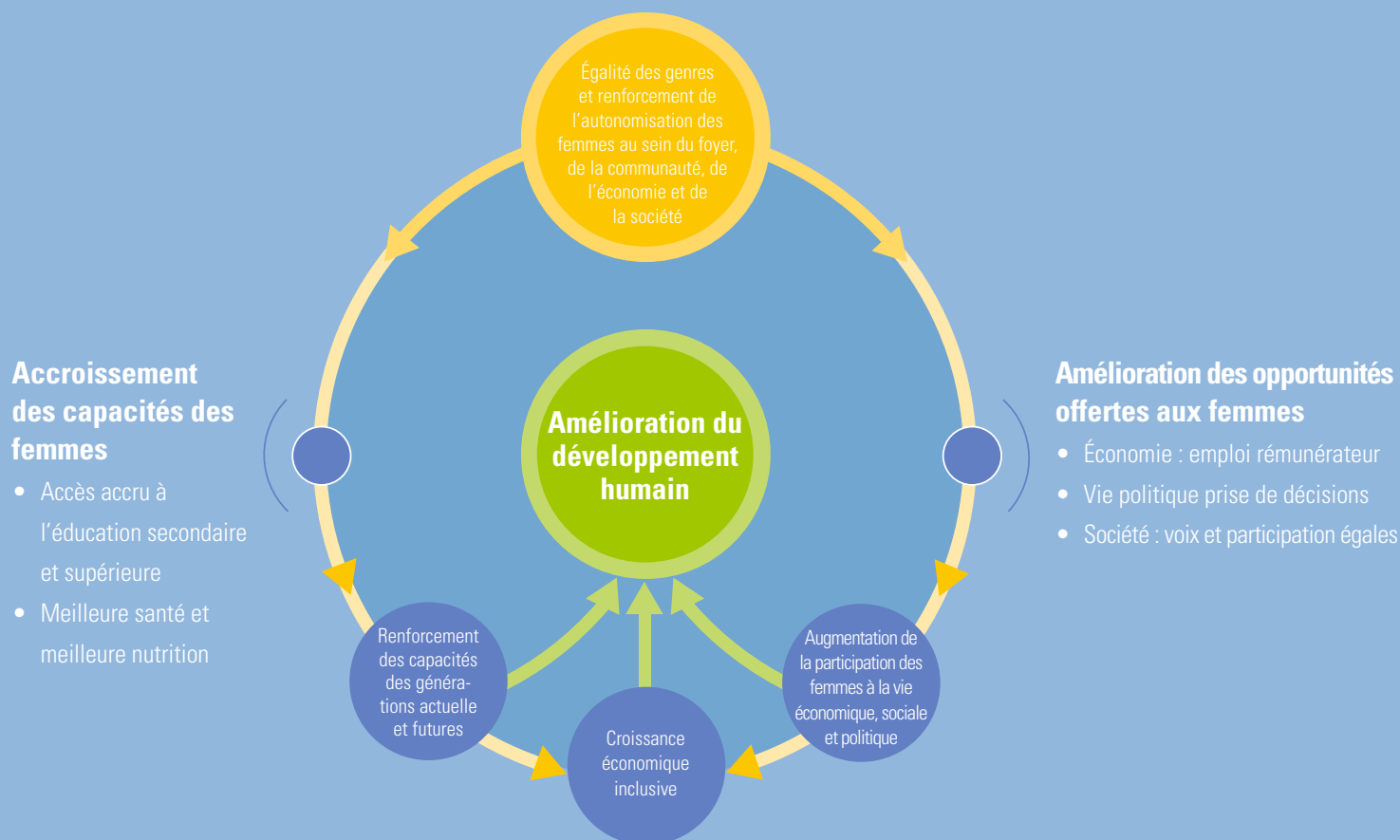
Il est fondamental de s'employer à éliminer les normes sociales préjudiciables ainsi que les barrières culturelles susceptibles d'exercer un impact particulièrement grave sur les femmes et leur famille.

mais faisant aussi appel aux organisations non gouvernementales, au secteur privé, aux groupes de pression et à des organisations communautaires efficaces.

Enfin, il est primordial pour les gouvernements africains de fixer des échéances précises afin de mesurer les progrès accomplis, de procéder à des ajustements selon les besoins et de maintenir une vision nationale mettant en avant les retombées fondamentales de l'égalité des

genres sur l'ensemble de la société. Les peuples d'Afrique ont l'obligation de se tenir eux-mêmes, ainsi que leur gouvernement, responsables de la réalisation des progrès dans un délai raisonnable, qui ne compromette pas l'urgence des mesures à entreprendre. La période de 15 ans fixée pour l'atteinte des ODD et l'achèvement du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 constitue une échéance viable sur laquelle les États africains se sont déjà engagés.

L'égalité des genres est essentielle au développement humain en Afrique



Chapitre 1

Introduction

Le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 se concentre sur les problèmes persistants d'inégalités entre les genres auxquels sont confrontées les femmes et les filles sur le continent. Il est de plus en plus admis aux niveaux national, régional et international que l'avancement du bien-être économique et social des femmes africaines a des retombées positives pour la société tout entière. Les améliorations en matière d'éducation, de santé et d'opportunités professionnelles dont bénéficient les femmes et les filles s'accompagnent de progrès économiques et sociaux ; elles contribuent en outre à accroître la productivité à l'échelle du pays et de la région Afrique dans son ensemble. Pourtant, malgré ce constat, les inégalités entre les genres n'ont pas diminué. Des écarts significatifs persistent entre les opportunités offertes aux hommes et celles dont les femmes peuvent se prévaloir ; il s'agit d'un problème majeur et d'un obstacle considérable à la transformation sociale et économique structurelle qui constitue l'objectif de tous les pays d'Afrique.

Il est de plus en plus admis que l'amélioration du bien-être économique et social des femmes africaines entraîne des conséquences positives dont bénéficie la société tout entière. Pourtant, malgré ce constat, les inégalités entre les genres n'ont pas diminué. Des écarts significatifs subsistent entre les opportunités offertes aux hommes et celles dont disposent les femmes.

Il ne faut pas oublier qu'il est admis depuis longtemps qu'une plus grande égalité des genres favorise le développement humain. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont des questions qui préoccupent la communauté internationale depuis au moins 30 ans, voire plus si l'on prend en considération les déclarations sur les droits de l'homme. En outre, les déclarations internationales et régionales sur les questions d'égalité des genres sont nombreuses. La réduction des inégalités entre les genres occupe une place prépondérante dans le programme de développement international. Le troisième objectif du Millénaire pour le développement (OMD 3), qui fournissait des directives aux gouvernements en matière d'éducation, d'emploi et de participation à la vie politique, reflétait bien l'attention portée par la communauté internationale à cette question. L'objectif de développement durable (ODD) 5, adopté plus récemment, appelle la communauté internationale à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Par ailleurs, de nombreux autres ODD mettent l'accent sur les inégalités et visent notamment à éliminer la pauvreté et la faim, à garantir l'accès à une eau propre et à l'assainissement, à une énergie

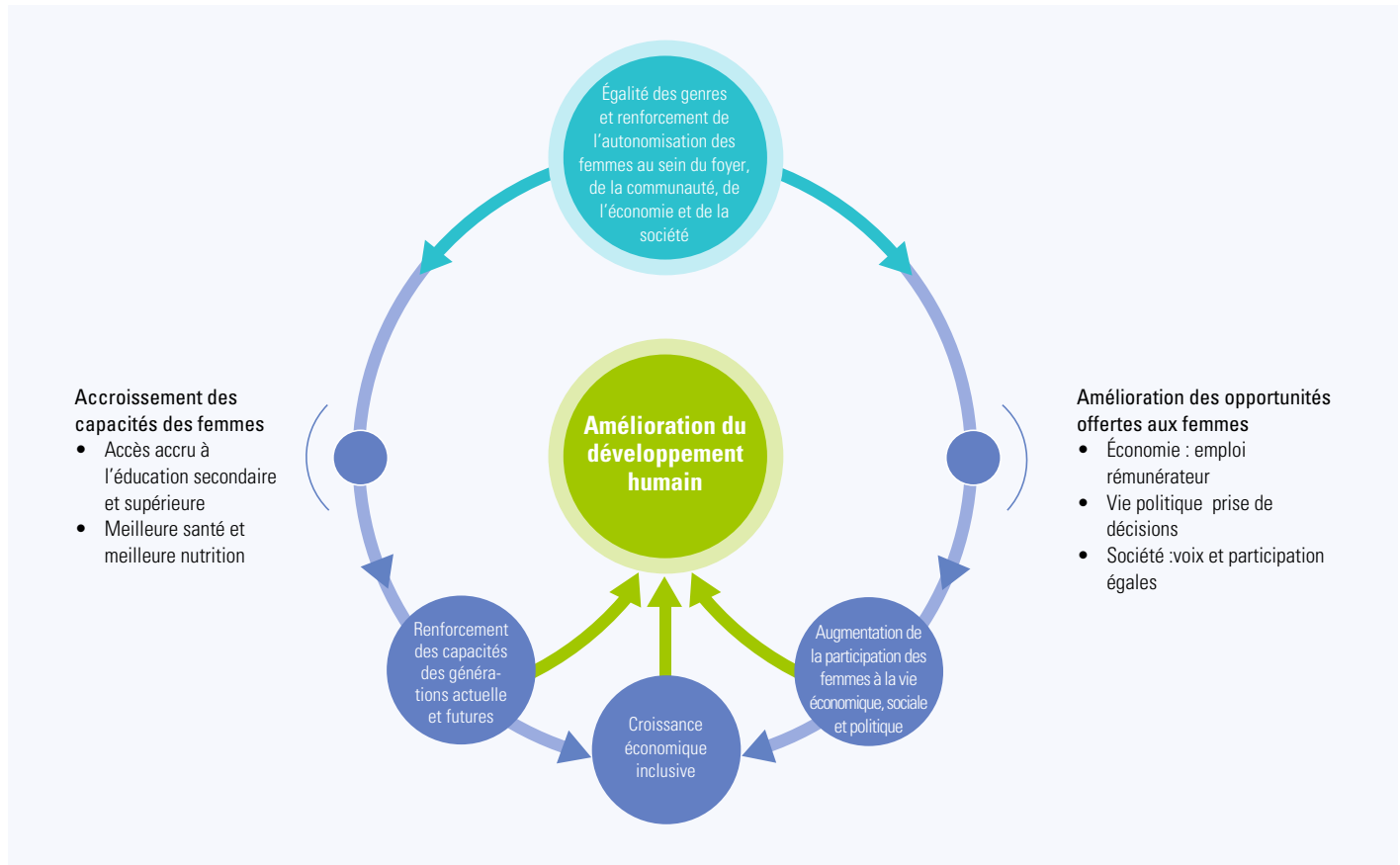
propre et abordable et à un travail décent, ainsi qu'à réduire les inégalités entre les genres.

Cependant, les déclarations internationales et régionales de solidarité en faveur de l'autonomisation des femmes doivent se traduire plus rapidement par des actions concrètes sur le terrain. Bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines et dans de nombreux pays, les changements constatés sont plus lents que prévu et trop souvent incohérents. Le présent rapport a donc pour objectif d'examiner les avancées enregistrées en matière d'égalité des genres et d'identifier le meilleur moyen d'accélérer la promotion des femmes en Afrique. Il cherche à déterminer les raisons du succès mitigé des efforts menés pour réduire les écarts entre les genres et explore la palette des moyens qui pourraient permettre aux États africains de faire face de manière plus efficace au défi de l'égalité des genres.

La publication de ce rapport sur l'égalité des genres intervient alors que l'ensemble du continent africain connaît de nombreux bouleversements. L'optimisme suscité par la croissance économique à deux chiffres qu'affichaient certains pays d'Afrique il y a seulement quelques années a été entamé par la baisse récente de la demande de nombreux

Figure 1.1

Égalité des genres et renforcement de l'autonomisation des femmes au sein du foyer, de la communauté, de l'économie et de la société



Source : contribution de Selim Jahan, Bureau du Rapport sur le développement humain (BRDH), 2016.

produits de base à l'échelle mondiale, tels que le pétrole, le gaz et les ressources minières, dont dépendent de nombreuses économies africaines. Les gains économiques enregistrés lors de la première décennie du XXI^e siècle ont largement diminué. D'autre part, des troubles politiques et civils continuent de toucher de nombreux pays en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale. L'épidémie d'Ebola survenue en 2014 en Afrique de l'Ouest a montré à quel point les sociétés africaines peuvent être vulnérables aux chocs inattendus, compte tenu du ralentissement des progrès économiques et sociaux observé dans les pays touchés par l'épidémie – la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. À l'heure où nous rédigeons ce rapport, la sécheresse qui frappe le Sahel et la Corne de l'Afrique ainsi que la canicule qui touche l'Afrique australe constituent une

véritable épreuve pour les populations des pays concernés. En outre, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux peut avoir des effets catastrophiques sur la vie civique et sociale. Ces crises se caractérisent par une forte dimension liée au genre car les femmes se retrouvent involontairement exposées en première ligne aux effets de ces changements, étant donné les rôles qui leur sont attribués par la société. Elles sont en effet chargées de nourrir leur famille et de prendre soin des enfants et des personnes âgées et malades, mais doivent également faire face à la perte des moyens d'existence et aux menaces en matière de santé et de sécurité.

Ces événements récents exigent de porter une attention plus concertée sur la question des inégalités entre hommes et femmes. Mettre davantage l'accent sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes pourrait

permettre d'atténuer les effets néfastes de tels événements, à condition de répartir les avantages économiques et sociaux au sein de l'ensemble de la population dans le cadre du processus de transformation structurelle, et non de chercher à améliorer le bien-être des femmes séparément de la transformation globale recherchée. Considérer l'égalité des genres comme un prisme stratégique structurant encourage non seulement une participation économique, sociale et politique inclusive de la génération actuelle, mais renforce également ses capacités ainsi que celles des générations futures, comme le montre la figure 1.1. Il s'agit d'un argument en faveur de l'égalité des genres reconnu depuis longtemps, qui demeure l'un des messages clés du présent rapport.

Développement humain et égalité des genres : questions contextuelles

Avant d'examiner les progrès et les défis spécifiques en matière d'égalité des genres en Afrique, il peut être utile de rappeler le contexte politique et les concepts qui sous-tendent le développement humain et l'égalité des genres.

La notion de développement humain a été introduite par le PNUD en 1990 et, depuis, l'utilisation de ce terme s'est généralisée. Selon le premier Rapport sur le développement humain (RDH), le développement humain est « un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun ». Vivre longtemps et en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable sont les plus importantes de ce large éventail de capacités. S'y ajoutent la liberté politique, la jouissance des droits de l'homme et le respect de soi. Dans les rapports ultérieurs et les travaux réalisés en dehors des Nations Unies¹, ce concept a été approfondi et revisité de manière à inclure l'élargissement des possibilités et le renforcement des capacités de tout un chacun. Un net contraste a ainsi été établi entre deux notions : d'un côté, la prospérité économique, reconnue de longue date et mesurée en termes de réussite

économique calculée au moyen du revenu national brut (RNB) par habitant ; et, de l'autre, le développement humain, c'est-à-dire les accomplissements humains mesurés en termes de capacités – ce que les individus peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire. Cette interprétation élargie du développement social et économique est désormais explicitement reconnue par la communauté internationale.

Un autre principe largement accepté est l'interdépendance entre le développement humain et les droits de l'homme. L'élargissement des possibilités et des capacités humaines et la jouissance des droits fondamentaux pour les hommes et les femmes sont inextricablement liés. Le développement humain repose par conséquent sur un engagement en faveur de la liberté et de la dignité humaine, fondé sur les droits de l'homme (PNUD, 2000). En l'absence d'une telle base, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'utilisation efficace des institutions, des capacités et des ressources en vue de promouvoir le développement humain seraient fortement limitées.

Dans cette optique, le chapitre suivant se penche sur l'évolution du développement humain et de l'égalité des genres en Afrique en utilisant des indicateurs qui mettent en avant les inégalités des résultats du développement humain entre hommes et femmes, notamment l'indice de développement de genre (IDG) et l'indice d'inégalité de genre (IIG), plus récent, introduit par le PNUD en 2010. Outre le lien entre indicateurs de développement humain et égalité des genres, le présent rapport examine le défi de l'égalité des genres dans le cadre du réseau complexe d'obstacles socioculturels, économiques, politiques et juridiques qui influencent directement la promotion de l'égalité des genres, autant de facteurs qui varient d'un pays à l'autre et au sein même des pays. La réalisation de l'égalité des genres relève en fin de compte de décisions prises à l'échelle de la famille et de la communauté, appuyées et imposées par des politiques, des lois et des programmes nationaux, dans un contexte d'évolution des normes sociales. L'encadré 1.1 définit quelques concepts clés relatifs à la problématique hommes-femmes.

Plus précisément, quels enseignements pouvons-nous tirer de ces conclusions, de plus en plus nombreuses, qui démontrent le lien évident entre le développement humain et l'égalité des genres en Afrique? Nous présentons ci-dessous cinq tendances qui ont influé, et continueront d'influer, sur les progrès en matière d'égalité des genres, et qui seront détaillées dans les chapitres suivants :

- **Les dynamiques récentes de transformation sociale et économique ont ouvert la voie à des avancées significatives en matière de développement humain en Afrique.** L'ensemble du continent a été marqué pendant plus d'une décennie par une forte croissance économique et par une intégration grandissante dans l'économie mondiale. Du fait de cette croissance, une attention plus concertée a été accordée à la bonne gouvernance, aussi bien sur le plan économique que politique, ainsi qu'au développement des investissements sociaux. Ceci a donné lieu à des avancées considérables en matière de progrès humains et des droits de l'homme, y compris les droits fondamentaux des femmes, malgré le récent ralentissement économique auquel font face certains pays.
- **La transformation de l'Afrique ne s'est pas généralisée à toutes les économies nationales.** Le processus de transformation économique et sociale laisse de nombreuses personnes de côté, avec de fortes disparités aux niveaux régional, infrarégional et national qui viennent s'ajouter à l'écart considérable qui se creuse entre la situation des femmes et celle des hommes. Tant que le processus de transformation en cours n'atteint pas tous les segments de la société, les inégalités risquent d'être exacerbées. Par ailleurs, les inégalités persistantes entre les genres ont un coût économique, social et de développement mesurable qui peut entraver encore davantage la transformation de l'Afrique.

ENCADRÉ 1.1

Définitions de quelques concepts clés relatifs à l'égalité des genres

Le sexe se rapporte aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui définissent les hommes et les femmes.

Le genre fait référence aux comportements, activités, attributs et rôles socialement définis qu'une société donnée considère appropriés pour les hommes et les femmes.

L'égalité des genres implique que les femmes ont les mêmes opportunités que les hommes dans la vie, y compris la possibilité de participer à la vie publique.

L'équité entre les genres signifie que les hommes et les femmes bénéficient des mêmes chances pour réussir leur vie, en fonction de leurs besoins et intérêts respectifs.

La division du travail fondée sur le genre correspond aux idées et pratiques déterminées par la société, qui définissent les rôles et les activités jugées comme appropriées respectivement pour les femmes et les hommes.

La prise en compte de la problématique hommes-femmes est une stratégie institutionnelle visant à introduire une démarche soucieuse d'égalité entre les genres dans tous les aspects liés aux politiques et aux activités d'une institution, par un renforcement des capacités tenant compte de l'égalité entre les genres et de l'égalité en matière de responsabilité.

Source : Reeves et Baden, 2000.

- **Il est de plus en plus admis que l'égalité des genres induit un effet multiplicateur sur l'ensemble des questions de développement – santé, éducation, marchés de l'emploi, hausse de la productivité, résilience et mobilité intergénérationnelle.** Aspirer à l'égalité des genres est non seulement la bonne politique à mener, mais c'est également une politique saine sur le plan économique et social. En outre, divers programmes et initiatives ont également fait leurs preuves dans de nombreux pays. Le défi majeur consiste à développer et améliorer ces initiatives de base. Pour un grand nombre de pays d'Afrique, il s'agit de passer d'une égalité des genres codifiée sur le plan juridique à une équité

Il est de plus en plus admis que l'égalité des genres induit un effet multiplicateur sur l'ensemble des questions de développement – santé, éducation, marchés de l'emploi, hausse de la productivité, résilience et mobilité intergénérationnelle.

Le présent rapport étudie sous l'angle de l'« économie politique » la manière dont les idées, les ressources et les pouvoirs sont conceptualisés, négociés et mis en œuvre par différents groupes sociaux en ce qui concerne les inégalités entre les genres

et une égalité de fait, afin que les femmes jouissent de ces droits de manière pratique et concrète par le biais d'actions susceptibles d'aplanir les disparités.

- **Pour les pays africains, les 15 prochaines années peuvent ouvrir la voie à de formidables opportunités, mais aussi les mettre en péril.** Les 15 prochaines années consacrées à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) devraient assister à une amélioration considérable du développement humain par le biais d'une plus grande diversification économique et d'une transformation structurelle, à condition qu'il existe une volonté nationale d'encourager une croissance et une transformation pleinement inclusives et non sexistes. Il s'agit d'une approche vaste et exhaustive qui ne se limite pas seulement à l'ODD 5 sur l'égalité des genres. En adoptant une perspective plus globale, les États africains seront bien mieux armés pour faire face aux changements attendus concernant le financement mondial du développement, accroître les bénéfices conférés par la démocratie et une gouvernance efficace, et tirer parti des tendances liées aux évolutions technologiques et à la connectivité à travers le monde. Par ailleurs, ils seront certainement plus en mesure de lutter contre les conséquences du changement climatique, en constante évolution. À l'inverse, les pays africains qui ne parviennent pas à mettre en œuvre des actions concertées pour rendre ce processus de transformation plus inclusif et non sexiste sont moins susceptibles de réussir leur transition vers une forte croissance économique et une pleine intégration dans l'économie mondiale, et risquent de prendre du retard sur les progrès enregistrés par les autres pays de la région.

Méthodologie adoptée pour la préparation du rapport

Le présent rapport étudie sous l'angle de l'« économie politique » la manière dont les idées, les ressources et les pouvoirs sont conceptualisés, négociés et mis en œuvre par différents groupes sociaux en ce qui concerne les inégalités entre les genres, que ce soit au travail, sur le marché ou au sein du foyer. « L'analyse de l'économie politique » (PNUD, 2012c) s'intéresse aux interactions entre les processus économiques et politiques d'une société, y compris la répartition des pouvoirs et des richesses entre les groupes et les personnes, ainsi qu'aux processus qui permettent de créer, d'alimenter et de transformer ces relations au fil du temps. Cette définition admet que le pouvoir est fondamentalement une question de relations entre l'État, les groupes sociaux et les individus, ou entre l'État, les forces du marché et la société civile.

Le présent Rapport sur le développement humain en Afrique est le fruit d'un important travail de coopération entre le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD et de nombreuses autres organisations, institutions et personnes mentionnées dans la section des remerciements. Il convient de préciser que le rapport a été élaboré en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine. En conséquence, outre l'Afrique subsaharienne, il étudie également la situation dans les États arabes d'Afrique du Nord.

La préparation du rapport a impliqué un travail approfondi d'analyses et de recherches quantitatives, une étude interactive qualitative ainsi que des consultations menées auprès de spécialistes du développement et d'associations de femmes et de jeunes. Neuf notes d'information ont été rédigées au titre de l'avant-projet du rapport, faisant état des coûts de l'inégalité de genre pour le développement humain, au travail, sur les marchés, en termes de leadership et au plan social. Ces études

s'appuient sur des analyses comparatives par pays et sur une analyse régionale pour identifier les domaines de développement, les exemples de réformes réussies et les mesures institutionnelles proposées. Cette démarche a été complétée par une analyse qualitative du rôle des institutions et des normes sociales dans la perpétuation du cycle des inégalités entre les genres, qui repose sur des entretiens réalisés dans les pays concernés, des discussions de groupes et des études de cas de pays, ainsi que sur une enquête en ligne menée à l'échelle de l'Afrique.

Ces études quantitatives et qualitatives ont été débattues, validées et complétées par des consultations régionales organisées à Addis-Abeba et à Dakar, ainsi que par deux concertations stratégiques tenues à Lusaka et à Johannesburg, en étroite collaboration avec l'Union africaine et d'autres institutions du système des Nations Unies, avec la participation d'organisations de la société civile, d'institutions économiques régionales et d'associations de femmes et de jeunes de toute l'Afrique. Ces débats ont donné naissance à un réseau d'agents du changement, qui contribueront aux activités de plaidoyer et à la mise en œuvre du programme des politiques préconisé dans le présent ouvrage. Enfin, le rapport a bénéficié des recommandations émises respectivement par un Comité consultatif de haut niveau, composé de représentants issus de la Commission de l'Union africaine, d'institutions régionales, de la société civile et du monde universitaire, par un groupe de surveillance interne rassemblant des experts du PNUD et par un groupe de lecteurs externes constitué de représentants de diverses institutions des Nations Unies.

L'Annexe B contient une note technique sur la méthodologie retenue pour élaborer le présent rapport.

Organisation du rapport

Le présent rapport est composé de huit chapitres qui passent en revue les avancées réalisées en matière d'égalité des genres, les moyens permettant d'accélérer la concrétisation du processus ainsi que les défis

persistants à cet égard. Le présent chapitre d'introduction est suivi par le **chapitre 2**, qui étudie les progrès accomplis par les pays d'Afrique sur le front du développement humain au moyen d'indicateurs mis au point par le PNUD pour évaluer divers aspects du développement humain, notamment les inégalités entre les genres. Ce chapitre fournit une évaluation globale des tendances en matière de développement humain au fil du temps, en s'appuyant sur plusieurs indicateurs : l'indice de développement humain (IDH), l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), l'indice de développement de genre (IDG) et l'indice d'inégalité de genre (IIG).

Le **chapitre 3** se penche sur les dimensions sociales liées aux inégalités entre les genres. Les données utilisées à cet effet proviennent d'autres sources que celles des indicateurs de développement humain à proprement parler. Elles sont notamment issues des tendances sociales en matière de santé et d'éducation, ainsi que de différents facteurs de bien-être influençant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

Le **chapitre 4** s'intéresse à la place des femmes dans le monde du travail et à leur participation aux décisions dans le domaine économique. Il explore les moyens dont les femmes disposent pour accéder aux ressources économiques et participer aux marchés du travail. Il traite également d'autres facteurs déterminants dans les prises de décisions économiques.

Le **chapitre 5** porte sur l'incidence de la participation politique et du leadership des femmes sur la progression vers l'égalité des genres. Il étudie la place des femmes dans la sphère politique, dans la fonction publique et dans les syndicats en Afrique et évalue les postes stratégiques que celles-ci détiennent dans le secteur privé.

Le **chapitre 6** examine les normes juridiques et sociales ainsi que la manière dont celles-ci affectent l'égalité des genres et

l'autonomisation des femmes. On ne peut surestimer l'importance sous-jacente des normes juridiques et sociales dans des domaines tels que l'accès aux services économiques, la santé et l'éducation, ni leur influence sur la violence sexiste, le mariage d'enfants et d'autres obstacles socioculturels à l'égalité des genres.

Le **chapitre 7** détaille les politiques et les programmes adoptés par les États africains pour lutter contre les inégalités entre les genres. Il répertorie les moyens mis en œuvre aux niveaux macro et sectoriel par les États africains pour remédier aux inégalités en alliant politiques et institutions. Il accorde une attention particulière aux comparaisons interrégionales avec l'Asie et l'Amérique latine et Caraïbes (ALC). Les exemples

présentés à ce titre concernent notamment la politique budgétaire et les dépenses publiques, les mesures législatives et réglementaires, les subventions et les programmes réservés aux femmes ainsi que d'autres interventions ciblées.

Enfin, le **chapitre 8** présente quelques conclusions et pistes de réflexion clés qui fournissent un cadre stratégique et un programme d'action visant à adopter une approche plus globale, axée sur les résultats afin de remédier aux inégalités entre les genres.

En outre, plusieurs annexes ont été adjointes en appui au rapport, qui comportent des données supplémentaires, des résumés de sujets spécialisés et des références utiles.

Niveaux de développement humain en Afrique



Développement humain très élevé ou élevé

Seychelles Algérie Maurice
Libye
Tunisie

Développement humain moyen

Ghana Égypte Botswana Gabon
Cabo Verde Maroc Namibie République du Congo
Afrique du Sud Guinée équatoriale
Zambie
Sao Tomé-et-Principe

Développement humain faible

Mauritanie	Kenya	Djibouti	Nigéria	Libéria	République démocratique du Congo
Swaziland	Tanzanie	Soudan du Sud	Togo	Guinée Bissau	Tchad
Lesotho	Comores	Éthiopie	Bénin	Mali	République centrafricaine
Zimbabwe	Rwanda	Burundi	Sénégal	Sierra Leone	Cameroun
Malawi	Ouganda	Érythrée	Côte d'Ivoire	Guinée	
Mozambique	Soudan		Gambie	Burkina Faso	
Madagascar				Niger	
Angola					

Chapitre 2

État des lieux des progrès accomplis par les pays d'Afrique en matière de développement humain et d'égalité des genres

Chapitre 2

État des lieux des progrès accomplis par les pays d'Afrique en matière de développement humain et d'égalité des genres

Ce chapitre examine l'état du développement humain et de l'égalité des genres dans les différents pays d'Afrique ainsi que les tendances y afférentes à l'aide de plusieurs indicateurs de développement humain mis au point par le PNUD, impliquant notamment des comparaisons avec d'autres régions en développement. Il s'intéresse particulièrement aux indicateurs de développement humain qui permettent spécifiquement d'évaluer le niveau de développement par genre et les inégalités entre les genres.

Depuis son introduction initiale par le PNUD en 1990, la notion de développement humain a été modifiée et perfectionnée au fil des ans. Les indicateurs de développement humain du PNUD sont désormais largement reconnus par les gouvernements, la société civile, les chercheurs, les analystes et la communauté de donateurs comme des outils fiables, permettant d'estimer les avancées enregistrées par un pays sur le plan social et économique, et de dresser des comparaisons entre pays au niveau des progrès réalisés en matière de développement humain.

Comme toute mesure quantitative, ces indicateurs ont également leurs limites. Cela a amené le PNUD à mettre au point un ensemble d'indices complémentaires, afin de mieux évaluer la notion de développement humain sous différents angles et de compenser les lacunes constatées dans certains indices. Il existe actuellement cinq indices : le premier est l'indice de développement humain (IDH), qui est le plus fréquemment cité et selon lequel il est procédé au classement de 188 pays ; ensuite, l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI), qui couvre 151 pays ; l'indice de développement de genre (IDG), qui concerne 163 pays ; l'indice d'inégalité de genre (IIG), qui s'applique à 159 pays ; et enfin l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), qui porte sur 91 pays. Les données et les comparaisons utilisées dans le présent rapport sont tirées du Rapport sur le développement humain 2015,

sur la base des données nationales disponibles au 15 avril 2015.

Dans ce contexte, le chapitre 2 vise à examiner les progrès accomplis par les pays africains en matière de développement à l'aide des différents indicateurs de développement humain du PNUD. L'analyse utilise ces indices afin de montrer l'évolution des tendances en matière de développement humain sur le continent au fil du temps et pour les besoins des comparaisons interrégionales. La dernière partie de ce chapitre est consacrée à l'IDG, à l'IIG et à d'autres données relatives au développement humain qui sont susceptibles d'éclairer davantage la question de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

Aux fins de l'analyse qui suit, l'examen des indicateurs de développement humain a nécessité de diviser la région Afrique en cinq sous-régions, à savoir l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique australe et ce, afin de faciliter les comparaisons².

Vue d'ensemble du développement humain en Afrique

L'Indice de développement humain

L'indice de développement humain (IDH) est une mesure synthétique visant à évaluer les progrès à long terme dans trois dimensions clés du développement humain : vivre longtemps

TABLEAU 2.1

Comparaisons des valeurs de l'IDH à l'échelle mondiale, par région

Région	Valeur de l'IDH moyen par région 1990	Valeur de l'IDH moyen par région 2000	Valeur de l'IDH moyen par région 2014	Évolution de la valeur de l'IDH 1990-2014
Asie de l'Est et Pacifique	0,516	0,593	0,710	1,34
Europe de l'Est et Asie centrale	0,651	0,665	0,748	0,58
Amérique latine et Caraïbes	0,625	0,684	0,748	0,75
Asie du Sud	0,437	0,503	0,607	1,38
Afrique	0,426	0,449	0,524	1,09

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique.

et en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. La dimension liée à la longévité et la bonne santé est mesurée selon l'espérance de vie. L'accès aux connaissances est calculé selon les mesures suivantes : (i) le nombre moyen d'années de scolarisation au sein de la population adulte, soit la valeur moyenne des années d'études complétées par la population adulte d'un pays (personnes âgées de 25 ans et plus) ; et (ii) la durée attendue de scolarisation des enfants d'âge scolaire, soit le nombre total d'années de scolarisation qu'un enfant en âge d'entrer à l'école peut espérer effectuer si les caractéristiques des taux de scolarisation par âge spécifique demeurent inchangées tout au long de la vie de l'enfant. Le niveau de vie est mesuré au moyen du revenu national brut (RNB) par personne, exprimé en dollars internationaux constants de 2011 sur la base des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA).

Les données des tableaux et des figures présentées dans ce chapitre sont issues du Rapport sur le développement humain 2015 (RDH 2015). Le tableau 2.1 compare l'Afrique avec d'autres régions du monde. L'IDH moyen des 53 pays d'Afrique examinés dans le cadre du présent rapport est comparé à l'IDH moyen des régions émergentes et en développement, entre 1990 et 2014. L'Afrique affiche l'un des taux de progression de l'IDH les plus rapides au monde sur la

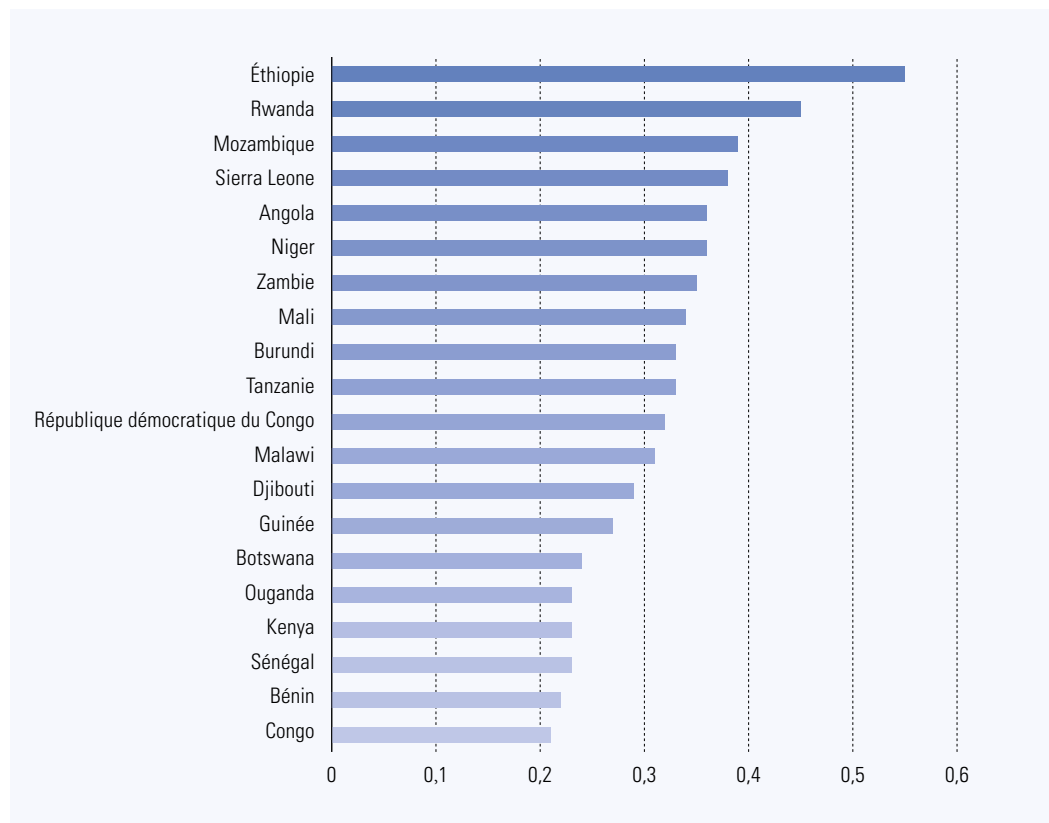
période allant de 1990 à 2014, mais possède aussi les niveaux de développement humain moyens les plus faibles par rapport aux autres régions du monde. Toutefois, on observe également d'importants écarts au sein même du continent, comme nous l'expliquerons par la suite.

L'annexe H présente les valeurs, classements et tendances de l'IDH par pays, qui varient considérablement d'un pays à l'autre. Les faibles valeurs de l'IDH en Afrique par rapport aux autres régions s'expliquent en partie par le grand nombre de pays africains, 36 au total, appartenant au groupe de pays à *faible développement humain*. Aucun pays d'Afrique ne fait partie du groupe de pays à *développement humain très élevé*, qui réunit les 49 premiers pays du classement, dominé par la Norvège, l'Australie, la Suisse et le Danemark. Cinq pays d'Afrique (sur un total de 55 pays à l'échelle mondiale) relèvent du groupe de pays à *développement humain élevé*. Douze pays d'Afrique (sur un total de 39 pays) sont répertoriés dans le groupe de pays à *développement humain moyen*. Enfin, comme indiqué précédemment, 36 pays africains (sur un total de 44 pays à l'échelle mondiale) comptent parmi les pays à *faible développement humain*. Sur les 20 derniers pays du classement mondial, 19 sont des pays d'Afrique.

Outre cet aperçu des valeurs et du classement des pays d'Afrique

FIGURE 2.1

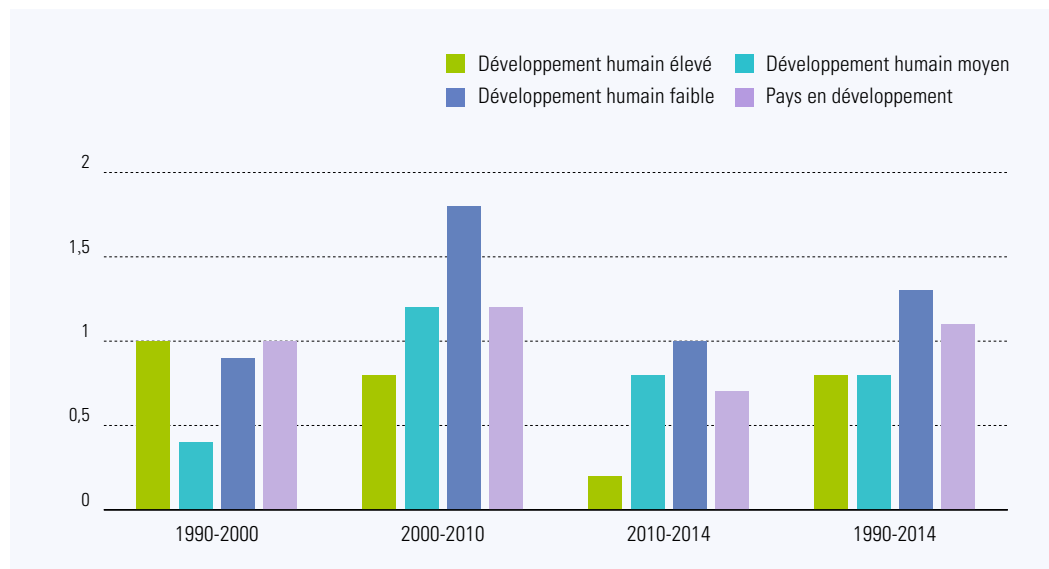
Les vingt pays d'Afrique affichant la meilleure évolution en pourcentage à l'échelle de l'IDH, 2000-2014



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique.

FIGURE 2.2

Taux de croissance annuels moyens de l'IDH, par catégorie de développement humain, 1990-2014



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique.

selon l'IDH issus du RDH 2015, l'annexe H montre l'évolution des tendances de l'IDH dans le temps, à partir de données de 1990 jusqu'aux calculs les plus récents, sur la base des données de 2014. La figure 2.1 reproduit l'évolution de l'IDH entre 2000 et 2014, en pourcentage, dans les 20 pays d'Afrique qui ont le plus progressé à l'échelle de l'IDH. Cette liste de 20 pays est particulièrement instructive, car 17 d'entre eux font partie du groupe de pays à *faible développement humain*, ce qui suggère que de nombreux pays enregistrent des progrès considérables en matière de développement humain même s'ils restent inscrits au titre du groupe des pays les moins performants. Seuls trois pays de la figure 2.1 font partie du groupe de pays à *développement humain moyen* : la Zambie, le Botswana et la République du Congo. La figure 2.2 présente les taux de croissance annuels moyens de l'IDH des pays d'Afrique pour les différentes catégories de développement humain, sur plusieurs périodes. Il est intéressant de noter que ce sont les pays d'Afrique appartenant au groupe à *faible développement humain* qui affichent le plus fort taux de croissance sur les périodes 2000-2010 et 2010-2014. Ce graphique compare également les taux de croissance de l'IDH des pays d'Afrique avec ceux de l'ensemble des pays en développement, et

montre que, de manière générale, les pays d'Afrique présentent des résultats aussi bons, voire meilleurs, que ces derniers.

Le tableau 2.2 récapitule les valeurs moyennes de chacune des cinq sous-régions africaines, en soulignant les différences considérables en termes d'IDH entre les sous-régions mais également au sein de ces dernières. Il montre ainsi que l'IDH de l'Afrique du Nord est nettement supérieur à l'IDH moyen de la région Afrique ainsi qu'à celui de l'Asie du Sud, et ce, même en incluant la Mauritanie. L'Afrique australe est la seule autre sous-région dont l'IDH est supérieur à l'IDH moyen de l'Afrique. Comme nous pouvions le prévoir, il existe également de fortes disparités en termes d'IDH au sein des différentes sous-régions. Par exemple, en Afrique de l'Est, les Seychelles et le Kenya affichent respectivement un IDH de 0,772 et de 0,548, tandis que le Burundi et l'Érythrée enregistrent respectivement un IDH de 0,400 et de 0,391, soit des valeurs bien inférieures à la moyenne de l'Afrique. On observe des écarts similaires dans les autres sous-régions, par exemple entre le Cabo Verde (0,646) et le Niger (0,348) en Afrique de l'Ouest, ou entre le Gabon (0,684) et la République centrafricaine (0,350) en Afrique centrale.

En outre, il est très instructif de comparer les variations de l'IDH dans le temps, par région.

TABLEAU 2.2

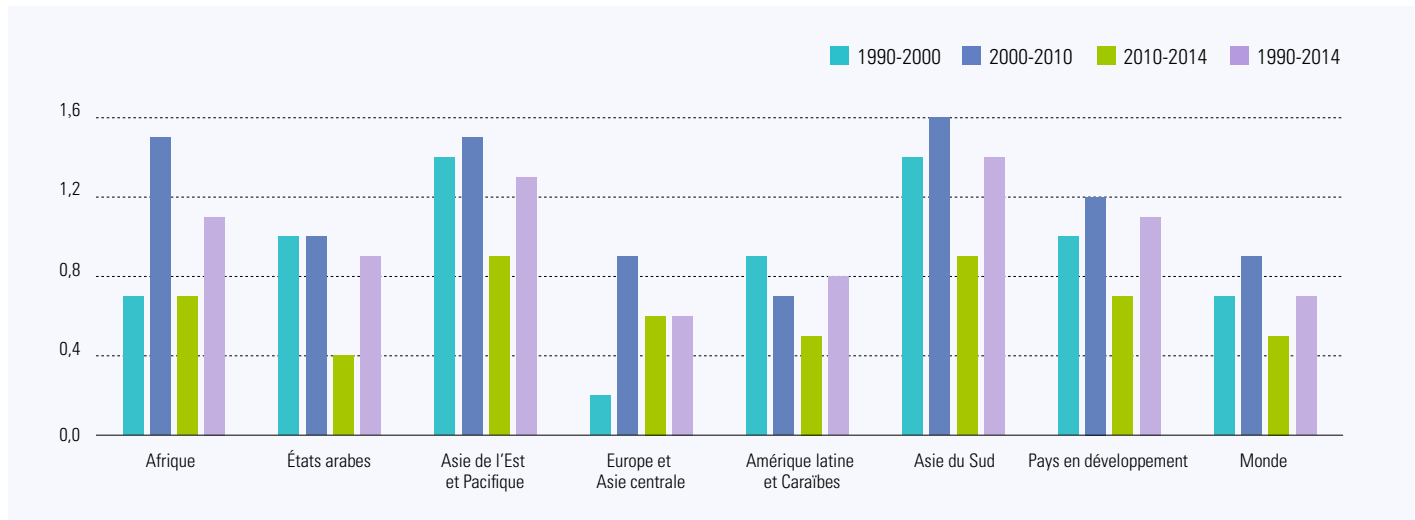
Valeur de l'IDH moyen par sous-région africaine

Sous-région	Valeur de l'IDH 1990	Valeur de l'IDH 2000	Valeur de l'IDH 2014	Évolution de la valeur de l'IDH, 1990-2014 (%)
Afrique du Nord	0,533	0,603	0,668	20,209
Afrique de l'Est	0,337	0,403	0,497	32,193
Afrique de l'Ouest	0,333	0,382	0,461	27,766
Afrique centrale	0,453	0,439	0,507	10,651
Afrique australe	0,481	0,478	0,570	15,614
Valeur de l'IDH moyen pour la région Afrique	0,426	0,449	0,524	18,702

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique.

Figure 2.3

Variation annuelle moyenne en pourcentage de l'IDH par région, 1990-2014



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique.

La figure 2.3 montre l'évolution de l'IDH sur différentes périodes remontant jusqu'à 1990. La région africaine a progressé plus rapidement que les régions Amérique latine et Caraïbes (ALC), États arabes, Europe et Asie centrale, et que l'ensemble des pays en développement. Entre 2000 et 2010, l'évolution de l'IDH en Afrique a été équivalente à celle de l'Asie de l'Est et Pacifique, à peine inférieure à celle de l'Asie du Sud et bien au-dessus de l'évolution moyenne de l'ensemble des pays en développement.

Les données fournies au titre du présent rapport mettent en évidence les facteurs structurels qui entravent la progression de l'IDH en Afrique. La réduction du taux de natalité chez les adolescentes, l'accroissement de la population féminine ayant achevé au moins des études secondaires et l'augmentation de la participation des femmes à la vie active sont autant de vecteurs d'accélération de l'IDH (voir annexe M).

L'IDH ajusté aux inégalités

L'IDH est une mesure moyenne du niveau de développement humain de base d'un pays. Comme toutes les moyennes, l'IDH masque des inégalités dans la répartition du développement humain au sein de la population d'un pays. Dans le Rapport sur

le développement humain 2010, le PNUD a introduit l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI), qui prend en compte les inégalités dans les trois dimensions de l'IDH en réduisant la valeur moyenne de chaque dimension selon son niveau d'inégalité. Fondamentalement, l'IDHI correspond à l'IDH assorti d'un « malus » pour tenir compte des inégalités. La différence entre l'IDH et l'IDHI correspond à la perte de développement humain due aux inégalités, et peut être exprimée en pourcentage. À mesure que les inégalités augmentent dans un pays, la perte de développement humain augmente également.

Le tableau de l'annexe I présente un classement des pays d'Afrique en fonction de leur IDHI et met en lumière les inégalités criantes constatées dans bon nombre d'entre eux, à la fois pour les hommes et pour les femmes. Sur les 53 pays répertoriés, 20 seulement marquent une amélioration par rapport à leur classement selon l'IDH, huit pays ne disposent pas de données suffisantes pour effectuer le calcul, et deux pays ne font état d'aucune différence observée dans ce domaine. Cela signifie que 23 pays affichent des différences négatives par rapport à la valeur de leur IDH. À cet égard, les pays caractérisés par des valeurs d'IDH élevées ne présentent pas nécessairement de meilleurs résultats que ceux dont la valeur de l'IDH est faible.

TABLEAU 2.3

Comparaisons de l'IDHI par région

Région	Indice de développement humain (IDH)	Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)	Perte globale de développement humain (due aux inégalités) (%)
Afrique subsaharienne	0,52	0,35	33
Asie du Sud	0,61	0,43	29
États arabes	0,69	0,51	25
Amérique latine et Caraïbes	0,75	0,57	24
Asie de l'Est et Pacifique	0,71	0,57	19
Europe de l'Est et Asie centrale	0,75	0,65	13

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique.

Par exemple, le Botswana, l'Afrique du Sud et la Namibie sont au nombre de pays (quatre au total) qui présentent les différences négatives les plus notables d'avec leur IDH, soit respectivement 23, 15 et 25 et ce, en raison des fortes inégalités qui y sont constatées.

À l'inverse, la Tunisie (22), l'Éthiopie (7), l'Ouganda (6), la République du Congo (6) et Sao Tomé-et-Principe (6) marquent les avancées les plus notables à l'échelle de l'IDH. En outre, plusieurs pays enregistrent une progression d'au moins quatre pour cent, notamment Cabo Verde (5), la République-Unie de Tanzanie (4), Madagascar (4), le Rwanda (4), le Zimbabwe (4) et le Burundi (5). Remédier aux inégalités dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi contribue à accélérer le développement humain en Afrique.

Lorsque l'on compare l'IDH et l'IDHI, il est également intéressant de noter le ratio de ces deux valeurs pour chacune des différentes catégories de développement humain. Dans le cas du groupe de pays à développement humain moyen, la différence moyenne est de 30 % ; dans le cas du groupe de pays à faible développement humain, la différence moyenne est de 35,5 %. (Aucun calcul n'est disponible pour les pays à développement humain élevé en raison de l'insuffisance des données.) La figure 2.4 détaille la perte d'IDH

après ajustement aux inégalités.

En ce qui concerne les disparités en matière d'IDH ajusté aux inégalités, il est intéressant de comparer les différentes régions. Même s'il faut traiter avec prudence les données agrégées au niveau régional, le tableau 2.3 est assez instructif : il montre que la perte de développement humain due à l'inégalité est plus importante en Afrique (33 %) alors que l'IDH moyen pour cette région est le plus faible.

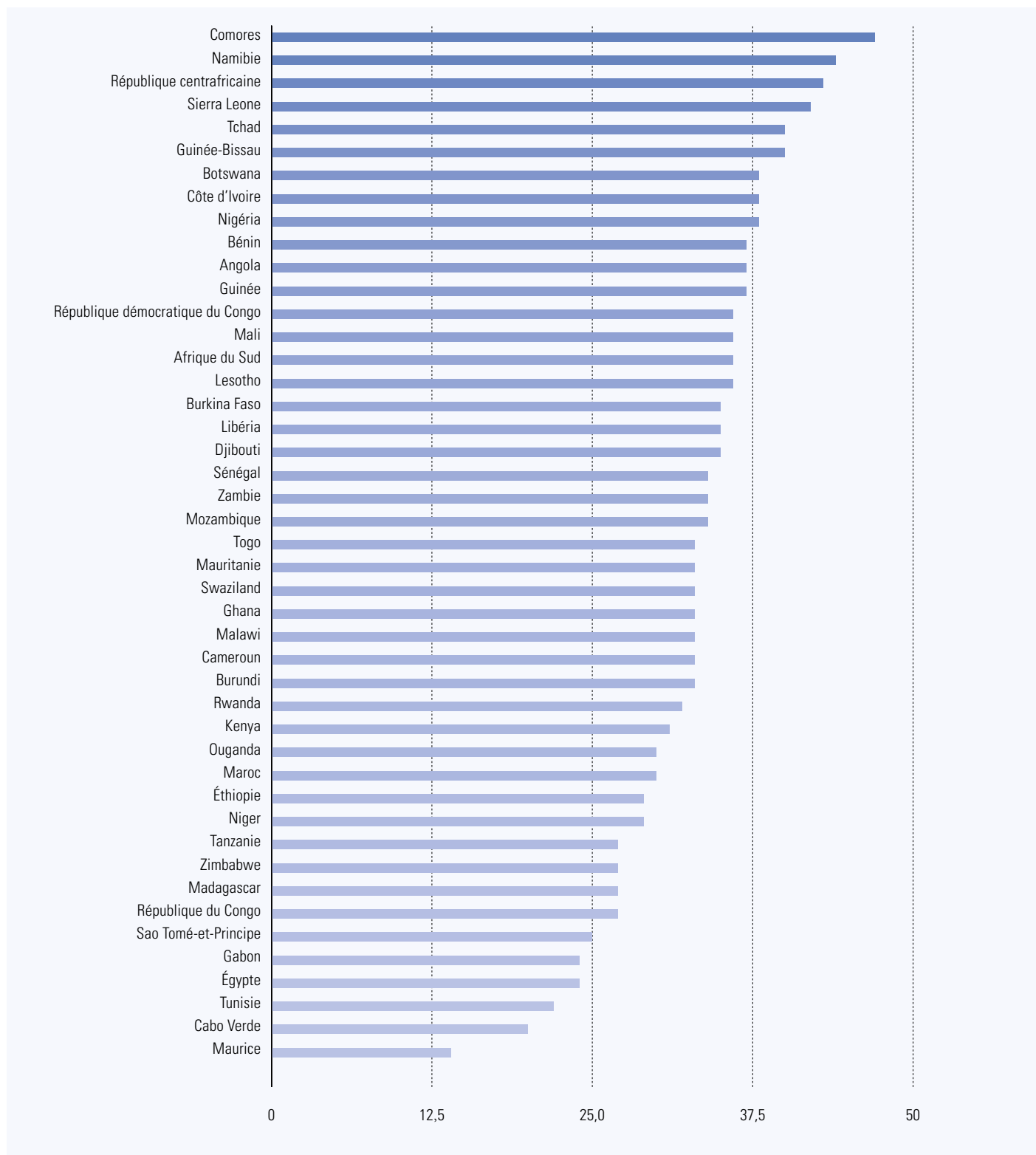
L'indice de pauvreté multidimensionnelle

Introduit par le PNUD dans le Rapport sur le développement humain 2010, l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) mesure la pauvreté en identifiant les multiples privations auxquelles est confronté un même ménage dans les domaines de l'éducation, de la santé et du niveau de vie³.

Les dix pays d'Afrique qui enregistrent les pourcentages les plus élevés d'habitants vivant dans une pauvreté multidimensionnelle sont tous des pays à faible développement humain. Pourtant, les pays affichant les proportions les plus faibles d'habitants proches de la pauvreté multidimensionnelle ou vivant dans une extrême pauvreté multidimensionnelle n'appartiennent pas nécessairement au groupe des pays à développement humain élevé.

FIGURE 2.4

Perte de développement humain due aux inégalités calculées dans la répartition de l'IDH, de la valeur la plus élevée à la valeur la plus faible (perte globale en %)



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir du Rapport sur le développement humain 2015 du PNUD.

Le tableau 2.4 compare les huit pays d’Afrique qui présentent les pourcentages les plus élevés d’habitants proches de la pauvreté multidimensionnelle et vivant dans une extrême pauvreté, avec les huit pays caractérisés par les pourcentages les plus faibles d’habitants vivant dans une extrême pauvreté multidimensionnelle. L’annexe 6 reproduit le classement en fonction de l’IPM de tous les pays d’Afrique pour lesquels des données sont disponibles.

Il est intéressant de noter dans le tableau 2.4 que les pays où l’IPM est le plus élevé, comme par exemple, le Niger, le Soudan du Sud, le Tchad et l’Éthiopie affichent un faible pourcentage de population proche de la pauvreté, comparé au pourcentage population vivant dans une extrême pauvreté. Il existe une forte corrélation entre les valeurs de l’IDH et de l’IPM, de l’ordre de - 0,71. Presque tous les pays ayant un IPM d’au moins 50 pour cent sont répertoriés dans le groupe à faible IDH. Dans le cas des pays où l’IPM est le plus faible, tels que la Libye, la Tunisie, l’Égypte ou l’Afrique du Sud, la plupart des privations concernent la population proche de la pauvreté multidimensionnelle, et le pourcentage d’habitants vivant dans une extrême pauvreté est bien plus faible. Ainsi, les pays enregistrant un taux élevé de privation devraient mettre l’accent sur l’instauration d’une protection sociale à l’échelle du système, tandis que les pays connaissant un fort pourcentage d’habitants proches de

TABLEAU 2.4

Pays d’Afrique affichant respectivement les pourcentages les plus élevés et les moins élevés d’habitants vivant dans une pauvreté multidimensionnelle

Pays	IPM : intensité des privations (%)	Population proche de la pauvreté multidimensionnelle (%)	Population vivant dans une extrême pauvreté multidimensionnelle (%)
Niger	65,0	5,9	73,5
Soudan du Sud	61,7	8,5	69,6
Tchad	62,7	8,8	67,6
Éthiopie	60,9	6,7	67,0
Burkina Faso	61,3	7,6	63,8
Somalie	61,1	8,3	63,6
Guinée-Bissau	61,6	10,5	58,4
Mali	58,2	10,8	55,9
Zimbabwe	44,1	29,3	7,8
Swaziland	43,5	20,5	7,4
Maroc	44,3	12,6	4,9
Gabon	43,4	19,9	4,4
Afrique du Sud	39,6	17,1	1,3
Égypte	37,4	5,6	0,4
Tunisie	39,3	3,2	0,2
Libye	37,5	6,3	0,1

Source : calculs effectués par l’équipe du RDH Afrique à partir du Rapport sur le développement humain 2015 du PNUD.

TABLEAU 2.5

Corrélation entre l’IDH, l’IDHI et l’IPM

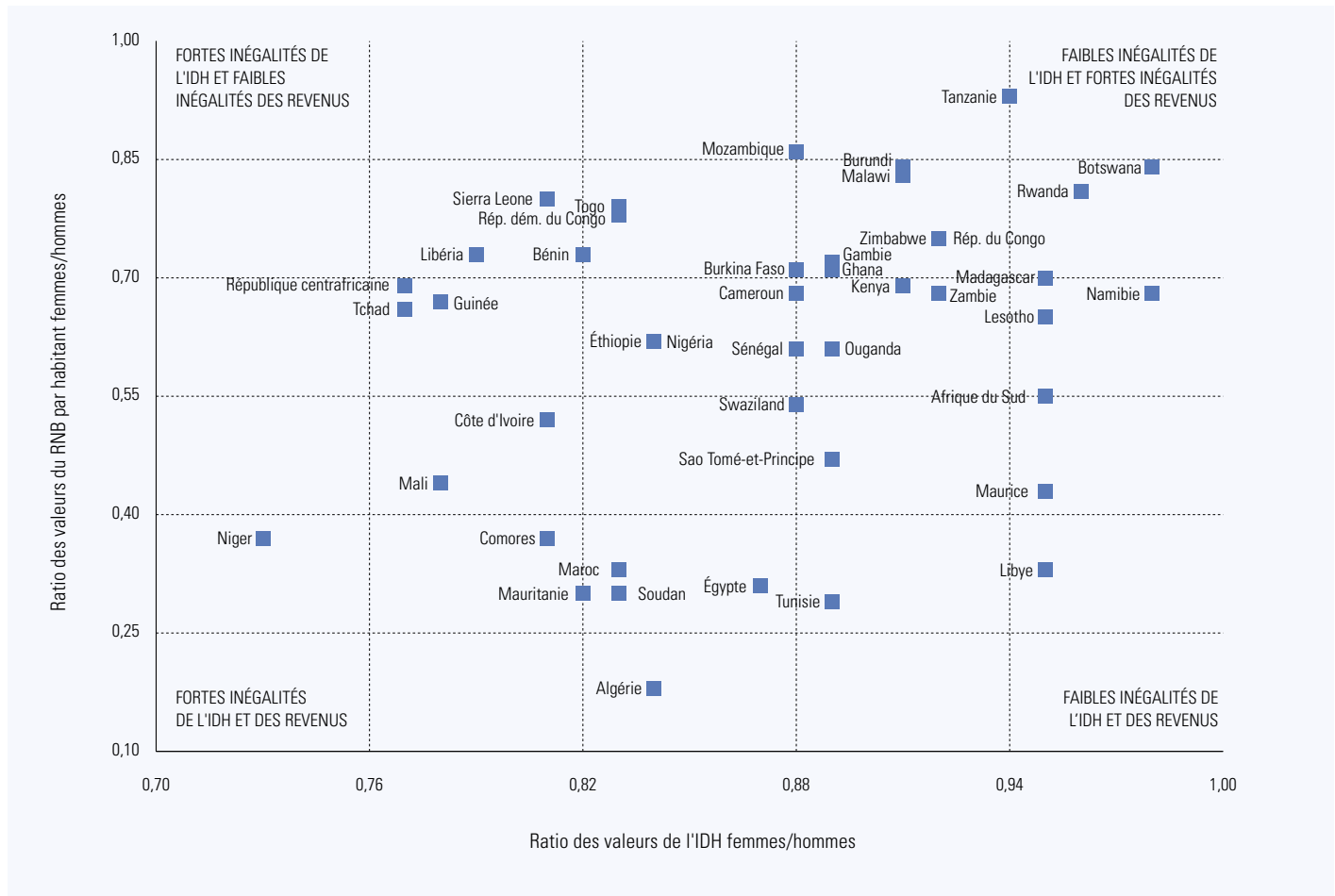
	IPM	Population vivant dans une extrême pauvreté multidimensionnelle
IDH	-0,838	-0,823
IDHI	-0,785	-0,758
Perte d’IDH	0,369	0,304

Source : calculs effectués par l’équipe du RDH Afrique à partir du Rapport sur le développement humain 2015 du PNUD.

la pauvreté multidimensionnelle auraient davantage intérêt à se concentrer sur la gestion de la vulnérabilité, en mettant en œuvre, à titre d’exemple, un système de protection sociale ciblant les personnes proches du seuil de l’IPM. Le tableau 2.5 confirme l’existence d’une forte corrélation entre des niveaux élevés de privation et de faibles valeurs d’IDH et d’IDHI. Ceci laisse à penser qu’il est essentiel de s’attaquer directement à l’extrême pauvreté multidimensionnelle pour améliorer l’IDH et l’IDHI en Afrique. L’IPM, qui est l’indicateur du développement humain le plus récent, est un outil complémentaire indispensable pour tenter de saisir les nombreuses dimensions du développement humain. Au fur et à mesure que des données supplémentaires

FIGURE 2.5

Indice de développement de genre (ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes) et écart de revenus (ratio des valeurs du RNB par habitant femmes/hommes)



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir du Rapport sur le développement humain 2015 du PNUD.

sont disponibles dans un plus grand nombre de pays, la valeur de l'IPM sera amenée à s'accroître proportionnellement.

Les indicateurs de développement humain tenant compte de la dimension de genre

La présente section se penche sur les deux indicateurs de développement humain tenant compte de la dimension de genre, à savoir l'indice de développement de genre (IDG) et l'indice d'inégalité de genre (IIG). L'IDG a été utilisé pour la première fois par le PNUD en 1995, et l'IIG, en 2010.

L'indice de développement de genre

L'IDG mesure les écarts entre les résultats respectifs des hommes et des femmes au titre de trois dimensions essentielles du développement humain : (i) la santé, mesurée selon l'espérance de vie à la naissance, pour les filles comme pour les garçons ; (ii) l'éducation, mesurée selon le nombre d'années d'études escomptées pour les filles et les garçons, et selon la durée moyenne de scolarisation des adultes, hommes et femmes, âgés de 25 ans et plus ; et (iii) le contrôle équitable des ressources économiques, mesuré selon l'estimation des revenus touchés par les femmes et par les hommes.

L'IDG révèle que les femmes d'Afrique subsaharienne atteignent, en moyenne, 87 % des niveaux de développement humain de ceux des hommes.

La région est plus performante que l'Asie du Sud et les États arabes à cet égard, mais elle figure toutefois parmi les régions affichant les moins bons résultats globaux. L'annexe K présente l'IDG de l'ensemble des pays africains, par sous-région. Le tableau 2.6 indique l'IDG par région du globe. On y constate que l'Afrique subsaharienne affiche un IDG supérieur à celui des régions États arabes et Asie du Sud, mais inférieur à celui des trois autres régions du monde.

Les pays qui présentent un IDG plus élevé sont-ils aussi ceux qui affichent un meilleur IDH ? Il est difficile de répondre à cette question, étant donné que les mesures des indicateurs de l'IDG sont les mêmes pour les femmes et pour les hommes, mais les pays ayant un IDH plus faible pourraient avoir une meilleure répartition entre les deux genres.

En outre, les écarts de revenu par habitant entre hommes et femmes concourent à réduire les niveaux de développement humain de ces dernières. En moyenne, les femmes africaines qui vivent dans des pays où les inégalités entre les genres sont moindres en termes de revenus ont généralement tendance à atteindre de meilleurs niveaux de développement humain que les hommes (dans 30 pays). Les pays recensant de faibles inégalités entre les genres au niveau des revenus mais un faible ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes voient les inégalités se creuser dans les domaines de l'éducation et de la santé, ce qui annule les avantages d'un revenu mieux distribué. Les pays inclus dans cette catégorie comprennent notamment la Guinée, le Libéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo. Dans six pays présentant un ratio IDH des femmes/IDH des hommes élevé et de fortes disparités de revenus entre les genres, l'écart suscité par les inégalités de revenus semble être pallié par des conditions de santé et d'éducation plus égalitaires. L'Égypte, la Libye, Maurice et la Tunisie figurent parmi au nombre de ces pays.

La figure 2.5 illustre un aspect de l'IDG

mesuré par rapport aux inégalités de revenus dans l'ensemble de la région Afrique. La répartition des pays sur le diagramme révèle, entre autres, la vaste palette de situations existant en Afrique, entre les pays présentant de fortes inégalités entre les genres mais de faibles inégalités de revenus ou, au contraire, de faibles inégalités entre les genres mais des inégalités de revenus élevées. Trois valeurs extrêmes peuvent être prises comme exemple. La République-Unie de Tanzanie présente de faibles inégalités à la fois à l'échelle de l'IDH et des revenus. Le Niger, en revanche, affiche de fortes inégalités aussi bien au niveau des revenus que de l'IDH. La Libye enregistre quant à elle des inégalités peu élevées au niveau de l'IDH mais de fortes inégalités en termes de revenus.

S'agissant des sous-régions du continent, les femmes d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe obtiennent les meilleurs résultats en termes de développement humain par rapport aux hommes, suivies en cela par les femmes d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale, puis par celles d'Afrique de l'Ouest.

La figure 2.6 reproduit les valeurs de l'IDG dans les différentes sous-régions africaines. Elle révèle des écarts notables entre les valeurs de l'IDH des hommes et celles des femmes dans chacune de ces sous-régions, où les hommes affichent invariablement un meilleur indice que les femmes.

TABLEAU 2.6

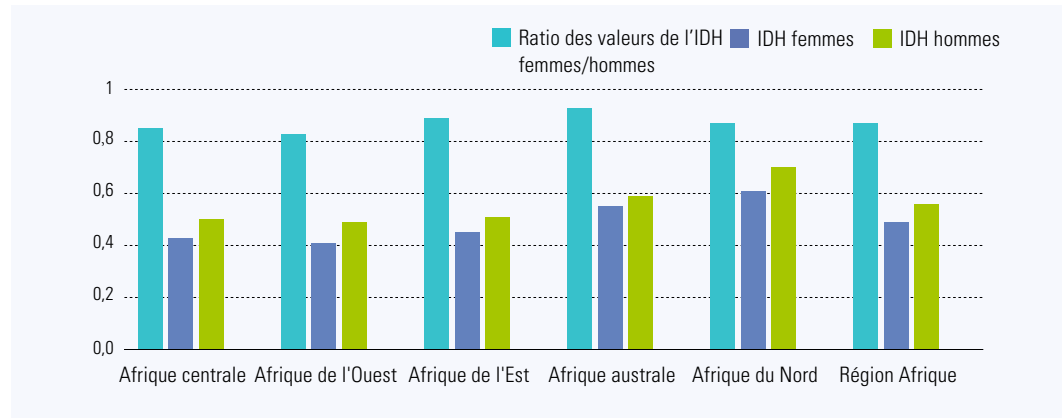
Valeurs de l'Indice de développement de genre par région, 2014

Région	Valeur de l'Indice de développement humain (IDH)		Valeur de l'Indice de développement de genre (Ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes)
	Femmes	Hommes	
Afrique subsaharienne	0,480	0,550	0,872
Amérique latine et Caraïbes	0,736	0,754	0,976
Asie de l'Est et Pacifique	0,692	0,730	0,948
Asie du Sud	0,525	0,655	0,801
États arabes	0,611	0,719	0,849
Europe et Asie centrale	0,719	0,760	0,945

Source : Rapport sur le développement humain 2015 du PNUD

FIGURE 2.6

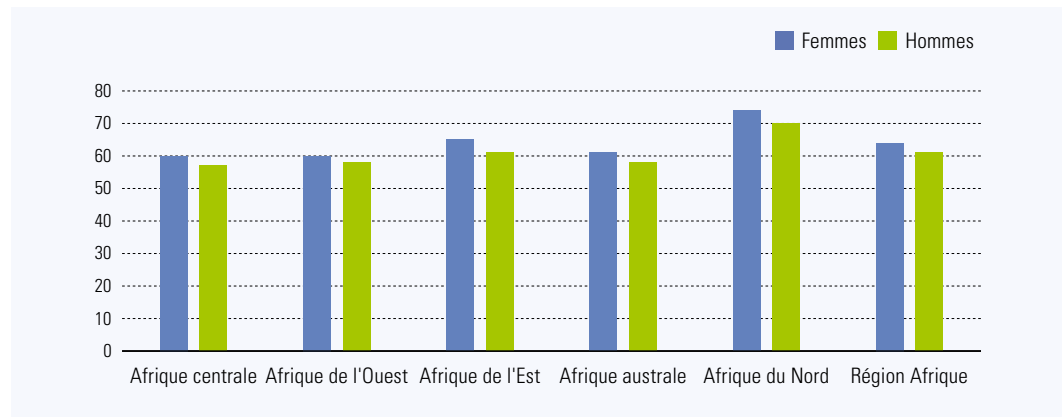
Valeurs de l'IDG par sous-région



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir du Rapport sur le développement humain 2015 du PNUD.

FIGURE 2.7

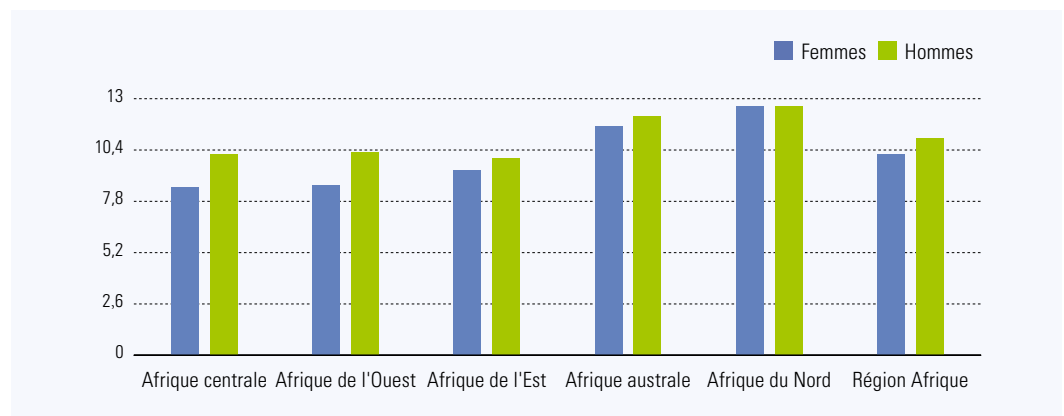
Espérance de vie à la naissance, 2014



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données du rapport OIT, 2015d.

FIGURE 2.8

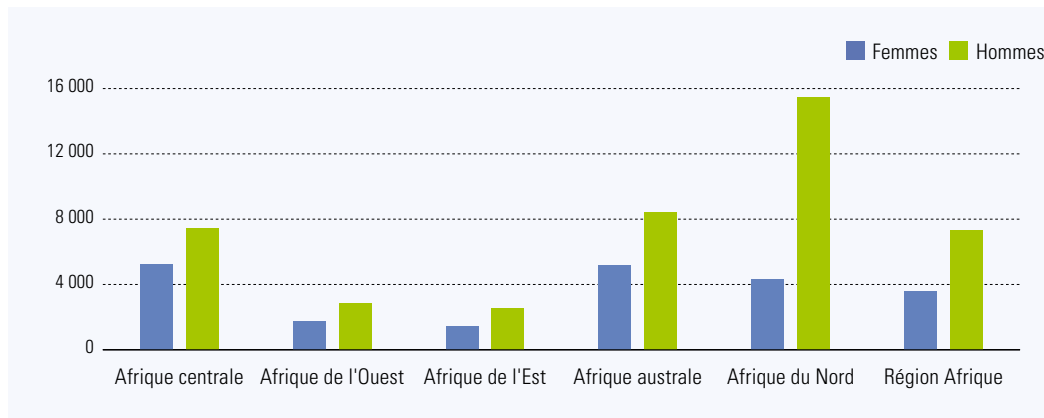
Durée attendue de scolarisation, 2014



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données du rapport OIT, 2015d.

FIGURE 2.9

**Écarts de revenus par sous-région mesurés par le RNB par habitant, 2014
(PPA 2011 en dollars US)**



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données du rapport OIT, 2015d.

L'Afrique australe présente le ratio femmes/hommes le plus élevé (plus de 0,92), suivie de l'Afrique de l'Est (0,90).

Les figures 2.7, 2.8 et 2.9 dressent des comparaisons entre les sous-régions pour chacune des trois composantes mesurées par l'IDG : la santé, l'éducation et les revenus. L'écart le plus important entre les hommes et les femmes réside dans les différences de revenus reproduits dans la figure 2.9 et valables pour toutes les sous-régions, l'Afrique du Nord affichant les inégalités les plus marquées dans ce domaine. La faible présence des femmes, en particulier des plus jeunes, sur le marché du travail nord-africain (seules 19,7 % des femmes y participaient en 2014, contre 52,1 % en Afrique subsaharienne [OIT, 2015d]), est à l'origine des fortes inégalités de revenus entre les genres dans cette région. Pourtant, l'Afrique du Nord est la seule sous-région où il existe une parité entre les genres en termes de la durée attendue de scolarisation (figure 2.8). Elle présente en outre la plus longue espérance de vie à la naissance pour les deux genres (figure 2.7). C'est grâce aux institutions nationales de protection sociale, axées sur l'amélioration de l'éducation et des soins de santé, que l'Afrique du Nord se distingue des autres sous-régions du continent sur ces deux aspects.

Indice d'inégalité de genre

L'IIG est le deuxième indice reflétant les écarts entre les genres dans trois domaines : la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique. La santé procréative est mesurée par deux indicateurs : le taux de mortalité maternelle et le taux de natalité parmi les adolescentes. L'autonomisation est mesurée par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes et le niveau d'études atteint par les deux genres dans l'enseignement secondaire et supérieur. Enfin, l'activité économique est mesurée par le taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail. L'IIG peut être interprété comme la représentation de la perte de développement humain due aux écarts de conditions des femmes et des hommes dans les trois domaines qu'il sert à évaluer.

Avant d'étudier les tableaux relatifs à l'IIG, il convient d'expliquer brièvement la manière dont il faut interpréter la valeur et le classement de cet indice. S'agissant de la valeur de l'IIG, plus celle-ci est proche de zéro, plus l'égalité entre les genres est importante. Par exemple, d'après le Rapport sur le développement humain 2015 du PNUD, parmi tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, la Libye présente l'IIG le

TABLEAU 2.7

Calculs de l'IIG pour les dix premiers et les dix derniers pays africains

Classement selon l'IDH 2014	Pays	Valeur de l'IIG 2014	Classement selon l'IIG 2014
188	Niger	0,713	154
185	Tchad	0,706	153
172	Côte d'Ivoire	0,679	151
179	Mali	0,677	150
176	Congo (République démocratique)	0,673	149
187	République centrafricaine	0,655	147
177	Libéria	0,651	146
181	Sierra Leone	0,650	145
183	Burkina Faso	0,631	144
175	Gambie	0,622	143
155	Zimbabwe	0,504	112
184	Burundi	0,492	109
106	Botswana	0,480	106
63	Maurice	0,419	88
83	Algérie	0,413	85
116	Afrique du Sud	0,407	83
126	Namibie	0,401	81
163	Rwanda	0,400	80
96	Tunisie	0,240	48
94	Libye	0,134	27

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir du Rapport sur le développement humain 2015 du PNUD.

plus faible (et donc le meilleur) de tous les pays africains, soit 0,016, tandis que le Niger affiche le plus mauvais score : 0,713. En ce qui concerne le classement de l'IIG, il importe de noter que seuls 154 pays sont inclus dans les calculs (contre 188 pour l'IDH) en raison du manque de données disponibles.

L'annexe L dresse le tableau complet des pays africains faisant état de leur IIG et de leur classement selon l'IDH. Il est important de souligner que l'ensemble des pays, excepté six, présentent de fortes inégalités entre les genres, reflétés par leur classement selon l'IIG. Au total, 25 pays de la liste affichent un

IIG d'au moins 0,500, un chiffre qui reflète des inégalités significatives entre les genres.

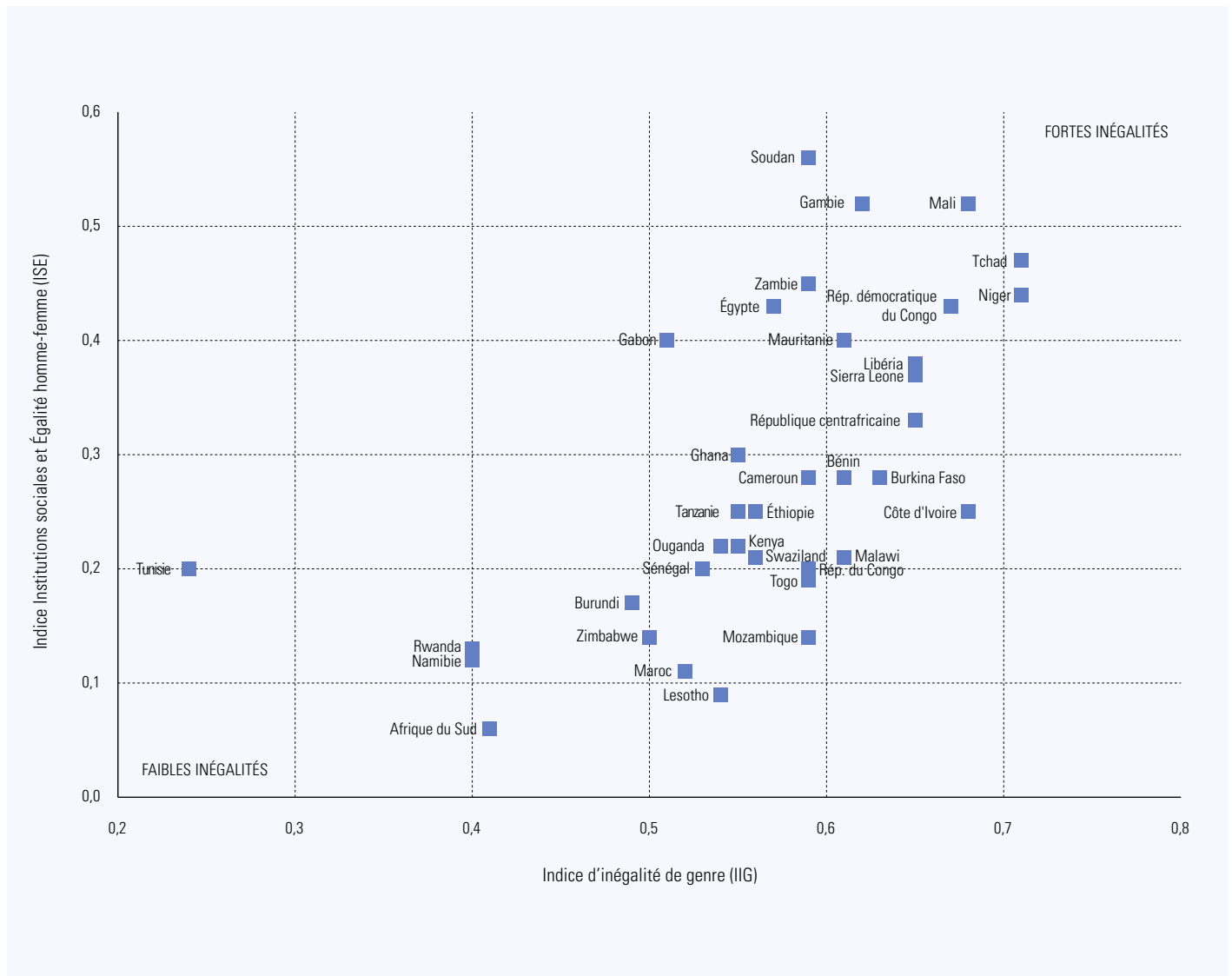
Le tableau 2.7 donne le classement des dix premiers et des dix derniers pays africains selon leur IIG (en gardant à l'esprit que 14 pays africains ne sont pas inclus dans le calcul de l'indice, faute de données). La liste des scores obtenus au regard de l'IIG est instructive, en ce qu'elle illustre que les pays qui possèdent des valeurs inférieures (c.-à-d. meilleures) remontent de manière significative dans le classement par rapport à la place qu'ils occupent à l'échelle de l'IDH. Par exemple, selon le classement de l'IIG, la Libye améliore sa position de près de 60 places. De même, le score du Rwanda selon l'IIG fait remonter le pays de 83 places par rapport à son classement selon l'IDH. À l'inverse, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Tchad chutent d'une trentaine de places dans le classement de l'IIG par rapport à celui de l'IDH. Ces mouvements dans le classement peuvent cependant induire en erreur, étant donné que le classement de l'IDH repose sur 188 pays, contre seulement 154 pour celui de l'IIG. Dans les deux cas, le Niger occupe le bas de la liste. Pourtant, lorsque l'on compare ce pays au Rwanda, l'écart est important, même si tous deux se trouvent dans le dernier quintile du classement selon l'IDH pour l'ensemble des pays (où ils occupent respectivement les 188^e et 163^e places).

L'IIG entrave la performance de l'IDH dans les pays africains. Les données fournies au titre du présent rapport mettent en évidence qu'une augmentation de 1 pour cent de l'IIG réduit l'IDH de 0,75 pour cent (voir annexe M).

Des taux faibles de durée attendue de scolarisation contribuent à renforcer les inégalités de genre en Afrique (voir annexe M). Les inégalités entre hommes et femmes sont favorisées par des institutions sociales discriminatoires. En effet, les pays qui présentent des inégalités élevées entre les genres sont également considérés comme ayant des institutions sociales fortement discriminatoires à l'encontre des femmes, selon l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE). L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a récemment mis au point cet indice

FIGURE 2.10

Corrélation entre les valeurs de l'IIG et de l'ISE



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir du Rapport sur le développement humain 2015 du PNUD et de l'indice Institutions sociales et Égalité homme-femme, OCDE, 2014.

pour évaluer les écarts entre les genres dans les institutions sociales au regard d'un certain nombre de variables liées aux normes discriminatoires au sein de la famille (atteinte à l'intégrité physique, favoritisme envers les garçons, limitation des ressources et des biens, et restriction des libertés civiles). Un ISE élevé est synonyme de fortes inégalités.

Les codes discriminatoires renvoient aux institutions sociales qui limitent le pouvoir de prise de décisions des femmes et dévalorisent leur statut au sein du ménage et de la famille.

L'atteinte à l'intégrité physique fait référence aux entraves instaurées par les institutions sociales qui privent les femmes et les filles du droit de disposer de leur propre corps comme elles l'entendent, renforçant ainsi leur vulnérabilité et induisant la normalisation des comportements associés aux violences sexistes, notamment les mutilations génitales féminines (MGF). Le favoritisme à l'égard des garçons alimenté par les préjugés sociaux rend compte de l'inégalité des investissements consentis au sein du ménage en faveur

des soins accordés aux enfants, aux fins de leur épanouissement, et des moyens mis en œuvre à cet effet, où les filles se retrouvent lésées par rapport à leur(s) frère(s). La limitation des ressources et des biens désigne la discrimination dont les femmes font l'objet en ce qui concerne leur droit d'accès aux ressources naturelles et économiques, notamment les terres, les biens et les services financiers, ainsi que leur privation de l'exercice de prise de décisions quant à ces ressources. La restriction des libertés civiles renvoie aux lois et pratiques discriminatoires qui limitent l'accès des femmes aux espaces publics, leur voix au chapitre sur les questions politiques et leur participation à tous les aspects de la vie publique.

Les pays qui présentent des inégalités entre les genres moins prononcées possèdent également des institutions sociales moins discriminatoires. La figure 2.10 situe les pays africains (pour lesquels des données sont disponibles) dans un diagramme de dispersion

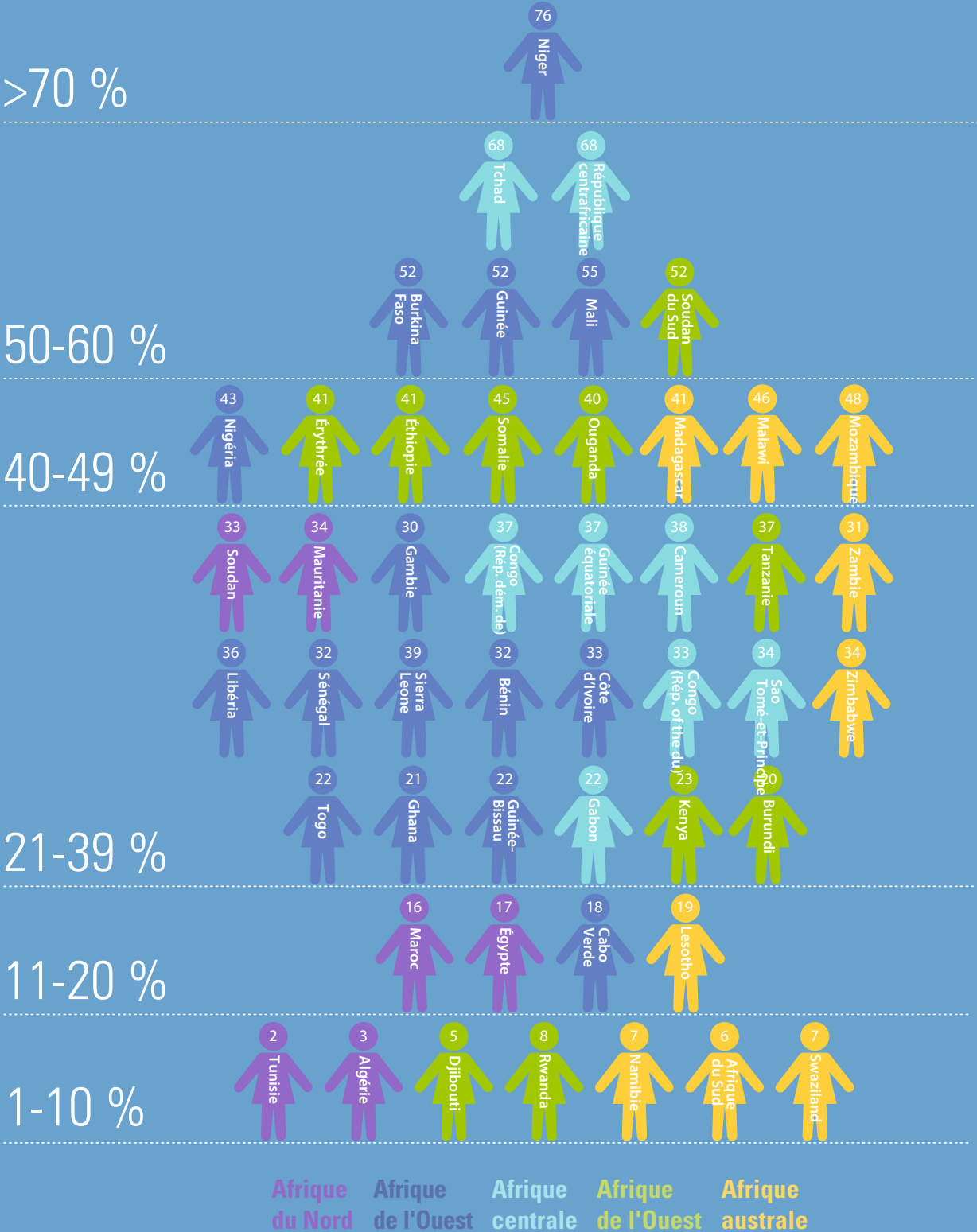
en fonction de leur IIG (axe horizontal) et de leur ISE (axe vertical). Les écarts de positionnement entre pays sont manifestes : on constate que quatre pays parmi ceux affichant l'IIG le plus faible (c.-à-d. ayant les meilleurs résultats) sont situés dans le quadrant inférieur gauche (Tunisie, Rwanda, Namibie et Afrique du Sud), ce qui dénote des institutions moins discriminatoires sur le plan social. À l'inverse, neuf des dix pays présentant un IIG élevé (c.-à-d. ayant moins bons résultats) sont situés dans le quadrant supérieur droit, et se caractérisent, par des institutions sociales particulièrement discriminatoires. Ce diagramme suggère donc l'existence d'un lien étroit entre les inégalités de genre, d'une part, et l'efficacité et le rôle des institutions sociales pour y remédier, d'autre part. Cette constatation a une incidence directe sur les types d'institutions et de services sociaux qui sont appelés à lutter contre les inégalités entre les genres et à améliorer l'autonomisation des femmes.

Brèves conclusions et remarques sur les politiques

Les différents indicateurs de développement humain du PNUD font ressortir d'importants écarts en termes de valeurs et de classement sur l'ensemble de la région africaine, ainsi qu'entre les différentes sous-régions du continent. La grande majorité des États africains appartient toutefois au groupe des pays à faible développement humain, avec des différences notables entre les genres.

- Même si plusieurs pays africains, comme l'Angola, l'Éthiopie, le Mozambique, le Rwanda et la Sierra Leone font partie du groupe de pays à faible développement humain, ils sont parvenus à augmenter leur IDH de manière notable.
- Les calculs relatifs à l'IDHI révèlent de graves problèmes d'inégalité. Seuls 20 pays affichent des améliorations au regard de l'IDH, tandis que 23 pays enregistrent un recul à cet égard.
- Les calculs réalisés au moyen des indices de genre du PNUD révèlent la présence d'inégalités considérables entre les hommes et les femmes dans presque tous les pays d'Afrique. Cette constatation suggère une nette corrélation entre la faiblesse de l'IDH et la prévalence des inégalités entre les genres dans certains pays.
- En outre, les pays africains qui n'appartiennent pas au groupe de pays à faible développement humain ne présentent pas nécessairement de meilleurs scores que les autres sur le plan de l'égalité des genres.
- Les institutions sociales discriminatoires semblent perpétuer les inégalités. Des progrès rapides pour relever les défis associés à la pauvreté multidimensionnelle et aux inhibitions prônées par les institutions sociales contribuent à accélérer le développement humain.
- Les écarts de revenus entre les genres entraînent des disparités dans le niveau de développement humain des femmes et des hommes, mais les divergences dans les domaines de l'éducation et de la santé ont aussi leur importance.

Prévalence des mariages d'enfants par sous-région africaine



Chapitre 3

Dimensions sociales des inégalités entre les genres

Chapitre 3

Dimensions sociales des inégalités entre les genres

Le présent chapitre aborde l'égalité des genres en Afrique en passant en revue les progrès accomplis dans ce domaine et dans celui de l'autonomisation des femmes à l'échelle du continent, en se penchant sur les secteurs sociaux et en mettant en évidence les disparités qui prévalent encore largement entre les hommes et les femmes au niveau des acquis sociaux.

On observe toujours des inégalités entre les sous-régions et au sein de chacune d'elles concernant les écarts entre hommes et femmes en matière de santé et d'éducation

De manière générale, des progrès importants ont été accomplis dans bien des aspects du développement humain sur l'ensemble du continent. Au cours des dernières décennies, de nombreux pays d'Afrique ont vu les capacités de leurs citoyens se développer dans les secteurs fondamentaux de la santé, de l'éducation et d'autres services sociaux. Ces améliorations ont profité aux femmes et aux filles, qui disposent aujourd'hui d'un meilleur accès à l'éducation à tous les niveaux, sont en meilleure santé, mettent leurs enfants au monde en toute sécurité et ont une espérance de vie plus élevée. Cependant, on observe toujours des inégalités entre les pays, les communautés et les foyers, et au sein de ceux-ci, concernant les écarts entre hommes et femmes en matière de santé et d'éducation. Les inégalités entre les genres dans les services sociaux réduisent les possibilités de bien-être des femmes en particulier et de la société en général.

Le présent chapitre est divisé en trois sections. La première passe en revue certaines tendances relatives à des indicateurs de santé spécifiques, notamment la mortalité maternelle, les femmes « manquantes », les mariages précoces et la violence à l'égard des femmes. La deuxième section se penche sur l'éducation des femmes et les obstacles à la parité dans l'accès à l'éducation. Enfin, la troisième section passe en revue certaines implications politiques et programmatiques dont les gouvernements africains doivent tenir compte pour combler les écarts sociaux entre les genres, ainsi que les défis qui se posent

dans la mise en œuvre des interventions correspondantes.

Problèmes de santé spécifiques aux femmes

Mortalité maternelle

Entre 1990 et 2015, le continent africain a réalisé des progrès spectaculaires dans le domaine de la santé féminine, grâce à un engagement toujours plus important des gouvernements africains et de leurs partenaires donateurs à investir massivement dans le développement du capital humain. Le taux de mortalité maternelle est un indicateur utile pour évaluer l'état de santé des femmes. Il permet également de déterminer à quel point les services de santé d'un pays sont accessibles, suffisants et efficaces. Ainsi, de 1990 à 2015, le taux de mortalité maternelle a diminué de 45 % en Afrique subsaharienne et de 59 % en Afrique du Nord. Toutefois, malgré les progrès accomplis au cours des deux dernières décennies, il existe encore plusieurs facteurs de risque majeurs pour la santé des femmes. Plus de 60 % des décès maternels dans le monde surviennent en Afrique. En 2015, les statistiques faisaient état de 546 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en Afrique subsaharienne (70 en Afrique du Nord), alors que la moyenne mondiale était de 216 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, les pays développés ayant atteint une moyenne de 12 décès (OMS, 2015 : 17 et 20).

Parmi les 18 pays du monde affichant les taux de mortalité maternelle les plus élevés (entre 500 et 1 100 décès), 16 se trouvent en Afrique (CEA *et al.*, 2014 : 61). Les femmes pauvres, sans instruction et vivant dans des zones rurales isolées sont les plus exposées.

Le taux de natalité chez les adolescentes est un obstacle majeur à l'amélioration de la santé maternelle en Afrique. Une augmentation de 10 % de ce taux entraînerait une hausse du taux de mortalité maternelle d'environ 2 % (voir annexe M).

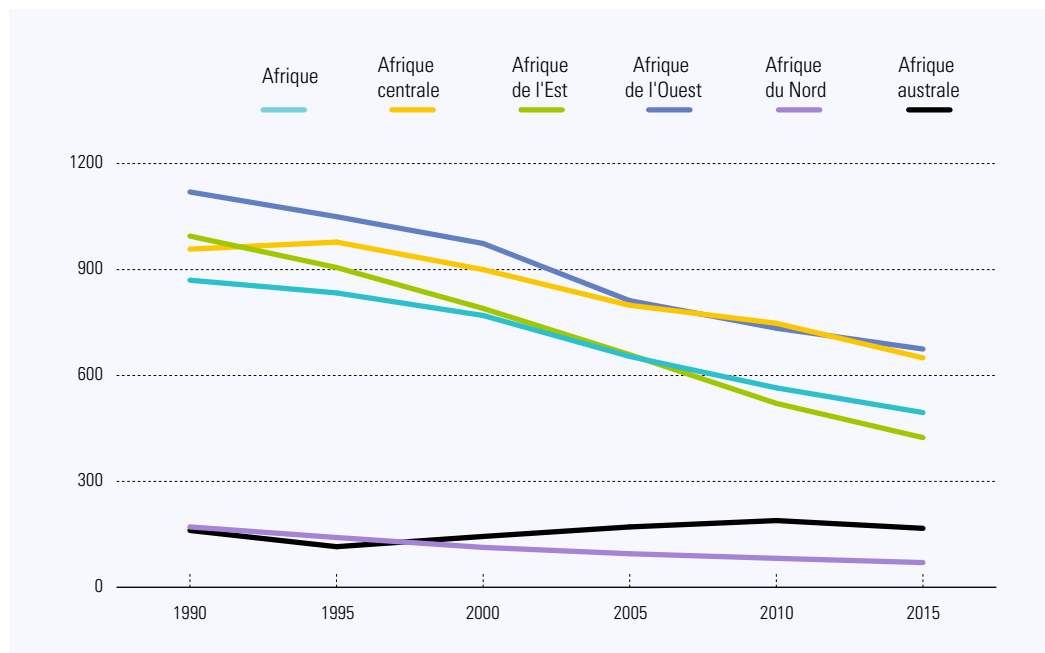
Il existe sur ce point des différences notables entre les sous-régions africaines. L'Afrique du Nord, qui affiche un taux de 113 décès pour 100 000 naissances vivantes, est le fer de lance du continent dans la réduction de la mortalité maternelle en chiffres absolus. L'Afrique australe occupe la deuxième place, avec 248 décès pour 100 000 naissances vivantes, soit un taux qui reste plus de deux fois supérieur à celui de l'Afrique du Nord. Loin derrière se trouvent les trois autres sous-régions, dont les taux respectifs dépassant largement les 400 décès pour 100 000 naissances vivantes, ce qui illustre l'extrême gravité de la mortalité

maternelle dans une grande partie du continent (figure 3.1). L'objectif de mettre fin à tous les décès maternels évitables d'ici 2030 demeure un défi urgent et crucial dans ces sous-régions, et une attention particulière doit être accordée aux cibles qui s'y rapportent.

Un autre aspect de l'égalité des genres lié à la santé est apparu clairement lors de l'épidémie de maladie à virus Ebola qui a touché la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone en 2014. Cette pandémie a eu des répercussions directes sur la santé et la vie des femmes, les contraignant à assumer un surcroît de responsabilités du fait de leur rôle traditionnel de pourvoyeuses de soins aux malades et aux mourants. En outre, elle a entraîné une perte de moyens de subsistance pour les femmes, imputable à la réduction de la productivité dans l'agriculture, le commerce (dont le commerce transfrontalier), les petites entreprises et les activités du secteur des services. Les décès maternels ont augmenté suite à la réduction des soins prénatals et néonataux. Par ailleurs, les écarts entre les genres dans le domaine de l'éducation se sont aggravés avec la fermeture des écoles et l'augmentation

FIGURE 3.1

Tendances sous-régionales du taux de mortalité maternelle (nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes)



Source : OMS, 2015.

du taux d'abandon scolaire chez les filles, due aux grossesses d'adolescentes et aux mariages précoces. La prise en charge des orphelins d'Ebola a également incombé aux femmes. Vers la fin de l'année 2014, le nombre d'enfants devenus orphelins suite à l'épidémie était estimé à plus de 30 000 dans ces trois pays (Note d'orientation du PNUD Afrique, 2015a).

Mort prématurée des femmes (« femmes manquantes »)

Étroitement lié à la mortalité maternelle, le concept de « femmes manquantes » est de plus en plus reconnu. Amartya Sen a introduit ce concept en analysant les différences des ratios femmes/hommes. L'objectif est de comprendre et d'expliquer pourquoi ces différences se produisent, puis de réagir en conséquence. Ainsi, la notion de femmes manquantes fait référence à la population

féminine qui existerait si les hommes et les femmes bénéficiaient des mêmes apports en matière de soins de santé, de médecine et de nutrition. En somme, elle représente le nombre de femmes et de filles mortes prématurément, estimé par rapport à une répartition type de la population.

La surmortalité féminine pour une année donnée, détaillée dans le tableau 3.1, fait référence aux femmes qui auraient survécu l'année précédente si elles habitaient dans un pays à revenu élevé, compte tenu du contexte sanitaire général du pays dans lequel elles vivaient. Dans l'ensemble, la surmortalité féminine après la naissance et les filles manquantes à la naissance représenteraient chaque année quelque 3,9 millions de femmes de moins de 60 ans, dont environ deux cinquièmes n'ont jamais vu le jour, un cinquième disparaît durant l'enfance ou la petite enfance, et les deux cinquièmes restants décèdent entre 15 et 59 ans (Banque mondiale, 2012).

TABLEAU 3.1

Surmortalité féminine dans le monde, par âge et par région, 1990 et 2008 (en milliers)

	Filles à la naissance		Filles de moins de 5 ans		Filles âgées de 5 à 14 ans		Femmes âgées de 15 à 49 ans		Femmes âgées de 50 à 59 ans		Total femmes de moins de 60 ans		Évolution (1990-2008)
	1990	2008	1990	2008	1990	2008	1990	2008	1990	2008	1990	2008	
Chine	890	1 092	259	71	21	5	208	56	92	30	1 470	1 254	-216
Inde	265	257	428	251	94	45	388	228	81	75	1 255	856	-399
Afrique subsaharienne	42	53	183	203	61	77	302	751	50	99	639	1 182	543
Pays à forte prévalence du VIH	0	0	6	39	5	18	38	328	4	31	53	416	363
Pays à faible prévalence du VIH	42	53	177	163	57	59	264	423	46	68	586	766	180
Asie du Sud (hors Inde)	0	1	99	72	32	20	176	161	37	51	346	305	-41
Asie de l'Est et Pacifique (hors Chine)	3	4	14	7	14	9	137	113	48	46	216	179	-37
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5	6	13	7	4	1	43	24	15	15	80	52	-28
Europe et Asie centrale	7	14	3	1	0	0	12	4	4	3	27	23	-4
Amérique latine et Caraïbes	0	0	11	5	3	1	20	10	17	17	51	33	-18
Total	1 212	1 427	1 010	617	230	158	1 286	1 347	343	334	4 082	3 882	-200

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de Banque mondiale, 2012.

La figure 3.2 illustre la répartition des femmes manquantes en Afrique par sous-région.

Entre 1990 et 2008, le nombre total de filles disparues à la naissance et la surmortalité féminine après la naissance n'ont pas évolué de façon notable en Afrique subsaharienne. La baisse de la mortalité des nourrissons et des enfants a en fait été compensée par une augmentation considérable du nombre de femmes au sein de la cohorte en âge de procréer, en raison de la croissance démographique. Prise dans son ensemble, l'Afrique est l'une des régions du monde où le phénomène des femmes manquantes est le plus marqué, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Cette situation pourrait encore s'aggraver dans les années à venir, compte tenu du taux de fécondité élevé en Afrique subsaharienne : en 2011, il s'élevait à 5,1 %, contre une moyenne mondiale de 2,5 % (UNFPA, 2012). Pour ralentir puis inverser cette tendance, il est nécessaire d'agir vite et fermement. Il faut noter que, dans toutes les autres régions du monde, le nombre de femmes manquantes diminue.

En ce qui concerne les sous-régions, les données disponibles jusqu'en 2010 montrent que l'Afrique de l'Est est la région qui compte le plus grand nombre de femmes manquantes et

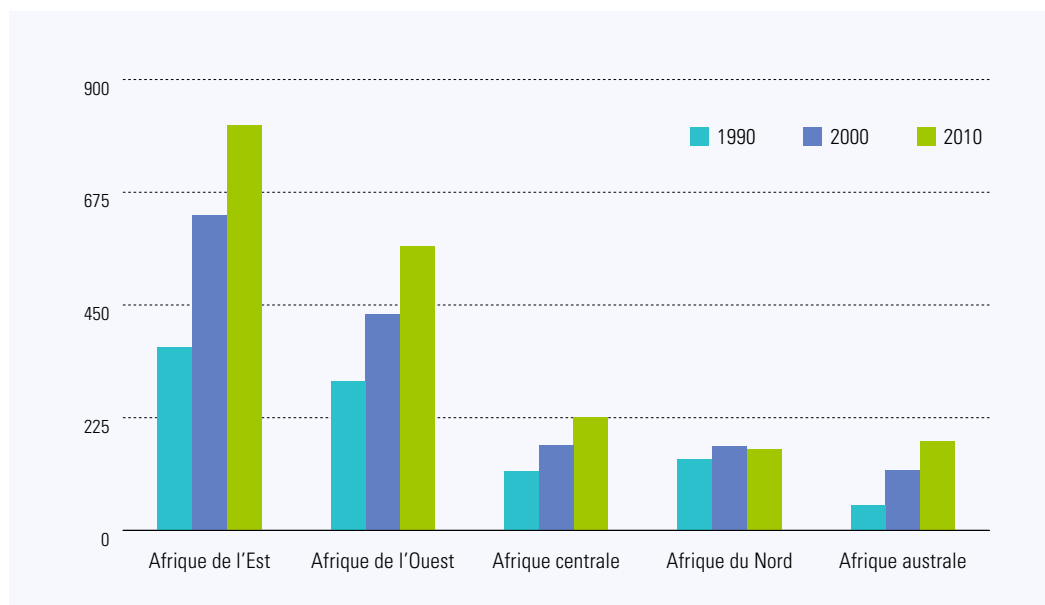
affiche une tendance à la hausse en la matière. Vient ensuite l'Afrique de l'Ouest. L'Afrique centrale et l'Afrique australe enregistrent également une augmentation du nombre de femmes manquantes, bien que moins prononcée. En revanche, en Afrique du Nord, la situation s'est relativement stabilisée à cet égard entre 1990 et 2010. La contribution de l'Afrique du Nord, de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe au nombre total de femmes manquantes sur le continent est considérée comme étant de moindre importance, et peut s'expliquer par des différences culturelles, un meilleur accès aux services sociaux et des moyens économiques plus élevés.

Ces tendances portent à croire que, contrairement à l'évolution qui s'est produite en Asie, peu de changements sont survenus dans la plupart des pays africains au cours de ces deux décennies. L'augmentation en chiffres absolus du nombre de femmes manquantes est préoccupante et pourrait être le fruit de plusieurs facteurs. Les écarts entre les sous-régions pourraient aller de pair avec les forts taux de VIH/sida relevés dans certains pays. Ce phénomène peut aussi être le reflet des forts taux de mortalité maternelle dans certains pays, ou le signe d'une discrimination au sein des ménages,

Entre 1990 et 2008, le nombre total de filles disparues à la naissance et la surmortalité féminine après la naissance n'ont pas évolué de façon notable en Afrique subsaharienne. La baisse de la mortalité des nourrissons et des enfants a en fait été compensée par une augmentation considérable du nombre de femmes au sein de la cohorte en âge de procréer, en raison de la croissance démographique.

FIGURE 3.2

« Femmes manquantes » en Afrique par sous-région



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de la base de données de la Division de statistique des Nations Unies.

résultant d'une préférence marquée pour les garçons, associée à la diffusion des technologies qui permettent aux parents de connaître le sexe du fœtus avant la naissance. Le taux de fécondité élevé en Afrique est un autre facteur déterminant. Il est évident que les progrès accomplis dans la réduction du nombre de femmes manquantes et la promotion des droits fondamentaux liés à la protection de la vie des femmes n'ont pas été à la hauteur de la croissance des revenus. Dans certains pays tels que la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, la Sierra Leone, la Somalie ou le Tchad, au moins une femme sur 25 meurt des suites de complications lors de l'accouchement ou la grossesse, et une proportion beaucoup plus importante de mères souffre de séquelles à long terme après avoir donné la vie (Carresco, 2015).

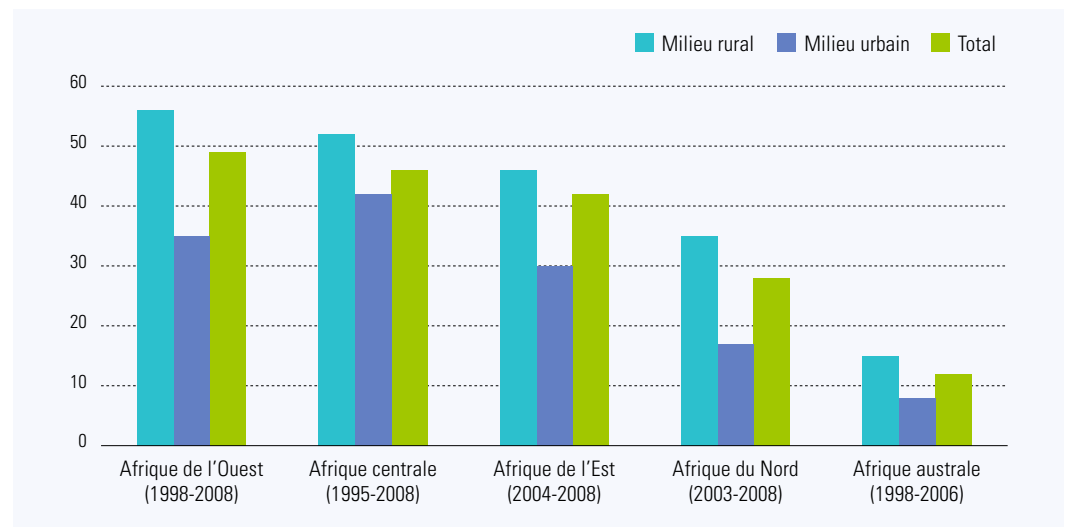
Mariages précoces et VIH/sida

Un troisième indicateur des problèmes liés à la santé affectant particulièrement les femmes est celui du nombre de mariages précoces. À tous les égards, le mariage d'enfants demeure un problème de grande envergure : en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, la moitié des filles sont mariées alors qu'elles n'ont pas encore 18 ans. En Éthiopie, en Guinée, au Niger et au

Tchad, parmi les femmes aujourd'hui âgées de 20 à 46 ans, plus de 58 % se sont mariées avant l'âge de 18 ans, cette proportion variant de 58 % en Éthiopie à 77 % au Niger (UNICEF, 2013 : 2). Si la tendance actuelle à la baisse persiste, elle ne suffira pas à compenser la croissance de la population, et les mariages précoces doubleront d'ici 2050⁴. Au Mali, par exemple, le taux de mortalité maternelle chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans est de 187 décès pour 100 000 naissances vivantes, alors que l'on ne compte que 32 décès pour 100 000 naissances vivantes parmi les femmes âgées de 20 à 34 ans. Les chiffres de ces deux catégories correspondants au Togo sont respectivement de 286 et 39 décès pour 100 000 naissances vivantes, ce qui démontre que les grossesses précoces augmentent fortement le risque de mortalité maternelle (Mathur, Greene et Malhotra, 2003). En moyenne, les mariages précoces concernent la moitié environ des filles de moins de 18 ans en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale. La figure 3.3 illustre cette proportion et montre en outre que les écarts relevés dans ce domaine entre les zones rurales et les zones urbaines dans toutes les sous-régions laissent à penser que l'urbanisation joue un rôle positif, en ébranlant les normes sociales et les croyances à l'origine du mariage d'enfants.

FIGURE 3.3

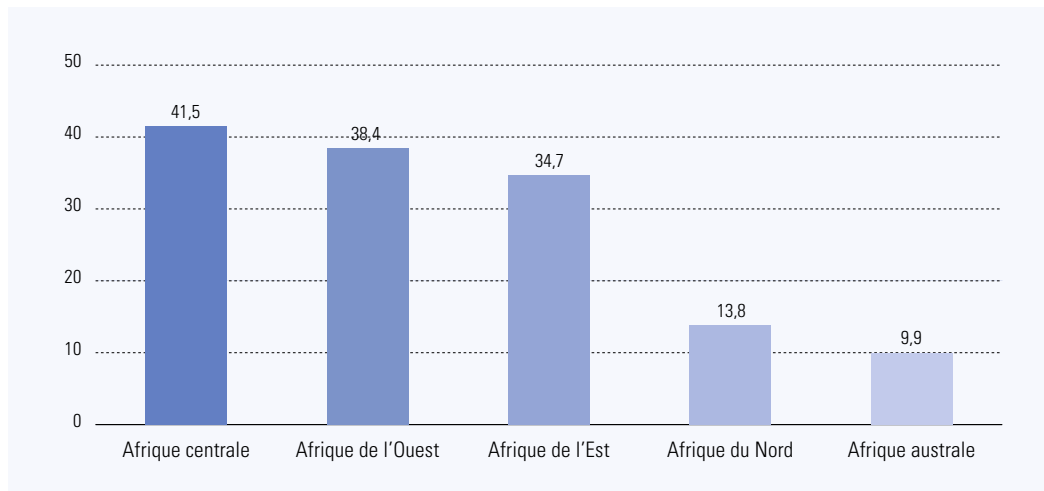
Incidence du mariage d'enfants en Afrique, par sous-région



Source : Nguyen et Wodon, 2012a.

FIGURE 3.4

Prévalence des mariages d'enfants par sous-région (en %), 2005-2013



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de la base de données mondiale de l'UNICEF, 2015.

La prévalence anormalement élevée des mariages précoces en milieu rural sur l'ensemble du continent exige d'entreprendre de toute urgence des actions de plaidoyer proactives pour combattre les comportements sociaux et culturels qui perpétuent cette pratique.

Les très jeunes épouses sont par ailleurs plus susceptibles d'être exposées à l'infection à VIH, contrairement à la croyance répandue selon laquelle le mariage précoce protégerait les jeunes femmes (UNFPA, 2010). En Afrique subsaharienne, les filles âgées de 15 à 19 ans sont deux à huit fois plus susceptibles de contracter l'infection que les garçons de la même tranche d'âge. Au Kenya, les filles mariées ont 50 % de probabilités en plus que les filles célibataires d'être infectées par le VIH. Cette probabilité s'élève à 59 % en Zambie et à 66 % en Ouganda. Le mariage d'enfants augmente le risque de contracter d'autres maladies, telles que le cancer du col de l'utérus, comme il a été démontré au Malawi, au Mali, au Mozambique, en République centrafricaine, en Zambie et au Zimbabwe.

Par ailleurs, les mariages précoces ne sont pas sans coûts psychologiques, liés principalement aux divers risques pour la santé que les adolescentes rencontrent pendant la grossesse, à l'accouchement et même dans

leur vie de tous les jours en raison de risques d'infection plus élevés. En République-Unie de Tanzanie, le taux de mortalité infantile s'élève à 164 décès pour 1 000 enfants nés de femmes âgées de moins de 20 ans, contre 88 décès pour les mères âgées de 20 à 29 ans. Au niveau mondial, le taux de mortalité infantile est 73 % plus élevé pour les mères âgées de moins de 20 ans. Cette corrélation vaut également dans l'ensemble des sous-régions africaines (Nguyen et Wodon, 2012a). De plus, les mariages précoces ont des répercussions transgénérationnelles et perpétuent notamment les faibles niveaux d'instruction et l'accès limité aux opportunités économiques.

Dans l'ensemble, le taux de prévalence du VIH a à peine évolué depuis le début des années 1990. Les personnes séropositives vivent aujourd'hui plus longtemps en raison de l'amélioration des traitements, mais le nombre de nouvelles infections est à peu près au même niveau qu'il y a 30 ans. Cependant, grâce à des mesures de prévention et de prise en charge plus intensives, il semblerait que le nombre de nouvelles infections commence à diminuer (ONUSIDA, 2013 : 1). Mais le VIH/sida reste un problème majeur. D'après l'ONUSIDA, 35 millions de personnes au monde vivaient avec le VIH/sida en 2012, dont la grande majorité en Afrique subsaharienne.

L'éventail des violences dont sont victimes les femmes africaines inclut la violence domestique, la violence au sein du couple, le viol, les mutilations génitales féminines (MGF), l'intimidation ainsi que les menaces supplémentaires à leur sécurité personnelle en temps de guerre et de conflit.

À l'échelle mondiale, on estime que 55 % des adultes vivant avec le VIH/sida sont des femmes, dont 11,6 millions vivent en Afrique subsaharienne. En Afrique australe, les chiffres sont alarmants : 22 % des femmes âgées de 15 à 49 ans vivaient actuellement avec le VIH/sida (UNFPA et Guttmacher Institute, 2014 : 24).

La prévention, la prise en charge et le traitement du VIH sont des aspects cruciaux, étant donné que les femmes sont particulièrement vulnérables à l'infection à VIH en raison des violences sexuelles qu'elles subissent et d'autres facteurs. Parmi ceux-ci figurent les déséquilibres de pouvoir en faveur des hommes, qui inhibent la capacité des femmes à insister sur l'utilisation du préservatif pour se protéger et qui les conditionnent du point de vue social à accepter que les hommes puissent avoir de multiples partenaires. Certaines femmes vivant avec le VIH courent le risque de transmettre le virus à leur futur enfant, tandis que d'autres ont été soumises à la stérilisation forcée. Les répercussions du VIH/sida n'étant pas les mêmes pour les femmes que pour les hommes, il est nécessaire d'adopter des stratégies sanitaires tenant compte de la dimension de genre.

Risques sanitaires encourus par les femmes sur le lieu de travail

À l'heure actuelle, les femmes africaines ont généralement tendance à travailler dans le secteur informel, principalement dans les petites exploitations agricoles, avec des emplois pénibles et parfois dangereux et un accès limité aux soins de santé, aux congés de maladie, etc. Toutefois, elles sont aujourd'hui confrontées à une nouvelle forme de risque sanitaire sur les lieux de travail modernes et formels. Suite à leur arrivée sur le marché du travail formel, en particulier aux postes d'encadrement, les femmes africaines sont soumises aux mêmes niveaux de stress, aux mêmes mauvaises habitudes alimentaires et au même manque d'exercice que les hommes, ce qui a provoqué chez elles une augmentation du type de maladies qui étaient jusqu'alors communément répandues chez les hommes. L'essor de la classe moyenne en Afrique est

allé de pair avec une hausse des facteurs de risque liés au style de vie, tels que l'obésité, le diabète et l'hypertension artérielle. Ces troubles de la santé conduisent à une incidence accrue des maladies vasculaires. En raison des fortes inégalités économiques qui caractérisent le continent, les systèmes de santé sont appelés à traiter à la fois les pathologies associées à la pauvreté, telles que les maladies dues à la malnutrition et les maladies infectieuses, et les pathologies typiques des classes plus aisées. De nombreuses études semblent indiquer que le taux de maladies non transmissibles imputables au style de vie est en hausse chez les femmes africaines⁵.

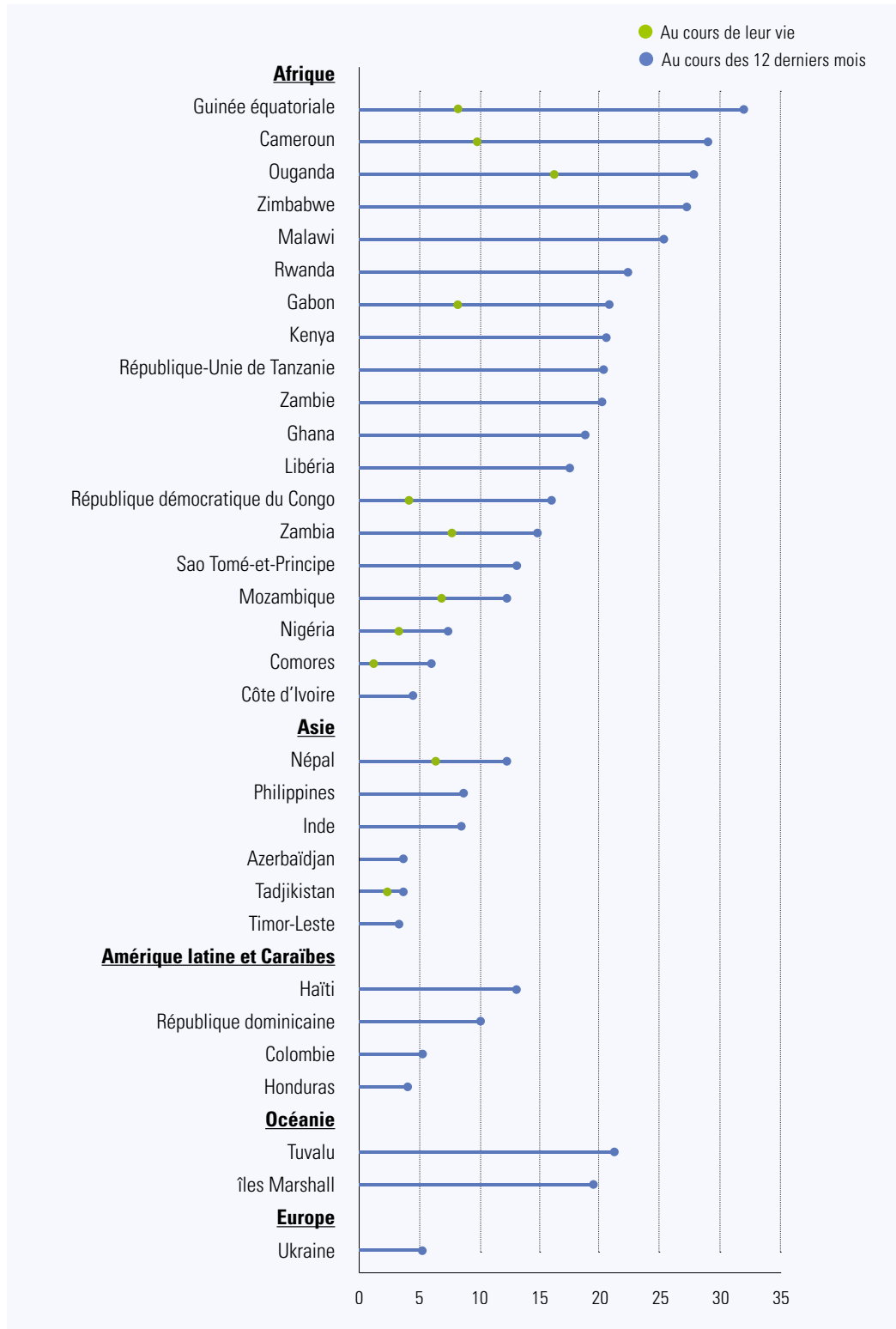
Néanmoins, il n'existe actuellement pas de système d'enregistrement de l'état civil approprié qui permettrait aux gouvernements de saisir pleinement l'envergure du problème. Il convient pour cela de disposer d'un système normalisé de déclaration des décès conformément à un protocole médical communément accepté. Sur l'ensemble du continent, les lacunes en matière de données ne peuvent être estimées que pour l'Afrique du Sud (OMS 2014a : 14). Partout ailleurs, il faut recourir à des informations empiriques. Par exemple, au Nigéria, il a été constaté que l'hypertension artérielle était un facteur de risque chez près de la moitié des femmes examinées suite à une crise cardiaque (49,6 %), tandis que le diabète représentait le deuxième facteur de risque le plus courant (16,9 %). Près d'un tiers de ces patientes présentaient deux facteurs de risque ou plus (26,6 %) (Ezeala-Adikaibe *et al.*, 2009).

Risques pour la santé liés aux violences à l'égard des femmes

Enfin, un facteur important mettant en péril la santé des femmes en Afrique est le taux élevé de violence qu'elles subissent. La violence sexiste est un problème répandu partout dans le monde. En ce qui concerne la violence physique et sexuelle, l'OMS (2013b) a recueilli des données concernant les violences perpétrées à l'égard des femmes par leur partenaire intime ou ex-partenaire et par une personne autre que leur partenaire intime, ainsi que les violences faites aux femmes âgées de 15 ans et plus.

FIGURE 3.5

Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été victimes de violences sexuelles (quel que soit l'agresseur) au moins une fois dans leur vie et au cours des 12 derniers mois, 1995-2013 (dernières données disponibles)



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de PNUD, 2015.

TABLEAU 3.2

Prévalence de la violence sexiste physique et/ou sexuelle exercée par des partenaires ou ex-partenaires et par des personnes autres que le partenaire

Région	Prévalence (%)		Prévalence à vie (en %)
	Partenaire ou ex-partenaire	Autre personne	Violence (physique et/ou sexuelle) perpétrée par un partenaire ou violence sexuelle exercée par une autre personne ou les deux chez l'ensemble des femmes (âgées de 15 ans et plus)
Afrique	36,6	11,9	45,6
Amériques	29,8	10,7	36,1
Asie du Sud-Est	37,7	4,9	40,2
Europe	25,4	5,2	27,2
Méditerranée orientale	37	--	36,4
Pacifique Ouest	24,6	6,8	27,9
Pays à revenu élevé	23,2	12,6	32,7

Source : OMS, 2013b.

Le tableau 3.2 dresse une comparaison des violences sexistes au sein du couple ou en dehors de celui-ci, touchant les femmes dans les différentes régions du monde. S'agissant de la violence au sein du couple, l'Afrique, la Méditerranée orientale et l'Asie du Sud-Est affichent un taux de 37 %. Toutes les autres régions étudiées présentent des taux de violence sexiste au 20^{ème} centile. En ce qui concerne les violences qui sont le fait d'une personne autre que le partenaire, les pays à revenu élevé ont les taux de prévalence les plus élevés, soit 12,6 %, suivis de l'Afrique, avec 11,9 %. Enfin, le tableau 3.2 montre que près d'une femme africaine sur deux (45,6 %) a été exposée à une forme quelconque de violence sexuelle ou physique au cours de sa vie. Toutes les régions affichent un taux de prévalence scandaleusement élevé et totalement inacceptable.

L'éventail des violences dont sont victimes les femmes africaines inclut la violence domestique, la violence au sein du couple, le viol, les mutilations génitales féminines (MGF), l'intimidation ainsi que les menaces supplémentaires à leur sécurité personnelle en temps de guerre et de conflit. En ce qui concerne les MGF, les données disponibles suggèrent que, dans les 29 pays où elles sont fréquemment pratiquées, plus de

125 millions de femmes vivant aujourd'hui ont été soumises à cette pratique. La figure 3.6 montre le pourcentage de femmes et de filles ayant subi des MGF dans les pays concernés.

Le chapitre 6 se penche plus en détail sur la violence à l'égard des femmes. À ce stade, il convient de noter qu'un fort taux de violence peut être assimilé à une maladie tout à fait évitable et guérissable qui surchargerait actuellement les systèmes sanitaires et empêcherait les femmes et les filles d'être en bonne santé. Dans la mesure où la violence sexiste limite les choix des femmes en matière de procréation, elle les rend plus vulnérables à la mortalité maternelle et aux maladies sexuellement transmissibles. Aucune recherche empirique n'a été menée pour déterminer la part de la croissance démographique en Afrique qui est imputable aux viols. L'examen de la documentation existante afférente à l'Afrique du Sud indique qu'au moins 30 % des enfants qui voient le jour pourraient être le fruit de la violence sexiste (Abrahams, 2009). Par conséquent, un moyen simple de faire baisser la mortalité maternelle consisterait à réduire la violence sexiste, afin d'alléger la pression sur les systèmes de santé et d'assurer une meilleure prise en charge des nouveau-nés.

Problèmes spécifiques aux femmes en matière d'éducation

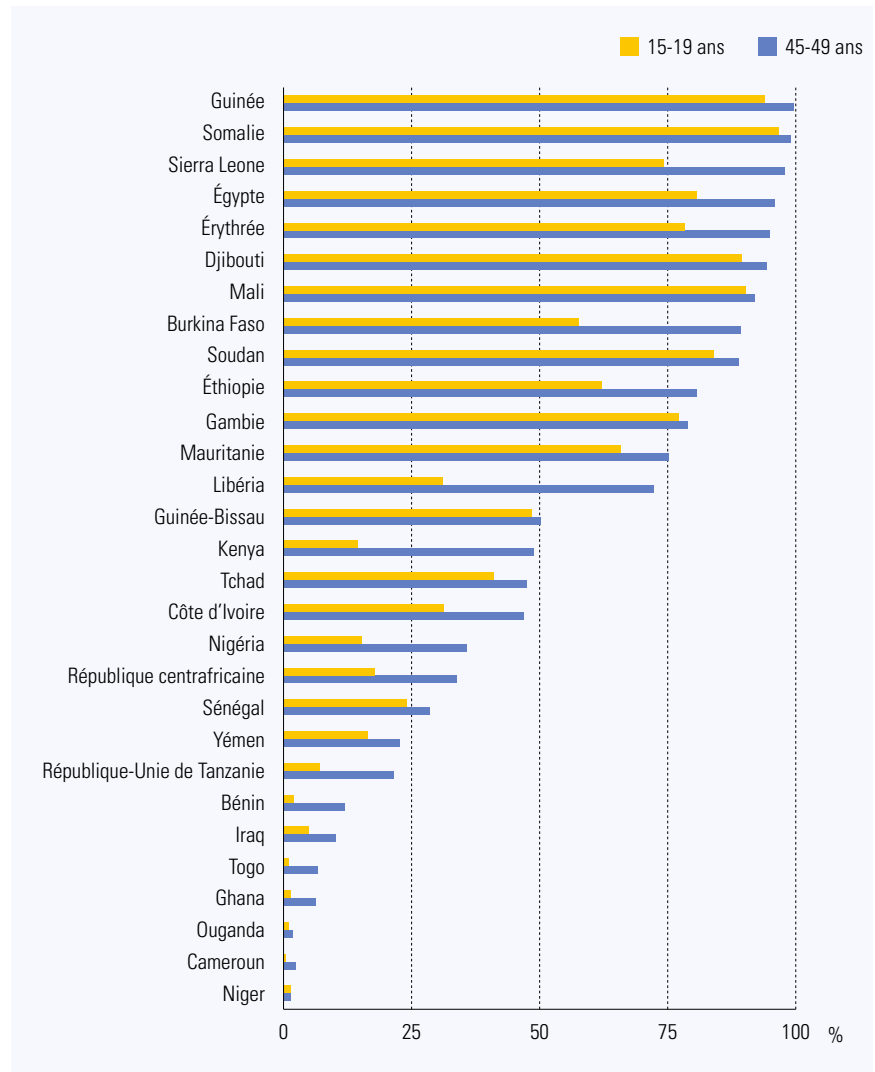
Avec un taux d'achèvement des études primaires de 67 % en 2015, l'Afrique est encore loin de réaliser l'objectif d'achèvement universel de l'enseignement primaire. Seuls 20 % environ des pays africains pour lesquels des données sont disponibles (à savoir l'Algérie, Cabo Verde, l'Égypte, le Ghana, le Maroc, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et la Tunisie) ont atteint cet objectif en 2012. Dans 24 des 44 pays (soit environ 53 %) pour lesquels les données de 2012 sont disponibles, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire était d'au moins 70 %. Seuls cinq pays (Érythrée, Niger, République centrafricaine, Soudan du Sud et Tchad) s'écartent amplement de la moyenne, avec un taux d'achèvement ne dépassant pas 50 %. Sur l'ensemble du continent, la tendance générale est très diversifiée, marquant des progrès notables relevés entre 2000 et 2012 au Ghana (augmentation nette de 38,6 %), au Rwanda (26,9 %), au Maroc (25,7 %) et en République-Unie de Tanzanie (22,5 %), une légère stagnation dans d'autres, et une nette régression au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Érythrée, au Mali, au Niger et au Tchad. Il est possible d'attribuer ce recul aux conflits, à l'instabilité politique ou aux conséquences que l'élargissement de la scolarité a sur la qualité de l'enseignement (CEA *et al.*, 2014).

Toutefois, ces tendances générales dans le domaine de l'éducation masquent des inégalités notables entre les sous-régions, mises en évidence dans la figure 3.7. Ainsi, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe présentent des taux de scolarisation plus élevés que les autres sous-régions, tandis que l'Afrique centrale affiche des résultats bien plus médiocres pour les femmes : seulement 2,5 années de scolarisation en moyenne pour les filles et un écart considérable, de presque deux ans, de ces dernières par rapport aux garçons.

Les avantages considérables que représente l'investissement dans l'éducation ont conduit de nombreux pays africains à miser résolument sur l'enseignement primaire. Cela leur a

FIGURE 3.6

Pourcentage d'adolescentes et de femmes âgées de 15 à 19 ans et de 45 à 49 ans soumises à des mutilations génitales féminines, 2002-2013 (dernières données disponibles)



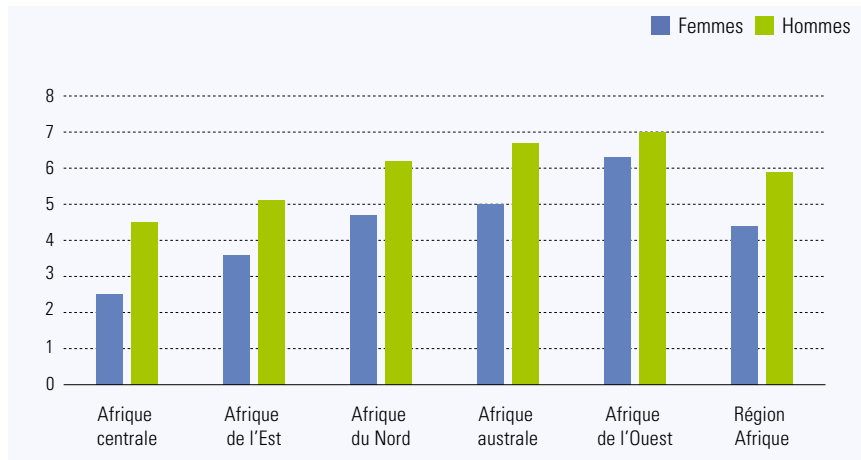
Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir d'ICF International, 2015 ; d'UNICEF, 2014c ; et de la base de données de la Division de statistique des Nations Unies.

Note : dans les 29 pays où les MGF sont concentrées, presque toutes les filles qui subissent des MGF sont excisées avant l'âge de 15 ans (UNICEF, 2013). Le classement est fourni à des fins de présentation seulement (voir l'introduction à la section A pour plus de détails).

permis de parvenir à des niveaux proches de la scolarisation universelle au primaire. En 2014, près de la moitié des pays africains déclaraient être parvenus à la parité entre les genres dans l'inscription à l'école primaire (CEA, 2014, par. 23), bien que des inquiétudes subsistent quant au nombre d'enfants non scolarisés, à la qualité de l'enseignement et aux acquis effectivement obtenus. De nombreux pays ont réalisé d'énormes progrès vers la parité entre les genres dans l'enseignement primaire grâce à différentes approches : adoption de lois en

FIGURE 3.7

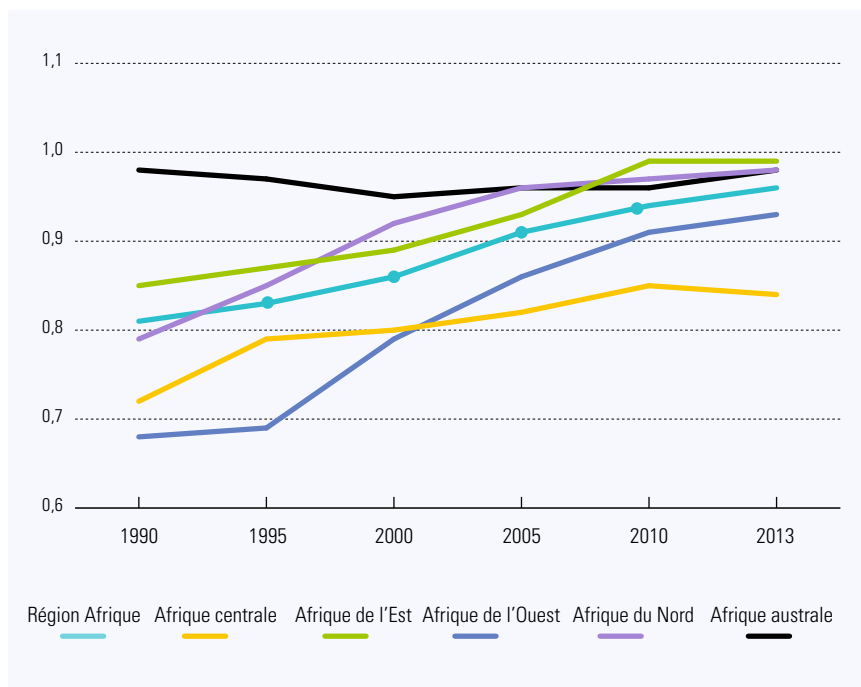
Durée moyenne de scolarisation chez les individus âgés de 25 ans et plus, par genre et par sous-région, 2014



Source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2015.

FIGURE 3.8

Parité entre filles et garçons dans le cycle primaire



Source : base de données de la Division de statistique des Nations Unies, consultée le 1er juin 2016.

faveur d'un accès gratuit et équitable à ce niveau d'enseignement, application de mesures telles que la gratuité des uniformes scolaires et des repas pour favoriser la scolarisation des filles, et lancement d'initiatives de sensibilisation et de mobilisation communautaires. En conséquence, l'écart entre les filles et garçons dans le cycle primaire a presque été comblé en Afrique subsaharienne (figure 3.8).

Le continent a également réalisé des progrès notables ayant trait à l'enseignement secondaire, mais les inégalités y sont toutefois nettement plus répandues que dans l'enseignement primaire. Parmi les 45 pays évalués, seuls 12 ont atteint la parité dans le secondaire, principalement en Afrique du Nord (Banque mondiale, 2014a). En 2013, en moyenne 22 % des femmes et 32 % des hommes âgés de 25 ans et plus avaient au moins atteint un certain niveau d'instruction dans l'enseignement secondaire. La figure 3.9 illustre les écarts entre filles et garçons au niveau de l'enseignement secondaire, par sous-région. La situation la plus préoccupante est celle de l'Afrique de l'Ouest, où cet écart atteint près de 50 %. Sur le plan de la parité dans l'enseignement secondaire, en Afrique du Sud, au Botswana, au Cabo Verde, au Lesotho, en Namibie, à Sao Tomé-et-Principe et aux Seychelles, ce sont les garçons qui sont lésés par rapport aux filles (CEA *et al.*, 2015). Quoi qu'il en soit, seul un quart des pays d'Afrique subsaharienne présentent régulièrement des données sur le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les conclusions tirées de ces données doivent donc être prises avec une extrême précaution (UNESCO, 2014a : 5).

En ce qui concerne les enfants non scolarisés, le nombre total d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire mais non scolarisés diminue depuis vingt ans : il est passé de 104 millions en 1990 à environ 58 millions en 2012 (31 millions de filles et 27 millions de garçons). L'Afrique subsaharienne abritait plus de la moitié d'entre eux (51,2 %) et présentait le taux le plus élevé d'enfants non scolarisés. Dans cette région, près d'une fille sur quatre et un garçon sur cinq en âge de fréquenter l'école primaire n'avaient jamais été à l'école ou avaient abandonné les études avant la fin du primaire.

Les filles représentent la majorité des enfants non scolarisés dans le monde. En 2012, la part des filles dans la population d'enfants non scolarisés s'élevait à 53 %, soit une baisse notable par rapport au taux de 1990 (62 %). Les écarts entre filles et garçons étaient plus prononcés en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest, où les filles représentaient plus des deux tiers des enfants non scolarisés, contre 56 % en Afrique subsaharienne (16,6 millions de filles contre 13 millions de garçons) (UNESCO 2014b).

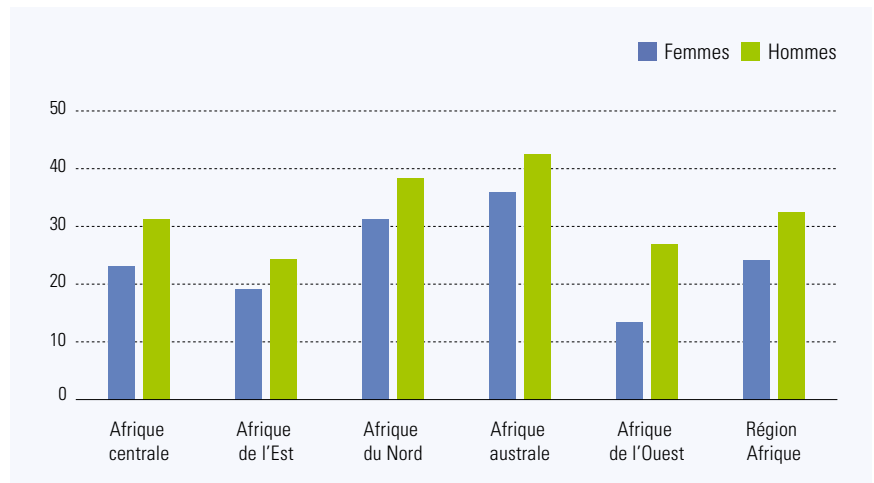
Les raisons pour lesquelles les enfants ne fréquentent pas l'école varient, mais elles sont souvent liées à la pauvreté, à l'origine ethnique, à l'exclusion sociale, au lieu de vie (milieu rural ou taudis), à l'éloignement géographique, aux catastrophes naturelles, aux conflits armés, au manque d'infrastructures de base et à la mauvaise qualité de l'enseignement dispensé. Ces obstacles se superposent souvent à la question liée au genre, ce qui accroît d'autant plus les écarts en matière d'apprentissage (ONU 2015 : 65-66).

Enfin, les données relatives à l'enseignement supérieur suggèrent très peu d'améliorations vers la parité filles-garçons à ce niveau, et des taux d'inscription très bas aussi bien pour les garçons que pour les filles (même si les dépenses publiques en faveur des universités sont au moins dix fois supérieures à celles consacrées à l'enseignement primaire). Avec seulement 6,8 % des jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur, l'Afrique subsaharienne se situe loin derrière la moyenne mondiale (30 %). En outre, dans certaines sous-régions, les garçons sont toujours nettement plus nombreux que les filles dans les effectifs totaux (figure 3.10).

D'une manière générale, d'autres données qualitatives sont nécessaires pour saisir pleinement la situation sur le terrain en matière d'éducation. Comme le souligne l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), bon nombre des pays les moins bien placés (tels que les pays en situation d'après-conflit) ne disposent d'aucune donnée. « Se focaliser uniquement sur les pays disposant de données publiables risque de fausser les débats

FIGURE 3.9

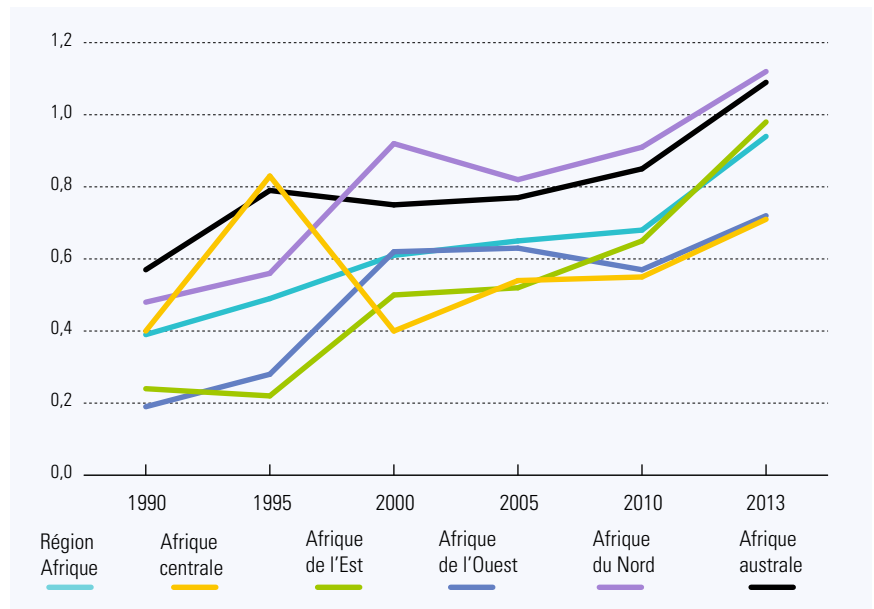
Population ayant au moins commencé des études secondaires, par genre et par sous-région, 2005-2014 (en %, personnes âgées de 25 ans et plus)



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir d'UNESCO, 2015.

FIGURE 3.10

Indice de parité filles-garçons dans l'enseignement supérieur, par sous-région (ratio filles/garçons)



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données liées aux indicateurs des OMD.

politiques mondiaux, car de nombreux pays privés de données sont susceptibles d'être les plus éloignés de l'atteinte de l'éducation primaire universelle » (UNESCO, 2014a : 68). L'absence ou la pénurie de données utiles

du point de vue empirique est un problème bien connu qui doit être traité plus en profondeur. À cet égard, donner aux femmes voix au chapitre en les encourageant à se prononcer sur les sujets qui les préoccupent est une démarche qui permettrait d'obtenir des données suffisamment étayées pour alimenter de nouvelles réformes éducatives.

Interventions politiques et programmatiques en faveur de l'égalité des genres dans la santé et l'éducation

La plupart des gouvernements africains ont fait des progrès considérables dans l'amélioration de l'accès des populations pauvres à la santé et à l'éducation, tout en veillant à ce que les femmes soient plus à même d'accéder à ces services.

Santé

Les gouvernements africains ont pleinement conscience que les investissements dans le domaine de la santé, en particulier en faveur des enfants, ont un impact considérable sur les hommes et les femmes et les aident à exploiter leur potentiel pour transformer la société. Lorsque les enfants sont exposés à des maladies ou présentent un faible poids à la naissance, ils sont plus susceptibles de connaître un développement cognitif limité et des difficultés d'apprentissage. Ces facteurs ont à leur tour des répercussions sur leur santé à l'âge adulte, et donc un effet négatif sur leurs performances économiques mais aussi sur celles de la société dans son ensemble. Il faut aussi mentionner la perte pure et simple pour cette dernière de l'investissement en capital humain. En effet, il semble évident que pour chaque femme qui meurt, l'investissement réalisé par la société dans son éducation et sa formation est perdu. Il est essentiel de faire face aux enjeux qui touchent actuellement le domaine de la santé pour permettre aux Africaines et aux Africains de déployer leur potentiel afin de contribuer pleinement à la croissance et à la transformation structurelle de leur continent.

L'amélioration de la santé des femmes et des hommes africains exige des efforts supplémentaires afin de mieux financer les systèmes de santé nationaux. La Déclaration d'Abuja de l'Union africaine encourage les gouvernements à augmenter les dotations budgétaires en matière de santé pour les amener à 15 % du budget national. En 2015, 27 pays avaient accru la part des dépenses de santé dans leur budget total. Toutefois, en 2010, seuls le Libéria, le Malawi, le Rwanda et le Togo avaient atteint les objectifs de la Déclaration d'Abuja, tandis que le Burkina Faso, le Burundi, Madagascar, le Mali, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone s'en approchaient en affichant une proportion de 12 % ou plus (OMS, 2014b). Pour que les pays parviennent au taux de référence de 15 % établi par la Déclaration d'Abuja, des politiques décisives doivent être adoptées en conséquence à l'échelle du continent.

Les cadres juridiques et institutionnels spécifiques établis au niveau continental ont contribué à réduire la mortalité maternelle. L'engagement politique s'est exprimé à travers la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), lancée en 2004 dans 44 pays, et qui compte désormais 51 participants. La campagne met en avant le Zimbabwe et ses innovations dans la réduction de la mortalité maternelle et de la morbidité néonatale. Ce pays a en effet mis au point et déployé un programme national approfondi de planification familiale ayant vocation à prévenir les grossesses non désirées et à encourager l'espacement des naissances. Grâce à ce programme, le pourcentage de femmes mariées utilisant des méthodes de contraception n'a cessé d'augmenter, passant de 48 % en 1994 à 60 % en 2006 et 65 % en 2009. La pilule était le moyen de contraception le plus couramment utilisé. Le taux moyen de fécondité a également diminué, passant de 4 enfants par femme en 1999 à 3,8 enfants en 2006 (CARMMA, 2016).

Malgré le manque de financement, les systèmes de santé du continent ont bénéficié d'une série d'innovations stratégiques, qui sont

Malgré le manque de financement, les systèmes de santé du continent ont bénéficié d'une série d'innovations stratégiques, qui sont à l'origine des progrès réalisés depuis vingt ans dans l'amélioration de la santé des femmes et des enfants.

à l'origine des progrès réalisés depuis vingt ans dans l'amélioration de la santé des femmes et des enfants. Au nombre de ces innovations figuraient des approches sectorielles facilitant les synergies et la réduction des coûts entre les organismes gouvernementaux, d'une part, et les partenaires de développement, d'autre part. Une étude réalisée par Odusola (2013) a mis en évidence un certain nombre de recommandations stratégiques novatrices :

Intégrer le système de santé officiel au sein de la communauté. Des modèles simples de prestation de soins de santé pourraient contribuer à améliorer la santé maternelle en Afrique, comme le démontrent les expériences menées à ce titre dans plusieurs pays. La reconversion des accoucheuses traditionnelles en agents de santé maternelle, par le biais d'une formation et d'une supervision efficaces de la part des professionnels de la santé, a été couronnée de succès. En Afrique, un système de santé qui tire parti des réseaux locaux, de la société civile et des connaissances locales a plus de chances d'atteindre une très grande partie de la population pauvre pour lui fournir des services de santé maternelle et néonatale. Les expériences conduites à cet effet en Érythrée et au Malawi, où les accoucheuses traditionnelles jouent un rôle complémentaire à celui du système public, sont édifiantes. Les prestataires de services de santé maternelle du secteur public et du secteur privé doivent donc établir et entretenir des liens avec la communauté locale.

Soutenir les acteurs qui risquent de perdre leurs activités de recherche de rentes. Il serait utopique de penser que la mise à l'essai d'innovations politiques, institutionnelles ou programmatiques se déroule sans heurt. Au niveau politique et institutionnel, les acteurs qui profitent de l'inefficacité actuelle du secteur public (aussi bien que du secteur privé) manifesteront sans doute de la résistance au changement, par crainte de perdre leurs activités de recherche de rentes. Ceci est également vrai dans le cas des interventions programmatiques, surtout lorsqu'elles impliquent la reconversion

des accoucheuses traditionnelles ou leur remplacement par des accoucheuses qualifiées. L'Éthiopie, l'Érythrée, le Lesotho et le Mozambique fournissent des enseignements positifs en la matière. Il est essentiel d'adopter des mesures incitatives en faveur des parties prenantes qui ont tout à perdre des changements à venir, afin de les rallier activement à la cause.

Renforcer la gestion du budget et améliorer la qualité des dépenses de santé. Si l'augmentation des dotations budgétaires ne s'accompagne pas d'une amélioration correspondante dans la gestion des ressources publiques, elle ne sera pas viable à long terme. Il est important de consolider la gestion budgétaire et de relever la qualité globale des dépenses dans le secteur de la santé, par l'accroissement des capacités dans le domaine de la planification et de l'exécution du budget. Pour progresser sur ce plan, il est essentiel d'améliorer la planification, la budgétisation, la création de revenus et la gestion financière, ainsi que la qualité des dépenses. Afin d'assurer la bonne gouvernance et la redevabilité du secteur de la santé en matière de résultats, il appartient aux pays d'institutionnaliser le processus de suivi et de compte rendu relatif au total des flux de ressources dans le secteur de la santé. Cette démarche doit porter sur les dépenses totales de santé, ainsi que sur les dépenses ventilées au titre de la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, par habitant. Il convient d'encourager l'élaboration de rapports fondés sur la performance, qui établissent les liens entre les intrants et les principaux résultats (produits et impacts).

Promouvoir une étroite collaboration entre les parties prenantes. Aucun intervenant ne peut à lui seul accélérer les progrès sur le front de la santé maternelle. Une collaboration efficace entre les gouvernements, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG) et les partenaires de développement s'avère indispensable pour avancer rapidement dans

cette voie. Il importe d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de collaboration qui s'appuie sur le contexte local, ainsi que sur l'expertise et les ressources disponibles sur le terrain, pour assurer les soins de santé à ceux qui en ont le plus besoin. Le rôle croissant du secteur privé dans la prestation des services de santé en Afrique peut compléter l'action du secteur public en vue de fournir des soins de santé dans les zones à faibles revenus. Cela souligne la nécessité de mettre au point un modèle de gestion des soins de santé qui réponde aux besoins du groupe de pays à faible revenu, éventuellement par le biais d'un partenariat et d'un système de franchisage entre les secteurs public et privé.

Veiller à ce que le secteur public et le secteur privé travaillent de concert pour atteindre les populations pauvres. Dans le domaine de la santé, les innovations pilotées et mises en œuvre au niveau national avec une participation limitée de la population locale ont tendance à avoir un impact limité et une durabilité moindre. De plus en plus de preuves tendent à démontrer que les innovations dans les systèmes de santé s'inscrivent dans la durée lorsqu'elles se produisent en étroite collaboration avec les systèmes de santé sous-nationaux. En Afrique, la santé maternelle relève des soins de santé primaire et sa prise en charge est principalement assurée au niveau local ou provincial. Les innovations devraient donc être pleinement institutionnalisées, mises en œuvre et gérées par les agents de santé locaux et les institutions dont ceux-ci relèvent.

Tirer parti des technologies de l'information et de la communication. L'Afrique doit mettre à profit l'utilisation de plus en plus répandue des téléphones portables pour faciliter l'accès à la santé maternelle. L'initiative Balaka au Malawi et le projet Abiye au Nigéria ont démontré tout l'intérêt de recourir aux technologies de l'information pour faciliter l'accès aux services de santé. Ces initiatives devraient être élargies et reproduites, dans la mesure du possible. Toutefois, les solutions durables ne résident

pas simplement dans le recours à la technologie et à la coopération entre le gouvernement, le secteur privé, les ONG et les partenaires de développement : la population elle-même doit changer de comportement. L'éducation est le principal moteur du changement au sein des communautés pauvres. Rien ne remplace une sensibilisation continue et bien ciblée, des discussions communautaires et des stratégies de plaidoyer pour provoquer un tel changement.

Disposer d'un cadre politique pour élargir les projets pilotes innovants. L'Afrique a bénéficié de nombreux projets pilotes réussis en matière de santé maternelle, mis en place par les gouvernements, le secteur privé et les partenaires de développement. Cependant, en l'absence d'un cadre approprié pour transposer ces projets à grande échelle, ceux-ci ont été condamnés à dépérir. Même si un tel élargissement s'avère très difficile à concrétiser et exige énormément de temps, les gouvernements et les autres parties prenantes ne devraient pas baisser les bras et reculer devant leurs responsabilités.

Veiller à intégrer pleinement les registres de l'état civil dans le système de gestion sanitaire. Le manque de données de haute qualité disponibles en temps opportun demeure un obstacle majeur au progrès en Afrique. Les pays devraient accorder la priorité à l'établissement de registres d'état civil complets. Cette démarche exige des investissements réguliers dans ce type de systèmes pour assurer la déclaration correcte des naissances, des décès maternels et de leurs causes, sur la base des données issues d'enquêtes menées auprès des ménages, confortées par des progrès continus dans la modélisation et l'analyse statistiques et étayées par des améliorations dans la déclaration des décès maternels de la part des établissements de santé.

L'encadré 3.1 présente quelques-unes des innovations stratégiques majeures adoptées par le Rwanda, qui ont conduit à une baisse spectaculaire de la mortalité maternelle dans ce pays.

ENCADRÉ 3.1

Réduction considérable des taux de mortalité maternelle au Rwanda

Le Rwanda figure parmi les cinq pays les plus performants d'Afrique sur le plan de la réduction de la mortalité maternelle, qui a diminué de 77,1 % entre 1990 et 2013.

Le gouvernement rwandais a tout d'abord cherché à améliorer la capacité des prestataires de services de santé à apprendre et à s'adapter au changement, à travers un système de mentorat sur le lieu de travail. Ensuite, il s'est employé à encourager les femmes enceintes à prendre part activement à leurs propres soins de santé, en améliorant leur aptitude à communiquer avec le personnel soignant. Enfin, les programmes qui se sont révélés efficaces ces dernières années présentaient tous la particularité de tirer parti de l'influence des soignants communautaires, organisés en réseaux pour permettre l'apprentissage par les pairs.

Le financement novateur des soins de santé et l'introduction de la budgétisation axée sur les résultats ont eux aussi contribué à cette réussite. L'objectif principal était d'accroître l'accessibilité des soins de santé sur le plan géographique mais aussi financier, et d'encourager la population à faire

entendre sa voix pour l'inciter à exiger des soins de meilleure qualité. La stratégie consiste à intervenir au sein des organisations locales pour améliorer le système de santé et autonomiser les populations.

La budgétisation axée sur les résultats vise à fournir des fonds aux prestataires de services de santé tout en autorisant les gestionnaires de ces services à augmenter les budgets alloués en fonction des performances. Les prestataires de services travaillent sur une base concurrentielle et les meilleurs résultats sont récompensés. Ce type de budgétisation encourage les prestataires à adopter des stratégies innovantes pour améliorer leur budget et la qualité des services de santé qu'ils offrent. Le système favorise également la transparence et la redevabilité des centres de soins de santé. Au Rwanda, le système de santé fonctionne selon trois types de contrats, attribués respectivement aux prestataires de services, aux communautés et aux institutions du district. La budgétisation axée sur les résultats est certainement un facteur clé du succès rencontré par le Rwanda dans la réduction significative de la mortalité maternelle.

Source : préparé par l'équipe du RDH Afrique à partir d'OMS, 2013a.

Éducation

L'investissement dans l'éducation, en particulier en faveur des femmes et des filles, est depuis longtemps reconnu comme l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir la croissance économique et le développement durable. L'éducation favorise l'entrée des femmes sur le marché du travail et leur permet de se hisser à des postes plus qualifiés. Grâce à l'éducation, l'amélioration de l'activité humaine et la participation aux processus de prise de décision peuvent avoir un impact à long terme sur l'égalité des genres et le changement social (voir chapitre 6). Le lien étroit entre l'amélioration des indicateurs

relatifs à l'éducation et à la santé transparait dans le programme de transferts monétaires assortis de conditions au Malawi (encadré 3.2). De plus, il est prouvé que l'amélioration de l'éducation des mères a des répercussions intergénérationnelles puisqu'elle induit de meilleurs résultats en matière de nutrition et à une baisse de la mortalité des enfants. Lorsque les femmes détiennent une part plus importante du revenu des ménages, l'éducation des enfants s'en trouve améliorée.

Le rapport OMD 2015 pour l'Afrique a mis en évidence un certain nombre de recommandations de politique générale visant à améliorer l'ampleur et la qualité des possibilités éducatives.

ENCADRÉ 3.2

Liens entre éducation et santé au Malawi

Un an après son entrée en vigueur, le programme de transferts monétaires assortis de conditions instauré au Malawi a conduit à une forte augmentation du taux de scolarisation déclaré, à une diminution du nombre de mariages précoces et de grossesses chez les adolescentes, ainsi qu'à la réduction de leur activité sexuelle et des comportements sexuels à risque qui s'en suivent. Ces résultats semblent indiquer que tant que les filles et les jeunes femmes restent scolarisées ou reprennent le chemin de l'école, le début de leur activité sexuelle s'en trouve considérablement retardé. En outre, la fréquence de l'activité sexuelle des adolescentes et des jeunes femmes qui étaient déjà sexuellement actives a été ralentie. Le programme a également permis de reporter le mariage, qui représente la principale alternative à la scolarisation des jeunes filles au Malawi, réduisant ainsi pour ces dernières les probabilités de tomber enceintes.

Source : Baird *et al.*, 2011 : 20-21.

Extraites des meilleures pratiques relevées dans plusieurs pays africains (CEA *et al.*, 2015), ces recommandations énumérées ci-après ont une incidence directe sur l'élargissement de l'accès des filles à l'éducation :

- **Modifier les politiques.** Les réformes des politiques éducatives ont contribué à favoriser la scolarisation, en misant sur la réduction des obstacles financiers et culturels à l'éducation, l'application du caractère obligatoire de l'enseignement primaire et la priorisation du développement de la petite enfance. Ces politiques inclusives ont aussi été adoptées dans d'autres sous-secteurs, tels que l'enseignement secondaire et l'éducation non formelle, dont l'accès a également été élargi.
- **Autonomiser la communauté.** Le fait de donner aux communautés locales les moyens de gérer leurs propres écoles a fortement encouragé la scolarisation

dans le primaire, en particulier dans les communautés pauvres. En raison des contraintes budgétaires, il est de plus en plus communément admis que l'autonomisation des communautés locales peut autoriser la prise en charge d'écoles entièrement financées par les ménages ruraux, y compris la construction de salles de classe et le paiement des salaires des enseignants.

- **Réduire les taux d'abandon scolaire.** Pour que l'éducation ait les effets escomptés, l'amélioration de l'accès aux écoles primaires doit être assortie d'une augmentation des taux d'achèvement. La faiblesse de ces derniers à l'école primaire a été attribuée à l'état des élèves, en mauvaise santé ou souffrant de malnutrition, à la situation du ménage (notamment le travail des enfants et la pauvreté), et aux facteurs liés à l'école elle-même, tels que l'absentéisme des enseignants, l'emplacement de l'établissement et la médiocrité de l'enseignement.
 - **Assurer le suivi de la fréquentation scolaire et améliorer l'expérience d'apprentissage.** Les gouvernements africains doivent s'attacher à cartographier, autant que faire se peut, tous les établissements d'enseignement primaire, et à identifier tous les enfants en âge d'être scolarisés, y compris ceux qui ne vont pas à l'école. Ces renseignements sont utiles pour évaluer l'ampleur des besoins nationaux en ressources éducatives, afin de déterminer dans quelle mesure les équipements et services actuels bénéficient aux filles et/ou aux enfants marginalisés.
- Afin de combler les écarts entre filles et garçons en matière d'instruction, en particulier dans l'enseignement secondaire et supérieur, il faut admettre que des environnements discriminatoires affectent les filles au sein du système. Bien que des améliorations dans les cadres juridiques et institutionnels et l'augmentation de la priorité accordée aux

politiques éducatives soient susceptibles d'étayer les progrès dans ce domaine, le succès ne sera pas complet tant que les normes sociales qui régissent l'éducation des filles n'évolueront pas. Un certain nombre de facteurs concomitants entravent la scolarité des filles et risquent d'amoin-drir leurs possibilités d'apprentissage, à savoir : les environnements d'apprentissage hostiles, les enseignantes mal formées, les méthodes discriminatoires, le harcèlement sexuel, le manque d'équipements sanitaires adaptés aux filles, et les grossesses précoces. En effet, l'absence de latrines appropriées empêche souvent les filles de fréquenter régulièrement l'école. Au moment de la puberté, elles manquent de plus en plus l'école si elles n'y disposent d'aucun équipement sanitaire approprié. Selon certaines sources, de 10 à 50 % des filles sont privées d'éducation pour cette raison.

Un autre aspect particulièrement important est le besoin d'accorder une plus grande priorité à l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) à l'université, pour les hommes et surtout pour les femmes. La transformation structurelle des économies africaines dépend de la possibilité, pour les gouvernements et les entreprises privées, d'accéder à des ressources humaines dotées de compétences dans ces domaines. La modernisation de l'agriculture, l'essor des secteurs énergétiques et des transports, et le développement du secteur manufacturier sont actuellement entravés par le manque de compétences locales (Banque mondiale et Elsevier, 2015). Le recours à des travailleurs étrangers pour combler ces lacunes a des coûts élevés pour le développement : ce sont autant de possibilités d'emploi perdues pour les jeunes Africains. Ainsi, en juillet 2015, l'Institut africain des sciences mathématiques avait accordé des diplômes de fin d'études à 960 étudiants, dont 31 % seulement étaient des femmes. Ces chiffres illustrent l'écart entre les genres dans l'enseignement des disciplines scientifiques, en vertu des préjugés favorables aux hommes mentionné plus haut, dans la figure 3.8 relative à l'enseignement supérieur. Pour combler le fossé entre les genres dans l'enseignement supérieur, il faut tenir compte

des opportunités stratégiques que représente pour les femmes et les filles africaines l'obtention d'un diplôme scientifique, ainsi que des avantages globaux que cela induit pour l'économie dans son ensemble.

Il semblerait par ailleurs que les obstacles qui entravent la parité filles-garçons dans l'éducation soient étroitement liés à la gouvernance. Des pays parmi les plus riches du continent, comme le Nigéria, sont ceux qui tardent le plus à faire des progrès dans cette voie :

Comparer les expériences des deux pays d'Afrique subsaharienne qui avaient les populations non scolarisées les plus importantes en 1999 montre ce que l'on peut réaliser grâce à un engagement politique fort pour améliorer l'achèvement du cycle primaire. L'Éthiopie a accompli de grandes avancées tout en réduisant les inégalités et bien qu'elle reste loin de la cible, elle progresse vers l'objectif. Le Nigéria, en revanche, compte la population non scolarisée la plus nombreuse du monde. Sa population non scolarisée a augmenté de 42 % entre 1999 et 2010 et le pays figure parmi les 15 nations qui ne sont pas susceptibles de réaliser l'objectif d'ici 2015. De plus, le niveau élevé des inégalités y est resté inchangé (UNESCO, 2014).

Plusieurs études de cas portant sur des scénarios réussis de gouvernance éducative fournissent des enseignements importants permettant d'élargir l'accès à l'éducation. Il importe de prendre certaines mesures clés pour atteindre cet objectif : donner aux communautés cibles les moyens de prendre part activement aux prises de décision au lieu de se contenter de les soumettre à des consultations ; mettre en place des mécanismes de retour d'informations afin d'éviter l'accaparement des connaissances par un groupe réduit de personnes choisies ; et veiller à la redevabilité de chacun sur le plan personnel et individuel, de sorte à harmoniser l'ensemble des politiques, des plans stratégiques, des budgets, des systèmes de gestion de la performance et des obligations et responsabilités individuelles. Enfin, les élèves et leur famille, les utilisateurs, les groupes concernés, les communautés et

les contribuables doivent pouvoir participer pleinement à la définition des modalités et des systèmes de suivi et d'évaluation.

En règle générale, il est nécessaire de récolter davantage de données qualitatives pour bien saisir la situation sur le terrain en termes de taux de participation et de qualité de l'éducation. En Afrique du Sud, même si le taux d'achèvement des études est apparemment plus élevé qu'ailleurs sur le continent, de nombreux observateurs mettent en doute la qualité de l'enseignement reçu dans les écoles publiques et se demandent si ce taux de réussite tient effectivement compte des résultats d'apprentissage des élèves. À l'appui de cet argument, une décision judiciaire a récemment condamné le gouvernement pour atteinte à l'action de la justice, car celui-ci avait ignoré les ordonnances judiciaires précédentes qui l'enjoignaient à fournir des manuels scolaires aux écoliers (Nkosi, 2012).

Cet exemple prouve que les chiffres ne suffisent pas à jeter les bases requises pour l'élaboration de politiques efficaces. Comme le souligne l'UNESCO, le manque de données touche une grande partie des pays qui affichent les moins bons résultats, notamment ceux qui sortent d'un conflit. Le fait de se focaliser sur les pays disposant de données publiables

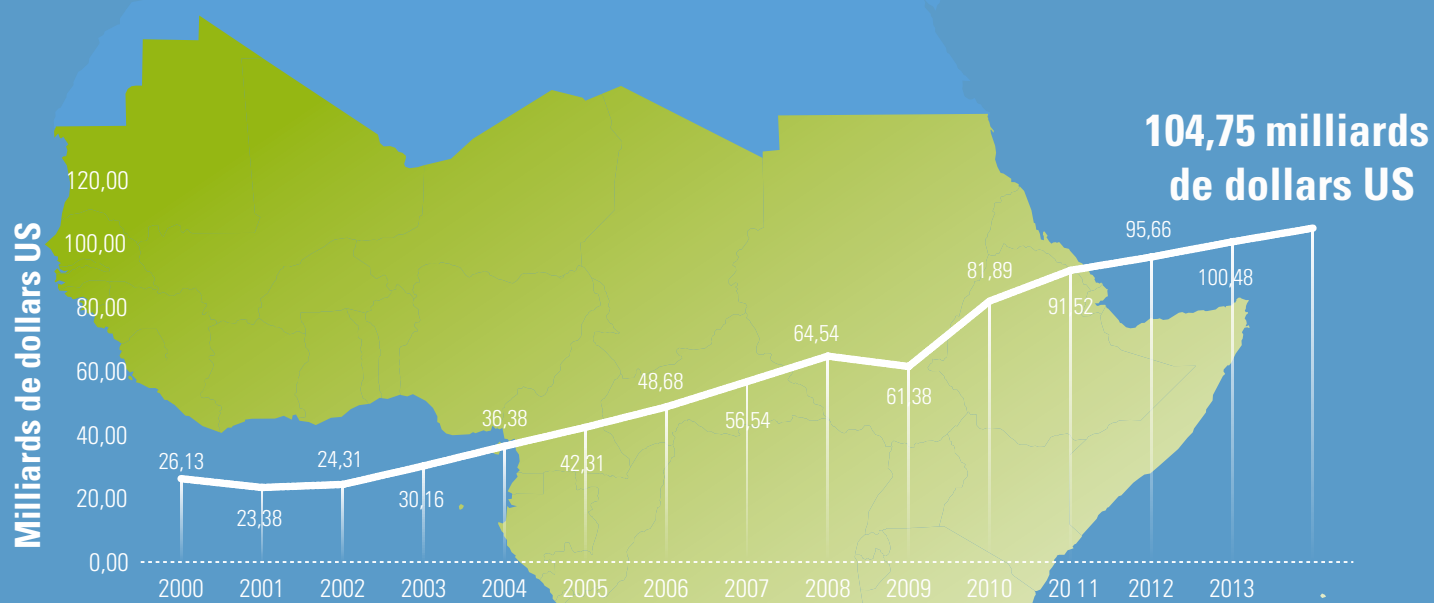
risque de fausser les débats politiques mondiaux, car de nombreux pays ne disposant pas de données sont susceptibles d'être les plus éloignés de l'atteinte de l'éducation primaire universelle (UNESCO, 2014). L'absence ou la pénurie de données utiles du point de vue empirique est un problème bien connu qui doit être traité plus en profondeur. À cet égard, donner aux femmes la possibilité d'avoir voix au chapitre en les encourageant à se prononcer sur les sujets qui les préoccupent est une démarche qui permettrait d'obtenir des données suffisamment étayées pour alimenter de nouvelles réformes éducatives.

Pour que la transformation structurelle du continent africain puisse aboutir, il faut mettre à profit le talent et l'intelligence des femmes africaines. De nouvelles avancées majeures, ainsi que des opportunités et des innovations inattendues risquent d'être irrémédiablement perdues si les pays gaspillent le potentiel et les capacités des femmes. Comme l'a constaté le Forum économique mondial : « étant donné que les femmes représentent la moitié de son vivier potentiel de talents, la compétitivité à long terme d'un pays dépend considérablement de la manière dont il les éduque et les implique » (Forum économique mondial, 2014 : 46).

Questions générales relatives aux politiques et à leur mise en œuvre :
répercussions de la situation éducative et sanitaire actuelle des femmes sur la promotion de l'égalité des genres

- Sur le plan de la santé et du niveau d'instruction, la situation des femmes en Afrique s'est nettement améliorée au cours des vingt dernières années. Il convient de souligner que la parité est pratiquement atteinte en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire et que la mortalité maternelle a considérablement reculé dans la plupart des pays du continent.
- La discrimination fondée sur les considérations liées au genre reste importante dans l'enseignement secondaire et supérieur, et les femmes subissent de graves privations en matière de santé en raison de facteurs tels que le mariage précoce, la violence physique et sexuelle, ainsi que les taux élevés persistants et inacceptables de mortalité maternelle. En conséquence, le nombre de « femmes manquantes » en Afrique est plus élevé que dans toutes les autres régions en développement.
- En règle générale, les gouvernements africains sont parfaitement conscients des tendances qui influent sur la situation des femmes et savent pertinemment quels types de politiques et de programmes seraient susceptibles d'améliorer la situation. Toutefois, les allocations budgétaires à l'appui des politiques et programmes nécessaires se situent bien en deçà des objectifs fixés par l'Union africaine en ce qui concerne les dépenses sociales.
- En ce qui a trait aux politiques visant à rendre les secteurs de la santé et de l'éducation plus sensibles à la problématique hommes-femmes, des progrès considérables restent à faire, notamment par l'adoption d'approches plus systémiques de la programmation et de la budgétisation axées sur les résultats, la mise en œuvre d'un suivi et d'une évaluation tenant davantage compte des disparités entre les genres, et l'élargissement de la collecte de données ventilées selon la dimension de genre pour étayer les prises de décisions.

Pertes de PIB dues aux écarts entre les genres sur le marché du travail en Afrique subsaharienne (en milliards de dollars US)



104,75 milliards de dollars US

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique.

Chapitre 4

Les femmes et le travail

Chapitre 4

Les femmes et le travail

Ce chapitre examine la situation des femmes sur leur « lieu de travail », un terme qui, dans le contexte africain, englobe un large éventail de lieux, de situations et d'activités. En effet, il peut s'agir d'un travail à domicile ou dans une salle de réunion, d'un travail non rémunéré, d'une aide bénévole à des personnes dépendantes ou d'une responsabilité de propriétaire d'entreprise. Les femmes au travail sont des vendeuses sur le marché, des chefs de petites entreprises locales ou des cadres dans de grandes sociétés pratiquant le commerce transfrontalier et international. Leurs qualifications sont aussi multiples : elles peuvent être sans éducation formelle ou diplômées, détenant des postes importants au sein du gouvernement, dans le milieu universitaire ou le secteur privé.

Cependant, comme le montre le présent chapitre, de trop nombreuses Africaines restent confinées à l'extrémité inférieure de l'éventail des opportunités économiques, ce qui perpétue souvent le faible statut socio-économique de leur famille. À mesure que le statut économique de la femme progresse, la situation économique de la famille tout entière s'améliore, ce qui contribue largement à réduire le fléau de la pauvreté intergénérationnelle et du faible développement humain.

Le présent chapitre aborde le thème des femmes dans le milieu du travail sous plusieurs angles : (i) l'accès aux biens économiques ; (ii) le marché du travail ; (iii) la création d'entreprise ; et (iv) le travail des femmes dans l'environnement.

Accès aux actifs économiques et aux moyens de production

L'inclusion économique, c'est-à-dire l'accès universel à une gamme d'actifs financiers et d'outils de production à un coût raisonnable, s'avère essentielle pour le développement. Elle joue un rôle très positif dans la capacité des peuples à améliorer leur niveau de vie et leurs revenus, tout en stimulant la création d'emplois et en protégeant les personnes contre les imprévus. Compte tenu de l'importance des décisions des femmes dans la production alimentaire et les dépenses du ménage, le fait d'assurer

la satisfaction de leurs besoins économiques et financiers peut avoir des répercussions considérables sur le développement. La reconnaissance des droits fonciers légitimes des petites agricultrices est intimement liée à l'état nutritionnel de la famille, aux pratiques agricoles durables et à l'amélioration de la productivité. Pour les populations pauvres ou presque pauvres, l'accès au crédit et à la terre sont les principaux vecteurs de l'accélération de l'inclusion économique des femmes.

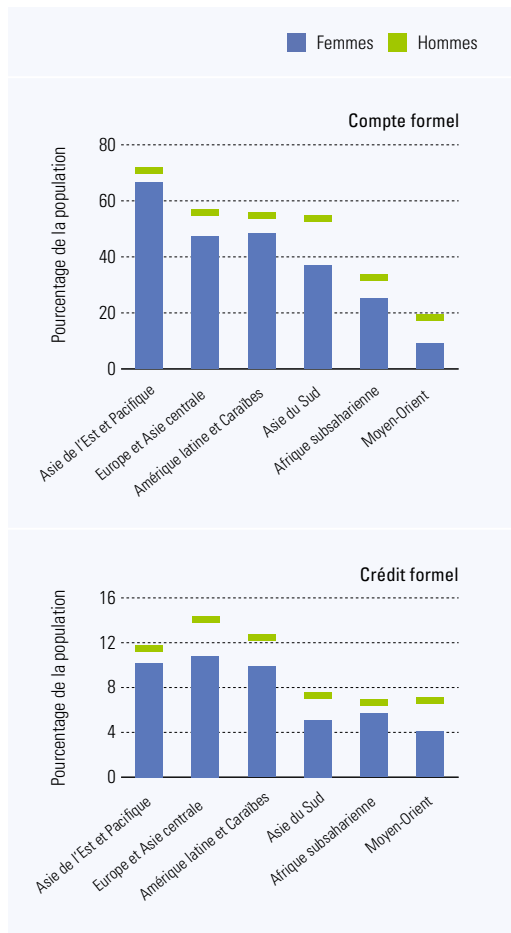
Accès aux services financiers

Le continent africain a connu quelques améliorations en ce qui concerne le taux d'accès aux institutions financières officielles. Toutefois, à l'instar des autres régions en développement dans le monde, la pénétration des services bancaires formels n'atteint généralement pas la majorité de la population. D'après la base de données Global Findex, seuls 24 % des adultes en Afrique subsaharienne possèdent un compte bancaire ; les 76 % restants, soit plus de 500 millions de personnes, n'ont pas accès au système financier officiel. Les taux de pénétration varient en fonction du genre, du niveau d'instruction et de la zone géographique. Les adultes vivant en milieu urbain ou périurbain qui déclarent utiliser des comptes bancaires formels sont presque deux fois plus nombreux qu'en milieu rural (38 % contre 21 %) (Demirguc-Kunt et Klapper, 2012 : 18).

De trop nombreuses Africaines restent confinées à l'extrémité inférieure de l'éventail des opportunités économiques, ce qui perpétue souvent le faible statut socio-économique de leur famille.

FIGURE 4.1

Accès aux services financiers formels, par genre et par région



Source : calculs effectués par l'équipe du HDR Afrique à partir de Banque mondiale, 2015.

La région est traditionnellement un foyer de travailleurs migrants et ses zones rurales sont majoritairement habitées par des femmes : ce fossé entre la ville et la campagne masque donc un écart entre les genres. Par conséquent, il n'est pas étonnant de constater qu'un nombre moindre de femmes a accès à des comptes bancaires formels : 22 % des femmes contre 27 % des hommes en Afrique subsaharienne (Base de données Global Findex de la Banque mondiale). Le niveau d'instruction joue également un rôle important dans le recours aux comptes bancaires formels. Ainsi, en Afrique subsaharienne, les adultes ayant suivi des études supérieures ont quatre fois plus de chances de posséder un compte bancaire formel que ceux n'ayant pas été au-delà de l'enseignement primaire (55 % contre 10 %).

La base de données Global Findex de la Banque mondiale révèle en outre que les femmes ont moins de possibilités que les hommes de posséder des comptes bancaires formels. Dans les pays en développement, les femmes ont en effet 20 % moins de chances que les hommes de détenir un compte dans une institution financière officielle et elles sont 17 % moins susceptibles d'avoir obtenu un prêt officiel l'année précédente. Même si elles peuvent contracter un emprunt, les femmes n'accèdent que rarement aux autres services financiers tels que l'épargne, les moyens de paiement numériques et l'assurance. Les restrictions parfois applicables à l'ouverture d'un compte en banque, notamment la nécessité de disposer de l'autorisation préalable d'un membre de la famille de sexe masculin, limitent l'accès des femmes à ces services. Le manque d'éducation financière peut également empêcher les femmes de prétendre à bénéficier de services financiers. En outre, de nombreuses femmes n'ont accès aux services financiers qu'en apparence seulement. Le rapport de la Banque mondiale sur l'égalité hommes-femmes au travail indique que, pour la quasi-totalité des indicateurs mondiaux, les femmes sont plus exclues que les hommes sur le plan économique (Banque mondiale, 2014).

La figure 4.1 établit une comparaison entre l'accès des hommes et des femmes aux services financiers formels et au crédit, par région.

En dehors des institutions officielles, les modalités d'épargne à base communautaire compensent partiellement l'exclusion du secteur bancaire officiel. Elles sont le plus couramment utilisées en Afrique subsaharienne où 19 % des adultes déclarent avoir épargné l'année précédente par le biais de groupes d'épargne ou de personnes extérieures à leur cercle familial. Parmi ceux qui déclarent avoir épargné au cours d'une année donnée, 48 % ont eu recours à des modalités d'épargne communautaire. Cette pratique est particulièrement répandue en Afrique de l'Ouest. Au Nigéria, par exemple, 44 % des adultes (et 69 % de ceux qui épargnent) déclarent avoir fait appel à un groupe d'épargne ou à une personne non liée à leur famille (Demirguc-Kunt et Klapper, 2012 : 35).

Le programme WORTH en Éthiopie

En Éthiopie, l'ONG internationale PACT a lancé un programme d'autonomisation des femmes (WORTH) qui met à contribution les groupes d'épargne pour aider les femmes à jouer un rôle plus déterminant dans les prises de décisions familiales. Le programme avait pour vocation d'accroître les revenus des femmes, ainsi que leurs relations sociales et leur rôle décisionnel au sein de leur famille. Partant du principe que l'alphabétisation pouvait transformer le rôle des femmes et des filles, le programme WORTH a développé spécifiquement cet axe de travail et proposé aux membres de ses groupes d'épargne d'apprendre à lire, à écrire et à compter. Les supports fournis pour l'apprentissage de la lecture abordaient notamment la notion de développement personnel et des concepts de base en affaires.

Près de 9 000 personnes, réparties en 400 groupes, ont ainsi bénéficié du programme WORTH sur une période de deux ans. Cela aurait donné lieu à une augmentation de revenu chez 66 % des membres des groupes, attribuée à la diversification de leurs activités et à un investissement accru dans des activités rémunératrices. Les femmes ont déclaré que ce qu'elles avaient le plus apprécié était la stature qu'elles avaient acquise au sein de leur communauté ainsi qu'une plus grande confiance en elles, grâce au fait de maîtriser la lecture et l'écriture et de percevoir un revenu. Le programme semble avoir abouti à des niveaux d'alphabétisation élevés, tout en ayant renforcé la solidarité au sein des groupes, soutenu la prise de décisions et fourni des renseignements sur la santé procréative.

Source : préparé par l'équipe du RDH Afrique à partir de PACT, 2016.

Le manque d'accès à la terre prive les Africaines d'un levier économique essentiel à l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

Les nombreux effets positifs induits par la prestation de services financiers, même informels, aux populations les plus pauvres, ont été amplement démontrés pour les femmes, les ménages et les communautés. Les groupes d'épargne procurent notamment les avantages suivants : ils favorisent le soutien au sein des communautés en renforçant le sentiment d'unité et d'interdépendance sociale ; ils encouragent les membres à constituer des actifs et à investir dans des entreprises ; et ils suscitent un sentiment de sécurité (CARE International, 2011). Parmi les autres atouts recensés figurent l'amélioration de l'alimentation familiale, des dépenses élevées en matière de soins de santé et de frais de scolarité, ainsi que la croissance des revenus et des petites entreprises (CARE International, 2013). Ils favorisent en outre le rendement de l'épargne de leurs membres lorsque celle-ci s'avère durable et robuste (CARE International, 2011). Il a également été démontré que, à mesure que les groupes d'épargne perdurent et que leurs fonds augmentent, leurs membres ont la possibilité

de rejoindre le système bancaire officiel pour bénéficier d'une plus grande sécurité et être en mesure d'accéder à des prêts plus importants. Les liens ainsi créés forment une « échelle entrepreneuriale » grâce à laquelle les femmes peuvent gravir les premières marches de l'économie formelle.

Bien qu'à proprement parler, l'objectif des groupes d'épargne consiste généralement à pallier l'exclusion financière de leurs membres et à soutenir leur autonomisation économique, la formation relative à d'autres problèmes de développement humain est souvent incluse dans les activités de ces groupes (CARE International, 2011 ; 2013). Lors de la mise en place des groupes d'épargne, une formation est généralement proposée aux membres pour leur inculquer des méthodes solides de gestion financière et pour renforcer leurs compétences commerciales. Dans certains cas, des organisations soutiennent les groupes en se focalisant sur un sous-ensemble particulier de personnes vulnérables au sein de la communauté, telles que les femmes ou les personnes touchées par le VIH/sida. Au Mali, par exemple, Oxfam a soutenu un projet de groupes d'épargne, intitulé « Saving for Change » (L'épargne pour le changement). À cette occasion, il leur a également présenté un programme de prévention et de traitement du paludisme (CARE International, 2011). En Éthiopie, le programme d'autonomisation des femmes (WORTH) renforce les capacités des femmes membres des groupes d'épargne par le biais de l'alphabétisation, ce qui a donné lieu à des résultats très positifs (voir encadré 4.1).

Accès à la terre

À l'échelle mondiale, on estime que les femmes détiennent moins d'1 % des terres, mais qu'elles sont pourtant responsables de 60 à 80 % de la production alimentaire de leur pays, participant la plupart du temps gratuitement à l'économie du ménage (ActionAid, 2015 : 2). La situation foncière des femmes en Afrique assombrit encore plus ce tableau, car les inégalités y sont encore plus prononcées. La propriété ou la possession d'un titre foncier représente, pour les femmes, une importante source de

financement et une garantie d'obtention de crédit et d'accès à d'autres actifs de production. Le manque d'accès à la terre prive les Africaines d'un levier économique essentiel à l'amélioration de leurs moyens de subsistance. Au Kenya, seulement 6 % des femmes possèdent des terres alors que 96 % des femmes vivant en milieu rural travaillent dans des exploitations familiales. Au Malawi, seules 3 % des femmes sont officiellement propriétaires de terrains à vocation commerciale alors qu'elles représentent 70 % de la population active (ibid. : 8-9). En Ouganda, les femmes ne détiennent que 5 % des terres bien qu'elles assurent la majorité de la production agricole (Banque mondiale, 2008 : 86). Si les inégalités sont un peu moins prononcées au Ghana, la valeur monétaire des exploitations des hommes y est tout de même trois fois supérieure à celle des femmes (Deere et Doss, 2006).

En raison des cadres juridiques et des normes sociales prédominantes, il est difficile pour les femmes africaines de posséder des biens. Comme le souligne une enquête menée dans sept pays africains (Cameroun, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) :

Dans de nombreux cas, lorsque le droit coutumier est applicable, les droits des femmes sont bafoués pour ce qui touche à l'adoption, au mariage, au divorce et aux héritages. En conséquence, la situation matrimoniale de la femme est un facteur majeur dans la détermination de son droit à hériter des terres. Si une femme se marie religieusement ou civilement, et si elle figure en tant que copropriétaire, elle héritera généralement des terres et des propriétés du ménage. Toutefois, si le mariage n'a pas été déclaré et si son nom ne figure pas sur le titre de propriété, la situation devient beaucoup plus complexe et le droit coutumier peut prévaloir (PNUD et Commission Huairou, 2014 : 7).

D'après des enquêtes récentes, dans les ménages appartenant au quintile le plus pauvre, seulement un tiers des femmes possèdent des terres agricoles. La figure 4.2 montre la part des exploitations agricoles

détenues par des femmes dans plusieurs pays africains. Le Cabo Verde, où l'économie est axée sur les services, fait exception : les femmes y détiennent plus de la moitié des exploitations agricoles.

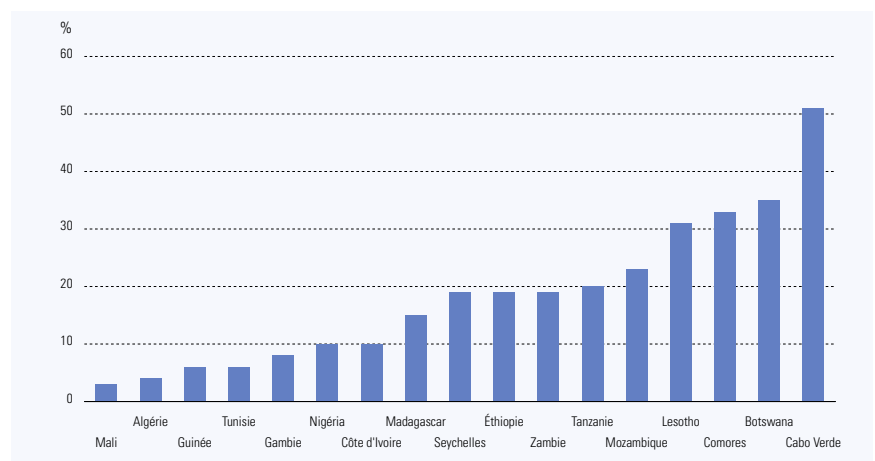
De nombreux facteurs mettent par ailleurs en péril les droits fonciers des femmes sur les terrains qu'elles exploitent. Tel est le cas de la privatisation des terres communales, la destruction des forêts primaires et l'expansion des terres cultivées, à mesure que les nouveaux investissements et les nouvelles technologies augmentent la proportion des terres dites « arables ». Ces facteurs (et d'autres encore) ont une incidence négative sur la capacité des femmes à accéder à des ressources sûres telles que le bois ou les plantes locales. Une approche de l'accès aux terres non sensible à la dimension de genre démontre que, à mesure que l'accès des hommes à la terre augmente, les droits fonciers des femmes se précarisent.

Les inégalités entre les genres dans le domaine de l'accès à la terre, telles que présentées ci-dessus, ont des répercussions notables sur le développement. La croissance économique en général, et l'élimination de la pauvreté en particulier, dépendent fortement de la capacité à instaurer l'égalité des genres dans le domaine de la propriété foncière et de l'agriculture. Les études ont prouvé que la production agricole augmentait lorsque les femmes bénéficiaient d'un régime foncier sûr.

Près de 13 millions de jeunes, hommes et femmes, arrivent chaque année sur le marché du travail en Afrique, ce qui représente une croissance nettement plus rapide que la création de nouvelles perspectives d'emploi.

FIGURE 4.2

Part des exploitations agricoles détenues par les femmes africaines, 2000-2012



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de FAO, 2016.

TABLEAU 4.1

Tendances et prévisions du marché du travail en Afrique subsaharienne, 2009-2019

Région	2009	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de participation au marché du travail	70,4	70,6	70,8	70,9	71	71,1	71,2	71,1	71,3
Taux de chômage (total)	7,9	7,9	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	7,6
Taux de chômage des jeunes	12,5	12,3	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8	11,8
Croissance de l'emploi	2,8	3,1	3,3	3,1	3,1	3,1	3,1	3	3
Croissance de l'emploi des jeunes	2,2	2,7	3,3	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,6
Croissance des salaires réels	3,2	2,5	0,4	0,3	0,7	1,1	1,4	1,4	1,4
Croissance de la productivité	-1,9	0,8	0,4	1,0	1,3	1,7	1,6	1,5	1,5

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir d'OIT, 2015c.

Étant donné que les terres représentent en outre une garantie d'accès au financement d'entreprise, l'absence de titre est un facteur clé qui empêche les femmes de participer à l'économie sur un pied d'égalité avec les hommes. Lorsque les droits fonciers des femmes sont compromis par l'expansion de l'agriculture commerciale, c'est l'alimentation même des familles qui risque d'être mise à mal en raison de la perte de diversité et de quantité des produits alimentaires. S'ensuit alors pour les familles une avalanche d'effets nocifs bien connus en matière de santé et d'éducation.

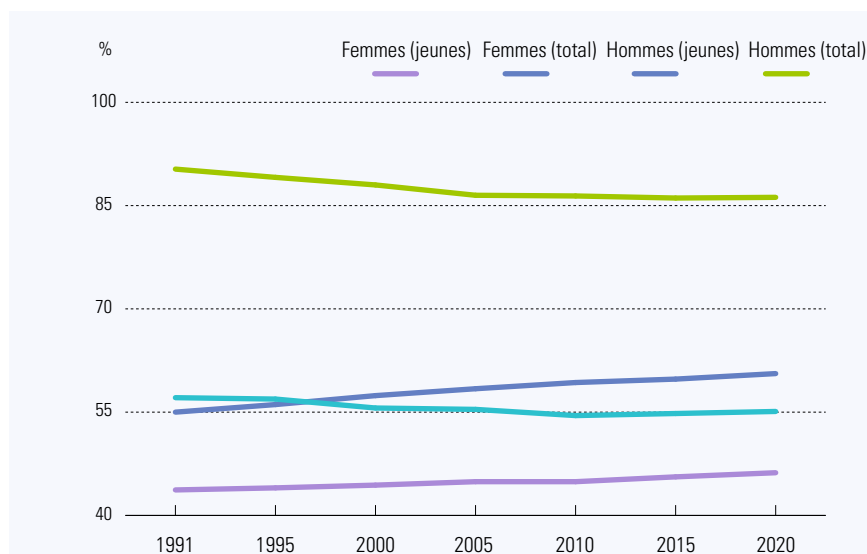
Les femmes sur le marché du travail

On estime que la population active en Afrique subsaharienne représentait au total 357 millions de personnes en 2013, contre 302 millions en 2006 et 237 millions en 1996 (OIT, 2015a). À l'échelle du continent, ce sont environ 13 millions de jeunes, hommes et femmes, qui arrivent sur le marché du travail chaque année. Or cette croissance est nettement plus rapide que la création de nouvelles perspectives d'emploi (tableau 4.1). La participation à la vie active reflète la capacité d'une nation à encourager la croissance économique en mettant à profit son atout le plus stratégique : son capital humain. En 2013, la part des hommes de plus de 15 ans présents sur le marché du travail s'élevait à 77 %, et celle des femmes à 65 % (ibid.).

Les inégalités en termes de taux de participation des hommes et des femmes au marché du travail en Afrique empêchent le continent de tirer pleinement parti de la capacité de travail des femmes. La situation semble toutefois évoluer dans le bon sens, et il est établi qu'en Afrique, les disparités entre les genres face à l'emploi subsistent mais tendent à s'amenuiser (figure 4.3). Ce phénomène peut s'expliquer par une amélioration de l'éducation des filles et par une diminution des taux de fécondité, même s'il faut également tenir compte des facteurs propres à chaque pays. Les progrès en matière de développement économique s'accompagnent généralement de nouvelles perspectives d'emploi pour les femmes dans le commerce de gros et de détail, ainsi que

FIGURE 4.3

Taux de participation des hommes et des femmes adultes et jeunes au marché du travail, 1991-2020



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir d'OIT, 2015a.

dans le secteur manufacturier. L'intégration économique a également entraîné la croissance des secteurs tournés vers l'exportation, qui emploient des femmes (PNUD, Rapport sur le développement humain 2013).

La participation au marché du travail par genre est très variable selon les sous-régions et les tranches d'âge. En Afrique du Nord, par exemple, les disparités entre les genres en matière de participation à la vie active sont plus marquées, quelle que soit la tranche d'âge. Le taux de participation des hommes est supérieur de plus de 50 points de pourcentage à celui des femmes, contre un écart moyen de 12 points de pourcentage en Afrique subsaharienne. Cette situation s'explique en partie par les systèmes de valeurs traditionnels, qui empêchent les femmes de travailler en dehors de chez elles. Entre 1991 et 2013, l'écart s'est creusé de 11 points de pourcentage pour la tranche d'âge 35-54 ans. Il est moins prononcé chez les jeunes (entre 15 et 24 ans), dont le comportement évolue et qui se conforment moins aux croyances traditionnelles. En Afrique de l'Est et en Afrique centrale, en revanche, ces disparités sont relativement faibles. En Afrique centrale, le

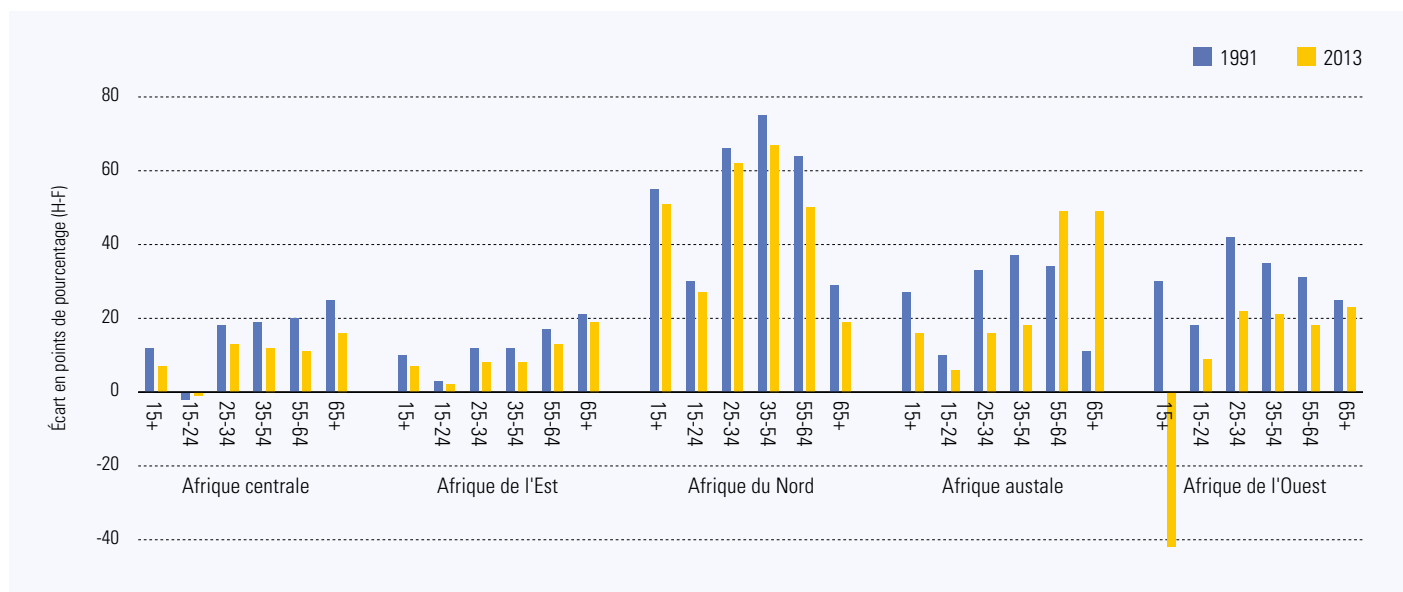
taux de participation des femmes n'a gagné que deux points de pourcentage par rapport à 1991.

En Afrique de l'Ouest, l'écart entre hommes et femmes en matière de participation n'a progressé que de trois points de pourcentage chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

En outre, les progrès dans ce domaine sont variables selon les pays. Ainsi, entre 1991 et 2013, le taux de participation des femmes à la vie active au Zimbabwe s'est accru de plus de 16 points de pourcentage, alors que celui des hommes n'a augmenté que de 10 points de pourcentage. Au Bénin, le taux de participation a diminué de 10 points de pourcentage chez les hommes, tandis qu'il a progressé d'autant chez les femmes (BAD, 2014a). Au Niger, l'écart entre les genres est passé de 65 points à 49 points de pourcentage entre 1991 et 2013, mais cette différence reste toutefois inacceptable. Les secteurs de l'uranium et des télécommunications, ainsi que la découverte de puits de pétrole ont attiré de nouveaux investissements privés étrangers, générant des retombées notables pour les secteurs employant des femmes (BAD, 2014c). S'il est difficile de déterminer les raisons exactes de la hausse de la participation

FIGURE 4.4

Disparités entre hommes et femmes dans les taux de participation au marché du travail, par tranche d'âge et par sous-région



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir d'OIT, 2015a.

des femmes, le développement économique et l'intégration économique à l'échelle mondiale leur ouvrent en tout cas de nouvelles perspectives. La hausse des cours des produits de base exportés, la diminution du fardeau de la dette, l'augmentation des afflux de capitaux privés, les récentes découvertes de ressources minérales et pétrolières et l'amélioration de la gestion macroéconomique figurent en général parmi les évolutions positives qui contribuent à élargir les perspectives économiques des femmes.

La figure 4.4 montre qu'en ce qui concerne le taux de participation au marché du travail, l'écart entre les genres est moins marqué chez les 15-24 ans dans l'ensemble des sous-régions. Cela peut s'expliquer par le fait que certains jeunes sont encore scolarisés, ou moins susceptibles de participer au marché du travail, même si ce n'est pas forcément par choix. La figure 4.3 révèle en outre que c'est l'Afrique du Nord qui enregistre l'écart le plus important dans ce domaine, ce qui semble indiquer que des facteurs culturels ou religieux limitent l'accès des femmes au marché du travail. L'Afrique a la croissance démographique la plus rapide et la population la plus jeune au monde : plus de 40 % des Africains ont moins de 15 ans. Ce chiffre représente un défi, mais également une réelle opportunité pour l'ensemble de la région. Les lacunes en matière d'éducation et

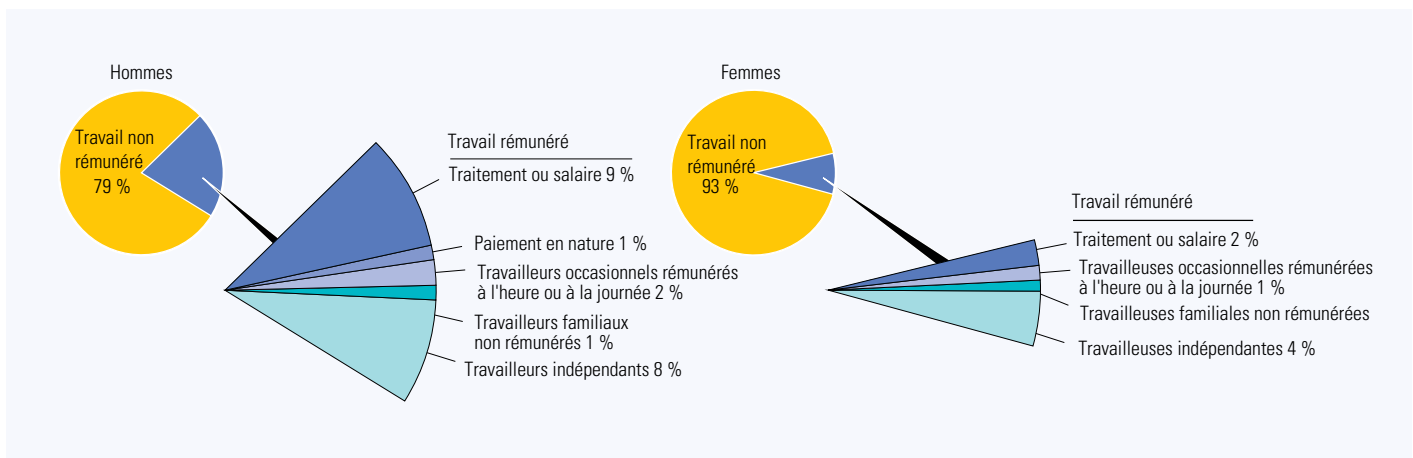
l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences sont les principaux obstacles à la participation au marché du travail. En adoptant les politiques appropriées, l'Afrique pourrait tirer parti de son dividende démographique.

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

L'écart de rémunération entre les genres correspond à la différence relative entre les revenus moyens des hommes et des femmes. Ces inégalités salariales se retrouvent sur tous les marchés du travail, et l'Afrique ne fait pas exception à la règle. Elles se manifestent de deux manières : la discrimination directe, lorsque les femmes, à expérience professionnelle et niveau d'instruction équivalents, sont traitées différemment en raison de leur sexe, ou indirecte et donc plus subtile (ségrégation professionnelle selon le sexe, par exemple). Les deux principaux facteurs des écarts de rémunération entre les genres sont : (i) les inégalités en matière d'accès aux chances (notamment à l'éducation), en raison des normes et des systèmes de valeurs traditionnels qui attribuent des rôles différents aux hommes et aux femmes, et ce, en lien avec les ressources auxquelles hommes et femmes peuvent accéder ; et (ii) le fait que le travail domestique incombe en premier lieu

FIGURE 4.5

Répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les hommes et les femmes au Malawi



Source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2015.

aux femmes, ce qui les oriente vers des postes similaires sur le marché du travail : c'est ce qu'on appelle « l'effet de sélection ».

La majorité des professions dites « féminines » (employées de bureau, enseignantes et infirmières, notamment) sont faiblement rémunérées. Même dans des métiers tels que celui d'enseignant, plus le niveau d'instruction est élevé, plus la proportion de femmes est faible. Cette tendance montre bien que le niveau d'études des femmes, bien qu'il se soit amélioré, reste encore loin derrière celui des hommes (voir la figure 4.5 qui illustre le cas du Malawi). L'effet de sélection peut par ailleurs être compris de deux manières différentes : soit les femmes choisissent délibérément des emplois mal payés, soit les employeurs, en n'adaptant pas le marché du travail aux besoins des femmes, favorisent indirectement les hommes. À cela s'ajoutent le fait que les femmes sont considérées comme économiquement dépendantes et que la structure salariale globale au niveau national est souvent déterminée par des mécanismes de fixation des salaires conçus en premier lieu pour les travailleurs exerçant dans des secteurs majoritairement masculins (OIT, 2015c). Ainsi, dans certains pays, l'écart de rémunération est plus marqué en haut de l'échelle des salaires (« plafonds de verre ») et dans d'autres, en bas de l'échelle (« planchers collants »).

L'écart salarial entre hommes et femmes dans les secteurs non agricoles est omniprésent sur tous les marchés de l'emploi des pays d'Afrique subsaharienne où, en moyenne, l'écart de rémunération non ajusté entre les genres est d'environ 30 %. Ainsi, pour chaque dollar gagné par un homme dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des services et du commerce, une femme ne gagne que 70 cents (ONU-Femmes, 2016). L'écart de rémunération entre les genres peut aller de 17 % au Botswana à 39 % au Malawi, parmi les pays pour lesquels ces informations sont disponibles⁶. Ces disparités salariales expliquent pourquoi les femmes sont surreprésentées parmi les travailleurs pauvres. Les chiffres enregistrés dans sept pays d'Afrique de l'Ouest révèlent que les femmes sont fortement représentées (70 %) dans le décile des revenus le plus bas, tandis

qu'elles ne constituent qu'un cinquième du décile supérieur, avec des variations selon les pays. Ces disparités empêchent les femmes de jouir de conditions de travail justes et favorables et d'une rémunération équivalente pour un travail de valeur équivalente. Elles entravent également leur capacité à exercer pleinement leur droit à l'éducation et à participer aux activités communautaires et aux processus de décision. Au Maroc, le Programme de développement local intégré contribue à relever certains de ces défis (voir l'encadré 4.2).

Différents paramètres influencent les écarts de revenus entre hommes et femmes, tels que l'âge, le type d'emploi, le niveau d'éducation, la parentalité et le statut marital. Une étude a révélé que la présence d'enfants dans un ménage s'accompagnait d'écarts de rémunération de 31 % entre hommes et femmes, contre 4 % dans les ménages sans enfants (Ñopo, Daza et Ramos, 2011). En termes de profession, les femmes sont largement cantonnées dans des catégories d'emploi faiblement rémunérées, notamment les tâches administratives et le travail manuel. Si les femmes participent davantage au marché de l'emploi, leurs perspectives d'obtenir des emplois bien rémunérés ne se sont pas améliorées pour autant. Les données montrent que l'ampleur de l'écart de rémunération entre les genres varie selon les professions et les secteurs économiques, entre autres variables (tableau 4.2).

Chômage et emploi informel

En 2013, le chômage touchait 7,4 % de la population en Afrique subsaharienne, contre 12,4 % en Afrique du Nord ; ce taux n'étant que très légèrement supérieur à la moyenne mondiale, qui s'élevait à 6 % (tableau 4.3). Ces statistiques peuvent paraître encourageantes comparées à certains pays développés qui enregistrent des taux de chômage à deux chiffres. Toutefois, ces résultats ne sauraient être analysés sans tenir compte de l'importance non négligeable de l'économie informelle et du sous-emploi dans les pays d'Afrique. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont de loin les plus touchés par le chômage. Dans l'ensemble de l'Afrique

En termes de profession, les femmes sont largement cantonnées dans des catégories d'emploi faiblement rémunérées, notamment les tâches administratives et le travail manuel.

TABLEAU 4.2

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes en Afrique subsaharienne, par profession et par secteur

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes (%)	Profession	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes (%)	Secteur économique
39	Professionnels et techniciens	58	Services communaux
28	Professions élémentaires	43	Industries extractives
26	Ouvriers qualifiés de l'agriculture	35	Commerce de gros et de détail, hôtellerie et restauration
24	Travailleurs du secteur public	27	Finance et services aux entreprises
16	Personnel administratif et professions intermédiaires	26	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche
16	Conducteurs de machines	19	Construction
6	Directeurs, cadres de direction et gérants		

Source : Ñopo, Daza et Ramos, 2011.

Encadré 4.2

Le Programme de développement local intégré de l'Oriental, au Maroc

Dans les territoires orientaux du Maroc, les femmes sont particulièrement touchées par les difficultés économiques et ont du mal à accéder aux services sociaux, même les plus élémentaires. Si les jeunes hommes ont parfois la possibilité d'émigrer vers les villes, les jeunes femmes se heurtent à des contraintes culturelles et sociales qui entravent leur accès à l'éducation et les empêchent de participer de façon concrète à la vie de leur communauté. Outre leurs responsabilités traditionnelles concernant l'éducation des enfants, les tâches domestiques et la fabrication d'artisanat, les femmes des régions rurales jouent un rôle actif dans l'économie familiale à travers des activités de production agricole.

Le Programme de développement local intégré de l'Oriental (DÉLIO) a donc été conçu avec les objectifs suivants :

- promotion de la bonne gouvernance, valorisation des savoir-faire locaux et renforcement des capacités et des structures locales ;
- développement des activités génératrices de revenu et création d'emploi ;
- préservation des ressources naturelles.

Après avoir réalisé une analyse en amont des conditions de vie des filles et des femmes dans les zones rurales, le projet DÉLIO a proposé des mesures concrètes et constructives pour leur venir en aide. Le programme encourage une participation équitable des hommes et des femmes aux activités menées dans le cadre du projet, notamment en

garantissant l'égalité des genres au cours des consultations à parties prenantes, et en invitant plus particulièrement les femmes à prendre part aux activités.

Le programme DÉLIO se fonde sur une conception partenariale de la décentralisation qui a été bien accueillie par les parties prenantes locales, notamment les provinces, les municipalités et les organisations de femmes de la société civile. Il vient également s'ajouter à des programmes et projets menés en parallèle dans la région, notamment l'Initiative nationale pour le développement humain, l'Agence du bassin hydraulique de la Moulouya, le Fonds de développement agricole, ainsi qu'un programme en faveur de l'éducation.

Le projet DÉLIO s'appuie sur des mesures engagées par d'autres partenaires afin de les compléter. Une unité de production de miel gérée par des femmes a ainsi été mise en place dans la région de Tafoughalt dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne. Cette unité est désormais totalement opérationnelle grâce aux services supplémentaires (notamment en termes de transport) assurés par le projet DÉLIO. Autre exemple, une unité de broyage d'olives a été créée dans la même région grâce à un partenariat entre l'Espagne et une association marocaine. Le projet DÉLIO a fourni les équipements modernes et contribué à lancer les activités. Les plans de développement des municipalités ont été synthétisés, révisés et imprimés grâce à un partenariat entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le projet DÉLIO et la Direction générale des collectivités locales.

Source : PACT, 2016.

subsaharienne, ils sont presque deux fois plus nombreux que les adultes, parfois plus, alors qu'en Afrique du Nord, le chômage touchait près de quatre fois plus de jeunes que d'adultes en 2013. On compte près de deux fois plus de jeunes femmes que de jeunes hommes exposés au risque de l'exclusion du marché du travail et de la marginalisation sociale.

Les femmes passent en moyenne deux fois plus de temps que les hommes à réaliser des travaux domestiques (soin aux enfants et aux personnes âgées, travaux ménagers, corvées d'eau et de bois). Au Ghana et en Zambie, les hommes consacrent trois fois plus de temps aux activités de transport que les femmes, ce qui indique d'éventuelles insuffisances au niveau des infrastructures dans ce domaine. On a en effet constaté que l'amélioration de l'accès à l'eau et au bois avait permis de gagner environ 900 heures de travail par an en Ouganda (Arbache, Kolev et Filipiak, 2010). En République-Unie de Tanzanie, les femmes consacrent cinq fois plus de temps que les hommes au travail domestique (Budlender, 2008).

Selon les croyances et normes sociales africaines, la responsabilité des soins et des travaux domestiques incombe principalement aux femmes. Des études montrent qu'en Afrique subsaharienne, dans 71 % des cas, ce sont les femmes et les filles qui sont chargées d'aller chercher de l'eau pour le foyer. On estime qu'elles consacrent 40 milliards d'heures par an à la collecte de l'eau, soit l'équivalent d'une année de travail pour l'ensemble de la population active française (PNUD, 2009).

La part très importante des femmes dans le secteur informel a de lourdes conséquences sur l'égalité des genres. Les femmes qui travaillent de manière informelle sont moins susceptibles de bénéficier de conditions de travail formelles, d'une protection sociale (retraites et système de santé) ou de revenus réguliers. Le secteur informel leur assure en revanche davantage de souplesse pour s'acquitter de leurs obligations familiales. Leur participation au marché du travail ne s'inscrit donc pas dans la logique d'une amélioration des perspectives d'emploi formel. Les femmes s'exposent ainsi au

TABLEAU 4.3

Taux de chômage dans la population active, par région en développement, 2013, chez les 15 ans et plus

Région	Total (%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Amérique latine et Caraïbes	6,2	7,6	5,2
Asie du Sud	4,3	4,4	4,1
Afrique du Nord	12,4	21,5	9,3
Afrique subsaharienne	7,4	8,3	6,7
Monde	6,0	6,4	5,7

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir d'OIT, 2015c.

TABLEAU 4.4

Proportion de femmes dans les emplois non agricoles du secteur informel

Pays	Année de l'enquête	Pourcentage d'emplois non agricoles du secteur informel occupés par des femmes
Maurice	2009	6,7
Afrique du Sud	2010	16,8
Lesotho	2008	48,1
Éthiopie (zones urbaines)	2004	47,9
Zimbabwe	2004	53,1
Libéria	2010	65,4
Côte d'Ivoire	2008	82,8
Zambie	2008	70,3
Madagascar	2009	63,8
Ouganda	2010	62,2
Tanzanie (République-Unie de)	2005/06	49,8
Mali	2004	79,6

Source : calculs effectués par l'équipe du HDR Afrique à partir d'OIT, 2013.

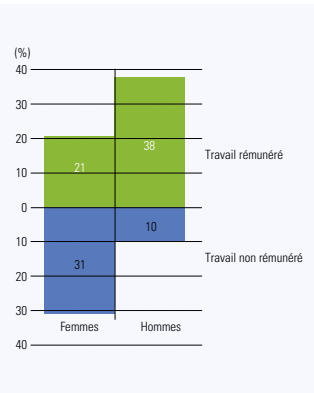
risque d'être prises dans un cercle vicieux de faible rémunération et de capacité limitée afin d'investir dans la santé et l'éducation de leur famille, ce qui influe sur le développement et les perspectives de croissance en général, non seulement pour elles, mais également pour les générations futures.

Selon des données d'enquêtes réalisées entre 2004 et 2010, on estime que les emplois du secteur informel non agricole en Afrique subsaharienne représentent environ 66 % des

Selon les croyances et normes sociales africaines, la responsabilité des soins et des travaux domestiques incombe principalement aux femmes. Des études montrent qu'en Afrique subsaharienne, dans 71 % des cas, ce sont les femmes et les filles qui sont chargées d'aller chercher de l'eau pour le foyer. On estime qu'elles consacrent 40 milliards d'heures par an à la collecte de l'eau.

FIGURE 4.6

Comparaison de la part des heures de travail rémunéré et non rémunéré dans les pays en développement, répartition hommes/femmes



Note : ces chiffres sont calculés sur une moyenne pondérée des populations masculine et féminine de 63 pays, représentant 69 % de la population adulte (15 ans et plus) au niveau mondial.

Source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2015.

emplois occupés par les femmes (Vanek *et al.*, 2013). La proportion de femmes dans l'emploi informel non agricole varie de 6,7 % à Maurice à 82,8 % en Côte d'Ivoire (tableau 4.4). L'accès limité à l'éducation et l'inadéquation entre les compétences des femmes avec celles exigées sur le marché du travail expliquent la part importante de l'emploi des femmes dans l'économie informelle.

En toute logique, travailler dans le secteur informel est très souvent synonyme de pauvreté, même si ce n'est pas toujours le cas. L'amélioration de la situation économique des travailleurs informels, hommes et femmes, et le soutien au secteur informel sont d'ailleurs des éléments essentiels de la stratégie de développement de l'Afrique. De nombreux pays ont ainsi déterminé des secteurs prioritaires et accordé une plus grande attention à la productivité, au renforcement des compétences, à l'entrepreneuriat et à la protection sociale.

En Afrique du Sud, par exemple, le gouvernement a lancé l'une des initiatives les plus ambitieuses au monde pour formaliser et réglementer le travail domestique rémunéré, un secteur très majoritairement féminin. Pour la première fois dans l'histoire du pays, l'Afrique du Sud a accordé un statut politique aux travailleurs domestiques et leur a donné le droit de s'organiser en syndicats dans l'objectif de les protéger. Outre ces droits syndicaux, la législation sur le travail a été élargie de façon à garantir aux travailleurs domestiques les mêmes droits que tous les autres travailleurs, notamment un salaire minimum national qui a fait l'objet d'une large publicité à travers les médias, des contrats de travail obligatoires, des augmentations annuelles imposées par l'État et la possibilité de bénéficier d'une assurance chômage, et même de formations financées par l'État (Ally, 2008).

La proportion de jeunes NEET (Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) constitue un indicateur global du potentiel inexploité des jeunes. En effet, ces jeunes n'améliorent pas leur employabilité future en investissant dans de nouvelles compétences et n'acquiescent pas non plus d'expérience grâce à un emploi. Ils sont donc particulièrement exposés à

l'exclusion du marché du travail et à la marginalisation sociale. En Afrique, 20 % des jeunes hommes et 35 % des jeunes femmes relèvent de cette catégorie, avec des variations entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. En Afrique du Nord, la proportion de jeunes appartenant au groupe NEET est de 22 % chez les hommes et 42 % chez les femmes, contre respectivement 19 % et 33 % en Afrique subsaharienne. Au niveau national, la part de ces jeunes NEET en 2012 était supérieure à 25 % au Bénin, à 29 % en Égypte et au Libéria, à 18 % au Malawi, à 14 % au Mali, à 16 % au Togo et à 28 % en Zambie (OIT, 2015a).

Les inégalités en matière d'accès à l'éducation et à l'acquisition de nouvelles compétences, les taux de mariage précoce chez les jeunes femmes et l'obligation d'assumer les activités domestiques et de soin non rémunérées font partie des facteurs qui expliquent pourquoi le taux de jeunes NEET est si élevé chez les jeunes femmes.

Travail rémunéré et non rémunéré, travail domestique et temps libre

En ce qui concerne le travail rémunéré et non rémunéré, hommes et femmes ont en général des rôles très différents, révélateurs des normes, des valeurs et des contextes sociétaux, mais également des perceptions, des comportements et de la répartition traditionnelle des rôles entre les genres. Cela entraîne une disparité très marquée des chances et des résultats en matière de développement humain. Ainsi, à titre d'exemple, les femmes passent en général plus de temps à travailler que les hommes. Une analyse d'enquêtes relatives à l'emploi du temps portant sur 69 % de la population adulte au niveau mondial révèle que les femmes contribuent pour 52 % au nombre total d'heures travaillées, contre 48 % pour les hommes (figure 4.6). Sur les 59 % d'heures travaillées qui sont rémunérées (en dehors du domicile la plupart du temps), la part réalisée par des hommes est presque deux fois plus importante que celle des femmes, à savoir 38 % contre 21 %. C'est l'inverse pour le travail non rémunéré (le plus souvent à

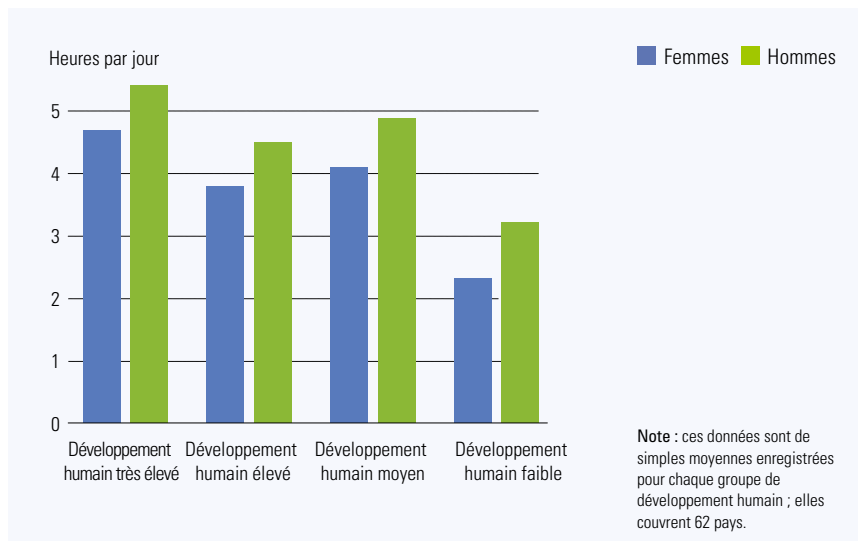
domicile), qui englobe diverses responsabilités domestiques, puisque sur les 41 % du travail non rémunéré, la part accomplie par les femmes est trois fois supérieure à celle des hommes : 31 % contre 10 %.

Selon les enquêtes relatives à l'emploi du temps réalisées dans une soixantaine de pays en développement, les femmes assument en général plus de 75 % du temps passé en travail domestique non rémunéré au sein du foyer. Dans les ménages à faible revenu, cela représente un nombre d'heures bien plus important que dans les ménages à revenu intermédiaire ou élevé, qui disposent en général d'un meilleur accès aux services de base et ont les moyens d'embaucher une aide-ménagère ou d'acheter des outils technologiques permettant de gagner du temps. Rien qu'en Afrique, les femmes passent en moyenne 200 millions d'heures par jour à aller chercher de l'eau. Ce fardeau, même allégé, reste une obligation très contraignante qui empêche les femmes de mener d'autres activités (éducation, travail rémunéré ou loisirs).

La proportion de temps passée par les femmes au travail non rémunéré a des répercussions sur leur temps libre. Étant donné que les femmes travaillent généralement plus que les hommes, même s'il s'agit souvent d'activités domestiques non rémunérées, elles ont moins de temps libre que ces derniers. Dans un échantillon de 62 pays, les hommes consacrent en moyenne 4,5 heures par jour à leurs loisirs et à leurs activités sociales, contre 3,9 heures pour les femmes. L'écart est encore plus marqué dans les groupes au développement humain peu élevé : il est de 29 % dans les pays à faible développement humain, contre 12 % dans les pays à développement humain très élevé (figure 4.7). En Afrique subsaharienne, les femmes sont en général très actives sur le marché du travail et assurent en outre une grande part des activités domestiques, ce qui limite considérablement leur temps libre. En République-Unie de Tanzanie, par exemple, les femmes ont moins de deux heures de loisirs par jour (PNUD, 2015b).

FIGURE 4.7

Comparaison du temps libre chez les hommes et les femmes, par groupe de développement humain



Source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2015.

Congé de maternité payé et services de garde d'enfants

L'existence ou l'absence de congés de maternité payés et la disponibilité de services de garde d'enfants, outre leurs implications sociales, constituent d'autres indicateurs importants de l'égalité des genres dans l'économie. La Convention sur la protection de la maternité (no 183), adoptée par l'OIT en 2000, dispose que les mères, indépendamment du type d'emploi qu'elles occupent, ont droit à un congé de maternité d'une durée minimale de 14 semaines, indemnisé par les employeurs et la sécurité sociale à hauteur d'au moins deux tiers du salaire normal de l'employée⁷. Sur les 44 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels les données sont disponibles, seuls 18 (dont une majorité de pays francophones) se conforment à la recommandation no 191 de l'OIT. Deux pays, l'Afrique du Sud et la République du Congo, accordent un congé de maternité payé d'une durée supérieure à celle recommandée (respectivement 17 et 15 semaines). Dans les 24 autres pays, le congé de maternité payé est inférieur à 14 semaines (OIT, 2014).

En l'absence de structures publiques et de programmes de garde d'enfants sur le lieu de travail, on peut craindre que les femmes issues de ménages à faible revenu choisissent de quitter le marché du travail ou de poursuivre leur vie professionnelle dans le secteur informel afin de pouvoir concilier travail et éducation des enfants, ou qu'elles se tournent vers des réseaux de soutien informels.

Le congé de maternité payé garantit un certain degré de sécurité de l'emploi en assurant un accès aux emplois pour les femmes en âge de procréer, ainsi que le maintien de leurs salaires et de leurs prestations pendant la maternité. Le congé de maternité payé financé par l'État s'est avéré avoir des répercussions positives sur l'emploi des femmes dans des pays particulièrement confrontés aux pratiques sociales discriminatoires, notamment en Afrique et en Asie du Sud. Selon les prévisions d'une analyse menée à cet effet, la participation des femmes à la vie active dans ces pays pourrait augmenter de 20 % si les gouvernements accordaient un congé de maternité payé⁸.

S'agissant des services de garde d'enfants, seuls 18 États du continent africain proposent des services d'aide à l'enfance pour les enfants qui n'ont pas encore l'âge d'aller à l'école primaire. Ces pays sont répartis dans quatre sous-régions comme suit : le Cameroun, le Gabon, Madagascar, la République démocratique du Congo et le Tchad en Afrique centrale, l'Égypte et la Tunisie en Afrique du Nord, le Mozambique et la Zambie en Afrique australe, et enfin le Bénin, le Burkina Faso, le Libéria, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone en Afrique de l'Ouest (Banque mondiale, 2015a). Lorsque l'État propose une prise en charge des enfants, le gouvernement finance des services de garde d'enfants et des structures d'accueil ou subventionne le recours à des services et des établissements privés ainsi que l'embauche d'assistantes maternelles. Les services de garde d'enfants peuvent prendre plusieurs formes : jardins d'enfants ou crèches, centres d'accueil de jour, garderies périscolaires, services de garde à domicile et autres modes de garde.

En l'absence de structures publiques et de programmes de garde d'enfants sur le lieu de travail, on peut craindre que les femmes issues de ménages à faible revenu choisissent de quitter le marché du travail ou de poursuivre leur vie professionnelle dans le secteur informel afin de pouvoir concilier travail et éducation des enfants, ou qu'elles se tournent vers des réseaux de soutien informels. Ainsi, à la question « Qui s'occupe de vos enfants pendant que vous travaillez ? », 51 % des femmes issues du quintile des ménages les

plus pauvres d'Afrique subsaharienne (selon les données des enquêtes démographiques et de santé) ont répondu qu'elles les confiaient à leur conjoint, à des proches, à des enfants plus âgés ou à leurs voisins, tandis que 43 % ont indiqué travailler tout en s'occupant de leurs enfants (ICF International, 2015). En Côte d'Ivoire, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, plus de la moitié des enfants de moins de cinq ans ne bénéficient pas d'une prise en charge appropriée (ils sont par exemple laissés seuls ou sous la responsabilité d'un autre enfant de moins de dix ans pendant plus d'une heure). Les femmes sont par ailleurs plus susceptibles que les hommes d'invoquer leurs responsabilités familiales pour expliquer pourquoi elles ne participent pas à la vie active.

Les services de garde d'enfants proposés sur les lieux de travail sont peu coûteux et s'avèrent très profitables. L'expérience de l'Afrique du Sud et du Kenya montre que ce type de services bénéficie à la fois aux employeurs, aux employés et aux communautés. Le constructeur automobile BMW, la First National Bank à Johannesburg et la Old Mutual au Cap font partie des grandes entreprises qui, en Afrique du Sud, proposent des services de garde d'enfants à leurs employés. Il est établi que ces programmes permettent de réduire l'absentéisme pour raisons familiales, améliorent la productivité et le bien-être des travailleurs, et contribuent à attirer et à retenir ces derniers.

Les programmes de garderie sur les lieux de travail sont d'autant plus importants lorsque des entreprises employant un grand nombre de travailleurs se situent dans des zones rurales relativement isolées où les services de garde d'enfant sont rares. Les crèches et jardins d'enfants proposés aux ouvriers agricoles sur leur lieu de travail, au Kenya, constituent un très bon exemple à cet égard (voir l'encadré 4.3).

Entrepreneuriat

Les indicateurs économiques utilisés dans de nombreux pays d'Afrique montrent que les petites et moyennes entreprises (PME)

Services de garde d'enfants au Kenya

La ferme de roses de Ruiru

Au Kenya, rares sont les lois relatives à la sécurité sociale et au travail qui favorisent les travailleurs ayant des responsabilités familiales. La ferme de roses de Ruiru (serres et usine) emploie 360 travailleurs permanents, dont 60 % de femmes, ainsi que 80 travailleurs saisonniers en haute saison. L'entreprise propose des services de garde d'enfants dans son centre d'accueil de jour, en partenariat avec Pollen Ltd., la Banque allemande de développement (DEG) et la Fondation Max Havelaar.

Cette structure est ouverte toute l'année, six jours par semaine, et peut accueillir 100 enfants âgés de deux mois à quatre ans. En juin 2008, 60 enfants y étaient inscrits. Les parents déposent leurs enfants à la crèche avant de se rendre à leur travail à pied ou en voiture. Le centre propose par ailleurs une gamme complète de services sanitaires et nutritionnels. Une infirmière est présente sur place et le médecin de famille local procède à des visites régulières, accompagné d'un pédiatre, afin d'évaluer l'adéquation des équipements et d'assurer le suivi médical des enfants. Le centre dispose également d'un puits et d'un jardin potager où fruits et légumes sont cultivés.

Cette initiative a permis de réduire l'absentéisme chez les femmes (congés non rémunérés en cas de problèmes urgents et congés annuels non planifiés pour garder les enfants malades), ce qui a entraîné un accroissement de la productivité et une hausse de la production pour l'entreprise. Ce service de gardes d'enfants présente également d'autres avantages pour l'employeur, notamment une hausse de la fidélisation et du dévouement des employés. La plupart des parents ont par ailleurs constaté une amélioration des conditions de vie de leur famille, mais aussi de la santé et des aptitudes sociales de leurs enfants. Le centre d'accueil de jour semble encore plus avantageux pour les mères célibataires ; certaines ont en effet indiqué que grâce à ce service peu coûteux, elles avaient désormais les moyens à la fois de déjeuner et de payer les frais de transport pour se rendre au travail, au lieu de devoir marcher près d'une heure par jour. Dans l'ensemble, ce service a permis d'améliorer les résultats en matière d'éducation, non seulement pour les enfants qui en bénéficient, mais également pour leurs aînés qui, sans ce centre d'accueil, devraient rester à la maison pour s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes.

Source : Hein et Cassirer, 2010.

constituent la majorité des entreprises privées sur le continent. Elles représentent plus de 90 % de l'ensemble des entreprises au Ghana, et 90 % des entreprises formelles en Afrique du Sud. Au Nigéria, les PME représentent 70 % du secteur manufacturier. Compte tenu de l'importance limitée du secteur formel, les PME du secteur informel sont des catalyseurs essentiels de la création d'emplois. Dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana et le Nigéria, elles sont à l'origine de la moitié des nouveaux emplois créés⁹. Les PME sont devenues les principaux moteurs de croissance de la région. Par le passé, elles ont stimulé la diversification économique (voir l'encadré 4.4, qui présente un exemple au Togo). Néanmoins, dans la plupart des pays

d'Afrique, la part des PME dans le PIB est inférieure à 20 %, alors qu'elle peut atteindre jusqu'à 60 % dans les pays à revenu élevé (Tadesse, 2009).

L'égalité des genres en matière de propriété des PME est souvent associée à une restriction des perspectives d'emploi et au ralentissement de l'intégration des petites entreprises dans l'économie formelle. Une étude de la Banque mondiale (2015b) a révélé que sur 40 pays d'Afrique subsaharienne, seuls huit présentaient autant, voire plus de PME dirigées par des femmes que par des hommes. Dans les 32 autres pays, les femmes propriétaires de PME sont minoritaires : dans de nombreux cas, moins de 20 % des PME sont détenues, au moins en partie, par des femmes.

La durabilité environnementale est indissociablement liée à la question des inégalités entre les genres. La dégradation de l'environnement, la déforestation et l'épuisement des ressources accentuent les inégalités relatives aux moyens de subsistance en raison de leurs conséquences néfastes pour des femmes déjà défavorisées.

Le programme INNOV'UP au Togo

Au Togo, les femmes sont d'importants acteurs économiques, qui contribuent au PIB à hauteur de 46 %. Cependant, 70 % des entreprises dirigées par des femmes (petits commerces et activités artisanales) relèvent du secteur informel. Bien que les femmes représentent 54 % de la population active, on ne compte que 30 % de femmes dans l'industrie manufacturière et 40 % dans l'industrie agroalimentaire.

Les pouvoirs publics togolais ont réaffirmé leur engagement envers l'autonomisation économique des femmes en adoptant, depuis 2006, diverses politiques et mesures en faveur de l'égalité des genres et en ratifiant, en 2011, la Politique nationale d'équité et d'égalité de genre. Malgré ces efforts, les politiques d'égalité des genres ne sont pas encore totalement appliquées, et il reste beaucoup à faire pour encourager l'entrepreneuriat des femmes dans le secteur formel. Les femmes entrepreneurs se heurtent à plusieurs obstacles majeurs : les difficultés à accéder au crédit et aux ressources productives (compétences comptables et informatiques, équipements modernes, ressources foncières, etc.), les contraintes familiales, les préjugés sociaux, culturels et économiques, ou encore la pauvreté.

Afin d'encourager le potentiel important et la contribution des femmes à l'économie du pays, le gouvernement du Togo et ses partenaires de développement ont lancé de nouvelles initiatives visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes en les aidant à identifier et à exploiter des marchés de niche, mais également à accroître leur contribution aux différentes chaînes de valeur. Ces mesures ont pour objectif d'aider les femmes entrepreneurs et autres femmes actives à tirer pleinement parti des possibilités de création d'entreprise et de création d'emplois dans le secteur formel. Dans ce contexte, la Fédération des femmes entrepreneurs et femmes d'affaires (FEFA) du Togo, en collaboration avec le PNUD et l'Agence nationale pour l'emploi, a mis en place le programme INNOV'UP, premier d'incubateur d'entreprises destiné à aider les femmes ayant créé ou souhaitant créer leur entreprise.

Le programme INNOV'UP encourage les entreprises détenues ou gérées par des femmes dans le secteur informel grâce à un soutien actif et à des initiatives économiques intégrées dans des domaines à fort potentiel de création de richesses et d'emplois durables. Entre autres services, l'incubateur met à leur disposition des espaces de travail équipés d'une connexion Internet haut débit, de services informatiques de premier ordre et de salles de réunion. Il aide également les femmes entrepreneurs à élaborer leur plan d'activités, à travailler en réseau, mais également à gérer la comptabilité et les aspects financiers, de façon à les doter des compétences commerciales indispensables et à leur offrir des débouchés. Plusieurs jeunes entreprises montées par des femmes dans différents secteurs ont ainsi bénéficié de services spécifiques, de formations et d'autres ressources qui ont contribué à leur réussite, notamment :

Bouff Express, nouveau venu dans le secteur de la restauration rapide au Togo

IBA, une entreprise prometteuse qui propose des services monétaires mobiles et des produits fonctionnant à l'énergie solaire en zone rurale

Genial Wok, spécialiste de la transformation des fruits en jus de fruits et autres boissons

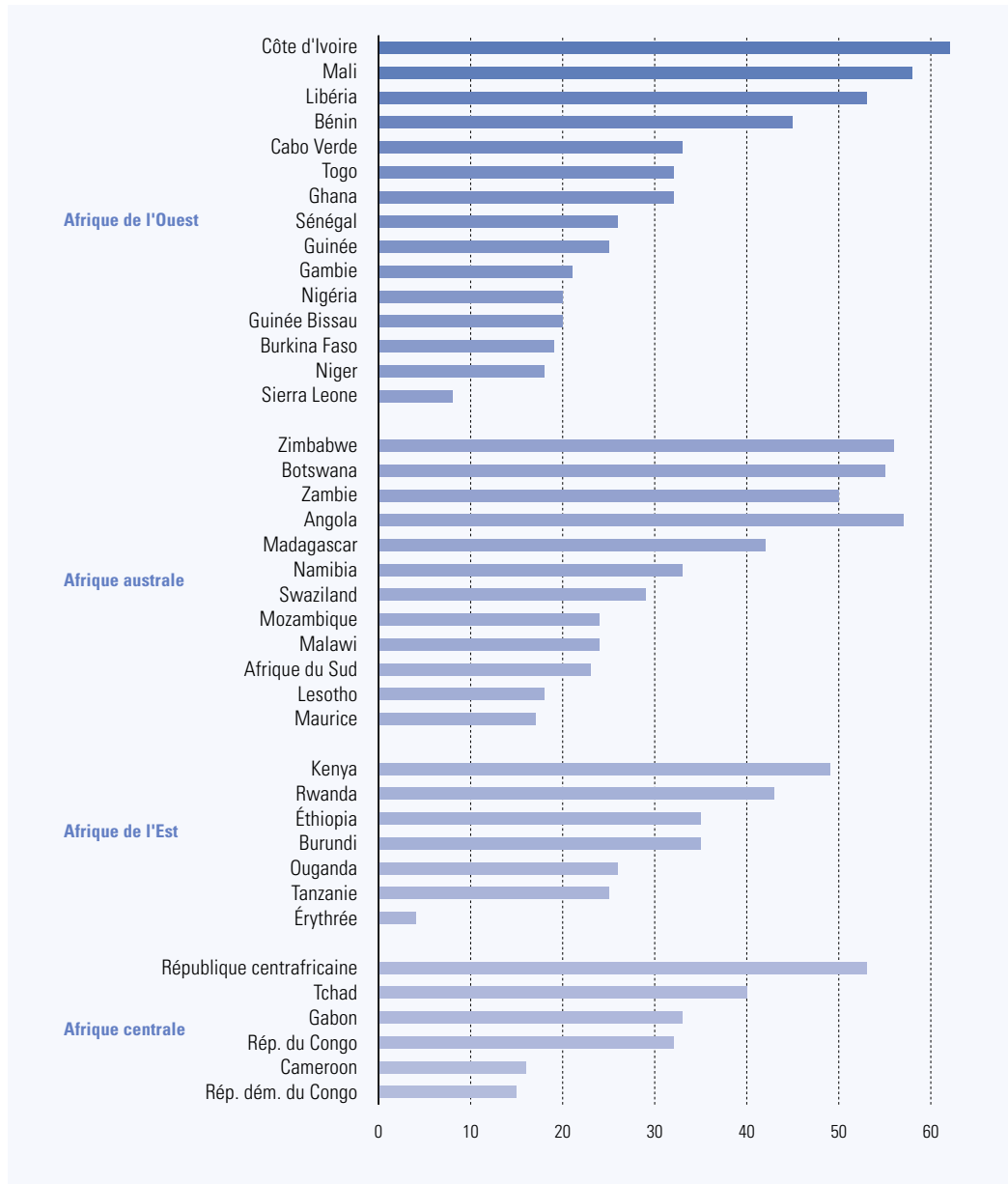
Bioric Oil, une entreprise spécialisée dans les produits de beauté à base d'huile de ricin

Le programme d'incubation INNOV'UP accompagnera au moins 50 entreprises tous les deux ans et leur fournira des services de qualité ainsi qu'un soutien technique. En contrepartie, les bénéficiaires du programme contribueront à créer des emplois dont le pays a bien besoin, ainsi que des richesses pour les femmes et la population de plus en plus jeune du Togo.

Source : étude de cas fournie par le bureau de pays du PNUD au Togo.

FIGURE 4.8

Pourcentage d'entreprises détenues au moins en partie par des femmes dans une sélection de pays, 2006-2013 (%)



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH en Afrique à partir de Banque mondiale, 2015b.

Le travail des femmes et l'environnement

Les habitants des zones rurales, qui constituent la majorité de la population dans presque tous les pays d'Afrique, s'appuient bien entendu sur l'environnement naturel pour assurer leur subsistance. Les moyens de subsistance basés sur l'environnement peuvent être directement liés aux denrées et

aux produits agricoles, à l'aquaculture, aux sources d'eau, au bois de chauffage, aux plantes locales et à d'autres ressources issues de la sylviculture, notamment en ce qui concerne l'artisanat et le tourisme. Dans tous ces domaines, des problèmes d'inégalités entre les genres sont susceptibles de désavantager les femmes en matière d'accès et d'exploitation du milieu naturel. Ces inégalités reposent sur différents facteurs, notamment la répartition

du travail, les différences de revenu et les relations de pouvoir entre hommes et femmes, la nature de leurs rôles culturels et les disparités entre les genres en matière d'accès à la propriété des ressources productives et en termes de jouissance des bénéfices en découlant. La durabilité environnementale est indissociablement liée à la question des inégalités entre les genres. La dégradation de l'environnement, la déforestation et l'épuisement des ressources accentuent les inégalités relatives aux moyens de subsistance en raison de leurs conséquences néfastes pour des femmes déjà défavorisées.

Ainsi, les rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes et la répartition des emplois en fonction de la dimension de genre obligent les femmes et les filles à assumer la majeure partie des corvées d'eau. Chaque jour, elles doivent aller chercher de l'eau salubre à pied afin d'effectuer leurs tâches domestiques. L'épuisement des ressources en eau dû aux sécheresses ou à la pollution creuse les inégalités en rallongeant la distance à parcourir et la durée de cette corvée. Ce problème a des répercussions sur la réussite scolaire des filles, puisque celles-ci sont plus susceptibles que les garçons de devoir concilier études et collectes d'eau. L'accès à de l'eau salubre est donc important pour l'éducation des filles : il leur permet de gagner du temps, d'être en meilleure santé et de disposer d'une plus grande intimité. Il est également établi que les corvées d'eau empêchent les femmes d'entreprendre des activités plus rentables. Une étude menée en République-Unie de Tanzanie indique, par exemple, que les femmes et les filles consacrent jusqu'à 250 heures par personne et par an aux corvées d'eau, soit près d'un mois et demi de travail à plein temps. Augmenter le temps libre des femmes en les libérant des corvées d'eau doit devenir une priorité pour les décideurs, car cette mesure leur serait bénéfique sur le plan économique, sanitaire et éducatif.

Le Rapport sur le développement humain en Afrique 2012 a mis en évidence l'importance des moyens de subsistance agricoles pour la sécurité alimentaire de l'Afrique. La croissance du PIB générée par l'agriculture a par ailleurs été reconnue comme étant au moins

deux fois plus efficace en termes de réduction de la pauvreté que la croissance engendrée par d'autres secteurs (PNUD, 2012a, p. 29). En Afrique, les femmes jouent un rôle essentiel dans l'agriculture, puisqu'elles représentent la majorité des travailleurs agricoles. Les produits qu'elles cultivent sont destinés à la consommation domestique, mais également à l'approvisionnement des marchés. Les inégalités entre les genres dans l'agriculture s'expliquent par la discrimination à l'égard des femmes en matière d'accès à la terre et par les normes sociales dominantes. L'immense majorité des travaux agricoles réalisés par les femmes est pratiquée à domicile et non rémunérée, dans des systèmes agricoles à petite échelle où les lois et les coutumes relatives au mariage réservent la propriété des terres aux hommes, de même que le droit de prendre des décisions concernant les cultures. Lorsque les femmes se voient accorder des droits fonciers et que les agricultrices peuvent accéder aux mêmes intrants agricoles que les hommes (engrais, notamment), on constate une amélioration des rendements agricoles. Il est impératif d'aider les femmes à améliorer la productivité agricole en facilitant leur accès aux intrants et à la technologie, mais également à la propriété foncière, afin de réduire les inégalités entre les genres dans l'agriculture.

Les moyens de subsistance agricoles et autres sources de revenus en milieu rural sont mis en péril par les conséquences imminentes du changement climatique. Des menaces sont à prévoir concernant la disponibilité des ressources en eau, les sécheresses et autres phénomènes climatiques extrêmes (inondations par exemple) et la modification des régimes de pluies saisonnières. Une exposition accrue aux sécheresses, à des tempêtes plus violentes et aux inondations aura de graves répercussions sur les moyens de subsistance des femmes : dégradation des cultures, réduction des perspectives d'emploi, hausse des prix des produits alimentaires et conséquences néfastes sur la sécurité alimentaire et la santé. L'insécurité des ménages due à une faible productivité agricole et à la diminution des revenus mettra en péril les avancées en matière d'égalité des genres, mais également l'état nutritionnel des

enfants et leurs perspectives en matière de développement humain.

Les forêts africaines fournissent du bois et des produits non ligneux, ce qui leur confère une importante valeur économique, environnementale et socioculturelle. Les forêts naturelles abritent une riche biodiversité et servent de clé de voûte à l'industrie du tourisme dans de nombreux pays. Elles assurent des fonctions écologiques indispensables, notamment en matière de protection de l'eau et des sols. En Afrique, des millions d'hommes et de femmes tirent leur subsistance de produits artisanaux faits principalement de bois et d'autres produits forestiers. La majorité de la population a recours au bois-énergie pour cuisiner, se chauffer et conserver la nourriture. En Afrique, les forêts font également partie des lieux où les femmes cueillent des plantes sauvages pour assurer la subsistance de leur famille.

En conséquence, la déforestation représente un problème majeur puisqu'elle restreint cette source de subsistance. À l'heure actuelle, les forêts ne couvrent qu'environ 23 % des terres africaines (FAO, 2012 : 184). La déforestation est souvent associée à des pressions concernant la nécessité de défricher pour disposer de nouvelles terres agricoles et de bois de chauffage, donc pour des tâches liées au travail des femmes. L'exploitation commerciale du bois fait également partie des principales causes de déforestation dans un certain nombre de pays d'Afrique. Les législations forestières ne sont pas suffisamment appliquées et respectées, ce qui donne lieu à un abattage illégal effréné, à une importante perte de revenus à l'échelle locale et nationale, ainsi qu'à de graves conséquences environnementales qui accentuent les préjudices subis par les femmes.

Les femmes sont donc confrontées à plusieurs obstacles qui les empêchent de participer pleinement aux activités forestières. Leur accès aux ressources productives est souvent restreint, en particulier parce que leurs droits sur les ressources foncières et arboricoles ne sont pas reconnus. Dans une région du Kenya, les femmes étaient ainsi écartées des activités de plantation d'arbres car les hommes avaient peur de perdre leur autorité, cette activité garantissant

traditionnellement des droits fonciers (Service d'archivage des documents de la FAO).

Plus les ressources forestières se raréfient à cause de la déforestation, du développement de l'agriculture ou de l'exploitation forestière, plus les femmes y ont un accès limité. Au Burkina Faso, par exemple, les terres de certains villages ont été défrichées afin d'y planter des arbres à la croissance rapide, ce qui a privé les femmes d'une source importante de noix de karité, une source de revenu traditionnellement récoltée pour l'alimentation. Le ramassage de bois de chauffage entraîne des inégalités

ENCADRÉ 4.5

Le village pilote de Rubaya Cell, au Rwanda

Le village de Rubaya Cell, dans le district de Gicumbi au nord du Rwanda, se situe dans l'une des régions les plus fragiles du pays sur le plan écologique. La population est confrontée à plusieurs problèmes environnementaux, notamment la surexploitation des terres agricoles, la préservation insuffisante des sols et de l'eau et la destruction des zones humides. Les effets dévastateurs de la dégradation de l'environnement dans la région ont entraîné une baisse de la productivité, une diminution de la surface de terres arables et de pâturages et une raréfaction des sources de revenu.

Le village pilote de Rubaya Cell a été lancé en 2011 afin de relever les défis environnementaux actuels tout en visant un objectif de réduction de la pauvreté. Cette initiative de l'Office rwandais de protection de l'environnement (REMA) a reçu le soutien financier du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) dans le cadre de l'Initiative Pauvreté-Environnement. En 2012, ce village témoin comptait près de 200 habitants.

Rubaya Cell a réussi à concilier l'adoption de nouvelles technologies et de pratiques de gestion durables. La gestion de l'eau a ainsi été améliorée grâce à la construction de réservoirs d'eau et de citernes de collecte des eaux pluviales. Les eaux courantes sont récupérées dans des réservoirs lors des saisons de fortes pluies et utilisées à des fins d'irrigation, tandis que l'eau salubre est recueillie par les citernes et sert à approvisionner les foyers. Les villageois ont été formés à se servir de leurs vaches pour produire du biogaz et des engrais grâce à l'utilisation de digesteurs à biogaz. De nouvelles pratiques de terrassement freinent l'érosion des sols, et le temps d'éclairage dans les foyers est augmenté grâce à l'énergie solaire, ce qui permet aux membres de la famille de suivre des études.

Témoignage d'une villageoise de Rubaya Cell :

Avant de venir vivre dans le village, le fait de ne pas avoir les moyens de loger mes six frères et sœurs dans un abri solide m'angoissait, et je me sentais seule car je n'avais pas de proches à qui me confier... Aujourd'hui, j'ai non seulement une jolie maison, mais aussi des voisins à qui parler, il y a de l'eau salubre à proximité, j'ai du biogaz pour cuisiner, du lait, de la lumière pour que mes frères et sœurs puissent étudier le soir, et je vais à l'université.

Source : PNUD, 2012b.

supplémentaires dans la mesure où cette tâche, tout comme la corvée d'eau, est traditionnellement assumée par les femmes. On estime que le ramassage de bois peut prendre 700 heures par personne et par an, car il est parfois nécessaire de parcourir jusqu'à cinq kilomètres pour trouver du bois de chauffage (Modi *et al.*, 2005).

Les phénomènes climatiques et la dégradation de l'environnement n'ayant pas le même impact sur les hommes et les femmes, la durabilité environnementale est indissociable des aspirations à l'égalité des genres. Pour empêcher l'aggravation des inégalités entre les genres, il faudrait prendre des mesures pour protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, les ressources en eau, la biodiversité et les forêts, et encourager une utilisation durable de ces ressources, mais également des mesures destinées à lutter contre la désertification et à enrayer la dégradation des terres. De nouvelles stratégies d'adaptation sont encore nécessaires pour mettre en place des programmes de protection sociale visant à renforcer la résilience des groupes vulnérables (notamment les femmes), et à leur donner les moyens de faire face aux risques climatiques. Le village pilote de Rubaya, au Rwanda, illustre bien cette philosophie (encadré 4.5). L'impact du changement climatique vient confirmer l'idée de la diversification économique en tant que stratégie d'adaptation importante pour les pays d'Afrique, en particulier pour les femmes, tributaires d'un éventail restreint d'activités économiques sensibles au climat.

De la même manière, les mesures politiques et les réglementations (procédures d'évaluation des risques et de l'impact environnemental, entre autres) devraient tenir compte des problématiques liées à l'égalité des genres. Avant toute initiative économique comportant des risques environnementaux, notamment les grandes opérations minières, l'exploitation forestière et le développement de la production agricole à grande échelle, il convient d'en évaluer les impacts potentiels sur les femmes et les filles en termes de santé, d'accès aux terres arables et à l'eau potable, et de bouleversement des moyens de subsistance traditionnels.

Le coût économique de la faible participation des femmes dans les économies africaines

Les gouvernements africains sont confrontés à une importante question de politique, à savoir le coût économique du faible taux de participation des femmes dans les activités économiques productives et rémunératrices. Des économistes se sont intéressés au degré de corrélation entre la promotion de l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes (autrement dit, la capacité des femmes à accéder aux composantes du développement que sont la santé, l'éducation, les perspectives de revenu, les droits et la participation politique) et le développement économique global. La situation étant extrêmement différente d'un pays à l'autre, le sens de ces corrélations n'est pas encore totalement élucidé. Certains soutiennent qu'il pourrait exister une relation de réciprocité entre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes d'une part, et le développement économique d'autre part. Les défenseurs de cette théorie affirment que l'autonomisation des femmes pourrait considérablement améliorer les performances économiques globales. Il a déjà été démontré que l'accès aux différentes composantes du développement pouvait jouer un rôle décisif dans la réduction des inégalités entre hommes et femmes.

Une étude de Bandara (2015) a analysé « l'impact des disparités entre les genres en termes d'efficacité du travail en Afrique » (défini comme l'effet combiné des disparités entre les genres sur les plans de la participation au marché du travail et de l'éducation) sur la production économique par travailleur. Cette analyse a révélé que ces disparités avaient une incidence négative sur la production économique des travailleurs dans les pays d'Afrique. Lorsque l'écart entre hommes et femmes en matière de travail se creuse de 1 %, cela entraîne une diminution de la production par travailleur de l'ordre de 0,43 à 0,49 % dans l'ensemble de l'Afrique, 0,29 à 0,50 % en Afrique subsaharienne et 0,26 à 0,32 % dans un groupe plus large comprenant des pays d'Afrique et d'Asie. Une étude estime qu'en Afrique subsaharienne, les pertes

TABLEAU 4.5

Coût économique des disparités hommes/femmes sur le marché du travail en Afrique subsaharienne

Année	Coût des écarts hommes/femmes	Part en pourcentage du PNB
2000	26,13	7,11
2001	23,38	6,83
2002	24,31	6,63
2003	30,16	6,44
2004	36,38	6,24
2005	42,31	6,18
2006	48,68	6,09
2007	56,54	6,09
2008	64,54	6,09
2009	61,38	6,06
2010	81,89	6,04
2011	91,52	5,99
2012	95,66	5,99
2013	100,48	5,99
2014	104,75	5,97
Moyenne : 2010-2014	94,86	6,00

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique.

économiques totales annuelles en matière de travail dues aux écarts entre les genres pourraient s'élever à quelque 95 milliards de dollars US. Ces résultats confirment le fait que l'Afrique passe à côté de son plein potentiel de croissance parce qu'une part considérable de sa réserve de croissance – les femmes – n'est pas pleinement exploitée.

En calculant les coûts économiques des disparités entre les genres sur le marché du travail en Afrique subsaharienne, le présent rapport établit que les femmes et les économies africaines bénéficieraient grandement si les salaires des femmes et leur accès au travail rémunéré étaient équivalents à ceux des hommes. En effet, au fil des ans, la sous-région a accusé des milliards de dollars de pertes (tableau 4.5), culminant à 105 milliards de dollars US en 2014 en raison de ces écarts. En moyenne, entre 2010 et 2014, l'Afrique subsaharienne a perdu à cet effet quelque 95 milliards de dollars US

Questions générales relatives aux politiques et à leur mise en œuvre :

répercussions de la situation économique actuelle des femmes sur la promotion de l'égalité des genres

Dans de nombreux pays d'Afrique, les fortes disparités entre hommes et femmes sur le plan économique et sur le lieu de travail continuent d'être la règle plutôt que.

- On observe ces inégalités sur l'ensemble du continent africain, à la fois en termes d'accès aux ressources économiques, de participation sur le lieu de travail, d'opportunités entrepreneuriales, ainsi que d'exploitation et d'accès aux bénéfices tirés des ressources naturelles et de l'environnement. Cependant, les disparités économiques varient d'une sous-région à l'autre.
- Les disparités économiques constatées viennent confirmer que l'absence ou l'insuffisance de normes juridiques encourageant l'autonomisation des femmes et l'égalité d'accès aux ressources économiques représente un obstacle majeur et durable.
- Pour de nombreux pays, l'absence de programmes et de droits dans des domaines tels que le congé de maternité payé ou les services de garde d'enfants empêche ou limite la progression des femmes sur le marché du travail.
- La répartition des rôles économiques entre hommes et femmes, en particulier les corvées de ramassage de bois de chauffage et de collecte d'eau pour les populations rurales pauvres, reste un obstacle aux perspectives économiques des femmes, car ces tâches nécessitent un temps considérable.
- Les disparités entre les genres, omniprésentes dans les activités économiques, empêchent le continent d'atteindre son plein potentiel économique et coûtent environ 95 milliards de dollars US par an à l'Afrique subsaharienne.

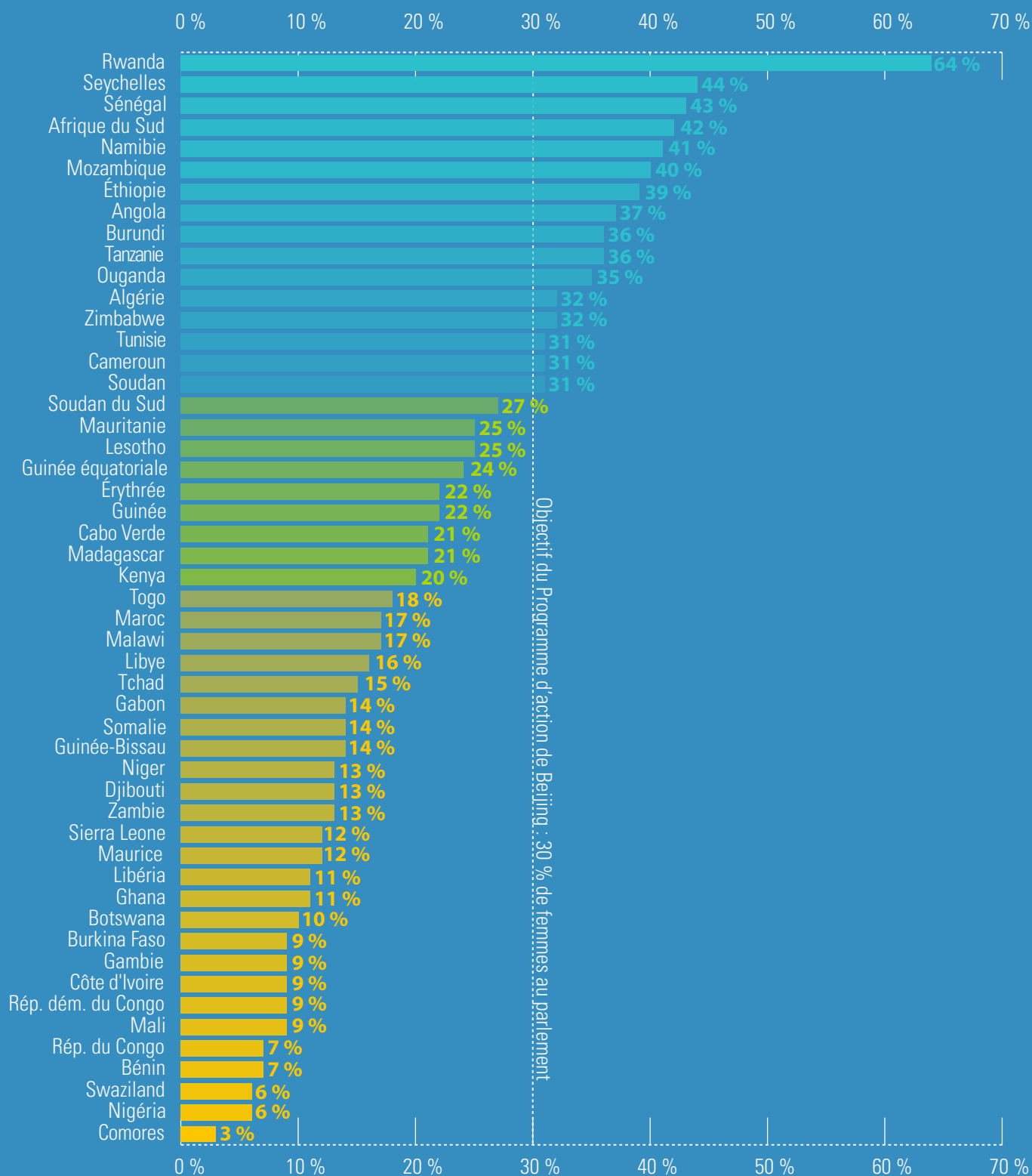
par année, soit l'équivalent d'environ 6 % du PIB. L'ampleur des pertes montre que les bas salaires sont un facteur important qui entretient la discrimination et l'exploitation. Les pertes ne se limitent pas aux seuls coûts directs, mais concerne également les coûts indirects associés aux limites imposées par ces disparités en termes de choix de vie, comme par exemple, jouir de la liberté d'exercice des droits sexuels et reproductifs, envoyer ses enfants dans les meilleures écoles et garantir aux familles l'accès à des services de santé de qualité.

En pratique, la discrimination persistante à l'égard des femmes peut donc sérieusement compromettre le développement et ralentir le rythme de la croissance économique. Il est évident qu'une forte croissance du PIB par habitant n'est pas forcément synonyme d'une société plus respectueuse de l'égalité des genres. En effet, si l'Afrique a connu ces

dix dernières années un taux de croissance appréciable, essentiellement dû à une forte augmentation de la demande de ressources naturelles et de matières premières, la plupart des pays du continent n'ont pas vu leur structure socio-économique évoluer pour autant, sans parler de la condition des femmes dans ces sociétés. Sur le plan stratégique, les politiques macroéconomiques qui n'intègrent pas complètement le potentiel des femmes en tant que composante essentielle de leur stratégie de croissance risquent donc de restreindre leurs retombées éventuelles en matière de croissance économique. L'autonomisation des femmes est non seulement un devoir éthique à part entière, mais également une décision rationnelle sur le plan économique. Le débat politique et les politiques économiques qui en découlent sont sous-tendus par l'idée que l'autonomisation des femmes est souhaitable pour des raisons d'efficacité.

Représentation des femmes

au sein des chambres basses des parlements en Afrique



Chapitre 5

Femmes, politique et leadership

Chapitre 5

Femmes, politique et leadership

De nombreuses conventions et déclarations régionales et internationales soulignent la nécessité d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions politiques, économiques et sociales. Le présent chapitre examine l'avancement de la situation des femmes en politique, ainsi que la manière dont les femmes qui occupent des postes de prise de décisions influencent le dialogue national. Il s'intéresse à la place des femmes en politique, au gouvernement, dans les syndicats et le secteur privé. En conclusion, le chapitre aborde le rôle crucial que jouent les femmes dans la consolidation de la paix au vu des guerres civiles et des conflits dévastateurs qui gangrènent depuis longtemps le continent.

La place des femmes en politique

Les femmes bénéficient désormais d'une visibilité nettement accrue dans la politique africaine et commencent à faire évoluer l'agenda politique de leur pays. La période qui s'est écoulée depuis l'adoption du Plan d'action de Beijing en 1995 a été marquée par l'accession de femmes africaines à des postes décisionnels clés, notamment l'élection et la réélection des premières femmes présidentes en Afrique. Ainsi, Ellen Johnson Sirleaf, première femme élue à la tête d'un État africain, est devenue présidente du Libéria alors que le pays sortait d'un conflit en 2005. Réélue en 2011, elle exerce actuellement son second mandat. Joyce Banda a pris la présidence du Malawi en 2012, et Catherine Samba-Panza, celle de la République centrafricaine en 2014. En 2015, Ameenah Gurib-Fakim est quant à elle devenue présidente de Maurice. Sans être élues, d'autres femmes ont néanmoins également occupé d'éminents postes stratégiques dans différents États africains. L'élection de Nkosazana Dlamini-Zuma à la présidence de la Commission de l'Union africaine en 2012 a en outre marqué un tournant dans les 50 ans d'existence de l'organisation, qui n'avait jamais été auparavant dirigée par une femme.

Cette tendance émergente à la participation politique des femmes en Afrique s'est traduite par une augmentation du nombre de femmes au Parlement. Concernant la représentation

au sein des organes électifs (chambre basse ou chambre unique), le Rwanda arrive actuellement en tête des pays africains avec 64 % de femmes. Viennent ensuite les Seychelles (44 %), le Sénégal (43 %) et l'Afrique du Sud (42 %), suivis de près par la Namibie et le Mozambique qui comptent respectivement 41 % et 40 % de parlementaires femmes. Comme le montre le tableau 5.1, 14 pays dépassent le cap décisif des 30 % de représentation féminine au parlement national, prônée par le Programme d'action de Beijing. Les femmes sont tout aussi visibles au sein des organes régionaux, puisqu'elles détiennent 50 % des sièges au Parlement panafricain. Quatre pays africains se classent parmi les dix premiers pays au niveau mondial, et huit de plus font partie des 30 premiers.

Bien que certains pays aient réalisé des progrès remarquables en matière de représentation féminine au sein de leurs assemblées nationales, le rôle des femmes doit encore être nettement renforcé dans les partis politiques africains. Le tableau 5.2 présente des données de 2007 sur différents pays et indique le pourcentage de femmes occupant des postes de direction au sein des partis politiques. Ces données montrent que si les partis ne sont plus des institutions exclusivement masculines, la participation des femmes y reste largement insuffisante.

Au niveau politique local, la représentation des femmes a connu des avancées majeures.

La participation politique des femmes en Afrique s'est traduite par une augmentation du nombre de femmes au Parlement.

TABLEAU 5.1

Pourcentage de femmes au sein des chambres basse et haute des parlements en Afrique

Pays	Pourcentage de femmes à la chambre basse ou unique	Pourcentage de femmes à la chambre haute ou au Sénat
Rwanda	64	39
Seychelles	44	–
Sénégal	43	–
Afrique du Sud	42	35
Namibie	41	23
Mozambique	40	–
Éthiopie	39	32
Angola	37	–
Burundi	36	42
Tanzanie (République-Unie de)	36	–
Ouganda	35	–
Algérie	32	7
Zimbabwe	32	48
Tunisie	31	–
Cameroun	31	20
Soudan	31	35
Soudan du Sud	27	10
Mauritanie	25	14
Lesotho	25	24
Guinée équatoriale	24	14
Érythrée	22	–
Guinée	22	–
Cabo Verde	21	–
Madagascar	21	–
Kenya	20	27
Togo	18	–
Maroc	17	12
Malawi	17	–
Libye	16	–
Tchad	15	–
Gabon	14	18
Somalie	14	–
Guinée-Bissau	14	–
Niger	13	–
Djibouti	13	–
Zambie	13	–
Sierra Leone	12	–
Maurice	12	–
Libéria	11	10
Ghana	11	–
Botswana	10	–
Burkina Faso	9	–
Gambie	9	–
Côte d'Ivoire	9	–
République démocratique du Congo	9	5
Mali	9	–
Congo	7	19
Bénin	7	–
Swaziland	6	33
Nigéria	6	7
Comores	3	–

Source : UIP, 2016.

TABLEAU 5.2

Répartition des cadres homme et femmes au sein des partis politiques dans différents pays africains, 2007

Pays	Pourcentage de femmes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Afrique du Sud	25	24	71	95
Bénin	18	86	386	472
Madagascar	18	86	386	472
Ouganda	15	9	50	59
Tunisie	14	119	728	847
Burkina Faso	12	119	850	969
Ghana	12	8	60	68
Éthiopie	5	31	637	668
Tanzanie (République-Unie de)	4	1	22	23
Égypte	4	226	5,414	5,640
Mozambique	0	0	31	31

Source : calculés effectués à partir des données de CEA, 2007.

Celles-ci occupent près de 60 % des postes dans les administrations locales au Lesotho et aux Seychelles, 43 % des sièges dans les conseils locaux et les assemblées municipales en Namibie, et détiennent également plus d'un tiers des mandats dans les administrations locales en Mauritanie, au Mozambique, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. En Sierra Leone, le taux de représentation féminine est passé de 10 % en 2012 à 16 % en 2013 (UIP, 2015 ; ONU Femmes, 2015).

On mesure l'accroissement de la participation des femmes aux élections non seulement en termes de candidates élues, mais également en pourcentage d'électrices. Les femmes votent plus que les hommes dans certains pays comme l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cabo Verde, le Lesotho et le Sénégal, bien que les taux globaux pour l'ensemble des pays étudiés dans le cadre de l'enquête Afrobaromètre semblent être environ 5 % plus élevés chez les hommes que chez les femmes (Tripp, 2013).

Il ne fait aucun doute que la démocratie soit devenue plus sensible aux questions liées au genre dans les États africains. La présence croissante des femmes en politique contribue

ENCADRÉ 5.1

Formation des femmes candidates briguant une charge publique en Tunisie

Lors de la révolution de 2011, hommes et femmes ont manifesté dans les rues de Tunisie. De nouvelles organisations de femmes ont vu le jour en réponse à la participation accrue des femmes à la vie publique. Malgré la polarisation politique qui s'en est suivie, ces groupes ont réussi à rester unis en vue de préserver et de promouvoir les droits des femmes. La Constitution de janvier 2014 garantit l'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'accès aux postes élus, tout en soulignant le rôle de l'État dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Désormais, 31,3 % des représentants nationaux élus en Tunisie sont des femmes, contre seulement 11,5 % en 1999. Cette progression est due en grande partie aux efforts déployés par les organisations de femmes, qui ont milité pour un parlement plus représentatif, attentif aux besoins et aux difficultés spécifiques des femmes. Le recours à des listes électorales alternant candidats hommes et femmes a joué un rôle particulièrement déterminant dans l'accroissement de la participation politique féminine.

D'importantes difficultés perdurent cependant, notamment liées aux positions d'un grand nombre de Tunisiens à l'égard de la place des femmes dans la vie politique. Une enquête menée par le PNUD en 2013 a montré que 28 % des Tunisiens étaient hostiles à la participation politique des femmes et que 24 % d'entre eux affirmaient que les femmes devaient rester à la maison.

En janvier 2014, l'Association Tounissiet, Tounissiet Gabès, l'Association tunisienne des femmes juristes et La justice fondement de la cité ont lancé un projet conjoint visant à encourager les femmes du Grand Tunis et de Gabès à participer aux élections organisées la même année. Cent femmes ayant un potentiel en matière de leadership ont été sélectionnées pour participer à une série de formations destinées à développer leurs capacités à devenir des candidates électorales, notamment dans les domaines de la théorie politique, de la communication et des relations avec les médias.

Parmi ces 100 femmes, 12 se sont présentées sur des listes électorales et trois ont été élues à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Outre l'impact concret du programme qui compte trois femmes nouvellement élues, l'imposante cohorte de femmes a gagné en confiance et constituera une remarquable ressource pour l'avenir, que ce soit en tant que candidates électorales ou, plus largement, en tant que modèles pour les femmes tunisiennes.

Le processus de sélection des participantes à la formation a joué un rôle essentiel dans la réussite de cette intervention. Il a été mené par les organisations partenaires, qui se sont appuyées sur leur expérience de terrain pour identifier les femmes dont les qualités de leadership auraient autrement pu passer inaperçues.

Source : étude de cas préparée par le bureau de pays du PNUD en Tunisie, 2016.

ENCADRÉ 5.2

Collaboration interafricaine en faveur de l'efficacité politique des femmes

La contribution des parlementaires femmes du Cabo Verde au renforcement des capacités de leurs homologues de Guinée Bissau constitue un bel exemple de coopération Sud-Sud interafricaine. Ces efforts ont conduit à la formation d'un noyau de huit femmes parlementaires aptes à mener une analyse critique de la prise en compte du genre dans les budgets publics et à formuler des recommandations politiques pertinentes. Des experts originaires du Cabo Verde ont en outre formé les magistrats de la Cour des comptes à l'analyse et à la formulation de leur opinion sur le budget

général de l'État, ce qui leur a permis de réaliser le premier audit des comptes publics pour les exercices 2009 et 2010 et de produire deux rapports à l'usage du Parlement national. Les échanges facilités par les voyages d'études des employés du ministère des Services publics et des parlementaires de Guinée-Bissau au Cabo Verde, au Mali, au Mozambique et au Togo ont contribué à intensifier leurs efforts en vue de la mise en œuvre de la réforme et de la modernisation de l'administration publique dans leur pays, conformément au plan d'action pilote en vigueur.

Source : études de cas réalisées par le bureau de pays du PNUD.

à réduire des inégalités historiques profondes au sein des systèmes politiques du continent. La participation et la représentation politiques des femmes au sein du gouvernement constituent depuis longtemps des indicateurs majeurs du niveau global de démocratie d'un pays. Dans la mesure où davantage de femmes participent à la vie politique et occupent des postes stratégiques, il est plus difficile d'ignorer ou de nier leurs droits, priorités, besoins et intérêts. Historiquement, la participation politique des femmes a été restreinte. Pourtant, celles-ci représentent au moins la moitié de la population dans la plupart des pays, c'est pourquoi leur niveau de participation et d'engagement dans la vie publique et politique représente un enjeu essentiel. La prise en compte de la notion de genre dans les démocraties africaines par le biais de la participation accrue des femmes fait partie des transformations structurelles indispensables pour atteindre l'égalité sociale et un niveau de développement humain plus élevé.

La figure 5.1 représente les moteurs les plus pertinents de l'intégration de la dimension de genre dans la démocratie au sein des différents États africains. Il est essentiel de consolider ces facteurs afin de poursuivre la transformation structurelle de la sphère politique, qui reste largement dominée par les hommes dans de nombreux pays. Les militants et les mouvements de femmes africains (par ex., Action for Development en Ouganda, le Lobby national des femmes en Zambie, la Commission nationale sur la condition féminine au Kenya, « Femmes du Zimbabwe, debout ! » et le forum Mulher au Mozambique) ont joué un rôle clé dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux qui favorisent l'expression collective. L'influence des mouvements de femmes a été un facteur de révision des constitutions nationales dans plusieurs pays, ce qui a entraîné un accès plus équitable des femmes au droit civil (généralement considéré comme le meilleur vecteur de participation politique des femmes), et renforcé la protection des droits des femmes et la reconnaissance de leur citoyenneté.

FIGURE 5.1

Moteurs de la participation accrue des femmes à la vie politique en Afrique



Il reste cependant nécessaire d'élargir le soutien populaire en faveur des organisations féministes et des associations de femmes, qui doivent intensifier leurs efforts en vue de la représentation et de la participation politiques des femmes. L'élargissement et la consolidation d'un réseau et d'un groupe multigénérationnels de leaders féminines à l'échelle du continent permettrait de multiplier les progrès en matière de démocratie.

L'exercice de mandats politiques ne suffit pas en soi à réduire efficacement les inégalités entre les genres. Le fait de détenir un siège au parlement est une réalisation importante, mais la dynamique de genre qui empoisonne la vie politique entraîne des obstacles supplémentaires. Les femmes élues restent soumises aux structures existantes et aux manipulations qui nuisent systématiquement aux engagements en faveur de l'égalité des genres et qui compliquent la mise en œuvre de politiques paritaires.

Les normes sociales en vigueur contestent systématiquement les avancées déjà accomplies ainsi que toute action future visant à mettre pleinement à profit le potentiel de participation des femmes aux prises de décisions politiques et à la gouvernance. Malgré la représentation accrue des femmes au sein des parlements et des ministères, tous

Certains pays affichent des résultats remarquables en termes de représentation féminine au sein des parlements et à d'autres fonctions électives. Toutefois, les structures sociales et politiques existantes continuent d'empêcher les femmes de contribuer pleinement et équitablement à l'élaboration des programmes politiques, sociaux et économiques aux niveaux national et local.

les bilans nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing indiquent que les femmes restent sous-représentées dans les processus décisionnels.

Leadership des femmes dans la fonction publique et dans le secteur privé

Leadership des femmes dans la fonction publique

Comme en matière de la politique, le leadership des femmes dans l'administration publique a progressé ces dernières décennies. Pourtant, de nombreux États africains ont pris du retard sur l'objectif de parvenir à une proportion minimale de 30 % de femmes aux postes stratégiques, initialement fixé par le Conseil économique et social des Nations Unies en 1990 et repris dans le Programme d'action de Beijing en 1995.

Le tableau 5.3 récapitule le pourcentage de femmes occupant des postes de direction au sein de l'administration de 11 pays africains, selon les données issues du Rapport sur l'égalité des genres dans l'administration

TABLEAU 5.3

Représentation des femmes dans l'administration publique et aux postes de cadres

Pays	Total (%)	Niveau décisionnel (%)
Bénin (2011, 2012)	19	22
Botswana (2012, 2009)	52	45
Burundi	–	12
Cameroun (2010)	25	–
Gambie (2007)	25	20
Mali (2009)	28	15
Maroc (2009)	34	15
Nigéria (2006)	24	22
Afrique du Sud (2011)	56	35
Tunisie (2011)	41	27
Ouganda (2011)	33	22

Source : PNUD, 2014.

publique publié par le PNUD (PNUD, 2014). Bien que les femmes représentent plus d'un tiers des fonctionnaires dans plusieurs pays, seuls l'Afrique du Sud et le Botswana ont dépassé l'objectif de 30 % de femmes aux postes de direction. Si les chiffres nationaux repris dans ce tableau datent quelque peu, ils montrent que l'écart entre les femmes et les hommes en termes de leadership dans la fonction publique semble se résorber, mais qu'il doit faire l'objet d'une attention immédiate. À l'échelle mondiale, les résultats ne sont pas meilleurs. Selon une récente étude mise au point dans les grandes économies du G20, les femmes représentent toujours moins de 20 % des cadres de la fonction publique, bien qu'elles constituent près de la moitié des effectifs totaux de ce secteur (PNUD, 2014).

Un argument fondamental en faveur de la représentation accrue des femmes au sein de la fonction publique repose sur le fait que les pouvoirs publics sont plus réactifs et plus efficaces lorsque la composition de la fonction publique est à l'image de celle de la société qu'elle a vocation à servir. Ainsi, l'élimination des écarts entre les genres dans l'administration publique contribue à garantir un développement véritablement inclusif et une gouvernance démocratique, à rétablir la confiance dans les institutions publiques et à accélérer la réactivité des politiques et programmes publics. Il s'agit d'une question politique cruciale dans les pays en développement comme dans les pays développés.

La participation équitable des femmes à l'administration publique et à la prise de décisions est indispensable pour que leurs intérêts soient véritablement pris en compte et défendus. L'analyse incluse dans le Rapport sur le développement humain 2011 du PNUD consacré à la durabilité et à l'équité montre que les inégalités et les déséquilibres des rapports de force entre hommes et femmes au niveau national sont liés à l'accès inégal à l'eau salubre et aux installations d'assainissement améliorées, aux effets sur la dégradation des sols et à d'autres problématiques environnementales (PNUD, 2011, 45-46). Sans une masse critique de femmes au sein de l'administration publique,

L'élimination des écarts entre les genres dans l'administration publique contribue à garantir la gouvernance démocratique, à rétablir la confiance dans les institutions publiques et à accélérer la réactivité des politiques et programmes publics.

les pays africains pourraient s'avérer incapables d'exploiter pleinement le potentiel de leur main-d'œuvre, de leurs capacités et de leur créativité, compte tenu que les femmes représentent généralement plus de la moitié de la population.

L'administration publique étant un employeur important dans de nombreux pays, la participation équitable des femmes à ce secteur peut avoir un impact significatif sur leur autonomisation économique. Les politiques et les lois anti-discriminatoires expliquent en partie les avancées enregistrées par les femmes dans l'accession aux postes stratégiques. La discrimination positive en faveur de la participation des femmes au leadership et à la gouvernance au Kenya constitue un bon exemple (voir encadré 5.3). Le défaut d'application de ces instruments et le manque de redevabilité vis-à-vis de leur mise en œuvre font également partie des causes profondes des disparités entre les hommes et les femmes en matière de leadership qui perdurent sur le continent africain.

Leadership des femmes dans les syndicats

En Afrique, les femmes ont joué un rôle crucial dans la protection et la promotion des droits des travailleurs. Depuis plus de 10 ans, elles défendent les travailleurs, soutiennent des initiatives de mobilisation en leur faveur et assurent l'organisation de l'action syndicale sur le lieu de travail. Les femmes syndiquées ont établi des liens entre les luttes à mener sur les différents fronts, dans les usines, au sein de la communauté, à l'échelle du pays et à l'intérieur du foyer. Elles ont milité en faveur d'une série de réformes en lançant le débat sur l'interconnexion entre des domaines généralement considérés comme distincts : les plans personnel et politique ; le domicile et le lieu de travail ; la grossesse et la vie professionnelle. Parmi les activités promues par les leaders féminines figurent des programmes d'éducation communautaire sur la violence domestique et le harcèlement des femmes sur le lieu de travail, mais également des campagnes de sensibilisation

ENCADRÉ 5.3

Discrimination positive en faveur de la participation des femmes au leadership et à la gouvernance au Kenya

Au Kenya, la participation des femmes au leadership, à la gouvernance et à la prise de décisions est passée de 20,5 % en 2008 à 38,6 % en 2012, sous l'effet de mesures de discrimination positive prévues par la Constitution.

L'application de la Constitution a permis de nommer plus de 600 femmes au sein des assemblées départementales, qui ne comptaient que 88 femmes (6 %) sur 1 450 élus. L'Assemblée nationale comprend 19,8 % de députées (47 représentantes, 16 élues et 6 membres désignées). Les femmes représentent 23,35 % des effectifs de l'Assemblée nationale (19,8 %) et du Sénat (26,9 %) réunis, soit un total de 87 femmes pour 331 hommes. Il s'agit du nombre de législatrices le plus élevé jamais enregistré au Kenya. En vertu de l'ancienne Constitution, le précédent Parlement avait seulement 9,9 % de femmes. En outre, pour la première fois de son histoire, le pays compte une femme vice-président de l'Assemblée nationale et une femme chef de parti au Sénat.

Dans le système judiciaire, les femmes représentent 28,6 % de l'ensemble des magistrats siégeant à la Cour suprême et le nombre de magistrates est passé de 182 en 2013 à 219 en 2014. En outre, les femmes occupent respectivement 33,3 % et 26,9 % des postes de secrétaires de cabinet et de secrétaires principales. Par ailleurs, on compte respectivement 41,7 % et 50 % de femmes parmi les présidents de commissions au sein des autres organes constitutionnels et des bureaux indépendants. Dans l'ensemble, la représentation féminine au sein des institutions publiques est passée de 32,4 % à 38 % entre 2008 et 2012.

Source : étude de cas préparée par le bureau de pays du PNUD au Kenya, 2015.

établissant un lien explicite entre la violence et l'exploitation sexuelle sur le lieu de travail et à domicile.

En Afrique du Sud, par exemple, les travailleuses ont réclamé « un salaire égal pour un travail de valeur égale », remettant en cause les pratiques salariales discriminatoires. En 1981, sous la pression de femmes ayant saisi le syndicat national des travailleurs du textile, l'entreprise South African Fabrics a accepté de réduire l'écart salarial entre hommes et femmes et de verser aux femmes un salaire minimum équivalent à celui des hommes. Les avancées obtenues dans certaines entreprises ont permis d'inciter les femmes à jouer un rôle proactif dans la protection de leur droit à l'emploi. De plus, plusieurs études sur les femmes et les syndicats montrent que les travailleuses africaines de l'industrie textile se sont mobilisées contre les conditions de

travail et de vie inhumaines (p. ex. bas salaires, harcèlement sur le lieu de travail, logements insalubres et restrictions à la syndicalisation imposées par les pouvoirs publics et les entreprises). Dans certains cas, les femmes ont utilisé une partie de leurs maigres revenus et se sont alliées à des associations de femmes et des organisations communautaires locales pour mettre en place différentes activités : centres d'aide juridique contribuant à lutter contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ; publication et distribution de journaux ; mise en place d'un centre de formation juridique pour les femmes ; services d'assistance médicale, offres de petits crédits et de formation professionnelle. Ces actions remettent en cause les définitions traditionnelles des combats à mener en politique et sur le lieu de travail (Baskin, 1991).

Ces dernières années, le nombre de femmes syndiquées a augmenté, sans que ce phénomène n'entraîne un accroissement comparable de la présence des femmes au sein des organes décisionnels (voir tableau 5.4).

Lorsqu'elles accèdent à des postes stratégiques au sein des syndicats, les femmes ont tendance à être cantonnées aux « questions féminines » et écartées des « questions fondamentales » nécessitant des conventions collectives avec les employeurs et les pouvoirs publics.

Les actions collectives des femmes ont donc été axées sur le développement des organisations de femmes menant des activités de plaidoyer, de mobilisation et de mise en place de coalitions avec les syndicats, les groupes de défense des droits de l'homme et les organismes publics. Dans le cadre d'une vaste mission de promotion de l'égalité des genres, l'Union nationale des femmes érythréennes (NUEW), créée en 1979, défend le principe « à travail égal, salaire égal » et plaide pour l'égalité des droits à la formation et au développement des compétences, et pour un meilleur accès au congé de maternité rémunéré et aux services de garde d'enfants. Cette association gère des programmes de formation professionnelle, d'alphabétisation et de perfectionnement personnel, ainsi que des mécanismes de crédit rural et d'autres projets de développement. Elle suit et conseille régulièrement d'autres organismes sur la législation, les contrats syndicaux et les politiques qui affectent les femmes. Chacun de ces projets s'accompagne de séminaires de sensibilisation. L'Union nationale des femmes érythréennes a eu un impact positif sur la vie de dizaines de milliers de femmes et leur a permis d'accéder à des domaines de la vie économique, sociale et politique qui leur étaient jusqu'alors fermés (Thurshen, 2010).

La capacité des syndicats à susciter les indispensables changements structurels sur le marché du travail pourrait être compromise si l'écart entre les genres en matière de leadership n'était pas réduit. Il convient d'aborder et de remettre en cause les préjugés sexistes omniprésents dans le monde syndical, qui imprègnent traditionnellement la culture ambiante et l'orientation des programmes. Les syndicats doivent élaborer des programmes plus inclusifs et axés sur l'équité pour évoluer et influencer les orientations économiques et sociales.

TABLEAU 5.4

Répartition de la participation des hommes et des femmes aux postes stratégiques au sein des syndicats dans divers pays, 2007

Pays	Pourcentage de femmes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Ouganda	34	30	59	89
Mozambique	27	102	270	372
Afrique du Sud	26	6	17	23
Bénin	20	69	269	338
Burkina Faso	19	41	180	221
Éthiopie	17	622	3 010	3 632
Tanzanie (République-Unie de)	17	2	10	12
Madagascar	1	20	104	124
Ghana	12	25	180	205
Égypte	4	1	22	23
Tunisie	1	1	99	100

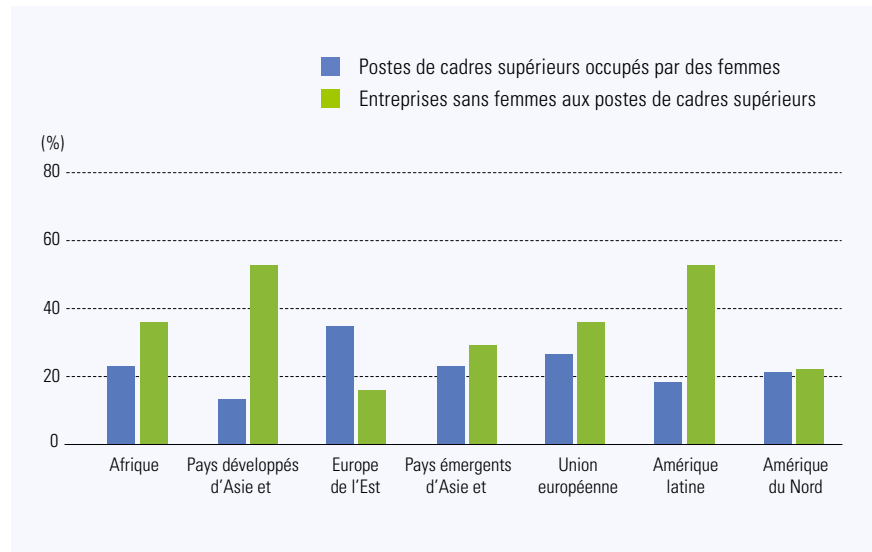
Source : CEA, 2007.

La figure 5.2 dresse une comparaison entre le nombre de postes de cadres supérieurs occupés par des femmes au sein des entreprises occupés par des femmes au sein des entreprises privées et le pourcentage d'entreprises ne comptant aucune femme aux postes de direction dans les différentes régions. Sur ce plan, l'Afrique obtient des résultats relativement bons par rapport à d'autres régions, dépassant même les pays développés d'Asie et du Pacifique, l'Amérique latine et l'Amérique du Nord en nombre de postes de direction occupés par des femmes. Les pays développés d'Asie et du Pacifique ainsi que l'Amérique latine présentent également un pourcentage plus élevé d'entreprises ne comptant aucune femme parmi leurs cadres supérieurs.

Concernant plus spécifiquement l'Afrique, comme dans la fonction publique, des disparités en matière de leadership des femmes

FIGURE 5.2

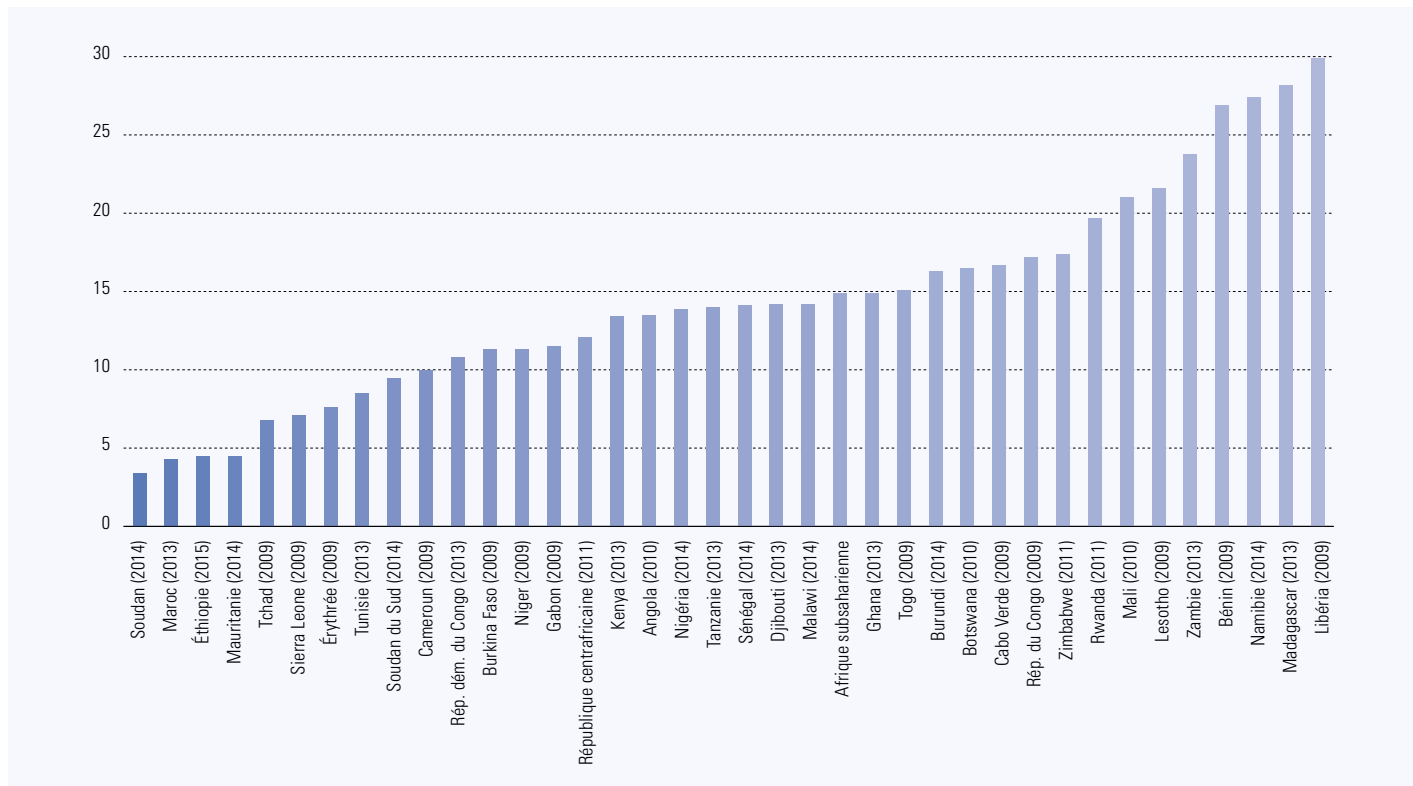
Représentation des femmes parmi les cadres supérieurs d'entreprises, par région, 2015



Source : Rapport sur le développement humain 2015, PNUD.

FIGURE 5.3

Pourcentage de sociétés dirigées par des femmes



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de Banque mondiale, 2015b.

persistent également dans le secteur privé formel. Bien qu'on observe une amélioration de la tendance, le pourcentage d'entreprises dirigées par une femme continue d'osciller entre 7 et 30 %, tel que l'indique la figure 5.3.

En outre, l'idée générale selon laquelle les entreprises dirigées par des hommes seraient plus performantes que les entreprises dirigées par des femmes n'est étayée par aucune donnée et ne justifie pas l'écart en matière de leadership. Les informations relatives aux performances des entreprises en fonction du genre des dirigeants sont disponibles pour un nombre limité de pays. Comme le montre le tableau 5.5, les résultats sont mitigés. Par exemple, dans un certain nombre de pays, en particulier en Afrique de l'Ouest, l'utilisation des capacités est plus élevée au sein des entreprises dirigées par des femmes. La croissance de l'emploi suit un schéma similaire.

La proportion de femmes au sein des conseils d'administration évolue également de manière positive, mais reste inacceptable. En Afrique du Sud, entre 2004 et 2013, elle est passée de 7 à 17 % au sein des sociétés

cotées en bourse et de 7 à 34 % au sein des entreprises publiques. Les données issues d'autres pays africains montrent que les progrès sont nettement insuffisants et que l'inégalité entre les genres prévaut au sein des conseils d'administration à l'échelle du continent.

Près de 60 % des entreprises cotées à la Bourse de Nairobi au Kenya ont des conseils d'administration exclusivement masculins. Les 40 % restants sont des entreprises majoritairement détenues par des multinationales, dans lesquelles les femmes occupent environ 22 % des sièges. À Maurice, une étude menée en 2004 par le PNUD indique que la participation des femmes est de 23 % au sein des entreprises publiques et de 19 % dans le secteur privé. Pour le Rwanda, des données de 2011 révèlent que les femmes occupent un peu plus de 12 % des sièges des conseils d'administration, ce qui est nettement inférieur aux performances du pays en matière de participation des femmes au parlement national (OIT, 2015).

La réduction des disparités actuelles dans l'accès à l'éducation constitue un enjeu

TABLEAU 5.5

Performances des entreprises selon qu'elles sont dirigées par des hommes ou des femmes (%)

Les chiffres en gras indiquent les meilleures performances.	Utilisation des capacités		Croissance annuelle réelle des ventes		Croissance annuelle de l'emploi (%)		Croissance annuelle de la productivité du travail (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Angola	69,2	61,3	76,3	64,8	16,4	14	66,1	57,8
Botswana	74,8	71,5	12	13,7	9,1	6	5,6	8,9
Burkina Faso	79,2	75,6	–	11,4	9,3	6,6	–	3,5
Cameroun	67,3	72	14,7	16,4	3,5	3,9	9,8	13,7
Éthiopie	72,9	73	0,4	-3,6	14,4	14,7	-11,2	-16,8
Ghana	70,8	66,1	7,3	10	8,2	5,2	1,8	5,8
Kenya	62,4	73,5	-9,5	19,8	-0,7	2,9	-10,1	-21,7
Madagascar	61,1	63,5	-3,4	1,1	-1	-0,5	4,1	3,4
Mali	79,1	73,8	–	45,9	5,3	4,2	–	43,6
Ouganda	62,8	83,2	-21,9	-19,6	14	10,1	–	-26,6
Rép. dém du Congo.	77	74	-20	-37,3	-4	3,7	-13,9	-38,4
République-Unie de Tanzanie	72	77,6	9	12,3	5,1	5,2	3,4	6,6
Zambie	66,5	67,5	7,4	12,3	3,3	0,6	4,8	12,3

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de Banque mondiale, 2015b.

majeur pour la réduction de l'écart en matière de leadership sur le long terme. Ce dernier recoupe les disparités dans l'accès à l'éducation dans la mesure où le nombre de femmes spécialisées dans les domaines scientifiques et techniques est limité et n'augmente pas. Au niveau secondaire et supérieur, un nombre non négligeable de filles et de femmes se détournent de l'ingénierie et des sciences agricoles, qui ont tendance à être des secteurs dominés par les hommes. Les disparités entre les genres sont particulièrement marquées dans le domaine des sciences agricoles, par exemple. En Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique australe, seuls 16 % environ des étudiants de niveau postdoctoral sont des femmes (INNOVATE, 2013). Les efforts visant à réduire les disparités dans l'accès à l'enseignement supérieur permettront à un plus grand nombre de femmes d'accéder à des postes stratégiques.

Les encadrés 5.4 et 5.5 présentent deux exemples de femmes qui ont réussi en tant qu'entrepreneuses et présidentes-directrices

générales : la première, originaire du Zimbabwe, dans le domaine de la sécurité ; la seconde, originaire du Kenya, dans le secteur des télécommunications.

Quotas et leadership des femmes

L'accès inégal aux postes décisionnels clés empêche les femmes compétentes de contribuer au bien-être de la société et prive la société de leurs qualités de leadership. La sous-représentation des femmes à ces postes mine, entre autres, le potentiel économique des États africains.

Pour résoudre le problème de la sous-représentation, on envisage de plus en plus le recours à des quotas obligatoires dans le secteur privé, qui ne sont pas encore systématiquement appliqués. Quelques pays ont déjà adopté des lois obligeant les sociétés et les entreprises détenues par l'État à respecter des quotas de femmes au niveau des cadres moyens et supérieurs. Dans certains pays, les lois locales ou nationales imposent des quotas aux employeurs du secteur privé.

ENCADRÉ 5.4

SECURICO : leadership des femmes dans le secteur de la sécurité au Zimbabwe

En 1998, Divine Ndhlukula s'est retroussé les manches et a transformé sa maison familiale en bureau, employant quatre salariés, avant de « sauter le pas » et de se lancer sans complexe dans le secteur de la sécurité, dominé par les hommes et ouvertement misogyne. Armée seulement d'un petit budget, de connaissances limitées sur la sécurité et de la conviction profonde que la qualité de service, le professionnalisme et le bon vieux sens de l'organisation triompheraient, l'entreprise de Divine, SECURICO, s'est progressivement frayé un chemin dans le secteur.

En 2002, elle est devenue la première société de sécurité du Zimbabwe à proposer un service de transport de fonds et de valeurs. En 2005, elle a élargi son offre aux services cynophiles en créant une filiale, CANINE Dog Services, qui élève, dresse et loue des chiens de garde. En 2008, l'entreprise a racheté une société

spécialisée dans les systèmes de sécurité électroniques, Multi-Link (Pvt) Ltd., créant par la même occasion une Division électronique au sein de SECURICO. L'entreprise dispose de partenariats en Afrique du Sud, en Chine et en Inde. Il s'agit du deuxième fournisseur de systèmes de sécurité électroniques au Zimbabwe.

La société est devenue une entreprise de renom, qui génère un revenu annuel de 13 millions de dollars US et emploie 3 400 personnes, dont 900 femmes. Il ne fait aucun doute que SECURICO est devenu un prestataire de services de sécurité de niveau mondial, reconnu pour ses certifications ISO et les prix qu'il a obtenus (plus de 20 en l'espace de 10 ans). En 2013, Divine a été élue Femme africaine de l'année et a également remporté la deuxième place du Prix de la femme chef d'entreprise du programme Empretec de la CNUCED.

Source : BBC News, « The woman who took on Zimbabwe's security men and won », 6 juillet 2012.

ENCADRÉ 5.5

Wananchi Group Holdings: leadership des femmes dans le secteur des télécommunications en Afrique de l'Est

Peu d'entrepreneurs se distinguent autant que Njeri Rionge dans le milieu des affaires d'Afrique de l'Est. Njeri Rionge est l'une des entrepreneuses les plus accomplies et les plus admirées du Kenya. Elle a successivement cofondé plusieurs entreprises générant des millions de dollars de chiffre d'affaires, notamment Wananchi Online, fournisseur d'accès à Internet de premier plan, qui est aujourd'hui devenu Wananchi Group, principale entreprise de câblodistribution, de télévision par ADSL et de téléphonie d'Afrique de l'Est. Elle a également fondé Ignite Consulting, un cabinet de conseil en gestion d'entreprise de renom ; Business Lounge, principal incubateur de start-ups au Kenya ; Ignite Lifestyle, une société de conseil dédiée à la santé ; et Insite, l'une des solutions de marketing numérique les plus populaires au Kenya.

Njeri Rionge s'est lancée dans les affaires à l'âge de 19 ans. Elle vendait alors des yaourts dans les écoles

de Nairobi, la capitale du Kenya, et voyageait jusqu'à Londres pour acheter et revendre des marchandises de luxe qui n'étaient pas disponibles au Kenya. Depuis lors, elle s'est attachée à créer des entreprises soutenant la croissance du continent africain, qu'elle considère comme la « nouvelle frontière économique ». Elle a mis à profit sa connaissance des marchés mondiaux, des tendances, des services et des produits pour introduire l'innovation sur le marché kényan et créer des entreprises qu'elle transfère ensuite à de nouveaux dirigeants capables de stimuler la croissance et de hisser leur entreprise un cran plus haut. Njeri Rionge est elle aussi une femme exceptionnelle, qui fait évoluer un secteur dominé par les hommes et met en avant la transformation positive à long terme à laquelle les femmes peuvent contribuer dans le monde de l'entreprise, grâce à leur talent et à leur courage. Comme le déclare Njeri Rionge, la résilience ou « *le fait d'avoir les reins suffisamment solides pour relever des défis est la clé d'un entrepreneuriat réussi* ».

Source : *Forbes*, « Africa's Most Successful Women: Njeri Rionge », 3 août 2011.

D'autres employeurs ont également établi des quotas de leur propre initiative afin de favoriser une culture de l'inclusion et d'accroître le nombre ou le pourcentage de femmes, d'hommes ou d'employés issus d'un certain groupe démographique ou ethnique. L'encadré 5.6 résume l'expérience positive de l'Afrique du Sud, qui est devenue le pays africain comptant le plus de femmes au sein des conseils d'administration après avoir mis en place des quotas. L'expérience de l'Afrique du Sud offre de précieux enseignements sur les avantages que procure l'élargissement de la discrimination positive au-delà du processus électoral. Il peut être extrêmement difficile et politiquement délicat d'amender une constitution pour inclure une disposition relative aux quotas. Il est pourtant prouvé qu'une telle mesure permet d'accroître de manière significative la participation des femmes aux organisations concernées (Fridell, 2009).

La mise en place de quotas doit également être envisagée au sein de la fonction publique. Dans la mesure où il est prouvé

que la représentation des femmes au sein des administrations locales a des effets positifs et où l'administration est un employeur important dans de nombreux pays, la participation équitable des femmes peut avoir un impact significatif sur leur autonomisation économique. La participation des femmes à la fonction publique est un objectif en soi, qui a un impact positif sur le développement humain.

Résolution des conflits et consolidation de la paix

Le débat sur la participation des hommes et des femmes à la vie publique ne peut faire l'impasse ni sur leur engagement auprès des institutions de paix et de sécurité ni sur les cadres de résolution des conflits. En raison des menaces posées par la forte prévalence des conflits, les organisations régionales et internationales ont déployé, au cours des décennies passées, d'importants efforts en faveur de la prévention et de la résolution des

conflits, et de la consolidation de la paix. Un ensemble de cadres juridiques et d'institutions pour la paix et la sécurité a ainsi été créé en vue de régler les conflits en Afrique.

Comme nous le verrons au chapitre 6, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée en 2000, a officiellement reconnu le caractère évolutif de la guerre, dans le cadre de laquelle les civils sont de plus en plus souvent pris pour cibles et les femmes demeurent exclues des processus de paix. Cette résolution aborde non seulement l'impact démesuré de la guerre sur les femmes, mais aussi le rôle crucial que jouent ou devraient jouer ces dernières dans la gestion et la résolution des conflits, ainsi que dans l'instauration d'une paix durable.

Une autre résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (Résolution 2242), adoptée en 2015, exhorte les États membres ainsi que tous les organismes des Nations Unies à redoubler d'efforts pour intégrer la question des femmes à l'ensemble de leurs activités. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, elle recommande l'inclusion d'analyses des disparités entre les genres, ainsi que de l'expertise technique en la matière, dans toutes les étapes de la planification des missions, de l'élaboration, l'exécution et l'examen des mandats, et du retrait des missions. Elle demande au Secrétaire général de mettre en œuvre, dans la limite des ressources disponibles, une stratégie révisée visant à doubler le nombre de femmes participant aux opérations de maintien de la paix au cours des cinq prochaines années.

Les processus de paix sont un autre domaine majeur où s'illustrent la prise de décisions ainsi que l'exercice du pouvoir et de l'influence. La profusion d'accords de paix à l'échelle du continent impose que l'on analyse les disparités de participation entre les femmes et les hommes au sein de chacun d'entre eux. Traditionnellement, la participation officielle des femmes à ces processus est limitée, comme le montre le tableau 5.6.

Historiquement, en dépit des terribles difficultés qu'elles aient affrontées sur le

ENCADRÉ 5.6

Expérience des quotas dans le secteur minier en Afrique du Sud

Les femmes occupent de plus en plus de postes stratégiques dans l'industrie extractive. En Afrique du Sud, jusque dans les années 1990, les femmes n'avaient pas le droit de travailler sous terre. La situation a évolué en 2002, lorsque la charte minière sud-africaine a établi des quotas exhortant les sociétés minières à employer au moins 10 % de femmes (Mining.com, 2014). L'adoption de quotas en Afrique du Sud faisait partie d'une série de mesures prises par le gouvernement pour corriger les injustices du passé en venant en aide aux personnes qui avaient été historiquement désavantagées, notamment les femmes et les métis.

Le nombre de femmes au sein des conseils d'administration a augmenté depuis que les législateurs et les sociétés minières ont commencé à appliquer des quotas dans le but d'attirer plus de techniciennes et de femmes cadres. Selon un rapport sur les femmes dans le secteur minier publié par PwC en 2013, une société sud-africaine arrive en tête de 100 sociétés minières répertoriées dans le monde, avec 21 % de femmes cadres supérieurs. À titre de comparaison, le pourcentage de femmes cadres supérieurs dans les cinq entreprises arrivant juste après le leader sud-africain varie entre 4 et 12 % (PwC, 2013-2015).

En 2014, dans le prolongement des progrès liés aux quotas, les groupes de défense des droits des femmes et leurs alliés en Afrique du Sud ont proposé une loi sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres, qui vise à élargir les possibilités des femmes en matière d'emploi, d'éducation et de santé. Les promoteurs de cette loi affirment que, contrairement aux dispositions des chartes minières, qui permettent aux sociétés de l'industrie extractive de renouveler leurs licences alors même qu'elles ne respectent pas les quotas hommes-femmes, la nouvelle loi imposera un quota de 50 % de femmes et des sanctions sévères aux organisations qui ne respectent pas leurs obligations. Au-delà des différences entre le secteur minier et les autres, l'Afrique du Sud est l'économie émergente d'Afrique qui présente le pourcentage global de femmes le plus élevé au sein des conseils d'administration (17,9 %) (Gladman et Lamb, 2013 : 19).

Comme on peut le constater en Afrique du Sud depuis le début des années 2000, le recours aux quotas de cadres constitue une grande réussite. Les quotas hommes-femmes encouragent les femmes qualifiées qui sont prêtes à occuper des postes stratégiques au sein de grandes sociétés, et permettent également aux femmes de progresser à un rythme soutenu au sein de l'industrie extractive.

Source : CNBC Afrique, 2013.

terrain, des femmes de toutes les classes sociales, de tous les groupes ethniques et de tous les pays se sont largement mobilisées en faveur de l'arrêt des conflits et la consolidation de la paix. Les stratégies auxquelles elles ont eu recours comprennent notamment le lobbying opéré en coulisses auprès des chefs de guerre et des responsables politiques, l'organisation de rassemblements et de manifestations publiques, et la fourniture de

TABLEAU 5.6

Pourcentage de participation des femmes aux processus de paix en Afrique, 1992-2011

Pays	Femmes signataires (%)	Femmes médiatrices principales (%)	Femmes témoins (%)	Femmes dans les équipes de négociation (%)
Sierra Leone (1999) Accord de paix de Lomé	0	0	20	0
Burundi (2000) Accord pour la paix et la réconciliation au Burundi	0	0	–	2
Somalie (2000) Déclaration d'Eldoret sur la cessation des hostilités, les structures et principes d'un processus de réconciliation nationale en Somalie	0	0	0	–
Côte d'Ivoire (2003) Accord de paix de Linas-Marcoussis	0	0	0	–
République démocratique du Congo (2003) Accord de Sun City	5	0	0	12
Libéria (2003) Accord d'Accra entre le gouvernement du Libéria, les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie, le Mouvement pour la démocratie au Libéria et les partis politiques	0	0	17	–
Soudan (2005) Accord général de paix entre le gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan	0	0	9	–
Soudan (2006) Accord de paix pour le Darfour (Abuja)	0	0	7	8
République démocratique du Congo (2008) Acte d'engagement de Goma pour le Nord-Kivu	5	20	0	–
République démocratique du Congo (2008) Acte d'engagement de Goma pour le Sud-Kivu	0	20	0	–
Ouganda (2008) Accord de paix de Djouba	0	0	20	9
Kenya (2008) –Accord de Nairobi sur les principes de partenariat du gouvernement de coalition	0	33	0	25
République centrafricaine (2008) Accord de paix global	0	0	0	–
Zimbabwe (2008) Accord conclu entre l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique (ZANU-FP) et les deux formations du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), sur la façon de relever les défis auxquels le Zimbabwe se trouve confronté	0	0	0	–
Somalie (2008) Accord de Djibouti signé entre le Gouvernement fédéral de transition (TFG) et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie (ARS)	0	0	10	–
République centrafricaine (2011) Accord de cessez-le-feu entre l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR) et la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP)	0	0	0	–

Source : Castillo Diaz et Tordjman, 2012.

prestations liées à la paix, tels que les services d'éducation civique et électorale. Certaines de ces stratégies efficaces sont abordées ci-dessous, en lien avec les expériences du Libéria et du Burundi.

Dans de nombreux cas, la mobilisation des femmes en faveur de la paix ne s'est pas arrêtée aux frontières nationales. Les expériences des femmes issues des pays touchés par un conflit constituent une preuve irréfutable de leur volonté de combattre les situations difficiles et de devenir des actrices majeures de la résolution des conflits et du rétablissement d'une paix durable. La puissance de leur autorité morale est telle que dans l'Afrique postcoloniale, les femmes s'en sont servies pour rétablir la paix en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, en Sierra Leone, au Libéria, en Guinée et en Afrique du Sud. Dans ces pays, les femmes n'ont eu de cesse de mettre à profit le crédit moral que leur confère leur statut de mères et de créatrices de la vie pour revendiquer et concevoir des stratégies en faveur de la paix dans tout le continent (Mazurana et McKay, 1999).

Bien que des progrès considérables aient été accomplis en matière de conception d'une architecture de paix et de sécurité qui réponde à la fois aux besoins des hommes et des femmes, chaque genre joue néanmoins un rôle différent dans les processus de paix officiels. De manière générale, on constate une absence ou une insuffisance de représentation et de participation des femmes dans la plupart des processus officiels de médiation, de négociation et de signature d'accords de paix. Même de modestes avancées telles que la participation active des femmes à la promotion de la paix et aux négociations de l'Accord de réconciliation du Burundi en 2000 résultent de filières et de mécanismes informels, tels que la pression et le plaidoyer soutenus qu'ont exercés des mouvements de femmes et de la société civile.

Souvent en Afrique, les femmes pèsent sur les processus de paix non en tant que participantes à la table des négociations ou que médiatrices, mais en tant que militantes extérieures. Malgré leur exclusion, les associations africaines de femmes ont

L'autonomisation permet aux femmes de construire une Afrique pacifique, sûre et résiliente.**Réflexions de Leymah gbowee, Prix Nobel de la paix**

Au fil de mon parcours de militante, je suis arrivée à la conclusion qu'une participation plus formelle des femmes aux activités socio-économiques et politiques, ainsi qu'aux processus de paix, représentait une étape décisive de la progression de l'Afrique vers un développement humain plus inclusif et plus durable.

Un conflit prolongé, ou même soudain, peut anéantir des années de développement en détruisant les capacités, les choix et les moyens de subsistance des femmes et des hommes et en faisant perdurer la pauvreté de génération en génération. Ce n'est pas un hasard si les pays en situation ou en sortie de conflit demeurent parmi les derniers au classement établi sur la base de l'Indice de développement humain du PNUD.

En réalité, dans ces pays, les femmes jouent un rôle important qui passe souvent inaperçu. Les femmes africaines sont non seulement affectées par les conflits, mais aussi activement engagées dans leur prévention et leur rejet, ainsi que dans l'instauration de la paix et dans la reconstruction après-conflit. Elles subviennent aux besoins de leur famille et entretiennent le tissu social avant, pendant et après le conflit. Dans de nombreux pays, en dépit d'obstacles socio-économiques complexes, les femmes ne sont plus des victimes, mais des actrices du changement social. Au Libéria, en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Sierra Leone et au Soudan, les femmes jouent un rôle essentiel, notamment en participant aux dialogues pour la paix, en siégeant dans les gouvernements après-conflit et en mobilisant un nombre important de femmes dans la défense de leurs droits.

Nous savons que la participation des femmes à la consolidation et au maintien de la paix permet à la société d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement et que le renforcement de leur participation effective est indispensable à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Nous reprenons et réaffirmons ainsi ce que les militantes expriment depuis plusieurs décennies : « si elles disposaient de la marge de manœuvre nécessaire, les femmes pourraient inverser la dynamique de la guerre et de la paix ».

À ce jour, de nombreux exemples montrent que l'implication des femmes dans les processus de paix débouche sur des résultats positifs. Dans mon pays, le Libéria, nous, les femmes, avons démontré que par l'action collective, nous pouvions jouer un véritable rôle de « catalyseur de la paix ». Les conséquences dévastatrices du conflit libérien sur la vie de milliers de femmes nous ont incitées à nous organiser et à militer pour mettre fin à la guerre. Grâce à des actions concertées sur le territoire libérien, mais également au Nigéria et au Ghana, l'Initiative des femmes libériennes, un groupe de femmes de tous horizons, a su convaincre les chefs de guerre et les dirigeants politiques lors des pourparlers de paix (African Women and Peace Support Group, 2004). À travers le mouvement pacifiste « Women of Liberia Mass Action for Peace » (membre du réseau « Women in Peacebuilding Network »), dont j'ai assuré la coordination, les femmes libériennes se sont activement mobilisées pour la paix de 2000 à 2003. Nous avons organisé des activités de plaidoyer, des manifestations de masse et des sit-in, et remis des pétitions à l'ancien président libérien Charles Taylor ainsi qu'à d'autres acteurs internationaux. Notre engagement, associé aux mesures internationales contre les crimes de guerre et aux interventions armées, a abouti à la signature de l'accord de paix qui a officiellement mis fin à la guerre.

Notre expérience au Libéria et dans les pays où j'ai participé aux efforts de paix confirme que la participation active des femmes à la paix et à la sécurité contribue au développement humain en luttant contre les causes profondes des conflits. Bien que ces causes soient diverses, les inégalités sociales, politiques et économiques jouent un rôle significatif, au même titre que l'effondrement de l'État, le déclin économique et les caractéristiques historiques des conflits et des luttes pour le contrôle des ressources naturelles (DFID, 2001).

Du fait des inégalités entre les genres, conjuguées aux disparités géographiques et à l'exclusion sociale, les femmes sont souvent tenues à l'écart des processus de paix. Aucune femme n'a œuvré en tant que médiatrice principale dans les nombreux processus de paix mis en place sur le continent africain entre 1991 et 2012. Afin d'optimiser les bénéfices de la participation des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, il est temps de passer de l'inclusion au partenariat, pour un véritable changement social.

Source : Mamma, 2008.

Questions générales relatives aux politiques et à leur mise en œuvre :

Conséquences de la prise de parole politique et du leadership des femmes sur la promotion de l'égalité des genres

Des progrès significatifs ont été accomplis en ce qui concerne la représentation des femmes à des fonctions électives et à des postes stratégiques dans les secteurs public et privé. Cependant, les avancées en matière de politique et de leadership restent, dans l'ensemble, trop faibles pour exercer des effets tangibles sur la réalisation de la pleine égalité des genres dans les pays africains.

- Certains pays affichent des résultats remarquables en termes de représentation féminine au sein des parlements et à d'autres fonctions électives. Toutefois, les structures sociales et politiques existantes continuent d'empêcher les femmes de contribuer pleinement et équitablement à l'élaboration des programmes politiques et stratégiques aux niveaux national et local.
- Outre leur progression au sein de la vie politique, les femmes occupent davantage de postes stratégiques dans des secteurs tels que la fonction publique, les syndicats et le secteur privé ; pourtant, là encore, l'équité entre les genres peine à progresser en raison d'une résistance aux changements à la fois politique, économique et sociale.
- Afin d'accélérer l'accession des femmes à la vie politique et aux postes à responsabilité, certains gouvernements africains ont commencé à mettre en place des quotas dans différents secteurs et à différents niveaux de gouvernance ainsi que dans le secteur privé. Le système des quotas peut constituer un outil intéressant s'il est utilisé avec prudence et diplomatie.
- Ces dix dernières années, le rôle des femmes dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix s'est considérablement développé par rapport à l'époque où elles ne pouvaient influencer que de manière informelle les négociations de cessation des hostilités ou les accords de paix. Il est de plus en plus largement admis que les femmes doivent participer pleinement et officiellement aux négociations de paix, étant donné leur rôle dans l'instauration et le maintien de la paix.

toujours imaginé des façons créatives d'exprimer leurs préoccupations dans le cadre des processus de paix. Lorsqu'elles étaient exclues de la table des négociations, les femmes ont souvent eu recours à des méthodes parallèles : si elles n'avaient pas accès aux lieux de décision, elles « passaient par la petite porte » pour présenter leurs points de vue et recommandations, échangeaient avec les délégués en dehors des réunions ou manifestaient dans la rue, comme cela s'est produit au Libéria en 2003 (voir encadré 5.7).

Ainsi, les femmes ont joué un rôle actif de militantes pacifistes dans les situations de conflit et de sortie de conflit en Afrique. Diverses études ont examiné la façon dont elles ont pris part à la résolution de conflits dans plusieurs pays africains, notamment le Burundi, le Libéria, le Rwanda, l'Ouganda, le Nigéria, la Sierra Leone et l'Afrique du Sud. Selon ces études, le débat a évolué : les femmes ne sont plus présentées comme des victimes, mais comme des actrices du changement social, en dépit de circonstances difficiles, complexes et adverses¹⁰.

L'écart entre les genres au sein des processus de paix a de nombreuses retombées négatives sur le potentiel de transformation structurelle et de développement humain. La conséquence la plus évidente de la participation exclusive des hommes aux négociations est sans doute l'impossibilité de parvenir à des accords de paix durables. Seule une participation inclusive des deux genres est en effet susceptible d'aboutir à une paix durable : une large représentation permet à la paix naissante d'être reconnue à la fois par les hommes et par les femmes, dont les besoins et points de vue seront également pris en compte.

L'écart entre les genres entraîne les mêmes conséquences fondamentales lors des accords de paix qu'en politique ou concernant les postes de responsabilité publics et privés : il revient à ignorer le talent et la créativité de la moitié de la population. L'absence des femmes au sein des processus de paix ne peut pas s'expliquer par leur prétendu manque d'expérience dans les négociations ou la résolution des conflits. Le mouvement africain

des femmes dispose d'une expertise suffisante dans les domaines de l'égalité entre les genres, des droits de l'enfant, des droits des femmes et de la transformation des conflits (Castillo Diaz et Tordjman, 2012). L'égalité des genres dans les plus hautes sphères décisionnelles des institutions locales, nationales, régionales et internationales responsables de gérer la paix et la sécurité en Afrique renforcerait sans aucun doute l'efficacité et la durabilité de la résolution des conflits à travers le continent.

Les efforts visant à renforcer la participation des femmes à la résolution des conflits et à la reconstruction après les conflits doivent identifier, reconnaître et renforcer les formes d'action politique non violentes dans lesquelles s'engagent les femmes.

Il est par conséquent nécessaire de mener de minutieuses recherches contextualisées sur les activités politiques non violentes officielles et informelles des femmes avant et pendant les conflits afin de prendre en considération leurs pratiques, expériences et points de vue dans les résolutions de conflits et les efforts de reconstruction post-conflit. Ainsi, le défi consiste à aller au-delà de la simple intégration des femmes dans les processus de paix afin d'ouvrir la voie à l'identification, à la reconnaissance et au renforcement des différentes formes d'action politique non violente menées par les femmes, tout en tenant compte des points de vue représentatifs des différents groupes de femmes.

Discrimination à l'égard des femmes

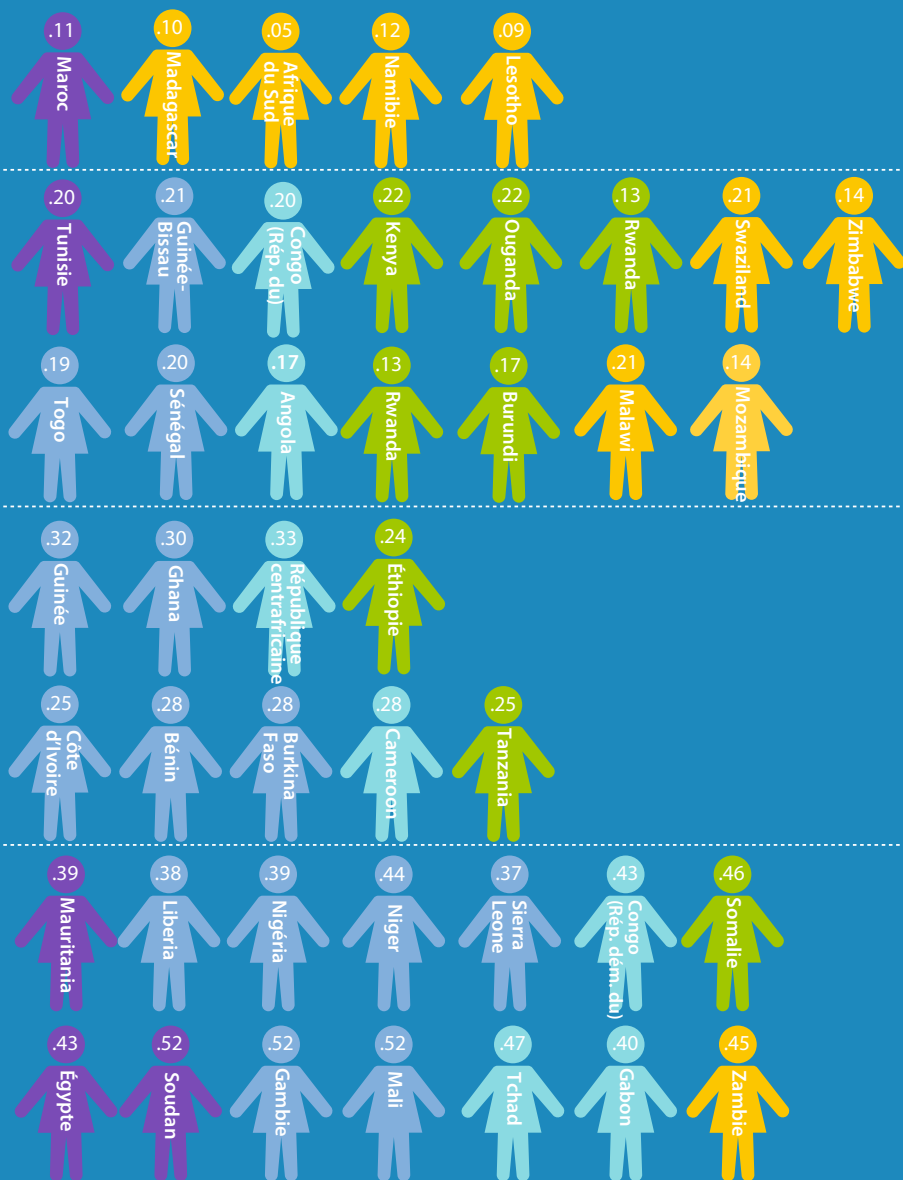
Très faible

Faible

Moyenne

Élevée

Très élevée



Afrique du Nord **Afrique de l'Ouest** **Afrique centrale** **Afrique de l'Est** **Afrique australe**

Source : conçu par l'équipe du HDR Afrique à partir de The OECD Gender and Social Institutions Index, OCDE, 2014.
 Note : normes discriminatoires en matière de droit de la famille - atteinte à l'intégrité physique - favoritisme envers les garçons
 accès restreint aux ressources et aux biens - restriction des libertés civiles

Chapitre 6

Normes juridiques et sociales influant sur l'égalité des genres

Chapitre 6

Normes juridiques et sociales influant sur l'égalité des genres

Le chapitre 6 aborde les effets des normes juridiques et sociales sur les progrès en matière d'égalité des genres. Bien que la plupart des pays africains aient ratifié ou approuvé un large éventail de normes et de conventions internationales et régionales, leur application est souvent empêchée par des normes sociales locales qui entravent les avancées en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

Depuis 1945, la communauté internationale, en collaboration avec les organismes régionaux et les États africains, a mis en place un vaste éventail de normes juridiques, de précédents et de lois encourageant l'égalité des genres. En outre, des déclarations internationales traitant des questions relatives aux femmes ont été promulguées dans le cadre de diverses conférences internationales et régionales, telles que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995. À bien des égards, ces normes juridiques constituent le fondement sur lequel reposent les droits des femmes. Cependant, comme le souligne le chapitre 2, les disparités persistantes entre les hommes et les femmes montrent que les normes et déclarations juridiques ne suffisent pas à parvenir à la pleine égalité des genres, en Afrique comme ailleurs. Les normes juridiques représentent sans doute une condition nécessaire et cruciale, mais elles sont insuffisantes pour accélérer les avancées dans ce domaine.

Chaque société est imprégnée de normes sociales et d'obstacles culturels qui, contrairement aux normes juridiques, constituent souvent le terreau des inégalités entre les genres. C'est le fossé entre les attentes et les droits juridiques, d'un côté, et les pratiques et comportements dominants préconisés par les normes sociales et culturelles, de l'autre, qui constitue un obstacle majeur à l'accélération des progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

La première partie de ce chapitre présente les normes juridiques définissant les critères de mesure des progrès et des lacunes dans les différents pays. Les normes internationales sont examinées en premier, suivies des normes à l'échelle de l'Afrique. Certaines normes sous-régionales sont également passées en revue, ainsi qu'un certain nombre de normes et lois nationales spécifiques. La seconde partie du chapitre se penche sur les normes sociales, véritable enjeu visant à atteindre plus rapidement l'égalité des genres.

Normes juridiques

Les instruments juridiques internationaux

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948, est la première norme du cadre international des droits de l'homme et des droits civils, dont elle demeure la pierre angulaire. Elle visait à énoncer certains des principes clés de la charte des Nations Unies (1945), tels que :

Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion ... (Article 1.3).

Les disparités persistantes entre les hommes et les femmes montrent que les normes et déclarations juridiques ne suffisent pas à parvenir à la pleine égalité des genres. L'écart entre les droits juridiques et les normes socio-culturelles pose un défi fondamental à cet égard.

Plus loin, l'article 55c dispose que :

Les Nations Unies favoriseront le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Il importe de garder à l'esprit le contexte dans lequel a été rédigée la Déclaration universelle des droits de l'homme. En 1948, les Nations Unies n'étaient composées que de 48 États membres contre 193 aujourd'hui. À l'époque, les États membres ne comptaient que trois pays africains : l'Égypte, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud. La mémoire des tragédies et des souffrances de la Seconde Guerre mondiale était encore fraîche au sein de la communauté internationale et les divisions croissantes entre « Est » et « Ouest », déjà manifestes. Du fait de cette fracture, les négociations relatives à la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été longues et difficiles.

S'il est clair que la Déclaration universelle des droits de l'homme n'a pas été rédigée pour répondre spécifiquement aux problèmes des femmes, elle est toujours considérée comme la pierre angulaire de l'ensemble du système international des droits de l'homme. Conjointement aux deux pactes internationaux attenants, elle forme la Charte internationale des droits de l'homme, qui constitue la référence juridique à partir de laquelle aborder le cadre international relatif aux droits des femmes.

La Déclaration universelle des droits de l'homme ayant été adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies, elle n'était, au départ, pas juridiquement contraignante pour les États membres. Étant donnée son importance au regard des normes juridiques internationales et des repères clairs qu'elle établit, elle a par conséquent été assortie de deux pactes contraignants élaborés par la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies : le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (PIDESC) et le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (PIDCP).

À cela s'ajoute un autre élément clé du cadre international sur les droits des femmes : la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (CEDAW), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979. La CEDAW se compose d'un préambule et de 30 articles et définit la discrimination à l'égard des femmes en ces termes :

Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.

En acceptant cette Convention, les États membres se sont engagés à adopter un ensemble de mesures pour mettre fin à toute forme de discrimination envers les femmes, notamment :

- l'incorporation du principe d'égalité homme/femme dans le système légal, l'abolition des lois discriminatoires et l'adoption de lois appropriées interdisant la discrimination envers les femmes ;
- l'établissement de tribunaux et autres institutions publiques pour assurer une protection efficace des femmes contre les discriminations ;
- l'élimination de tous les actes de discrimination par des individus, des organisations ou des entreprises.

La mise en œuvre de la Convention est contrôlée par le **Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**. D'autres mécanismes internationaux de suivi institutionnel liés au genre ont également été mis en place, notamment le **Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes**, le **Rapporteur spécial des Nations**

FIGURE 6.1

Cadres, conférences et mécanismes internationaux de soutien des droits des femmes

1945-1969	Déclaration universelle des droits de l'homme (1945) Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)
1970-1979	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
1980-1989	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (1982)
1990-1999	Déclaration et Programme d'action de Beijing (1995) Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Rio de Janeiro (1992) Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme, Vienne (1993) Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire (1994) Sommet mondial pour le développement social, Copenhague (1995) Habitat II, Istanbul (1995) Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence contre les femmes et la traite des personnes (1994-1995)
2000-2010	Objectifs du Millénaire pour le développement (2000) Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000)
2011-2016	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (2015) Programme d'action d'Addis-Abeba (2015) Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (2015) Résolution 2242 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2015) Accord de Paris sur le climat (2015)

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique.

Unies chargé de la question de la violence contre les femmes et le Rapporteur spécial sur la traite des personnes.

La figure 6.1 offre un aperçu des principaux cadres, conférences et mécanismes internationaux de soutien des droits des femmes.

Dans l'ensemble, les instruments juridiques internationaux sont acceptés en Afrique. Seul un petit nombre d'États africains n'a pas encore adopté tous les instruments fondamentaux qui constituent la base juridique des droits de

l'homme en général et des droits de la femme en particulier.

Outre les instruments juridiques présentés ci-dessus, des efforts croissants ont été déployés en vue de se conformer à certaines normes internationales clés en matière de droits des femmes et de lutte contre les violences à leur encontre. La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée en 2000, a officiellement reconnu le caractère évolutif de la guerre, dans le cadre de laquelle les civils sont de plus en plus souvent pris pour cibles et les femmes demeurent exclues des processus de paix. Cette résolution aborde non seulement l'impact démesuré de la guerre sur les femmes, mais aussi le rôle crucial que jouent ou devraient jouer ces dernières dans la gestion et la résolution de conflits, ainsi que dans l'instauration d'une paix durable. Seuls onze pays africains respectent l'ensemble des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, qui est pourtant contraignante¹¹.

Conférences internationales

Plusieurs conférences internationales ont en outre largement contribué à attirer l'attention sur l'égalité des genres et sur l'autonomisation des femmes, dont elles ont mis en évidence les tendances et les conditions actuelles et pour lesquelles elles ont élaboré des programmes et des résolutions spécifiques. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptés en 1995 lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'une des plus importantes conférences des Nations Unies de la dernière décennie, à laquelle ont assisté de nombreux chefs d'États et de gouvernement, ainsi que des ministres des Affaires étrangères. Comme dans la plupart des conférences internationales, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptés par consensus, en séance plénière, à la suite de négociations prolongées. Il ne s'agit toutefois pas de documents juridiquement contraignants.

La Déclaration a néanmoins directement attiré l'attention sur les obligations non remplies par les États membres des Nations

Unies. Le Programme d'action spécifie que :

[...] s'il convient de ne pas perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse, il est du devoir des États, quel qu'en soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales.

La mise en œuvre du présent Programme d'action, y compris dans le cadre de la législation des différents États et grâce à l'élaboration de stratégies, politiques, programmes et priorités de développement, relève de la responsabilité souveraine de chaque État, agissant dans le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, et la prise en compte et le strict respect des diverses valeurs religieuses et éthiques, du patrimoine culturel et des convictions philosophiques des individus et de leurs communautés devraient aider les femmes à jouir pleinement de leurs droits fondamentaux afin de parvenir à l'égalité, au développement et à la paix [...].

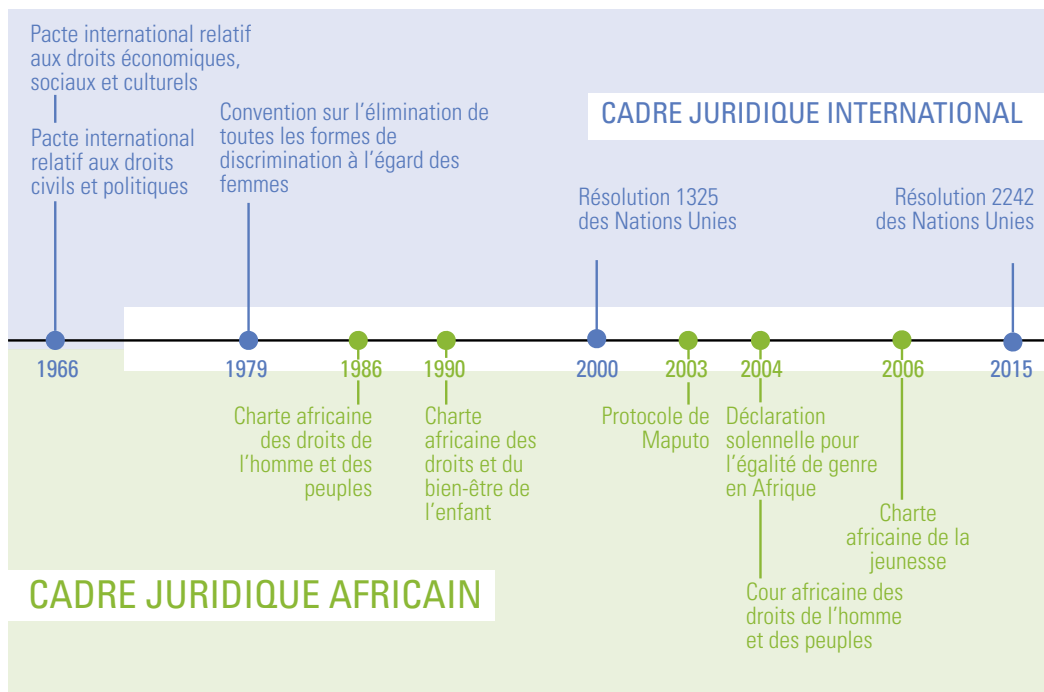
Normes juridiques à l'échelle de l'Afrique

L'Afrique, à l'instar d'autres régions du monde, a instauré ses propres structures juridiques et institutionnelles adaptées aux priorités africaines en complément du cadre international sur les droits de l'homme et des femmes. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Union africaine (UA), qui lui a succédé, ont adopté trois instruments clés pour encadrer l'Afrique dans sa volonté de promouvoir les droits de l'homme, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes : la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (dit « Protocole de Maputo ») et la Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique (DSEGA).

La Charte africaine fut le premier instrument juridique relatif aux droits de l'homme adopté par l'OUA. Approuvée en 1981, elle est entrée en vigueur en 1986 après ratification par la majorité absolue des États membres. La Charte africaine dispose que les États doivent faire appliquer tous les droits de l'homme

FIGURE 6.2

Chronologie des déclarations et instruments juridiques internationaux et régionaux



Source : préparé par l'équipe du RDH Afrique.

dans le cadre de leurs systèmes juridiques nationaux ; ainsi, en cas de violation, les individus et les peuples concernés disposent de recours internes effectifs, qu'ils soient judiciaires ou administratifs, et peuvent demander réparation.

La Charte africaine est un document juridiquement contraignant. À ce jour, 53 États africains (tous les États membres de l'Union africaine, à l'exception du Soudan du Sud) ont ratifié cette Charte dont les principes clés comprennent la non-discrimination et l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la protection de leurs droits. Elle couvre l'ensemble des droits civils et politiques, depuis le respect de la vie et de l'intégrité jusqu'aux libertés fondamentales, à la garantie d'un procès équitable et au droit de participer au gouvernement. La Charte énonce également un éventail de droits économiques, sociaux et culturels.

La figure 6.2 présente une chronologie des principaux instruments juridiques relatifs aux droits des femmes. Un autre instrument juridique est spécifiquement dédié aux droits des femmes en Afrique : le Protocole de Maputo (2003), signé, ratifié ou cautionné par tous les États parties à la Charte africaine sauf trois. Le Protocole de Maputo confère des obligations spécifiques aux États, notamment : inscrire la garantie du principe de l'égalité entre hommes et femmes dans leur Constitution et dans leur législation ; tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des lois, politiques, plans et activités ; adopter des mesures correctives et positives dans les domaines où des discriminations subsistent à l'égard des femmes.

Le Protocole de Maputo couvre la même gamme de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels que ceux énoncés dans diverses conventions internationales. Dans certains domaines, il va même plus loin : il aborde par exemple explicitement la violence à l'égard des femmes, les mutilations génitales féminines (MGF) et la situation des femmes au sein des mariages polygames.

Le Protocole reconnaît également des droits supplémentaires aux femmes, comme le droit

à la paix et à la protection dans les conflits armés, mettant en pratique l'équivalent africain de la Résolution 1325 des Nations Unies. Il prévoit une protection spéciale pour les femmes dans certaines situations particulières, telles que le veuvage.

En 2004, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont également adopté la **Déclaration Solennelle pour l'égalité de genre en Afrique (DSEGA)**. En vertu de ce texte, tous les organes de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, et tous les niveaux de gouvernement s'engagent à respecter le principe de l'égalité entre les genres, notamment via la mise en place et le soutien d'institutions promouvant cette égalité. La Déclaration solennelle aborde en outre des questions telles que celle de la violence sexiste, des mesures contre la pandémie de VIH/sida tenant compte de la dimension de genre, des disparités entre les genres dans l'enseignement primaire, et du recrutement d'enfants soldats, y compris chez les filles.

Outre ces protocoles, la **Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance** (2007), traité contraignant signé par 38 pays à ce jour, met en évidence la prise de conscience croissante, en Afrique, de l'importance de l'égalité entre les genres. Elle traite du cadre juridique africain pour la démocratie et la gouvernance et aborde notamment la question de la parité au sein des processus électoraux et des corps législatifs.

À l'égard des problématiques spécifiques aux filles, la **Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant** (ou Charte de l'enfant), qui date de 1990, est l'un des principaux instruments contraignants du système juridique africain. Tous les membres de l'Union africaine, sauf quatre, sont parties à cette charte. Ses principes fondamentaux comptent, entre autres, la non-discrimination et la garantie de l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle prévoit également une protection spéciale contre les pratiques sociales et culturelles néfastes, y compris les conflits armés, l'exploitation sexuelle et la traite des enfants.

La ratification des instruments créés dans le cadre de l'Union africaine à l'échelle du continent africain présente encore des

TABLEAU 6.1

État des ratifications des instruments juridiques africains relatifs aux droits des femmes

Traité	Date d'adoption	Ratification en attente
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	1981 Signature : 45 Ratification : 53	Soudan du Sud
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant	1990 Signature : 44 Ratification : 47	République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan du Sud, Sao Tomé-et-Principe, Tunisie
Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des DH	1998 Signature : 52 Ratification : 30	Angola, Botswana, Cabo Verde, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Madagascar, Namibie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique	2003 Signature : 49 Ratification : 37	Algérie, Botswana, Burundi, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Madagascar, Maurice, Niger, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Tunisie
Charte africaine de la jeunesse	2006 Signature : 36 Ratification : 14	Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zimbabwe
Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance	2007 Signature : 46 Ratification : 24	Algérie, Angola, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Comores, Congo, Égypte, Érythrée, Gabon, Gambie, Guinée Équatoriale, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Tunisie, Zimbabwe

Source : préparé par l'équipe du RDH Afrique à partir de AU, 2016.

lacunes importantes. Le tableau 6.1 montre que de nombreux pays doivent encore signer ou ratifier des textes majeurs, notamment le Protocole de Maputo (18 pays en attente), la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (27 pays en attente) et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (32 pays en attente). Ainsi, malgré les progrès accomplis, il est indispensable de faire preuve de davantage de concertation pour inciter ces pays à s'aligner.

Cadre institutionnel et juridique sous-régional

Cinq des huit Communautés économiques régionales créées en Afrique ont élaboré

de nombreux cadres réglementaires et institutionnels conséquents eu égard à l'égalité des genres. Le tableau 6.2 donne une vue d'ensemble de ces instruments.

Ces textes sous-régionaux ont servi de relais entre les textes continentaux et nationaux. Les indications opérationnelles fournies dans un grand nombre de domaines ont aidé les États membres à mettre en œuvre les accords internationaux et continentaux. Elles ont notamment établi des mécanismes d'application, des cibles, objectifs et indicateurs de suivi en matière d'égalité des genres, ainsi que des guides spécialisés visant à prendre en compte cette problématique dans des domaines aussi divers que le VIH/sida et la santé, la paix et la résolution des conflits, les

TABLEAU 6.2

Droits des femmes dans les déclarations et politiques des commissions économiques africaines

Organe sous-régional	Politiques, déclarations et plans
Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)	Déclaration sur le genre et le développement (1997)
	Protocole sur le genre et le développement (2008)
	Baromètre annuel visant à surveiller le respect du Protocole (2009)
	Unité Genre de la SADC
	Politique de la SADC relative à l'égalité des genres sur le lieu de travail
Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL)	Charte sociale (2014)
	Division du genre et des affaires sociales
	Manuels sur l'égalité des genres
	Plan d'action stratégique d'intégration du genre
Intergovernmental Authority on Development (IGAD)	Plan d'action régional pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000)
	Plan d'action régional pour la mise en œuvre de la Résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la violence sexuelle dans les conflits armés et les situations d'après conflit (2008)
	Déclaration d'Addis-Abeba sur l'élargissement de la participation et de la représentation des femmes aux postes de décision (2009)
	Plan d'action régional pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes et la sécurité (2013)
	Stratégie régionale pour une plus grande représentation des femmes à des postes de décision (2014)
East African Community (EAC)	Conseil sectoriel sur le genre et le développement communautaire
Economic Community of West African States (ECOWAS)	Traité révisé de la CEDEAO
	Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (1999)
	Déclaration sur la lutte contre la traite des personnes (2001)
	Politique en matière d'égalité des genres
	Création par la CEDEAO du Centre pour le développement du genre (2003)
	Plan d'action régional de la CEDEAO pour la mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2010)
International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR)	Déclaration de Dakar
	Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants (2006)
	Déclaration de Kampala sur les violences sexuelles et les violences basées sur le genre (2011)
	Liste des violences sexuelles et des violences basées sur le genre.

Source : préparé par l'équipe du RDH Afrique.

technologies de l'information, la promotion des investissements et le développement du secteur privé.

La SADC est la communauté sous-régionale qui dispose du cadre le plus solide en matière d'égalité des genres. Son baromètre annuel, qui évalue le respect du Protocole sur le genre et le développement, pourrait servir de modèle pour d'autres sous-régions en termes de communication, de suivi et d'évaluation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Semblable à l'indice de développement et des inégalités entre les genres en Afrique (utilisé par la Commission économique pour l'Afrique), l'indice de la SADC et la fiche d'évaluation citoyenne (Citizen Score Card), fondée sur la perception, permettent de mesurer la performance des membres de la SADC dans 28 domaines cibles. Les résultats sont reportés dans l'Afrobaromètre annuel et viennent étayer les politiques, la planification et la programmation. D'autres sous-régions pourraient envisager d'élaborer leurs propres versions de cet indice, de la fiche d'évaluation citoyenne et du baromètre annuel en vue de surveiller et d'évaluer les avancées nationales, tout en orientant les stratégies, la planification et la programmation.

Cadres juridiques nationaux

En Afrique, les systèmes juridiques nationaux ont eu recours à de nombreuses méthodes d'incorporation des instruments juridiques internationaux, continentaux et sous-régionaux liés à l'égalité des genres. Ces dernières années, les pays ont procédé à des réformes législatives, notamment à l'adoption de nouvelles constitutions, d'amendements constitutionnels, de modifications de la législation existante et de nouvelles lois pour répondre à la problématique hommes-femmes.

En 2009, par exemple, la Tunisie a élevé l'âge minimum légal pour le mariage à 18 ans, tandis que le Lesotho, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe ont érigé en infraction le viol conjugal. Dix-sept pays ont adopté des lois pénalisant la violence sexiste,

ENCADRÉ 6.1

Étude de cas : réduction des mutilations génitales féminines au Burkina Faso

Pendant plus de dix ans, le **Burkina Faso** s'est consciencieusement investi dans la lutte contre les mutilations génitales féminines. Il a modifié son Code pénal afin d'interdire explicitement ces pratiques et a veillé à l'application de ces dispositions : plus de 900 condamnations ont été prononcées depuis 1997. Le Burkina Faso a mis en place un Plan d'action national (2009-2013) pour combattre l'excision, sous la supervision d'un Conseil national.

Parallèlement à cet effort juridique considérable, le pays s'est attaqué à certains aspects spécifiques du problème, notamment par le biais d'un programme mené conjointement par le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en vue d'éliminer l'excision transfrontalière. Dans le cadre de ce programme, le projet de sensibilisation intitulé « l'école des maris » encourage les hommes influents de la communauté à promouvoir l'éducation des filles et la prévention de la violence sexiste.

Dans son « Rapport national Beijing +20 », le Burkina Faso a annoncé qu'entre 2003 et 2010, le pourcentage estimé de jeunes filles ayant été excisées était passé de 65 % à 58 % pour la tranche d'âge des 15 à 19 ans, et de 76 % à 70 % pour celle des 20 à 24 ans.

Source : UNFPA, 2014a.

ainsi que des lois sur les mutilations génitales féminines et autres pratiques traditionnelles néfastes dans le cas de l'Éthiopie et de l'Ouganda (CEA, 2015 : 3-4, 11, 32). Les Codes pénaux du Burkina Faso, de l'Éthiopie, de l'Égypte, du Ghana et du Sénégal ont été actualisés et interdisent désormais explicitement les mutilations génitales. Rien qu'au Burkina Faso, plus de 900 personnes ont été reconnues coupables de cette infraction depuis 1997 (UNFPA, 2014a : 37). L'encadré 6.1 présente les réformes juridiques et politiques qui ont rendu ces avancées possibles. Depuis 2009, d'autres évolutions

juridiques intéressantes ont eu lieu en matière d'égalité des genres : en 2011, la République de Cabo Verde a adopté une loi relative à la violence sexiste, le Botswana une loi sur la violence domestique incluant des voies de recours pour les victimes de viol conjugal et l'Angola une loi contre la violence domestique dont le texte d'application a été adopté en 2013. Parmi les nouveautés figure également la mise en place d'un groupe de travail chargé d'examiner périodiquement la mise en œuvre des instruments relatifs aux droits de l'homme au Mozambique (encadré 6.2).

Enfin, il convient de reconnaître que le droit traditionnel pèse considérablement sur la promotion des réformes concernant les normes juridiques nationales. Dans de nombreux pays africains, de puissants systèmes parallèles de droit coutumier entrent en conflit manifeste avec les efforts entrepris par les États pour créer des cadres juridiques favorables à l'égalité des genres. Le baromètre de la SADC a indiqué que les tensions entre lois traditionnelles et officielles représentaient l'un des plus grands défis à relever pour les États membres (SADC 2014 : 41) et qu'il importait de mieux les comprendre et de les résoudre à l'échelle nationale. Il est nécessaire d'engager une réflexion approfondie sur les normes sociales, les traditions et les croyances qui fondent le droit coutumier et peuvent constituer un frein à l'égalité des genres.

Normes sociales et égalité des genres

Toutes les sociétés – dans les pays développés comme dans les pays en développement – ont, dans une certaine mesure, créé des stéréotypes qui influencent les relations quotidiennes entre hommes et femmes, à la maison, au sein de la communauté et sur le lieu de travail. L'Afrique n'échappe pas à la règle. Les normes sociales font partie de l'ADN des sociétés humaines et codifient leur nature fondamentale. Bien qu'elles soient généralement non écrites, elles orientent les lois et les structures de gouvernance. Elles déterminent les principes coutumiers spécifiques sous-jacents, les

Communication sur la mise en œuvre des instruments relatifs aux droits de l'homme au Mozambique

En 2011, le Mozambique a mis en place un groupe de travail multisectoriel sur les droits de l'homme sous la coordination de son ministère de la Justice. En collaboration avec les organisations de la société civile, le groupe de travail a élaboré un Plan d'action pour la mise en œuvre d'un examen périodique universel au Mozambique. L'objectif consiste à analyser les recommandations et les instruments relatifs aux droits de l'homme qui s'y rapportent afin de déterminer comment les intégrer aux plans nationaux de développement. Il s'agit d'identifier clairement les résultats attendus, les indicateurs de progrès, les moyens de vérification et le calendrier d'exécution. Les coûts et les sources de financement sont également abordés.

En outre, un comité de suivi a été mis en place conformément aux mécanismes de suivi détaillés établis dans le Plan d'action. Par ailleurs, le ministère de la Justice projette de faire réaliser des examens indépendants pour évaluer la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel et orienter le prochain cycle. Lors de l'examen à mi-parcours du Mozambique en juin 2013, l'UNFPA a aidé les autorités à incorporer des recommandations dans le Plan d'action afin de prévenir les grossesses et mariages précoces, la fistule obstétricale, les abus sexuels et les violences à l'égard des femmes.

Source : UNFPA, 2014b.

Les gouvernements africains se heurtent à un dilemme s'agissant de la lutte contre les diverses normes sociales et culturelles qui entravent l'autonomisation des femmes. Les élus et les représentants du gouvernement sont souvent inquiets à l'idée de s'aliéner des circonscriptions électorales ou des groupes socio-économiques en allant trop vite.

valeurs et les comportements socialement acceptables qui sont partagés par les individus appartenant à une même culture. Elles dictent ce qui est normal et ce qui ne l'est pas, ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui est approprié et ce qui est inacceptable dans la plupart des domaines de la vie quotidienne.

De façon consciente ou non, les normes sociales sont le facteur sous-jacent qui affecte la façon dont les informations sont traitées, les décisions adoptées et les actions entreprises. Les membres de la société transmettent ce bien immatériel de génération en génération. Les normes sociales fondent la base éthique et morale de la société. Elles se reflètent dans les lois, les institutions et les politiques africaines. Elles sont aussi à l'origine de certaines des plus grandes réussites et des principales difficultés de l'Afrique.

Depuis plusieurs décennies, toutes les sociétés voient leurs normes et stéréotypes sexistes évoluer en raison des pressions économiques et sociales, de l'accessibilité et de la rapidité de la communication de masse à l'échelle mondiale, de l'importance de l'exode rural, qui est en train de bouleverser la démographie mondiale, et des multiples façons dont les changements opèrent au niveau interpersonnel. L'évolution des normes

sociales qui influent sur les stéréotypes sexistes peut se produire très lentement, voire pas du tout, ou survenir en quelques années et d'une génération à l'autre. Ainsi, ces normes évoluent rapidement dans les pays où des hommes et des femmes disposant d'une éducation plus conséquente et de meilleure qualité intègrent la population active, mettent en place de nouveaux modèles familiaux, notamment en fondant des familles plus réduites, et nourrissent des attentes plus élevées encore pour leurs propres enfants.

L'adhésion de l'Afrique au cadre universel des droits de l'homme entérine les traditions sociales positives lorsqu'elles sont conformes aux grands principes des droits de l'homme, à l'instar des traditions de charité, d'assistance aux pèlerins ou aux personnes nécessiteuses qui ont cours dans de nombreuses sociétés. Dans ce cas, les normes sociales favorisent le droit d'aider les personnes dans le besoin ou d'accorder l'asile aux réfugiés politiques. Mais à l'inverse, une kyrielle de normes sociales néfastes mettent en péril la pleine réalisation des droits de l'homme au lieu de la promouvoir. Il s'agit notamment des normes et traditions s'opposant au principe même de la notion de droits de l'homme et à son application universelle à tous

les êtres humains, sans exception. Toute norme sociale – qu'elle porte sur la race, l'âge, le sexe, l'appartenance religieuse, les préférences sexuelles ou l'origine ethnique – qui cautionne la discrimination est de fait contraire aux droits de l'homme.

Les gouvernements africains se heurtent à un dilemme s'agissant de la lutte contre les diverses normes sociales et culturelles qui entravent l'autonomisation des femmes. Les élus et les autorités sont souvent inquiets à l'idée de s'aliéner des circonscriptions électorales ou des groupes socio-économiques en allant trop vite. Ils appréhendent à juste titre le risque qu'il y aurait à inciter les individus et les responsables communautaires à désavouer et abandonner précipitamment des croyances bien ancrées. Pourtant, les arguments en faveur de la promotion de l'évolution des normes sociales préjudiciables aux femmes sont tout aussi convaincants, sinon plus, comme les chapitres précédents l'ont amplement démontré.

Normes sociales et capacité d'agir

Les inégalités entre les genres, au sein du foyer, sur le lieu de travail et dans la société sont à la fois une cause et une conséquence de ces normes sociales. Un grand nombre de normes sociales sont très positives et jouent un rôle important, puisqu'elles contribuent à renforcer les liens familiaux et communautaires, et favorisent la confiance et l'entraide dans les moments difficiles et en temps de crise. Cependant, certaines normes tolèrent ou ignorent les niveaux élevés de violence à l'égard des femmes et des filles (notamment le mariage précoce), ainsi que les principes définis par les hommes et justifiant une discrimination à l'encontre des femmes et des filles.

Du point de vue africain comme international, les privations et les contraintes qui en découlent témoignent parfois d'une violation persistante des droits de l'homme les plus élémentaires. En outre, ces contraintes sont souvent amplifiées par la pauvreté et le manque d'instruction. L'ensemble de ces problèmes ont des répercussions non seulement sur la vie des femmes, mais aussi

sur les familles et sur le pays, dont ils entravent les progrès respectifs. Dans l'optique de parvenir à l'égalité hommes-femmes, de réduire l'extrême pauvreté et de renforcer la prospérité commune, il est indispensable de libérer les femmes des privations dont la cause profonde est imputable aux normes sociales.

Selon les idées fondatrices d'Amartya Sen formulées dans les premiers rapports sur le développement humain, la « capacité d'agir » se définit comme la capacité de prendre des décisions concernant sa propre vie et d'agir en conséquence pour parvenir au résultat escompté, en l'absence de toute violence, vengeance, ou peur (Banque mondiale, 2014a). La capacité de faire ces choix est souvent synonyme d'« autonomisation ». Les femmes sont souvent systématiquement désavantagées dans leur capacité de prendre des décisions effectives, notamment au sein du ménage, concernant leur emploi, leur mariage et l'âge auquel elles se marient, le nombre d'enfants qu'elles auront ou leur éventuelle participation à la vie politique.

Ainsi, la privation de la capacité d'agir des femmes est souvent liée à trois sources de préjudice majeures : le manque de contrôle sur les ressources du ménage, les attitudes qui les exposent à un risque accru de violence sexiste, et le mariage précoce. Les recherches menées par la Banque mondiale (Klugman *et al.*, 2014) révèlent que près d'une femme sur cinq (18 %) vivant en milieu rural et ayant reçu un niveau d'éducation primaire est soumise aux trois privations majeures de sa capacité d'agir, contre une femme sur 50 en milieu urbain avec un niveau d'éducation supérieur. Deuxièmement, près de la moitié des femmes déclarent subir des privations liées à leur capacité d'agir dans plusieurs aspects de leur vie. Et troisièmement, près d'une femme sur huit est victime de privations liées aux trois sources de préjudice. Au Niger par exemple, presque toutes les femmes subissent des privations liées à au moins l'une de ces sources et près de la moitié (45 %), des privations liées aux trois.

Une analyse plus poussée montre que la privation de la capacité peut être liée à d'autres sources de préjudice, en particulier

Silence social et silence institutionnel se conjuguent, perpétuant ainsi une violence systémique et normalisée à l'encontre des femmes en Afrique.

le manque d'instruction. Près de 90 % des femmes qui n'ont bénéficié que d'un enseignement primaire subissent au moins l'un des préjudices précédemment cités, contre 65 % des femmes qui ont eu accès à un enseignement secondaire ou supérieur. Près d'une femme sur cinq n'ayant bénéficié que d'un enseignement primaire subit des privations liées aux trois sources de préjudice contre une femme sur vingt parmi celles qui ont eu accès à un enseignement secondaire ou supérieur.

Autre source de privation de la capacité d'agir, le manque de contrôle sur les ressources du ménage varie selon que les femmes travaillent ou non et selon leur type d'emploi. En moyenne, les femmes salariées peuvent exercer un meilleur contrôle sur les ressources du ménage que celles qui sont payées en nature ou celles qui ne travaillent pas à l'extérieur. Par exemple, au Mozambique, moins de 20 % des femmes salariées déclarent un manque de contrôle sur les ressources du ménage contre 21 % à 40 % des femmes payées en nature ou n'ayant pas travaillé au cours de l'année précédente.

Selon la même étude de la Banque mondiale, les niveaux d'instruction apparaissent également fortement corrélés au degré d'autonomie sexuelle des femmes, mesuré à l'aune de la capacité d'une femme à refuser des rapports sexuels, à demander à son partenaire d'utiliser un préservatif, ou les deux. Dans dix pays sondés, les femmes disposant d'un niveau d'instruction supérieur bénéficient d'une plus grande capacité d'agir, l'enseignement secondaire offrant souvent des avantages majeurs. Au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Mozambique par exemple, 61 % à 80 % des femmes sans instruction souffrent d'un manque d'autonomie sexuelle contre moins de 20 % des femmes ayant eu accès à une éducation.

Normes sociales et égalité des genres dans le contexte africain

Tendances générales

Selon l'enquête Afrobaromètre 2015, un quart des Africains n'adhèrent pas au concept d'égalité des genres, c'est-à-dire qu'ils sont opposés, voire fortement hostiles au principe fondamental d'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Ce chiffre reflète les normes sociales dominantes attribuant des positions, des rôles et des privilèges différents aux hommes et aux femmes. L'évolution de ces normes sociales est au cœur du défi de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

Les stéréotypes sexistes, s'ils ne constituent pas réellement des normes, sont néanmoins des croyances qui alimentent les normes sociales destructrices. Ils ont globalement été identifiés comme des obstacles à la réalisation de l'égalité des genres et à la promotion des femmes. Les postulats simplistes définissant ce qu'est « une femme », « une femme pauvre », « une jeune femme » et « une femme africaine » sont des stéréotypes sexistes qui imposent des obstacles aux femmes et sont susceptibles de répandre la violence et de justifier les pratiques coercitives à leur encontre.

Ces stéréotypes attribuent des qualités spécifiques à la masculinité et à la féminité, définissant ainsi le rôle que l'on attend de chacun dans la société. Les vertus masculines comprennent notamment la prise de risque, l'agressivité, l'impassibilité et la virilité. On attend des hommes qu'ils subviennent aux besoins de la famille, qu'ils soient des chefs de famille et des décideurs bienveillants. Les femmes en revanche doivent être « obéissantes, attentionnées, bonnes épouses, responsables de l'ensemble des tâches ménagères et des soins à tous les membres de la famille » (Banque mondiale, 2014a). En résumé, les femmes sont appréciées pour leurs qualités d'épouses, de mères et de femmes au foyer (OIT, 2015c). Les normes et les stéréotypes sexistes conduisent par exemple le Nigéria à se percevoir comme un pays « produisant de bonnes épouses et de bonnes mères pour construire la nation » (Odejide, 2014).

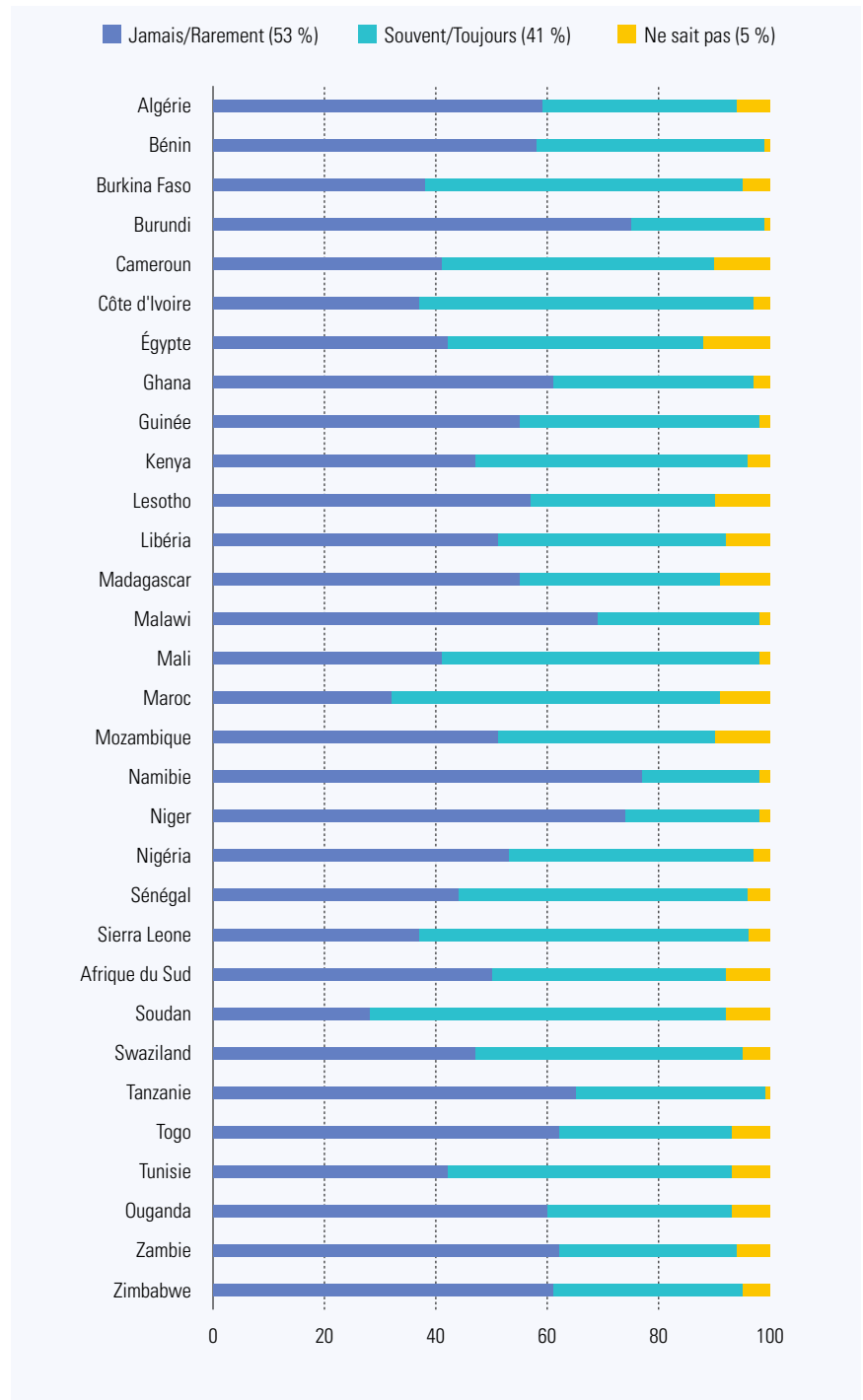
Les stéréotypes sexistes sont largement répandus à travers le continent africain. En 2014, les 51 examens nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing soumis à la Commission économique pour l'Afrique reconnaissent le fait que les normes sexistes conservatrices, fondées sur des stéréotypes de longue date, continuent d'entraver la pleine réalisation des droits des femmes sur le continent africain.

Les chefs traditionnels et religieux contribuent largement à faire obstacle à l'évolution des normes sociales : si un grand nombre d'autres acteurs et expressions sociales reproduisent ces traditions, ces chefs exercent une influence majeure dans de nombreux pays africains. La figure 6.3 illustre la façon dont la discrimination est ancrée chez les dirigeants traditionnels en Afrique. Une forte proportion de citoyens considère que ces derniers traitent, souvent ou toujours, les femmes de façon inéquitable, soit 40 % en moyenne à l'échelle du continent et jusqu'à 60 % dans des pays tels que le Maroc, la Côte d'Ivoire ou la Sierra Leone. Bien que les stéréotypes ne constituent pas des normes, il est impératif d'inclure une réflexion à ce sujet dans la reconstruction des normes sociales affectant les relations entre les genres.

Enfin, les femmes prennent souvent la défense du système normatif qui limite leur propre autonomie. C'est la communauté dans son ensemble (les femmes aussi bien que les hommes) qui façonne et reproduit la notion de normalité. Les femmes contribuent donc à renforcer les normes sociales discriminatoires à leur égard. Les épisodes de violence domestique perpétrés par les belles-mères à l'encontre de leurs belles-filles et le rôle des mères dans la mutilation des organes génitaux de leurs filles ont fait l'objet de nombreuses études. La déconstruction est étroitement liée à la prise de conscience : en effet, les femmes doivent d'abord prendre conscience des répercussions négatives, sur elles-mêmes, de ces traditions qu'elles perpétuent.

FIGURE 6.3

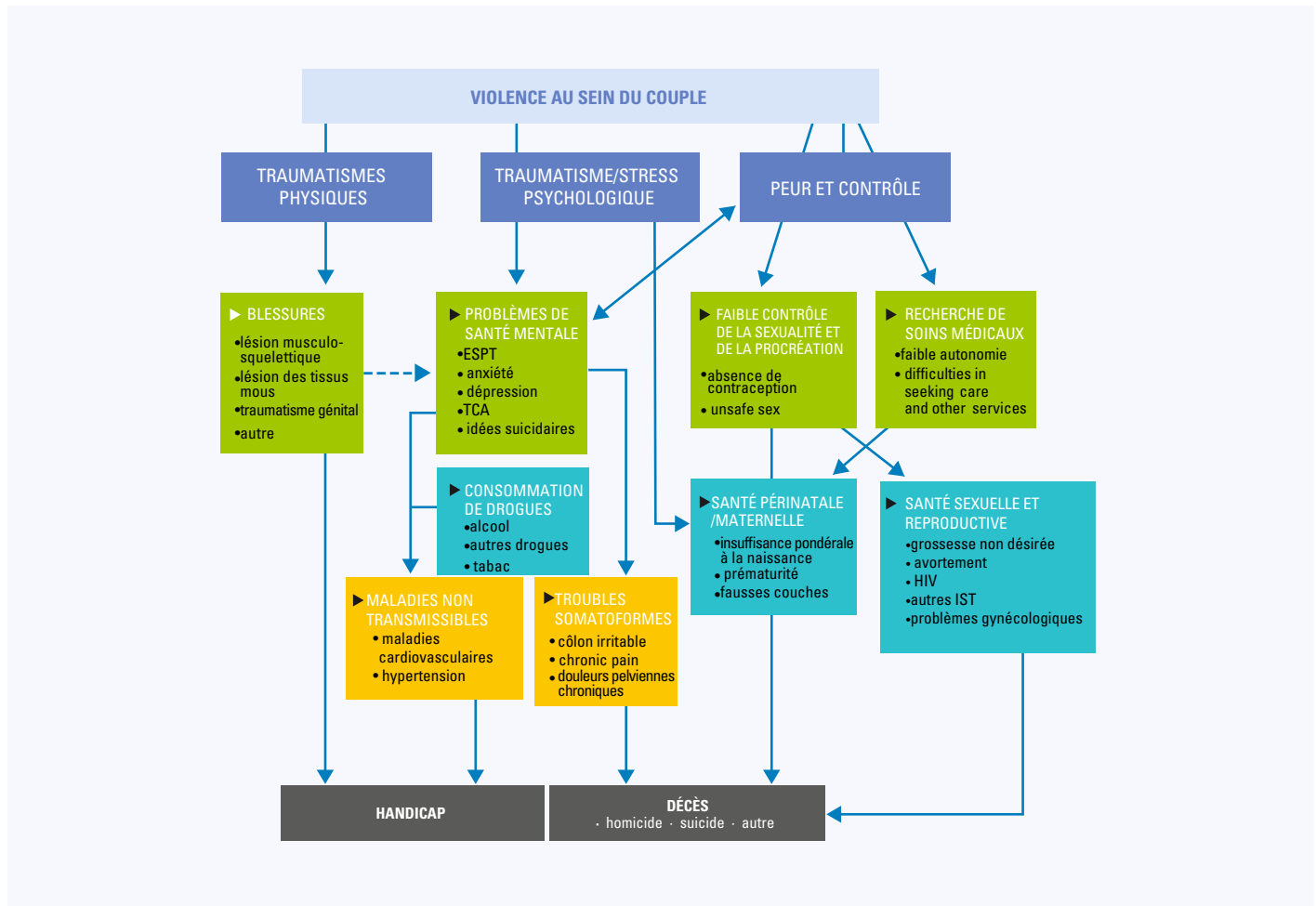
Discrimination exercée à l'encontre des femmes par les chefs traditionnels dans certains pays d'Afrique



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de l'Afrobaromètre 2011/2013 (n = 47 997)

FIGURE 6.4

Impacts de la violence au sein du couple sur le bien-être des femmes



Note : IST – infections sexuellement transmissibles ; ESPT – état de stress post-traumatique ; TCA – troubles du comportement alimentaire. Source : OMS, 2013.

Violence sexiste, dommages physiques et mariages précoces

La violence à l’égard des femmes est devenue socialement acceptée sur l’ensemble du continent africain. La plupart de ces violences ne sont pas perpétrées par des inconnus dans des ruelles sombres, mais par des partenaires, des proches et des voisins. Les hommes qui violent les femmes ne sont pas des agresseurs étrangers ou inconnus. Ils font pour la plupart partie du cercle familial et des proches. Ce sont des hommes considérés comme « normaux » dans une société où la violence est profondément ancrée. L’abandon scolaire précoce des filles est souvent dû

à une grossesse ou au harcèlement sexuel d’enseignants ou d’autres élèves. La violence à l’égard des femmes se manifeste sous de multiples formes : violence domestique, violence au sein du couple, viol, intimidation, harcèlement sexuel, mutilations génitales, etc. L’Afrique enregistre une incidence alarmante de ces violences, alimentée principalement par des normes sociales assignant un rôle inférieur aux femmes (voir figure 6.4 relative aux impacts de la violence sur le bien-être des femmes).

L’angoisse des millions de femmes et de filles africaines qui subissent cette violence au quotidien est à peine perceptible. Les individus concernés, hommes et femmes,

gardent généralement le silence, tout comme les institutions puisque, dans de nombreux pays, on considère la violence domestique comme un problème d'ordre purement privé. D'où la difficulté, pour les victimes, de demander de l'aide en dehors du cercle familial, auprès d'autorités telles que la police, la justice ou les travailleurs sociaux. Seules 6 % des femmes africaines ont déclaré avoir été victimes de violences conjugales, alors qu'on estime que ce type de violence touche en moyenne 37 % des femmes en Afrique subsaharienne (BAD, 2015). D'autres facteurs liés aux normes sociales expliquent la difficulté qu'éprouvent les femmes à signaler ces violences : par exemple la conception selon laquelle le problème « fait partie de la vie », ou la tentative d'échapper à l'opprobre de la société et à la stigmatisation des victimes de violences (Banque mondiale, 2014a). Ce silence à la fois social et institutionnel vient exacerber la violence sexiste en Afrique.

Si l'acceptation de la violence par les femmes est en cours de diminution, elle demeure malgré tout importante. En Guinée et au Mali, plus de 75 % des femmes estiment que les violences conjugales constituent une pratique normale. Dans ces pays, la violence physique à l'égard de l'épouse peut se justifier par différents motifs, tels que le fait d'avoir laissé brûler un repas, de refuser d'avoir des relations sexuelles, de négliger les enfants, de contredire son époux ou de quitter le domicile sans l'en informer (*ibid.*). La sensibilisation doit être renforcée afin que la violence sexuelle et les autres formes de violence au sein du foyer ne soient plus considérées comme normales. La violence sexiste a de nombreuses répercussions négatives sur la santé des femmes, mais aussi dans d'autres domaines moins visibles, tels que la sphère économique. Une étude récente menée en République-Unie de Tanzanie a révélé que les femmes subissant des violences modérées ou graves au sein de leur couple gagnaient respectivement 29 % et 43 % de moins que les femmes qui n'avaient jamais été violentées par leur partenaire.

Les normes sociales liées à la sexualité sont étroitement corrélées à la violence domestique. Pour les jeunes hommes, en Afrique comme

ailleurs, l'expérience sexuelle est souvent associée au fait de devenir un homme socialement reconnu. De telles représentations favorisent la perception du sexe en termes de performance, et en particulier comme un moyen de démontrer ses prouesses. Dans de nombreuses cultures, y compris en Afrique, les jeunes hommes subissent la pression de leurs pairs en matière d'activité sexuelle et ont de multiples partenaires afin d'être perçus comme virils. Ce type de comportement visant l'acceptation par les pairs se perpétue souvent à l'âge adulte. Le patriarcat accorde aux hommes des privilèges en matière de sexualité. La croyance selon laquelle la femme existe pour satisfaire le désir des hommes sur demande fait partie des idées socialement acceptées. Au sein du mariage, cette idée peut conduire à des relations sexuelles non désirées et non consensuelles.

La violence sexiste constitue un danger tant pour les femmes que pour les hommes et les garçons, qui se livrent souvent à des comportements à risque, néfastes pour eux et pour leur communauté. Au Lesotho et aux Seychelles, par exemple, les filles font mieux que les garçons en termes de scolarisation et de performance dans l'enseignement secondaire et supérieur, car les normes et les attentes sociales entravent la réussite scolaire des garçons. Dans d'autres pays d'Afrique, comme en République démocratique du Congo, les garçons courent le risque de devenir victimes d'abus sexuels, y compris par d'autres hommes, ou eux-mêmes auteurs de violences sexistes du fait des normes culturelles liées à la masculinité (BAD, 2014b : 11).

Le problème du mariage précoce est étroitement lié à la violence sexiste. Bien qu'elle viole plusieurs déclarations internationales et africaines, cette pratique persiste en Afrique, où elle est alimentée par les normes traditionnelles et les comportements sociaux. En Afrique subsaharienne, le mariage précoce est une pratique socialement acceptée et fondée sur des croyances traditionnelles et religieuses. Selon certaines croyances locales, le mariage précoce protégerait les filles de dangers tels que le viol, qui compromettrait leur pureté et réduirait leurs chances de se

Dans les sociétés patriarcales qui cautionnent la violence, la résolution des conflits est souvent fondée sur la violence. Dans de nombreux pays africains, la guerre, les conflits civils et les atrocités ont souvent été la règle plutôt que l'exception.

ENCADRÉ 6.3

Programme Berhane Hewan visant à retarder l'âge du mariage en Éthiopie

En Éthiopie, le **programme Berhane Hewan** (2004-2008) a été mis en œuvre afin de retarder l'âge du mariage des filles exposées à ce risque et de fournir une aide aux fillettes déjà mariées. Une large coalition d'acteurs, composée notamment du ministère éthiopien de la Jeunesse et des Sports (devenu par la suite le ministère des Femmes, de l'Enfance et de la Jeunesse), du Bureau de la jeunesse et des sports de la région Amhara, du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), de la Fondation des Nations Unies, de la Fondation Nike, des autorités locales et du Population Council, a œuvré de concert pour concrétiser ce projet.

Le programme a permis de nouer le dialogue avec les anciens en proposant des « marraines » pour accompagner les jeunes filles. Il a également prévu la remise de fournitures scolaires et le versement, sous la forme de transferts monétaires, d'incitations

financières subordonnées au maintien des filles à l'école. Une étroite collaboration et une mise en œuvre conjointe avec le gouvernement ont contribué au succès du programme.

L'évaluation de la période 2004-2006 a révélé une amélioration de la fréquentation scolaire des filles âgées de 10 à 14 ans (de 72 % à 96 %). Les jeunes adolescentes (âgées de 14 ans ou moins) avaient trois fois plus de chances d'être scolarisées et 90 % moins de probabilités d'être mariées. Les participantes au programme ont également amélioré leurs connaissances sur la transmission du VIH et la planification familiale. Le succès de ce programme a inspiré l'élaboration d'un projet de deuxième génération visant à identifier l'approche la plus rentable pour prévenir le mariage d'enfants en Afrique. Le Burkina Faso et la République-Unie de Tanzanie ont rejoint cette initiative.

Source : Erulkar, 2015.

marier. Les facteurs économiques amplifient également cette pratique. Les filles des familles pauvres sont presque deux fois plus exposées au mariage forcé que les filles des familles plus aisées (Banque mondiale, 2014a). Ce chiffre tient notamment au fait que les femmes sont considérées comme des charges financières dans certaines cultures africaines, et les filles, comme des bouches supplémentaires à nourrir. Le mariage d'une fille est donc perçu comme étant avantageux pour la famille, tant sur le plan économique, notamment grâce à la dot, que sur le plan psychologique. Dans le même temps, la différence d'âge entre hommes et femmes dans le mariage conduit à des déséquilibres de pouvoir au sein du couple, ainsi qu'à une faible communication. Par conséquent, c'est en raison de normes sociales profondément ancrées que les stratégies de lutte contre les mariages précoces doivent impliquer les communautés dans un dialogue visant à déconstruire les croyances ancestrales (encadré 6.3).

Stigmatisation sociale, mutilations génitales féminines et VIH/sida

Les croyances sociales liées à la sexualité engendrent également l'une des formes les plus choquantes de violence et de violation des droits imposées à des millions de femmes africaines : les mutilations génitales féminines (MGF). Les parents, y compris les mères, subissent de fortes pressions pour soumettre leurs filles à ces pratiques et se convaincre de leurs effets positifs. Ces croyances, qui reposent sur la tradition, interprètent la mutilation comme un moyen de prévenir la promiscuité sexuelle, comme un rite de passage de l'enfance à l'âge adulte, et comme une condition nécessaire au mariage. Dans certaines communautés, les filles non excisées sont jugées non éligibles au mariage. Les MGF sont aussi interprétées, à tort, comme une technique permettant aux femmes d'être plus fertiles et de mieux remplir leur rôle de mère. On considère également que les organes génitaux féminins, sous leur forme naturelle,

sont malsains et impurs. Ce problème ne touche pas l'ensemble du continent africain, mais certaines régions et communautés où ces pratiques représentent la norme. La remise en cause de cette tradition est une tâche très ardue. Pour ce faire, il convient d'adopter une approche collaborative, impliquant la communauté et les chefs religieux et traditionnels concernés. Le Burkina Faso (encadré 6.1) constitue un exemple de bonne pratique dans ce domaine.

En ce qui concerne le VIH/sida, les rôles et les normes sociales régissant la masculinité peuvent prédisposer les hommes à adopter des comportements à risque. Dans certaines sociétés, le fait d'agir de façon responsable, d'avoir des relations sexuelles sans risque ou de pratiquer l'abstinence peut être considéré comme une attitude peu virile, qui conduit parfois les hommes à s'engager dans des comportements à risque avec des partenaires multiples. Cette association entre activité sexuelle, virilité et identité a de nombreuses conséquences directes sur la prévention du VIH/sida. L'Ouganda est un modèle en la matière : les programmes de prévention du VIH/sida mis en place dans ce pays adoptent en effet une perspective sensible à la dimension de genre. L'approche vise notamment à réduire la vulnérabilité masculine. Ses bons résultats dans le pays sont étonnants, d'autant plus que les programmes axés sur le comportement ont eu un succès très mitigé ailleurs sur le continent. Cela peut s'expliquer par le fait que ces programmes ont su exploiter au mieux d'autres modèles masculins.

L'élément principal qui a permis de faire évoluer le comportement des jeunes hommes a été la participation d'hommes plus âgés disposés à assumer un modèle de masculinité plus responsable. La communication interpersonnelle a joué un rôle déterminant à cette fin. « Nos observations indiquent que la diminution considérable de la prévalence du VIH en Ouganda découle d'interventions de santé publique qui ont déclenché un processus social d'évitement du risque se manifestant par une modification radicale des comportements sexuels. C'est comme si l'on avait eu recours à un vaccin très efficace » (Stoneburner

et Low-Beer, 2004 : 717). Cette approche semble avoir produit des résultats durables et à long terme, tout en renforçant l'idée que le dialogue et la recherche de consensus étaient fondamentaux pour réussir à transformer des modèles de comportement.

Les recherches menées dans différents pays ont démontré les liens entre VIH/sida et violence physique et/ou sexuelle, vues toutes deux comme des facteurs de risque de l'infection à VIH. Dix années de recherche dans les pays africains, dont le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie et l'Afrique du Sud, et plus récemment en Inde, ont systématiquement mis en évidence que les femmes victimes de violence au sein du couple étaient plus susceptibles d'être infectées par le VIH.

À ces liens particuliers entre violence et VIH/sida s'ajoutent la stigmatisation et la persécution des personnes qui ne cachent pas leur situation (encadré 6.4). Les femmes et les hommes souffrant d'une maladie stigmatisante, par exemple infectés par le VIH/sida, sont exposés aux persécutions lorsqu'ils reconnaissent ouvertement leur problème. Ces personnes peuvent ainsi décider de garder le silence afin de se soustraire à cette violence sociale, ce qui peut avoir des conséquences fatales. Outre le traumatisme psychologique et physique, les victimes de viol sont elles aussi confrontées à la stigmatisation et ne disposent d'aucun moyen juridique pour engager la responsabilité pénale de leurs agresseurs.

Violence politique à l'égard des femmes

En Afrique, la violence électorale est devenue une préoccupation croissante ces dernières années. La Côte d'Ivoire, le Kenya, le Nigéria et le Zimbabwe en constituent notamment de bons exemples. Cette violence met un frein à la participation politique dans un contexte où les élections démocratiques se multiplient sur le continent et où un nombre record de femmes se présentent à des élections – et sont élues. Un rapport de 2009 issu d'un colloque de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA) indique que les conflits peuvent exacerber

Facteurs culturels en jeu dans la crise du VIH en Afrique : leçons apprises de la Zambie

Lusaka, Zambie – À 24 ans, Mary a déjà connu un nombre de trahisons suffisant pour toute une vie. Timidement mais posément, cette jeune femme qui semble à peine sortie de l'adolescence explique être tombée malade à 16 ans et s'être vu diagnostiquer une infection à VIH. Après l'incarcération de sa mère (son seul soutien de famille), une tante a pris Mary chez elle, l'obligeant à dormir dans un abri sommaire, derrière la maison. La jeune fille a ensuite été violée par son petit ami. « Je suis rentrée chez moi en pleurant. Je saignais », se souvient-elle. Mary explique avoir gardé le silence, craignant d'être mise à la rue. « Je n'ai rien dit à personne, j'étais seule. » Quatre mois plus tard, elle apprenait qu'elle était enceinte (et séropositive).

Pour le bien de son enfant, une petite fille qui est née non-porteuse du VIH, Mary a pris un traitement antirétroviral. Puis un ami l'a présentée à un pasteur chrétien. « Il a posé ses mains sur moi et m'a dit que la maladie allait partir », se souvient Mary. « Je l'ai cru ». Elle a jeté ses médicaments dans les toilettes et a arrêté le traitement pendant deux ans.

L'année dernière, Mary s'est mariée et a dans un premier temps caché ses antécédents médicaux à son conjoint, craignant d'être une nouvelle fois rejetée. « Il est difficile de déclarer haut et fort que vous êtes séropositive », explique Mary. « C'était mon secret. » Mais un thérapeute l'a finalement persuadée de faire un nouveau test avec son mari. Lorsque le résultat est arrivé, positif pour elle et négatif pour lui, elle est sortie de la clinique en larmes, convaincue qu'elle serait abandonnée. Mais son époux l'a suivie en lui disant que ce n'était pas la fin du monde.

C'est vrai. Mais il est difficile de comprendre pourquoi les gens – famille, pasteur, violeur – ont été si cruels à l'égard de cette jeune femme douce et gentille. Gentille, mais pas fragile. Le fait de révéler sa situation et de raconter son histoire à des étrangers, dans un lieu où la stigmatisation est très forte, démontre un courage personnel hors du commun.

Les histoires comme celle de Mary se comptent par millions et rendent compte de l'une des crises sanitaires les plus pressantes de notre époque. Si d'importants progrès ont été réalisés dans le traitement du sida en Afrique subsaharienne, le taux d'infection à VIH des jeunes femmes, beaucoup plus élevé que celui des jeunes hommes, n'a guère reculé. Avec une population africaine en plein essor (40 % des Zambiens ont moins de 16 ans), une prise de conscience se dessine : l'épidémie de sida deviendra incontrôlable si le nombre d'infections chez les jeunes femmes ne diminue pas fortement et rapidement.

En Zambie, près de 11 % des femmes deviennent séropositives à l'âge de 24 ans. Cette triste réalité s'explique par une diversité de facteurs culturels, et plus particulièrement la violence sexiste et le mariage d'enfants (en dépit de lois nationales interdisant cette pratique). Dans une société dominée par les hommes, les jeunes femmes n'ont souvent pas la capacité de négocier des rapports sexuels protégés ou d'accéder à des services de santé sans l'autorisation de leur partenaire. L'extrême pauvreté, mais également le désir d'acquiescer des biens de consommation leur conférant un statut similaire à celui de jeunes filles issues de milieux plus aisés, peut aussi conduire les jeunes femmes à avoir recours au commerce du sexe.

Les taux élevés d'infection à VIH chez les jeunes femmes représentent une crise sanitaire pour laquelle il n'existe pas de réponse purement médicale. Les normes doivent évoluer. L'autonomisation des jeunes femmes devient une priorité sanitaire majeure.

les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes. Il affirme également qu'en situation de conflit, les abus habituels prennent de nouvelles formes et acquièrent de nouvelles dimensions, les personnes en situation de vulnérabilité étant confrontées à des formes aggravées de violence (EISA, 2009).

Néanmoins, la région a enregistré plusieurs stratégies fructueuses visant à renforcer les processus électoraux et démocratiques. Par exemple, lors des élections présidentielles de 2010 en Guinée, la société civile et les groupes de femmes en particulier ont redoublé d'efforts pour sensibiliser l'électorat au processus démocratique et faciliter la participation des femmes aux élections après des décennies de régime autoritaire. Au Kenya aussi, la violence postélectorale a poussé les militants à proposer plusieurs initiatives permettant d'assurer la tenue d'un processus électoral pacifique au cours de la période précédant les élections de mars 2013.

Reconnue dans d'autres pays africains comme un outil efficace pour prévenir et réduire la violence électorale, la Cellule de crise des femmes¹² a fait partie des initiatives sélectionnées. Cette initiative prend la forme d'une intervention innovante en temps réel qui met en œuvre des activités de défense, de médiation et d'intervention aux côtés des communautés en vue de protéger les électeurs et de favoriser le maintien de la paix, avant et après l'élection. Daisy Amdany, coanimatrice du National Women Steering Committee, un consortium composé de groupes de défense des femmes, a déclaré que la création de la Cellule au Kenya était une bonne chose pour les femmes, mais qu'elle aurait dû être mise en place plus d'un mois avant les élections. Selon elle, « c'est une plateforme très utile pour faire appliquer les droits des femmes et permettre à ces dernières de s'exprimer, car cela a servi à attirer l'attention des forces de l'ordre et du corps électoral. (...) Ce mécanisme peut être utile s'il est à nouveau mis en place pour les élections générales de 2017 ».

En contexte de guerre, de conflits civils et d'atrocités, la violence sexuelle n'est que trop répandue. Dans les situations de conflit,

Source : *The Washington Post*, « The cultural factors at play in Africa's HIV crisis », 22 avril 2016.

Les femmes dans le conflit ougandais

Le retour des ex-combattants à la vie civile après le conflit a eu un impact sur la population féminine. Dans le cadre du conflit qui s'est déroulé dans le nord de l'Ouganda, on a constaté que 72 % des filles avaient reçu des armes et une formation militaire pour combattre dans l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) mais qu'elles étaient souvent les dernières à être libérées en raison de leur rôle essentiel. Cependant, on en sait peu concernant l'impact de la LRA sur la population féminine et plus précisément sur les femmes qui ont été enlevées. Il semble évident que les expériences d'enlèvement, de violences infligées et même de retour à la vie civile vécues par ces anciennes combattantes sont fondamentalement différentes de celles de leurs homologues masculins (Annan *et al.*, 2008).

L'ensemble de la population ougandaise a souffert du conflit, mais ce sont les femmes et les enfants qui ont été les plus touchés. Les femmes ont été agressées sexuellement, mutilées, enlevées et recrutées de force dans l'armée. L'exploitation et la persécution des femmes ont provoqué chez celles-ci des traumatismes émotionnels prolongés, des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida. Désignées culturellement comme celles qui doivent prendre soin de leurs proches, les femmes luttent pour soutenir leur famille et préserver

leur ménage tandis que leurs époux, leurs fils et leurs filles participent aux combats et sont dans l'incapacité de subvenir aux besoins des autres membres de la famille. Elles ont par ailleurs un accès limité aux aides dans les communautés bénéficiaires (De Watteville, 2002). D'autre part, les aides de réinsertion sont les mêmes pour les hommes et pour les femmes, sans que l'on prenne en compte la dynamique particulière du retour des femmes à la vie civile.

Le fait que de nombreuses filles retournent chez elles avec un ou plusieurs enfants est totalement laissé de côté. Cette incapacité à répondre aux besoins réels des femmes rapatriées rend le processus de réintégration plus difficile. Cela est tout aussi vrai pour les femmes qui n'ont pas été enlevées par la LRA. De nombreuses filles ont révélé qu'elles avaient été victimes d'exclusion sociale et de pratiques abusives. Ainsi, si l'on ne parvient pas à mieux identifier ceux qui sont exposés à la violence (et ceux qui la commettent), les facteurs qui influent sur la violence et son acceptation, et les conséquences à long terme de la violence en temps de guerre, il sera impossible de concevoir des programmes de réinsertion efficaces et pertinents (Annan *et al.*, 2008). En résumé, pour être performants, les processus de réintégration doivent prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles.

Source : Carrasco, 2015.

de nouvelles normes sociales sensibles à la dimension de genre voient le jour. Au cours de la guerre civile et du génocide au Rwanda, les femmes ont été visées non seulement en raison de leur origine ethnique mais aussi de leur sexe : elles ont subi agressions sexuelles, tortures, viols, inceste forcé et ablation des seins. Selon diverses estimations, près de 2 500 000 femmes et enfants auraient été violés lors du génocide de 1994 au Rwanda (Nations Unies, 2014). L'utilisation de femmes et de filles rwandaises comme armes de guerre est loin d'être un cas isolé : il n'est pas rare que les femmes soient soumises à des violences sexuelles en vue notamment d'humilier et de punir l'ennemi. En temps de guerre, le viol et la violence sexuelle sont considérés comme

des délits mineurs. La violence sexuelle et sexiste est particulièrement abominable, qu'elle soit commise par des acteurs non étatiques, des forces gouvernementales, voire des soldats de la paix ou des travailleurs humanitaires, comme cela s'est produit en République démocratique du Congo. Comme le montre l'encadré 6.5, les nombreux effets pervers de ces pratiques sur les femmes et les filles peuvent durer longtemps après la fin du conflit.

Une étude portant sur les enfants soldats dans quatre pays africains explique le sort de ces enfants comme suit : « avec un faible niveau de capital matériel et humain, les enfants sont généralement incapables de subvenir à leurs besoins en termes de nourriture et d'abri. Les

ex-enfants soldats finissent souvent dans la rue, dans des gangs, ou retournent prendre part aux conflits » (Young, 2007 : 20). Ils vont alors se trouver exposés au syndrome de stress post-traumatique, mais aussi aux mêmes

problèmes immédiats et concrets que tous les anciens combattants : trouver du travail et un endroit pour vivre. Sauf que ces enfants sont obligés de faire face sans pour autant avoir les ressources d'un adulte.

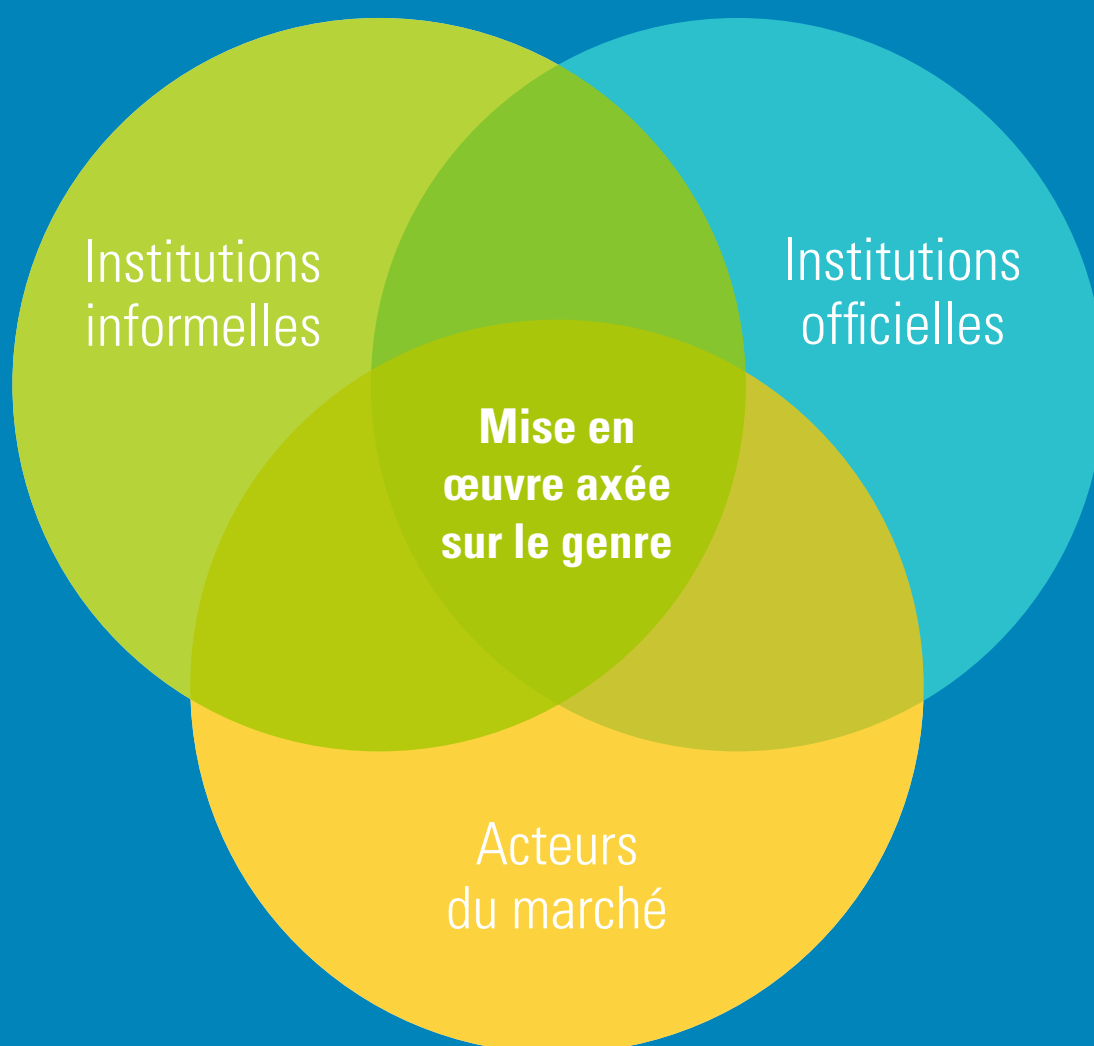
Questions générales relatives aux politiques et à leur mise en œuvre :

Répercussions des normes juridiques et sociales sur la promotion de l'égalité des genres

L'Afrique a accompli des progrès significatifs dans l'adaptation contextuelle des normes juridiques internationales pour la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, mais les normes sociales préjudiciables aux femmes empêchent toujours celles-ci de tirer pleinement parti de leurs droits.

- Le cadre juridique africain de l'égalité des genres demeure théorique pour de trop nombreux pays africains. Le défi pour l'UA, les États et les citoyens africains ne consiste pas à peaufiner les normes juridiques existantes, mais plutôt à s'assurer que les normes régionales sont acceptées et intégrées dans les lois et réglementations nationales et qu'elles sont pleinement mises en œuvre et appliquées.
- Il existe encore aujourd'hui de nombreuses normes sociales ayant une influence négative sur la concrétisation de l'égalité des genres en Afrique. Malgré un certain nombre de lois et de déclarations internationales et régionales sur les droits de l'homme et l'égalité des genres, ces principes sont souvent ignorés ou négligés au niveau national et communautaire du fait des normes sociales omniprésentes.
- Les normes sociales portant atteinte à l'égalité des genres sont présentes dans l'ensemble de la région sous la forme de discriminations à l'emploi et à l'éducation, de violences sexuelles, de mariages précoces, de stigmatisation sociale, de traditions néfastes telles que les mutilations génitales féminines, et d'autres pratiques fondées sur le genre qui limitent les perspectives d'évolution des femmes.
- Il a été prouvé que les normes sociales qui limitent les possibilités des femmes ont en outre un effet délétère sur les hommes et les garçons, ainsi que sur l'ensemble des communautés, car elles entravent le développement humain au niveau des individus et empêchent la société de réaliser son plein potentiel de développement.
- L'expérience montre que si l'on ignore ou si l'on minimise le rôle des normes sociales dans les actions visant à améliorer l'égalité des genres, on réduira les chances de succès de ces dernières.

Recherche d'alliances et de formes de collaborations institutionnelles pour promouvoir l'égalité des genres



Chapitre 7

Réponses politiques et institutionnelles aux inégalités entre les genres

Chapitre 7

Réponses politiques et institutionnelles aux inégalités entre les genres

Le présent chapitre explore les diverses approches politiques et institutionnelles mis en œuvre par les États pour répondre aux inégalités entre les genres. Il recense les enseignements clés et les bonnes pratiques susceptibles d'accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique.

En supposant que la volonté politique d'agir existe, les gouvernements disposent d'un ensemble d'options leur permettant de promouvoir l'égalité des genres. Cela comprend, entre autres, cinq domaines qui se recoupent et se renforcent mutuellement :

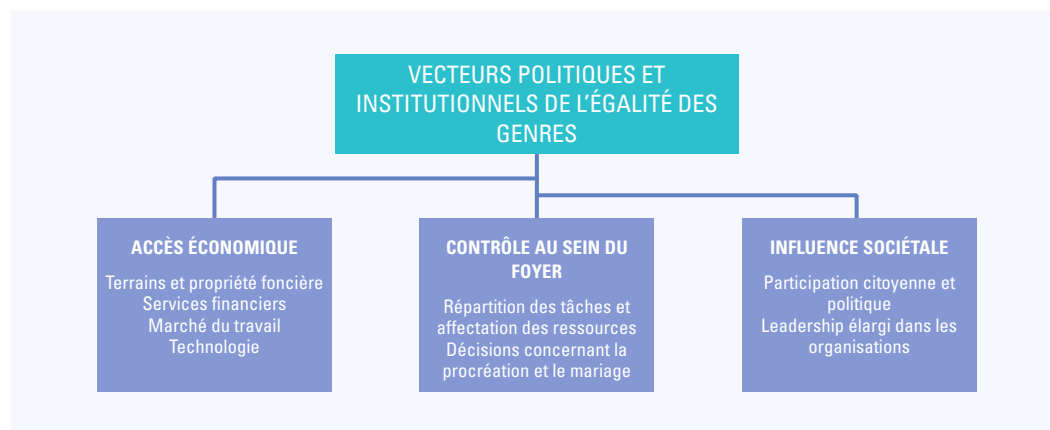
- **la politique à l'échelle macroéconomique et les dépenses publiques ;**
- **les institutions axées sur la dimension de genre ;**
- **les programmes intégrés, les interventions ciblées et les transferts sociaux ;**
- **les lois et règlements ;**
- **les normes sociales.**

Avant d'aborder ces outils politiques et institutionnels, il peut être utile, dans un premier temps, de mettre brièvement en évidence les moyens d'action politiques et institutionnels pouvant influencer sur les questions relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. Comme l'illustre la figure 7.1, il existe principalement trois axes d'intervention possibles – au niveau du foyer, au sein de l'économie et des marchés et dans la société en général. Ces trois contextes reflètent la concrétisation de l'égalité des genres du point de vue des droits, des ressources et de la possibilité de faire entendre sa voix.

Dans cette perspective, la réponse politique et institutionnelle du gouvernement en direction des ménages, du marché et de la société est un processus nécessitant des améliorations et des ajustements constants

FIGURE 7.1

Vecteurs politiques et institutionnels de l'égalité des genres



Source : adapté d'OMS, 2015.

au fil du temps en vue de refléter l'évolution des dynamiques économiques et sociales, pour les femmes comme pour les hommes. Dans cet esprit, nous aborderons ci-dessous les différentes réponses politiques et institutionnelles mises en œuvre par les États africains, et étudierons des exemples en provenance des pays d'Amérique latine et Caraïbes (ALC) et d'Asie qui sont pertinents pour l'expérience africaine.

Politique à l'échelle macroéconomique et dépenses publiques

Du point de vue macroéconomique, tous les gouvernements cherchent à définir des politiques économiques pérennes, qui relèvent de leur propre dynamique interne. Les débats politiques qui en découlent doivent tenir compte de questions telles que le rôle de l'État dans l'économie, la politique monétaire et fiscale, la politique industrielle et commerciale ainsi que les questions sociales et d'équité. Alors que les politiques sont généralement censées être neutres du point de vue du genre, ces débats ont souvent omis de tenir suffisamment compte des effets non intentionnels ou inattendus sur les femmes. Étant donné le nombre croissant d'études démontrant que l'égalité (ou l'inégalité) entre les genres est une variable macroéconomique ayant des effets significatifs sur le développement et sur les taux de croissance économique, la façon dont est élaborée la politique macroéconomique, dans de nombreux pays africains, révèle une lacune importante. L'ampleur et la direction de ces effets varient avec la structure de l'économie, le degré et le type de ségrégation professionnelle, et les politiques macroéconomiques en vigueur.

Dans le contexte macropolitique, la politique fiscale et les dépenses publiques constituent peut-être la preuve ultime et décisive de l'engagement d'un gouvernement en faveur de l'égalité des genres. En théorie, l'égalité des genres peut être intégrée aux lois, politiques, programmes et institutions, mais, en fin de compte, ce sont les ressources mises à disposition et l'efficacité avec laquelle

TABLEAU 7.1

Affectation des dépenses en faveur de l'égalité des genres dans certains pays africains

Pays	Pourcentage du budget national affecté à la promotion de l'égalité des genres
Tchad	20
Cameroun	10
Guinée	10
Lesotho	5,9
Botswana	5
Namibie	2,9
Burkina Faso	>2
Sao Tomé-et-Principe	0,5
Mali	0,30-0,40
Rwanda	0,24
Libéria	0,23
République du Congo	0,20
Togo	0,12

Source : CEA, 2014.

elles sont exploitées qui témoignent d'un engagement réel. S'il est vrai que l'affectation de ressources financières et humaines en faveur de l'égalité des genres a augmenté depuis 1995, ces ressources n'en demeurent pas moins assez faibles.

Le tableau 7.1 dresse un état des lieux qui donne une idée de la difficulté d'évaluer les effets de la politique macroéconomique et budgétaire sur la question de l'égalité des genres. Les calculs permettent de déduire que ce sont les programmes et dépenses classés comme étant spécifiques au genre qui sont mesurés au niveau des pays. Ils ne prennent pas en compte le fait que les dépenses publiques générales profitent différemment aux hommes et aux femmes ou limitent l'autonomisation de ces dernières. Le tableau soulève également la question du mode de classification, par les États africains, des allocations budgétaires en faveur de l'égalité hommes/femmes exprimées en pourcentage des dépenses budgétaires totales. Ce pourcentage varie de 20 % au Tchad à 0,12 % au Togo. Cependant, tous les gouvernements n'ont pas attribué explicitement une allocation budgétaire

En théorie, l'égalité des genres peut être intégrée aux lois, politiques, programmes et institutions, mais, en fin de compte, ce sont les ressources mises à disposition et l'efficacité avec laquelle elles sont exploitées qui témoignent d'un engagement réel.

dédiée à l'égalité des genres dans leur budget général, même si des ressources spécifiques sont consacrées à ce type de dépenses.

Les lacunes dans les informations du tableau 7.1 démontrent qu'il est important d'analyser l'impact des budgets nationaux globaux sur l'égalité des genres. Le suivi des engagements gouvernementaux en la matière – à travers toutes les catégories de dépenses – est nécessaire à la fois pour établir la proportion des dépenses et identifier les résultats escomptés. En 2009, un peu plus de 20 % des pays africains ont adopté le *gender budgeting*, c'est-à-dire l'intégration de la dimension de genre dans leur budget, et ce, à l'initiative de la société civile ou du gouvernement lui-même. En 2014, cet élément constituait une recommandation clé de la 9^{ème} Conférence régionale africaine sur les femmes, ce qui montre qu'il existe une grande marge d'amélioration dans ce domaine. Outre l'analyse sensible au genre par catégories budgétaires, il convient de porter une plus grande attention au rôle d'autres choix politico-économiques, tels que l'impact de la politique fiscale sur les femmes, les conséquences positives mais aussi potentiellement négatives de la décentralisation des recettes, et la capacité de planification et de modélisation budgétaire tenant compte de la dimension de genre.

La région Amérique latine et Caraïbes (ALC) offre un exemple d'engagement budgétaire utile pour l'Afrique. Au cours des 15 dernières années, la région a alloué près de 0,4 % de son PIB au financement de divers types de programmes de transferts monétaires conditionnels (TMC) (CEPALC, 2013 : 50). Plus précisément, les allocations de fonds pour les TMC représentaient environ 10 % de toutes les dépenses publiques en faveur de l'éducation, qui varient entre 3,9 et 4,5 % du PIB depuis 2000. Les programmes de TMC en Amérique latine et Caraïbes ont été financés à la fois par des budgets nationaux ordinaires et par des emprunts auprès de la Banque mondiale ou de la Banque interaméricaine de développement (BID).

Les transferts monétaires conditionnels sont devenus le principal outil stratégique pour combattre la pauvreté, l'extrême pauvreté et

les inégalités ; cependant, ils ne visent pas spécifiquement à réduire les inégalités entre les genres mais la pauvreté, définie dans un sens plus large. En Amérique latine et Caraïbes, ces versements sont le reflet d'une volonté politique renouvelée de concrétiser le développement humain et la réduction de la pauvreté. Il n'aurait pas été possible pour les programmes de TMC, sans ces niveaux d'engagement financier, de toucher plus de 25 millions de ménages et plus de 100 millions de personnes. Cela représente presque 20 % de l'ensemble de la population de la région ALC, un taux qui suppose de véritables efforts nationaux de développement dépassant les simples interventions expérimentales ou à plus petite échelle, plus fréquentes (CEPALC, 2013 : 50).

Les gouvernements et organismes de développement africains doivent exploiter davantage le potentiel de l'investissement public pour la promotion de la croissance inclusive en faveur des femmes au niveau local. Le Mozambique peut servir d'exemple à d'autres pays africains : on y a tiré parti des compétences des femmes en les impliquant dans des projets de développement urbain dans les années 1990, durant la période de reconstruction d'après-guerre (encadré 7.1). En travaillant en partenariat avec les communautés locales, les gouvernements leur offrent l'occasion de définir leurs besoins et de défendre leurs intérêts. Conçus en partenariat, les projets de travaux publics peuvent créer de nouveaux emplois et exiger des facteurs de production locaux pouvant être fournis par la population locale, en particulier les femmes, avec des avantages économiques et sociaux importants pour les communautés. Les projets de construction de logements offrent d'autres possibilités d'investissements pouvant également être mises à profit, en appui des efforts nationaux visant à corriger les inégalités sociales.

Mobiliser les ressources des entreprises privées et des organisations internationales en faveur de l'égalité des genres est une exigence permanente. La participation de la Banque africaine de développement (BAD) à des initiatives telles que « African Women in Business » et « Growth-Oriented Women

Programme de développement périurbain au Mozambique

En 1991, dans le cadre de son programme d'urbanisme, l'association mozambicaine pour le développement urbain (Associação Moçambicana para o Desenvolvimento Urbano, AMDU) a mené une étude dans les zones périurbaines de Maputo afin de définir les priorités des communautés et de recueillir des données socio-économiques.

L'étude a notamment révélé que les écoles maternelles étaient considérées comme une priorité par l'ensemble de la communauté. Cela reflétait en partie les conditions de surpopulation et de pauvreté urbaine à la fin de la guerre, où les enfants étaient souvent laissés sans surveillance pendant que les parents allaient travailler à la ferme ou à l'extérieur. L'AMDU a attiré l'attention sur les écoles maternelles afin de mobiliser les communautés des zones urbaines. De nombreux membres de la communauté, des experts extérieurs et des administrations locales ont ainsi été associés à la construction et à l'organisation de ces établissements.

À Maputo, ce sont les femmes qui ont participé majoritairement à la construction des projets de l'AMDU. En 1996, 300 femmes et 78 hommes étaient employés dans divers travaux de construction nécessitant une main-d'œuvre abondante. Au total, près de 4 100 personnes ont été employées temporairement dans le cadre du programme d'urbanisme au cours de la période 1993-1996. Douze écoles maternelles ont été construites dans six quartiers, ainsi qu'un centre de formation. En outre, un centre culturel, deux écoles et un centre de santé ont été réhabilités. Quinze latrines, trois fours à pain communautaires et plusieurs routes ont également été construits.

Certaines écoles maternelles ont permis de générer des activités rémunératrices pour les femmes. Parmi les autres activités urbaines promues par l'AMDU, on peut citer de nouveaux systèmes de ramassage des ordures, la construction de latrines et l'entretien de voies urbaines. Suite à ces activités de l'AMDU, les autorités municipales se sont intéressées au développement périurbain.

Source : Carresco, 2015.

Entrepreneurs » (initiative de l'OIT) sont des exemples positifs de ce qui doit se développer sur le continent africain. Les besoins financiers pour faire progresser l'égalité des genres et le développement humain en Afrique sont considérables, c'est pourquoi il est important de mobiliser des ressources privées pour compléter le financement des dépenses publiques.

Institutions axées sur le genre

La plupart des pays africains se sont alignés sur les pratiques internationales en créant des institutions en faveur de la promotion de la femme. Ces nouveaux mécanismes institutionnels relatifs aux questions d'égalité

des genres revêtent de nombreuses formes ; il s'agit notamment de ministères thématiques ou de secrétariats ministériels chargés des problématiques concernant les femmes, qui constituent dans certains pays des mécanismes institutionnels majeurs. Mais le bilan de ces institutions demeure mitigé. Certaines n'ont probablement pas bénéficié d'un soutien total du gouvernement, ce qui a entraîné leur marginalisation, les questions de genre étant reléguées à un seul ministère ou organisme extérieur au gouvernement.

L'autre modèle institutionnel consiste à adopter un cadre dans lequel de multiples institutions sont responsables des droits des femmes. Cette approche a également rencontré un succès variable. En Afrique du Sud, plusieurs mécanismes ont été cités en

La plupart des pays africains se sont alignés sur les pratiques internationales en créant des institutions en faveur de la promotion de la femme prenant la forme de ministères, de services ministériels ou encore d'organismes spécialisés. Cependant, le bilan de ces institutions demeure mitigé.

ENCADRÉ 7.2

Participation accrue des femmes aux décisions relatives à la santé procréative en République-Unie de Tanzanie

En République-Unie de Tanzanie, le projet intitulé « Stronger Voices for Reproductive Health » a été mis en place dans le district de Geita de 2001 à 2006. Il a offert aux femmes la possibilité de participer activement à la mise en place de services d'information et de santé.

Le projet a débuté par des réunions visant à atteindre, de façon participative, un consensus entre les parties prenantes sur l'identification des problèmes de la communauté en matière de santé procréative et sur la façon de les traiter. Parmi les problèmes identifiés figuraient l'absence de sensibilisation au port du préservatif, le droit des femmes à la vie privée, et la nécessité d'un suivi pour les cas de violence sexiste. Des ateliers ont été organisés dans les villages et des efforts ont été déployés pour atteindre un équilibre

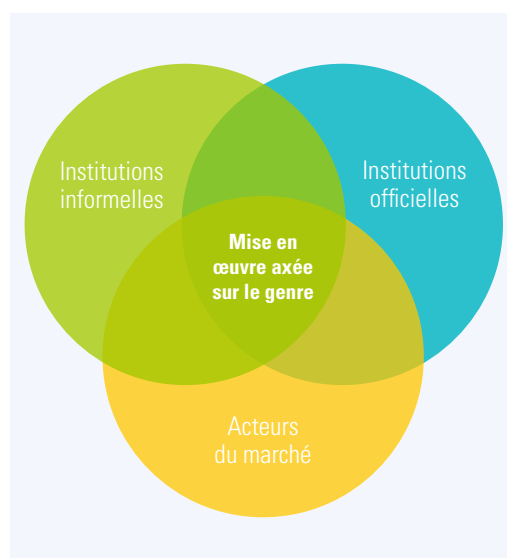
entre les genres et faire participer les personnes particulièrement vulnérables.

Des modules de formation ont été mis en place sur divers sujets : l'anatomie masculine et féminine liée à la santé sexuelle et génésique, la grossesse, la planification familiale, les maladies sexuellement transmissibles et la prévention du VIH/sida. Ces modules portaient également sur les dimensions de l'épidémie liés à la notion de genre, les droits relatifs à la santé sexuelle et génésique et la violence sexiste. Des fonctionnaires et des prestataires de services de santé ont par ailleurs bénéficié d'une formation et d'un soutien institutionnel afin de les aider à mieux répondre aux besoins et aux demandes des femmes à l'échelon communautaire.

Source : UNFPA et Harvard School of Public Health, 2008 : 19-25.

FIGURE 7.2

Collaboration institutionnelle en matière d'égalité des genres



Note : L'interaction de ces trois éléments permet d'enclencher une mise en œuvre axée sur le genre.

Source : préparé par l'équipe du RDH Afrique.

exemple, mais dans d'autres pays comme au Bénin, les missions redondantes entre institutions ont créé une confusion, entravant l'efficacité des programmes¹³. Les différentes institutions étatiques présentent différents niveaux d'engagement politique et divers degrés de collaboration avec d'autres parties prenantes, notamment la société civile, les donateurs internationaux et les organismes régionaux et internationaux.

L'élaboration de modèles institutionnels efficaces favorisant l'égalité au sein de la société doit être conçue comme une responsabilité partagée entre le secteur privé et la société civile, qui se compose de nombreuses institutions formelles et informelles (figure 7.2). En Amérique Latine et Caraïbes, le projet de la BID « Women Entrepreneurship Banking » a fourni des incitations aux institutions financières locales afin de stimuler l'octroi de prêts aux PME dirigées par des femmes.

D'autres organisations telles que l'OIT ou des sociétés privées comme Coca-Cola et Goldman Sachs ont mis en place des interventions similaires. En 2002, l'OIT a lancé l'initiative « Women's Entrepreneurship Development » pour aider les entrepreneuses

à créer, renforcer et développer leur entreprise dans les pays en développement. À ce jour, plus de 60 000 femmes ont bénéficié de cette aide. Fin 2012, près de 300 000 femmes avaient reçu une assistance de la part de Coca-Cola dans les domaines de la formation commerciale, des services financiers, du mentorat et du réseautage afin de lancer et développer leur petite entreprise et rejoindre les chaînes d'approvisionnement de la société. On estime que le nombre de femmes bénéficiaires atteindra les 5 millions d'ici à 2020. En ce qui concerne Goldman Sachs, l'entreprise a lancé en 2008 une initiative quinquennale dotée d'un budget de 100 millions de dollars visant à apporter une formation commerciale, des opportunités de réseautage et de mentorat à 10 000 entrepreneuses dans les régions en développement (Goldman Sachs, n.d.).

Les organismes internationaux, les entreprises privées et la société civile ont un rôle de premier plan à jouer pour engager des ressources destinées à la promotion de nouvelles opportunités pour les femmes et au rééquilibrage des règles du jeu. Leur rayon d'action n'atteindra jamais la couverture universelle des services publics mais leur capacité de mobilisation des fonds peut faire la différence. C'est pour cette raison qu'il leur est nécessaire de consacrer leur pouvoir d'achat et d'investissement à la lutte contre les inégalités entre les genres. Si la portée de ces programmes semble limitée lorsqu'on la compare à l'ampleur du défi que représente l'égalité des genres en Afrique, ils y contribuent tout de même grandement. Les investissements privés se sont avérés utiles pour l'autonomisation des groupes de femmes participantes, créant de nouvelles opportunités pour celles-ci, leur famille et leur communauté, tout en favorisant de nouveaux modèles institutionnels pouvant être reproduits.

Programmes intégrés, interventions ciblées et transferts sociaux

Il est clair que des dépenses plus importantes constituent un élément indispensable de

tout engagement national durable en faveur de l'égalité des genres. Mais la qualité et l'efficacité des programmes et des initiatives nouvelles ou existantes revêtent tout autant d'importance. La présente section étudie certains programmes qui ont été expérimentés en Afrique afin d'améliorer la situation économique des femmes et qui ont le mérite d'offrir également d'importants avantages sur le plan social. Les types de programmes et de projets examinés ici peuvent cibler directement ou indirectement les femmes, avec l'objectif global de créer des avantages pour la communauté en octroyant aux femmes un rôle d'actrices du changement.

Conception, mise en œuvre et suivi des programmes participatifs

En Afrique, en Asie et en Amérique latine, la participation des femmes à la prise de décisions relative aux projets et aux programmes n'est pas un concept nouveau. Quel que soit le type de projet ou de programme mis en place, les femmes doivent être associées tout autant que les hommes aux décisions qui auront un impact sur leur bien-être.

La participation effective des bénéficiaires améliore de façon incontestable les chances de succès du projet. L'encadré 7.2 illustre l'importance de la participation accrue des femmes dans un projet communautaire de santé procréative en République-Unie de Tanzanie, dans le cadre duquel les femmes ont été associées à l'identification des problèmes et des besoins ainsi qu'aux interventions pour y remédier.

La démarche participative décrite dans le projet de santé communautaire de la République-Unie de Tanzanie ne se limite pas à des projets de petite envergure. Au Viet Nam, une initiative de la Banque mondiale, dotée d'une enveloppe budgétaire de 250 millions de dollars US démontre le potentiel de ce type de démarche dans le cadre de projets à grande échelle. Dans ce cas précis, il a été proposé à des communautés autochtones locales vivant dans la pauvreté, principalement des femmes, de participer aux étapes de conception et d'auto-évaluation du projet. Grâce à une

bonne répartition des tâches et à l'accès aux technologies appropriées, les femmes ont pu participer à la mise en œuvre de l'initiative au même titre que les hommes. Cette approche a permis d'obtenir des résultats remarquables en termes de développement : une meilleure sensibilisation, une augmentation des revenus des ménages et une utilisation judicieuse des compétences techniques ; autant de réalisations qui ont été rendues possibles du fait de la participation des femmes.

Le processus de suivi et évaluation (S&E) représentent un autre élément clé de la conception et de l'exécution des projets et programmes. Il améliore non seulement la transparence et la responsabilité ainsi que l'autonomie générale des femmes en tant que sujets de développement, mais il alimente également, de façon permanente, l'analyse axée sur le genre sur les effets de la mise en œuvre, à partir de données empiriques.

La ventilation des données par genre a joué un rôle clé en Amérique latine et Caraïbes, constituant ainsi la base des progrès en matière d'égalité des genres. De nombreux pays d'Amérique latine ont mis en place des observatoires, des centres de recherche et des groupes de réflexion exclusivement dédiés à la collecte, l'analyse et la publication de données ventilées par sexe et d'indicateurs relatifs à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres. Les données ventilées par genre sont essentielles pour bien comprendre les problèmes des femmes et concevoir des actions efficaces pour y remédier. Les entités publiques et privées produisant ce type de données se trouvent en Bolivie, en Argentine, en Colombie, au Mexique, au Venezuela, au Chili et dans bien d'autres pays de la région. Il s'agit d'organismes de contrôle émettant régulièrement des recommandations publiques fondées sur des données probantes, qui apportent un soutien précieux aux femmes afin qu'elles puissent s'exprimer et donner leur point de vue.

En Afrique, on constate qu'un nombre croissant de pays utilise des données ventilées par genre pour orienter leurs politiques publiques. Certains d'entre eux travaillent en partenariat avec des universités nationales ou des organisations internationales pour

améliorer la dimension axée sur le genre de leurs données statistiques. En 2014, la CEA a travaillé avec le Cabo Verde, le Cameroun, l'Éthiopie, la Tunisie et la Zambie afin de mesurer la capacité de ces pays à collecter, analyser et présenter des statistiques tenant compte de la dimension de genre et des données ventilées par genre à l'échelle nationale. Ces premières étapes sont prometteuses. Les efforts doivent cependant se poursuivre pour garantir l'efficacité des interventions. En outre, il faudrait également ventiler les données selon d'autres critères, tels que le lieu ou l'origine ethnique, afin de pouvoir comparer la situation des femmes en zone rurale et en zone urbaine.

La technologie s'est avérée précieuse en ALC pour améliorer l'efficacité et l'efficience du suivi des progrès en faveur de l'égalité des genres. Les programmes de TMC décrits plus haut sont à la pointe de la technologie en matière d'aide sociale. La technologie a été appliquée avec succès aux méthodes de délimitation géographique et de ciblage des ménages, ainsi qu'aux paiements destinés aux femmes. Ces paiements sont aujourd'hui fiables, le bon montant étant distribué au bon moment et à un coût très faible. Cela permet aussi de veiller au respect de la conditionnalité des paiements. Pour cela, il a fallu échanger des flux d'information complets et rapides entre les nombreux acteurs par le biais de systèmes d'informations de gestion et de suivi-évaluation appropriés. Les programmes de transferts monétaires exigeant une bonne coordination entre de nombreuses parties – le programme lui-même, les prestataires de services de santé et d'éducation, l'organisme de paiement, et bien souvent les gouvernements sous-nationaux à un ou plusieurs niveaux – le partage de l'information était donc primordial. Grâce aux dispositifs de suivi qui leur étaient assortis, les programmes de TMC en Amérique latine et Caraïbes ont encouragé la participation des citoyens et favorisé les systèmes d'audit social. L'expérience de cette région offre des enseignements utiles qui peuvent être reproduits en Afrique aux fins d'améliorer les investissements axés sur le genre au sein des différentes économies nationales.

Certification du PNUD en matière d'égalité des genres : enseignements tirés de l'Amérique latine et Caraïbes

Le label « égalité des genres » (GES) destiné aux entreprises publiques et privées est le résultat d'une action collective concertée, réunissant des gouvernements nationaux, des entreprises privées et la société civile en vue d'établir et de faire aboutir des normes favorisant l'autonomie des femmes. Les entreprises participantes qui respectent les exigences de certification se voient attribuer le label – symbole de l'égalité des genres sur le lieu de travail, qui certifie que l'entreprise promeut activement l'égalité entre ses employés.

Le label « égalité des genres » offre des avantages, aussi bien pour l'État qui le met en œuvre que pour les entreprises partenaires. Pour le premier, le label représente un moyen concret d'intégrer l'égalité des genres pour faire reculer l'écart entre les genres. Les entreprises privées qui ont participé à cette initiative font état quant à elles de nombreux avantages, dont le renforcement des compétences et de l'implication de leur personnel et l'amélioration de l'image de l'entreprise en termes de responsabilité sociale. Le PNUD apporte son aide aux gouvernements et aux entreprises tout au long du processus.

Depuis 2007, le PNUD fournit une assistance aux États et aux entreprises d'Amérique Latine participant à ce programme de certification. Lancé dans un premier temps au Costa Rica, en Uruguay, au Brésil et au Chili, le programme est désormais opérationnel dans 12 pays de la région et concerne plus de 400 entreprises. Conçu comme un moyen, pour le secteur privé, de favoriser l'égalité des genres et d'améliorer l'autonomisation économique et sociale des femmes, ce label aide un nombre croissant d'entreprises à mettre sur pied un système de gestion des ressources humaines plus équitable, qui tienne compte de la dimension de genre.

En outre, les entreprises indiquent que l'adoption de mesures liées aux exigences de certification a permis d'accroître l'engagement des employés, de réduire l'absentéisme et d'attirer une plus grande diversité de talents. En adoptant des règles du jeu équitables pour les femmes, les économies nationales prospèrent et stimulent la croissance du PIB.

Source : PNUD, 2016.

Enfin, le secteur privé doit être associé au suivi des progrès en matière d'égalité des genres. Il est nécessaire de contrôler l'évolution des capacités des entreprises privées à offrir un environnement professionnel exempt de discrimination. Une autre expérience de la région ALC qu'il pourrait être intéressant de dupliquer consiste à tirer profit des ressources des entreprises privées pour financer le suivi de leurs propres avancées. Au cours des dix dernières années, la région a expérimenté avec succès un modèle de certification permettant de suivre et de promouvoir l'égalité des genres parmi les employés des entreprises et des institutions. Ce modèle a produit des résultats et des impacts qui ont fait l'objet de rapports, de communications et de présentations au niveau national et sous-national, et qui mettent en avant les bonnes pratiques tout en assurant le suivi des réalisations accomplies. L'encadré 7.3 présente certaines particularités du modèle. Il est possible, pour les pays africains, d'adopter

des systèmes de certification similaires qui favorisent une plus grande égalité entre les genres sur le lieu de travail, tout en exploitant des ressources privées pour suivre les réalisations. Les efforts pourraient débiter au niveau national, en incitant les entreprises internationales à se faire certifier sous le label « égalité des genres » dans le but de produire un effet d'entraînement auprès d'entreprises grandes et moyennes d'abord, puis d'autres entreprises du secteur formel, par la suite.

Transferts sociaux tenant compte de la problématique hommes-femmes

Les programmes de sécurité sociale sont un moyen d'indemniser les femmes, qui supportent la plus grosse part des responsabilités sur le plan du travail non rémunéré et qui sont défavorisées sur le plan économique. C'est pour cette raison que des programmes de transferts monétaires voient actuellement le jour en Afrique en réponse

à la pauvreté et à la vulnérabilité. Comme l'indique le Rapport 2015 sur la situation des femmes dans le monde, les activités de soin non rémunérées représentent une sorte de « subvention » pour les gouvernements. S'il est difficile d'estimer la valeur de ces sommes dans les différents pays, il est possible d'affirmer qu'elle est non négligeable. Le besoin de soins ayant augmenté avec l'épidémie de VIH/sida, l'apparition de la maladie à virus Ebola et le vieillissement de la population, la charge des soins non rémunérés pesant sur les femmes est énorme.

Différents programmes ont été mis en place, allant des transferts ponctuels en cas d'urgence aux prestations sociales non contributives et non conditionnelles en passant par les programmes de TMC. Par exemple, la composante « Soutien direct » du Programme éthiopien « Productive Safety Net » et le programme kenyan « Hunger Safety Net » ont tous deux vu le jour en réponse à l'insécurité alimentaire dans ces deux pays. Le programme « Livelihood Empowerment against Poverty (LEAP) » mis en œuvre au Ghana, véritable stratégie de réduction de la pauvreté à court terme en vue d'encourager le développement humain à long terme, constitue lui aussi un programme de transfert monétaire, offrant des fonds et une assurance santé aux ménages ghanéens les plus pauvres. En juillet 2013, le programme avait aidé plus de 70 000 ménages à travers le pays, au titre d'une dépense annuelle d'environ 20 millions de dollars US, dont la moitié était financée par les recettes publiques générales.

Le Rapport 2011 sur les OMD en Afrique a étudié l'évolution des programmes de protection sociale dans le contexte africain et mis en évidence certains domaines clés qui nécessitent une attention particulière. Le Cadre stratégique social pour l'Afrique, établi en 2008 par l'Union africaine, proposait un ensemble minimum de mesures de protection sociale essentielle ciblant les soins de santé et les avantages sociaux pour les enfants, les travailleurs du secteur informel, les chômeurs, les personnes âgées et les personnes handicapées. Le lancement de la Plateforme pour la protection sociale en Afrique a contribué à la dynamique visant

à mettre en place une protection sociale panafricaine. La Déclaration de Khartoum sur le renforcement des mesures de politique sociale en faveur de l'inclusion sociale, qui définit une approche globale de la protection sociale, a été adoptée en 2010 (BAD et al., 2011).

Une analyse portant sur 123 programmes de protection sociale en Afrique subsaharienne révèle leurs incidences positives sur la réduction de la pauvreté et l'exclusion sociale. Parmi ces retombées, on peut noter l'accroissement de la scolarisation des enfants, la diminution du redoublement et de l'absentéisme, la baisse du nombre de grossesses chez les adolescentes et l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et de l'emploi des femmes. Au Mozambique, par exemple, la probabilité pour les femmes d'obtenir un emploi a augmenté de 24 % grâce au programme mis en œuvre (Soares et Teixeira, 2010). Les socles de protection sociale sont un moyen peu coûteux de réduire la vulnérabilité et le dénuement, et ont souvent des effets multiplicateurs sur la croissance économique.

Les résultats de la modélisation pour le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie montrent en effet qu'une protection sociale de base peut jouer un rôle important dans les stratégies de réduction de la pauvreté, dans les pays à faible revenu. L'introduction de pensions de base pour les personnes âgées et handicapées, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie, n'améliorerait pas uniquement le niveau de vie du bénéficiaire mais aussi celui des autres membres de la famille, en particulier les enfants, les aides financières étant généralement partagées au sein du ménage. Au Sénégal, la combinaison d'une pension de vieillesse et d'invalidité et d'une allocation sociale pour les enfants en âge d'aller à l'école permettrait de réduire les taux de pauvreté alimentaire de 40 % et l'intensité de la pauvreté de plus de moitié. Alors que les prestations familiales touchent tous les groupes d'individus dans les mêmes proportions, les pensions de vieillesse et d'invalidité ont un effet plus prononcé sur les personnes âgées, en particulier les femmes, et les membres de leur famille.

Selon une étude menée en République-Unie de Tanzanie, un système de pension vieillesse universelle permettrait de réduire le taux de pauvreté de 9 %, avec des retombées accrues pour les femmes âgées (36 %) et les hommes âgés (24 %) vivant dans des ménages multigénérationnels. On pourrait obtenir un effet plus équilibré avec un système de prestations familiales pour les enfants en âge d'aller à l'école, ce qui se traduirait par une baisse du taux de pauvreté d'environ 30 %. La combinaison de ces deux prestations sociales permettrait de réduire les taux de pauvreté de 35 %, avec des retombées encore plus importantes pour les ménages composés d'enfants et de personnes âgées (baisse de 46 %). Les transferts monétaires ciblés permettent d'obtenir une baisse globale de la pauvreté de 7 %. Pour les femmes et les hommes âgés, la baisse est plus importante (18 et 12 % respectivement) et pour les personnes vivant au sein d'un ménage dont aucun membre ne travaille, la baisse obtenue est de 46 % (Gassmann et Behrendt, 2006).

L'OIT a estimé que le coût annuel brut initial de l'ensemble des transferts sociaux de base (hors accès aux soins de santé de base) représentait de 2,3 à 5,5 % du PIB en 2010. Le coût des transferts de fonds ciblés représentait 3,3 % du PIB du Sénégal et 3,2 % du PIB de la République-Unie de Tanzanie.

Congés maternité rémunérés et services de garde d'enfants

Comme indiqué dans le chapitre 3, la Convention de l'OIT (n° 183) sur la protection de la maternité prévoit que les mères, y compris celles travaillant dans le secteur informel, aient droit à un congé maternité d'au moins 14 semaines, celui-ci devant être rémunéré collectivement par les employeurs et l'assurance sociale, à un taux correspondant au moins aux deux tiers du salaire normal de l'employée¹⁴.

Les congés maternité ne servent pas seulement à préserver la santé de la mère et du nouveau-né, mais offrent aussi la sécurité de l'emploi en garantissant aux femmes en âge de procréer l'accès à l'emploi et le maintien de leurs salaires et avantages sociaux tout au long de la maternité. À partir des données de 2010 sur le taux de participation de la main-d'œuvre féminine et de l'indice 2012 Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE), Cerise et al. (2013) ont établi un modèle de régression linéaire pour comprendre les relations entre emploi des femmes, congé maternité et pratiques sociales discriminatoires. Ils ont constaté que les congés maternité rémunérés par le gouvernement ont des retombées positives plus importantes sur l'emploi des femmes dans les pays ayant des niveaux de discrimination sociale plus élevés comme en Afrique et en Asie du Sud. On estime que le taux d'activité féminine s'accroît de 20 % dans les pays où le gouvernement accorde un congé maternité rémunéré.

Concernant l'offre publique de garde d'enfants, le gouvernement finance des équipements et des services de garde ou subventionne l'utilisation d'équipements et de services privés, ainsi que le recrutement d'assistantes maternelles. Les données sur l'offre publique de services de garde destinés aux enfants d'âge préscolaire ne sont disponibles que pour 35 pays. Seules les familles de 18 d'entre eux bénéficient de services de garde fournis par le gouvernement (Groupe de la Banque mondiale, 2015)¹⁵.

En l'absence d'équipements et de programmes publics de garde sur le lieu de travail, les femmes issues des ménages pauvres décident généralement de se retirer du marché du travail, de travailler dans le secteur informel où elles peuvent allier travail et garde d'enfants, ou de s'appuyer sur des réseaux d'aide informels. Par exemple, lorsqu'on leur a demandé : « Qui s'occupe de votre enfant lorsque vous travaillez ? », 51 % des femmes issues de ménages d'Afrique subsaharienne appartenant au quintile le plus pauvre (selon les données de l'EDS) ont répondu qu'elles comptaient sur leur partenaire, d'autres membres de la famille,

TABLEAU 7.2

Indicateurs de développement de la petite enfance par quintile de richesse des ménages, 2005-2013

Pays	% de familles possédant au moins trois livres pour enfants à la maison			% de familles possédant au moins deux jouets à la maison			% d'enfants ne bénéficiant pas de soins adaptés		
	Total	Quintile le plus pauvre	Quintile le plus riche	Total	Quintile le plus pauvre	Quintile le plus riche	Total	Quintile le plus pauvre	Quintile le plus riche
Cameroun	3,6	0,4	12,9	41	30	57			
République centrafricaine	0,7	0	3	49	41	51	61	58	60
Tchad	0,5	0	2,2	43	38	50	56	58	56
Rép, du Congo	1,2	0,3	4,9	39	24	51	37	38	38
Côte d'Ivoire	4,8	3	12,7	39	44	35	59	62	51
Rép, dém, du Congo	0,6	0,4	1,8	29	21	40	60	69	39
Djibouti	14,7	–	–	24	–	–	8	–	–
Gambie	1,2	0,1	4,3	42	28	50	21	25	18
Ghana	6,2	0,6	22,7	41	31	51	21	27	15
Mali	0,4	0	2	40	33	49	33	33	36
Mauritanie	–	–	–	40	42	39	26	24	25
Maroc	21,1	8,5	52,3	14	19	7	11	–	–
Mozambique	2,8	1,5	9,6	–	–	–	33	–	–
Nigéria	6	0,3	18,7	38	29	48	40	40	34
Sierra Leone	2,1	0,4	10	35	24	50	32	29	28
Swaziland	3,8	1,1	12,2	69	64	74	15	20	9
Togo	1,5	0	7	31	26	41	41	45	35
Tunisie	17,8	2,6	39,7	53	46	56	13	18	9

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de la base de données de l'UNICEF, 2015.

Seuls deux pays – l'Angola et la Côte d'Ivoire – ont adopté des lois autorisant les employés ayant des enfants en bas âge à bénéficier d'horaires de travail flexibles ou à travailler à temps partiel.

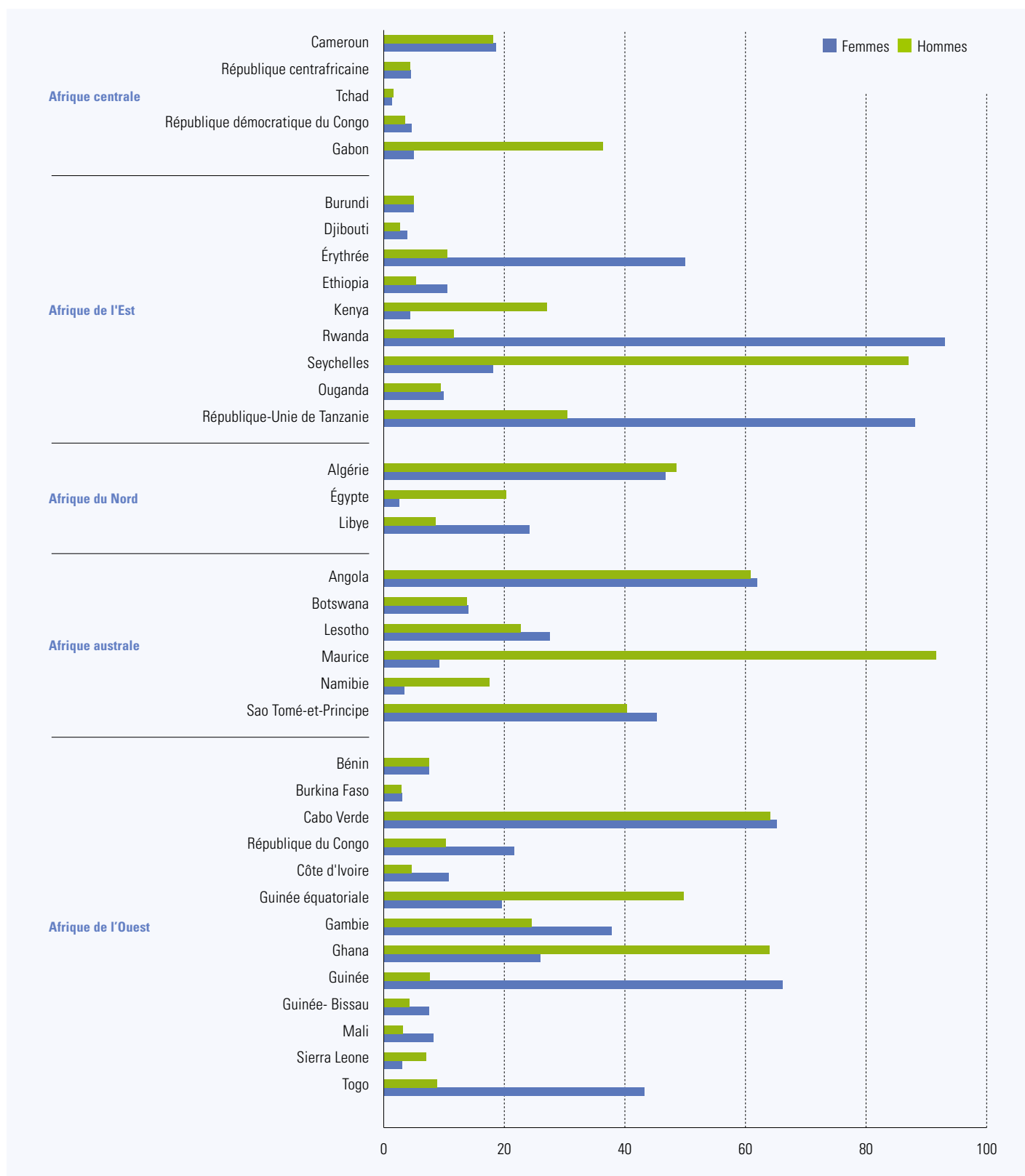
leurs enfants plus âgés et les voisins, tandis que 43 % d'entre elles combinaient travail et garde des enfants (ICF international, 2015). Les femmes sont également plus susceptibles d'invoquer leurs responsabilités parentales pour motiver le fait qu'elles ne travaillent pas.

Aujourd'hui, on prend de plus en plus conscience de l'importance des premières années de vie pour le développement, celles-ci constituant la base du fonctionnement cognitif, des capacités comportementales, sociales et d'autorégulation, et de la santé physique de l'enfant. Bien que les écarts de compétences entre enfants riches et enfants pauvres commencent dès le plus jeune âge, de nombreux enfants issus de familles pauvres ont peu ou pas du tout accès aux services destinés à la petite enfance. Lorsque les services de développement de la petite

enfance sont payants et que les mères de jeunes enfants ne bénéficient d'aucune allocation, les femmes pauvres (et leurs enfants) risquent de souffrir de manques simultanés si elles n'ont pas accès, à la maison, aux outils essentiels de développement de la petite enfance. Par exemple, les enfants issus des ménages pauvres sont moins susceptibles d'avoir des livres ou des jouets à domicile (tableau 7.2). L'offre publique de programmes d'éducation de la petite enfance peut avoir un effet de nivellement sur le fonctionnement cognitif des enfants, permettant aux enfants des ménages pauvres de commencer l'enseignement primaire sur un pied d'égalité avec ceux des familles riches. Des investissements publics bien ciblés et effectués au bon moment permettraient de réduire les inégalités et la vulnérabilité à

FIGURE 7.3

Éducation de la petite enfance : taux d'inscription net en maternelle des filles et des garçons en âge préscolaire, 2005-2014



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2015.

Dans plus d'un quart des pays africains étudiés, le droit coutumier est considéré comme une source de droit valable, même s'il enfreint les dispositions constitutionnelles relatives à la non-discrimination ou à l'égalité.

l'âge adulte et de rompre le cercle vicieux de la pauvreté intergénérationnelle.

En moyenne, seulement 16% des filles et 15% des garçons en âge préscolaire fréquentent des services d'éducation préscolaire, avec de grandes variations selon les pays. Cette situation doit changer si nous voulons réduire les inégalités du marché du travail entre les riches et les pauvres ainsi qu'entre les femmes et les hommes, pour les générations futures.

Concernant le coût des services de garde d'enfants, l'expérience de l'Afrique du Sud et du Kenya montre que l'offre de ce type de services sur le lieu de travail présente un triple avantage – pour l'employeur, pour l'employé et pour la communauté. BMW Automobile Company, la First National Bank (Johannesburg) et Old Mutual (Le Cap) sont trois exemples de grandes compagnies qui mettent à disposition de leurs employés des services de garde d'enfants sur le lieu de travail. Ces programmes ont permis de réduire l'absentéisme pour raisons familiales et d'améliorer la productivité et le bien-être des employés, ainsi que la capacité à attirer et à conserver les employés. Par ailleurs, ces initiatives profitent davantage aux enfants lorsque l'offre de services va plus loin que la simple garde d'enfants. Ces services doivent s'intégrer dans une stratégie publique plus large concernant l'offre de services pour les enfants et respecter les normes nationales relatives aux qualifications du personnel et au contenu des programmes (voir l'encadré 4.3 pour un exemple d'offre de services de garde d'enfants sur le lieu de travail au Kenya).

Politiques réglementaires et juridiques

Pratiquement toutes les politiques et tous les programmes décrits dans la section précédente sont basés sur un ensemble de normes légales ou réglementaires, qui constituent le fondement juridique de leur adoption.

L'examen de l'environnement juridique dans le cadre duquel les femmes et les hommes évoluent dans la société révèle le fait que des institutions du marché du travail non discriminatoires, des politiques

favorables à la famille et des normes relatives à l'environnement de travail plus efficaces pourraient grandement contribuer à réduire les inégalités sociales et économiques qui touchent les femmes. En 2014, par exemple, de nombreux pays africains ont adopté des lois interdisant la discrimination fondée sur le sexe. Trente-neuf pays disposaient, cette année-là, de lois instituant un congé maternité, et quinze pays d'une législation prévoyant l'égalité salariale. Dans 26 pays, on trouve également des lois imposant l'égalité entre les fils et les filles en matière d'héritage. Alors que huit pays prévoient des réductions d'impôt spécifiques pour les employés hommes, aucune loi similaire n'existe pour les employées. Seuls deux pays – l'Angola et la Côte d'Ivoire – ont adopté des lois autorisant les employés ayant des enfants en bas âge à bénéficier d'horaires de travail flexibles ou à travailler à temps partiel (figure 7.3). Quant à l'écart de rémunération entre les genres, la législation sur le salaire minimum offre un moyen important de le combler. Le salaire minimum est en effet essentiel pour réduire les inégalités de salaires et garantir un salaire aux hommes et aux femmes faiblement rémunérés. Dans bon nombre de pays, le salaire minimum a été étendu aux travailleurs des secteurs formel et informel.

Les dispositions légales en faveur de l'égalité des genres, à la fois dans les domaines social et économique, constituent un fondement important pour exiger et instaurer l'égalité sur le marché du travail. Mais dans la pratique, les femmes sont toujours desservies par la perception de leur rôle dans la société, ce qui les contraint à exercer des emplois peu rémunérés dans le secteur informel, ainsi que des travaux informels dans le secteur formel. En substance, il existe un code non écrit, établi par les hommes, faisant obstacle à l'avancement professionnel des femmes : on parle parfois de « groupes professionnels réputés à prédominance masculine », de « plafonds de verre », de « planchers collants » ou d'emplois spécifiquement féminins. Les responsabilités disproportionnées incombant aux femmes en matière d'activités domestiques et de soins non rémunérées, les pratiques discriminatoires telles qu'un accès inégal à l'éducation et à la formation,

les obstacles en matière de ressources productives et la difficulté à exprimer leur point de vue limitent le choix de femmes dans les domaines économiques et sociaux. Tout comme les systèmes de quotas ont prouvé leur utilité pour remédier aux inégalités entre les genres dans la représentation parlementaire, il faudrait adopter des mesures de discrimination positive, y compris des programmes de mentorat et de formation sur le tas pour combler l'écart entre les genres dans les échelons supérieurs de l'emploi.

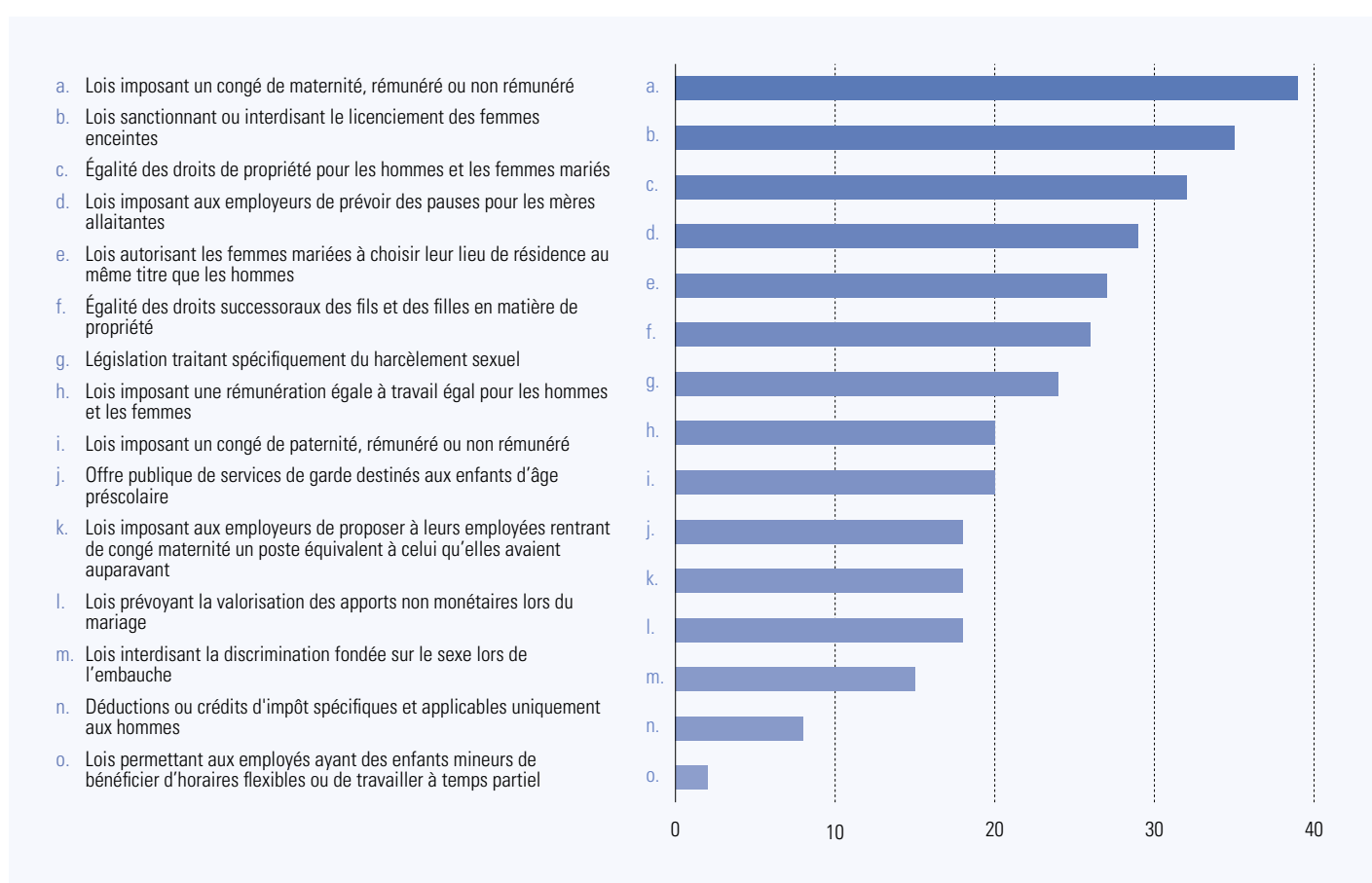
L'efficacité et la portée des lois dépendent fortement des institutions censées les mettre en œuvre et les faire appliquer. Dans le chapitre précédent, nous avons fait référence

au Protocole de Maputo, qui impose aux États signataires d'élaborer une série de mesures législatives visant à soutenir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Le protocole constitue un modèle utile dont la mise en œuvre est toujours subordonnée à l'application de ces normes. Il n'existe cependant pas de lignes directrices portant sur le type de réponse institutionnelle à mettre en place pour l'application du Protocole. On a laissé à chaque État le soin de choisir le dispositif qui lui convient le mieux, ce qui se traduit par des réponses institutionnelles plus ou moins fermes et efficaces.

Par conséquent, des lacunes subsistent dans les efforts des États pour adopter des mesures

FIGURE 7.4

Nombre de pays africains disposant de lois non discriminatoires sur l'égalité des genres, 2014



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de Banque mondiale, 2015a.

législatives visant la réalisation des droits des femmes énoncés dans le Protocole de Maputo. Il faudrait non seulement adopter de nouvelles lois, mais aussi examiner de manière approfondie celles qui tiennent compte des questions liées au genre. Pour de nombreux pays africains, la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes doit faire l'objet d'une attention particulière dans quatre domaines juridiques principaux : le droit de la famille, le droit foncier, le droit du travail et le droit coutumier.

Concernant le **droit de la famille**, il convient de renforcer la reconnaissance juridique des contributions non monétaires aux biens matrimoniaux et de supprimer, dans les codes de la famille et autres textes législatifs, les dispositions relatives au chef de famille et les dispositions connexes qui restreignent la capacité juridique des femmes et entravent leur autonomie économique. Quant au **droit foncier**, il permet de faciliter et d'encourager la délivrance obligatoire de titres de propriété communs, entre autres moyens permettant aux femmes un meilleur accès au foncier. Le **droit du travail** est essentiel pour s'attaquer aux restrictions pesant sur les femmes, notamment les femmes mariées ou enceintes, et qui limitent le type d'emploi qu'elles peuvent exercer ou les heures pendant lesquelles elles peuvent travailler.

Enfin, l'application du **droit coutumier** mérite une attention particulière, sur le plan national. Une enquête menée par la Banque mondiale en 2014 révèle que, dans plus d'un quart des pays africains étudiés, le droit coutumier est considéré comme une source de droit valable – même s'il enfreint les dispositions constitutionnelles relatives à la non-discrimination ou à l'égalité (Banque mondiale, 2015).

En général, dans l'application du droit coutumier, il est nécessaire de renforcer l'application effective des principes de non-discrimination, notamment en matière de biens matrimoniaux et de propriété foncière, tout en atténuant les préjugés sexistes. Il convient de mettre en place des mécanismes pour concilier les écarts entre droit écrit, droit coutumier et préceptes religieux pour garantir la protection et la réalisation des droits

des femmes et des filles. Il est également essentiel de déconstruire les normes sociales préjudiciables aux femmes et approuvant la discrimination dans le droit coutumier afin d'accélérer la concrétisation de l'égalité des genres.

En résumé, les cadres juridiques adoptés à l'échelle du continent sont généralement solides, mais les lois nationales doivent être précisées et mieux adaptées aux circonstances locales. Leur mise en œuvre et leur application doivent par ailleurs faire l'objet d'un engagement plus poussé.

Réponses politiques et programmatiques aux normes sociales préjudiciables

La question des normes sociales préjudiciables aux femmes est clairement liée au droit coutumier. Comme indiqué au chapitre 6, les gouvernements africains cherchant à surmonter ces obstacles sont confrontés à un dilemme politique et programmatique. Il ne faut pas sous-estimer le pouvoir des normes sociales ; elles constituent la base éthique et morale de la société. Elles se reflètent dans les lois, les institutions et les politiques africaines, et sont à la base des plus grandes réalisations et des principaux défis sur le continent.

Les droits de l'homme universellement reconnus constituent un cadre utile et un bon point de départ pour déconstruire les normes néfastes. La Déclaration universelle des droits de l'homme symbolise le tout premier consensus mondial concernant ce qui est bien et ce qui est mal pour l'humanité. Ces droits sont devenus un repère solide pour comparer et évaluer les normes sociales propres à certaines communautés. L'acceptation unanime des droits de l'homme, ratifiés par la quasi-totalité des nations de l'hémisphère nord et de l'hémisphère sud, qui représentent toutes les grandes religions et traditions du monde, leur confère une légitimité morale.

L'exercice de déconstruction des croyances doit être couplé avec la construction simultanée de nouvelles normes sociales (normes de remplacement) capables d'atténuer les tensions potentielles. Ces

Concilier droit coutumier et droit positif en Zambie

Comme la plupart des pays africains, l'État zambien s'est engagé en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Mais la conciliation entre politiques, stratégies et cadres institutionnels nationaux, d'une part, et lois et traditions coutumières, d'autre part, constitue un problème récurrent. La faible participation des femmes aux instances décisionnelles et à la vie politique (le Parlement ne compte que 13 % de femmes), l'absence de cadres de discrimination positive et les contradictions intrinsèques entre le droit coutumier et la loi écrite portent préjudice aux femmes et aux filles. Si la Constitution zambienne interdit la discrimination fondée sur le sexe, elle autorise cependant l'application du droit coutumier en matière de mariage, de divorce et de cession de biens. Elle autorise la discrimination liée au mariage précoce, au paiement d'une dot et à l'héritage, ce qui a entraîné un niveau de violence élevé à l'encontre des femmes et une incidence beaucoup trop importante des mariages précoces sur le territoire national (45 % en moyenne).

Les efforts visant à soutenir l'engagement gouvernemental en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ont privilégié le renforcement du cadre juridique et politique, l'amélioration des institutions et l'engagement des communautés et des dirigeants locaux afin de lutter contre les normes sociales et culturelles entravant les droits des femmes. Les premiers résultats des interventions financées par le PNUD pour résoudre

le conflit entre droit positif et droit coutumier comprennent le renforcement du cadre juridique et politique en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

En outre, l'initiative s'est attaquée au problème du droit coutumier et des pratiques culturelles négatives liées à la violence sexiste et aux mariages précoces de filles en partenariat avec les chefs religieux et traditionnels, en mettant en place des guichets uniques sur la violence sexiste dans sept villages de l'est et de l'ouest du pays et dans les provinces centrales. Les forums communautaires destinés à mettre fin à la violence à l'égard des femmes encouragent ces dernières, ainsi que les hommes, à débattre des facteurs contribuant à la violence, comme l'alcoolisme, le jeu, la violence domestique et la polygamie, et aident les hommes à œuvrer, dans la communauté, en faveur de relations non violentes et plus égalitaires avec les femmes et les filles. Ces hommes font office de « police communautaire » : en collaboration avec les autorités locales, ils dialoguent avec des auteurs de violences connus sur les effets négatifs de la violence sexiste. Ainsi, les dirigeants locaux accordent désormais plus d'attention à l'éradication du mariage d'enfants, et l'on constate une évolution progressive du comportement des hommes à l'égard de leurs épouses. Les hommes qui ont participé à ces débats comprennent mieux les conséquences de la violence à l'égard des femmes et opèrent des changements positifs.

Source : étude de cas préparée par le bureau de pays du PNUD en Zambie, 2015.

normes reconstruites doivent être cohérentes avec le cadre juridique national, les politiques et institutions prenant en compte les questions liées au genre, et les exigences de la société – comme c'est le cas en Zambie (encadré 7.4).

La déconstruction des normes néfastes passe également par la prise de conscience que de nombreuses personnes peuvent pâtir de la résistance de la société face à l'égalité des genres. Cette résistance affecte non seulement les femmes mais aussi les hommes qui s'adaptent aux nouvelles normes et institutions créées pour favoriser l'égalité des genres. Dans les pays qui ne veulent

pas voir évoluer la situation des femmes, les institutions en charge de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes peuvent être confrontées à des populations peu coopératives. Pour éviter les conflits, elles peuvent avoir tendance à se focaliser sur des questions moins polémiques et centrées sur les besoins plutôt que de lutter contre les inégalités de pouvoir entre les genres. La résistance de la société peut aller jusqu'à se traduire par des tentatives délibérées d'établir des lois, des politiques et des programmes qui vont directement à l'encontre de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

Néanmoins, le bilan de ces 70 dernières années est positif : bon nombre de nouvelles normes sociales, inconcevables auparavant, remplacent aujourd'hui d'anciennes normes néfastes. Voter, exercer des responsabilités politiques importantes et disposer de comptes financiers séparés, voilà des réalités communément admises pour les femmes dans la plupart des pays africains. En Afrique, le fait qu'un quart de la population africaine s'oppose aujourd'hui au principe d'égalité des genres représente déjà une amélioration par rapport à 2002, date à laquelle ce chiffre s'élevait à plus d'un Africain sur trois.

Comme cela a été dit dans les chapitres précédents, les politiques et programmes permettant d'accroître les ressources accessibles aux femmes et d'améliorer leurs capacités sont nécessaires mais insuffisants. À eux seuls, ils ne suffisent pas à faire progresser l'égalité des genres, à moins de trouver des

moyens de déconstruire les normes sociales néfastes dans les débats et les plans d'action visant à accroître l'égalité. À moins que les normes préjudiciables évoluent, et jusqu'à ce qu'elles évoluent, elles continueront d'entretenir les inégalités dans des domaines aussi fondamentaux que le marché du travail, la vie politique et le leadership. Elles continueront aussi d'alimenter la violence sexiste sous toutes ses formes. Les croyances des Africains concernant l'infériorité de la femme ont certes évolué, mais le défi reste de taille. Il est donc primordial de déconstruire les normes sociales, en isolant celles qui sont discriminatoires et en réfléchissant à la meilleure façon d'améliorer la situation des femmes. Des données récentes mettent en lumière des orientations prometteuses pour remodeler les normes sociales qui mettent un frein à l'égalité des genres et au développement humain.

Questions générales relatives aux politiques et à leur mise en œuvre :

Répercussions des réponses politiques et institutionnelles sur la promotion de l'égalité des genres

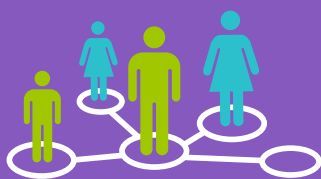
Les pays africains ont eu recours à un vaste éventail de moyens politiques et institutionnels pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Mais le bilan demeure mitigé et ces efforts peuvent encore largement être étendus et intensifiés.

- La politique fiscale et les dépenses publiques constituent peut-être la preuve ultime et décisive de l'engagement d'un gouvernement en faveur de l'égalité des genres. Cette dernière peut être intégrée aux lois, aux politiques, aux programmes et aux institutions, mais, en fin de compte, ce sont les ressources mises à disposition qui témoignent d'un engagement réel.
- Les États africains ont commencé à utiliser différents types de programmes de transferts monétaires et de subventions afin de promouvoir l'égalité des genres et la réduction de la pauvreté. Pourtant, des progrès considérables pourraient encore être réalisés, qui permettraient de développer un certain nombre de programmes de transferts monétaires et de services sociaux, lesquels auraient des retombées positives directes sur le bien-être économique et social des femmes. Ces programmes comprennent le congé de maternité rémunéré, des services de garde d'enfants ainsi que certaines formes d'aide au revenu ou de transferts monétaires pour compenser le travail non rémunéré que les femmes effectuent généralement à la maison et aux champs.
- De nombreux pays africains se trouvent à la croisée des chemins : afin de mieux appliquer les normes juridiques régionales et internationales favorisant l'égalité des genres, ils doivent élaborer, mettre en œuvre et renforcer les lois, réglementations et statuts existants susceptibles d'améliorer considérablement l'égalité des droits pour les femmes.
- Il est nécessaire de procéder à un examen de la législation existante tenant compte des disparités entre les genres dans les domaines du droit de la famille, du droit foncier, du droit du travail et du droit coutumier, afin d'identifier et d'éliminer les discriminations sexistes persistantes.
- Le rapprochement des lois et réglementations nationales avec les traditions et lois coutumières demeure un défi de taille.

Programme d'action



Utiliser l'égalité entre les genres comme prisme stratégique structurant la planification et la mise en œuvre du programme de développement.



Développer un leadership et une responsabilité solides pour s'attaquer directement aux normes sociales préjudiciables.



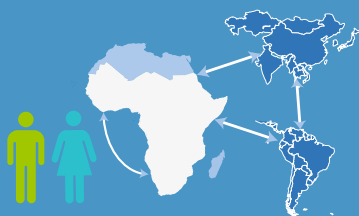
Faire des choix et des investissements décisifs pour privilégier l'égalité entre les genres.



Créer des capacités institutionnelles et des institutions représentatives capables de s'adapter à l'échelle nationale.



S'appuyer sur des données ventilées par genre et sur une analyse tenant compte de la problématique hommes-femmes pour améliorer la prise de décisions.



Promouvoir la création d'alliances favorisant notamment la coopération Sud-Sud et régionale pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des initiatives axées sur le genre.

Chapitre 8

Un programme d'action pour accélérer la concrétisation de l'égalité des genres

Chapitre 8

Un programme d'action pour accélérer la concrétisation de l'égalité des genres

Ce chapitre propose quatre axes et six accélérateurs susceptibles de hâter la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique. Il suggère également des actions concrètes telles que la création d'une banque africaine d'investissement pour les femmes et la mise en œuvre de normes de certification GES (label égalité des genres) à l'échelle du continent.

La mise en œuvre de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes demeure, à bien des égards, un objectif inachevé.

Le présent rapport s'est attaché à examiner les défis que l'Afrique doit relever afin de s'attaquer avec force au problème de l'inégalité entre les genres en son sein ainsi que les options qui s'offrent au continent pour s'y atteler. Les chapitres précédents se sont intéressés aux progrès réalisés sur ce front ainsi qu'aux désavantages qui pèsent sur les femmes au plan économique et social, à leur participation politique et à leur rôle dans la prise de décisions, ainsi qu'aux interactions entre les normes juridiques et les normes sociales qui contribuent aussi bien à étendre qu'à restreindre les droits et les possibilités des femmes. Le chapitre 7 a passé en revue quelques unes des actions stratégiques et institutionnelles que les pouvoirs publics ont mises en place pour lutter contre l'inégalité entre les genres. Il ressort de cette analyse que des progrès ont certes été accomplis dans tous les pays d'Afrique, mais que des efforts plus concertés sont nécessaires, tant à l'échelle du continent qu'au niveau national. La mise en œuvre de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes demeure, à bien des égards, un objectif inachevé.

Ce chapitre propose quelques éléments de réflexion pour élaborer un programme d'action susceptible d'accélérer le processus de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. La première partie ci-dessous décrit quatre grands axes définissant un schéma stratégique et programmatique visant à accélérer la concrétisation de l'égalité des genres et à intégrer pleinement la dimension de genre dans le contexte plus large du développement. La deuxième partie propose

ensuite six lignes directrices ou critères de référence sous-tendant l'élaboration d'un programme d'action à l'échelle nationale et l'évaluation du rythme des changements et des éventuels succès.

Axes théoriques et stratégiques

Dans les chapitres précédents, plusieurs domaines de politique et de programme ont été évoqués et illustrés par des exemples pris dans d'autres régions (Amérique latine et Caraïbes, Asie, etc.). Quatre grands axes stratégiques sont décrits dans la figure 8.1 et résumés ci-dessous.

1^{er} axe : soutenir l'adoption de réformes juridiques, de politiques et de réglementations en faveur de l'autonomisation des femmes. La vie des femmes et des filles s'améliore lorsque les pays élaborent, puis mettent intégralement en œuvre un ensemble de lois, de règlements, de politiques et de programmes qui assurent l'égalité des chances pour tous, sans distinction de sexe, et mettent en avant la dimension du genre, en dépassant la simple égalité légale pour assurer une égalité de fond entre les hommes et les femmes. De toute évidence, les gouvernements africains doivent renoncer aux initiatives à échelle réduite et aux démarches cloisonnées en matière d'égalité des genres pour investir massivement dans le renforcement des capacités nationales et locales, dans l'objectif d'une prise en compte beaucoup plus systématique.

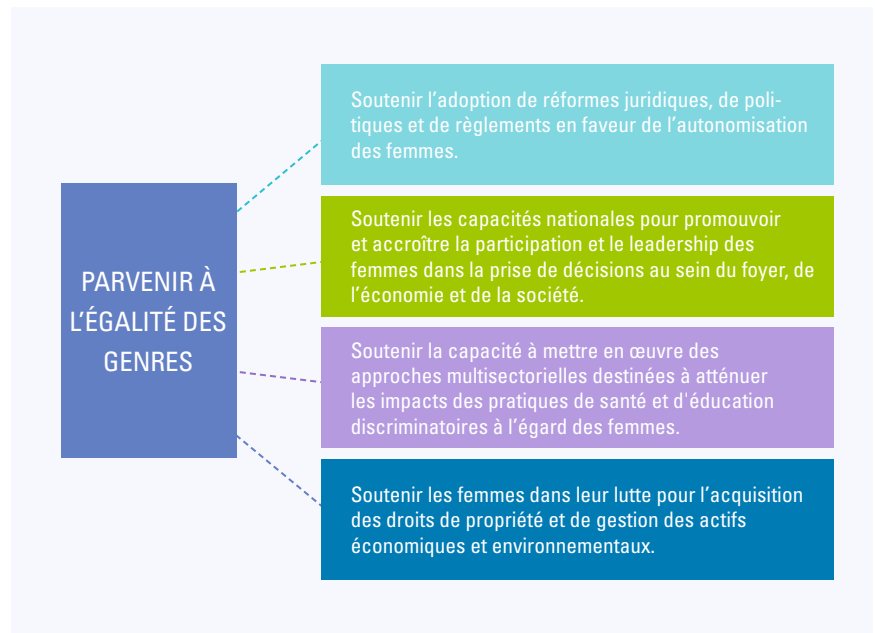
2^{ème} axe : soutenir les capacités nationales pour promouvoir et accroître la participation et le leadership des femmes dans la prise de décisions au sein du foyer, de l'économie et de la société. Il est prouvé que lorsqu'une masse critique de femmes participe à la prise de décisions, leurs contributions et leurs besoins ont plus de chances d'être pris en compte. Même si l'attention s'est surtout concentrée sur le leadership et la participation des femmes dans les parlements nationaux, il est urgent de concrétiser l'exercice de responsabilités des femmes dans la vie quotidienne de tous les Africains : dans leur foyer, dans l'économie et sur les marchés, ainsi que dans la société au sens large. Le présent rapport invite, à cette fin, les institutions du secteur public et privé, ainsi que les organisations de la société civile (OSC) à s'engager à mettre en œuvre les normes de certification GES (label égalité des genres) du PNUD à l'échelle du continent africain. Ce label contribue à promouvoir l'adoption de normes favorisant l'égalité sur le lieu de travail et l'autonomisation des femmes.

3^{ème} axe : soutenir la capacité à mettre en œuvre des approches multisectorielles destinées à atténuer les impacts des pratiques de santé et d'éducation discriminatoires à l'égard des femmes. Outre le fait de donner plus de poids à l'opinion des femmes dans les prises de décisions familiales, la réduction des inégalités dans l'accès à la santé et à l'éducation peut avoir des retombées considérables en termes d'avantages intergénérationnels. À cet égard, il est crucial d'éliminer les violences sexuelles et sexistes pour aider les femmes à mener des vies plus productives tout en étant en bonne santé. Les améliorations en matière de santé et d'éducation ne se limitent pas à une simple réorganisation des services offerts par les ministères de la Santé et de l'Éducation ; elles supposent une collaboration entre les ministères, ainsi qu'avec le secteur privé et la société civile, sur la base de leurs avantages comparatifs respectifs.

4^{ème} axe : soutenir les femmes dans leur lutte pour l'acquisition des droits de propriété et de gestion des actifs économiques et environnementaux. Au vu des obstacles

FIGURE 8.1

Axes stratégiques de lutte contre l'inégalité entre les genres



Source : adapté de PNUD, 2013b.

socioculturels auxquels elles font face, de leurs problèmes d'accès aux ressources et à l'autorité décisionnelle et de leur grande dépendance envers les ressources naturelles, les femmes se retrouvent en première ligne des risques socio-économiques, écologiques et climatiques. Toutefois, elles sont aussi en première ligne pour se défendre contre les effets des changements climatiques. Par conséquent, il est particulièrement important que les autorités africaines veillent à ce que les femmes puissent se procurer et posséder les ressources économiques et environnementales dont leur vie dépend. Pour ce faire, les pouvoirs publics devront travailler en étroite collaboration avec les ONG, le secteur privé et leurs partenaires de développement internationaux pour garantir une forme de collaboration et de cohérence, qui puisse aider les femmes à prendre le contrôle des actifs économiques et environnementaux susceptibles de transformer durablement leur vie. Le présent rapport préconise la création d'une banque africaine d'investissement pour les femmes et l'ouverture de guichets d'investissement à l'usage des femmes dans les banques de développement.

Le rapport préconise la création d'une banque africaine d'investissement pour les femmes et l'ouverture de guichets d'investissement à l'usage des femmes dans les banques de développement nationales et régionales.

Un programme d'action axé sur l'égalité des genres

Compte tenu de ces quatre axes, une question stratégique décisive se pose aux gouvernements africains qui souhaitent accélérer la concrétisation des droits et prérogatives des femmes

En supposant l'existence d'un engagement politique, comment les dirigeants et décideurs africains peuvent-ils s'attaquer aux inégalités entre les genres avec plus de détermination au vu des priorités nationales concurrentes ?

Il convient de s'assurer que l'ensemble des politiques et des programmes mis en œuvre améliore équitablement la condition des hommes et des femmes.

Compte tenu des pressions que subissent les dirigeants et décideurs pour maintenir le rythme de la croissance économique, diversifier l'économie en vue de son intégration aux marchés mondiaux, satisfaire la demande croissante d'une classe moyenne toujours grandissante et faire face aux chocs et aux vulnérabilités ainsi qu'aux enjeux de la sûreté nationale, il est souvent nécessaire de prendre des décisions difficiles quant aux utilisations concurrentes de ressources limitées. Dans le même temps, les autorités africaines doivent prendre en compte et sopeser un large éventail de recommandations et de priorités d'action provenant de sources multiples : les gouvernements eux-mêmes, mais aussi la communauté internationale et les organisations régionales du continent. De même, les États africains sont également parties à des engagements d'envergure mondiale, tels que ceux récemment établis par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (mars 2015), le Programme d'action d'Addis-Abeba (juillet 2015), les objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques (décembre 2015). Ils doivent relever collectivement le défi qui consiste à concilier à l'échelle nationale les prescriptions et lignes de conduite de multiples politiques et programmes.

Pour fournir des lignes directrices aux dirigeants africains concernés par ce dilemme permanent, le présent rapport propose six orientations stratégiques sous la forme d'un

cadre d'action organisationnel d'action destiné à lutter contre l'inégalité entre les genres. Ce cadre vient étayer l'argument selon lequel l'accélération de la concrétisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes constitue, pour les États africains, une méthode opérationnelle pratique, à la fois pour s'attaquer au défi de la réalisation des ODD et pour accomplir des progrès dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Si les inégalités entre les sexes se résorbent, concrètement, des progrès significatifs seront réalisés au titre de l'ensemble des objectifs de développement énoncés dans les ODD. L'élimination des inégalités entre les genres et la réalisation des objectifs de développement durable sont indissociables.

C'est dans cette optique que les six orientations stratégiques sont présentées ci-dessous.

Adopter l'égalité des genres comme prisme stratégique structurant l'élaboration, la planification et la mise en œuvre du programme de développement

Il serait faux de croire qu'une importance accrue accordée à l'égalité des genres ferait diminuer celle des autres priorités du développement. Mettre l'accent sur les questions d'égalité des genres ne signifie pas choisir une priorité aux dépens d'une autre. Quels que soient les objectifs (croissance inclusive et diversification économique, éradication de l'extrême pauvreté, redynamisation du secteur agricole, amélioration des services de santé nationaux, lutte contre les changements climatiques), si la moitié de la population, c'est-à-dire les femmes et les filles, ne bénéficie pas à parts égales des politiques et initiatives mises en œuvre, ces dernières ne pourront pas être considérées comme une réussite, indépendamment des données cumulées qui masquent les écarts entre les genres au niveau des résultats.

Les chapitres précédents ont mis en lumière un certain nombre d'exemples montrant que les programmes et politiques favorables aux femmes et aux filles avaient été bénéfiques pour la société tout entière, et pas seulement

pour la population féminine. L'inverse n'est pas nécessairement vrai : les programmes qui ne tiennent pas compte des discriminations fondées sur le genre tendent à les perpétuer.

L'abandon de cette hypothèse erronée et le recours au prisme de l'égalité des genres pour structurer la planification et la mise en œuvre des politiques sont de nature à modifier le débat relatif aux priorités nationales. Il ne s'agit plus d'inclure des politiques et des programmes spécifiques en faveur des femmes ou de créer des ministères ou des organismes distincts chargés de promouvoir la condition féminine, mais plutôt de s'assurer que l'ensemble des politiques et des programmes mis en œuvre améliore équitablement la condition des hommes et des femmes. La réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes n'est plus un résultat fortuit, mais une caractéristique essentielle de la conception programmatique. Les États africains doivent encore faire des choix difficiles pour convenir de leurs priorités nationales en matière de dépenses, mais l'égalité des genres ne constitue pas une question optionnelle qu'il est possible d'inclure ou non dans la liste des priorités. Elle fait au contraire partie intégrante des domaines prioritaires convenus, qu'il s'agisse de l'économie, de la fourniture de services sociaux, de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ou des protections et garanties légales.

À cet égard, le prisme de l'égalité des genres constitue également une démarche structurante pour aborder la plupart (si ce n'est la totalité) des objectifs de développement durable qui transcendent le seul objectif mentionnant explicitement l'égalité des genres (ODD 5). Le présent rapport suggère d'adopter l'égalité des genres comme prisme pour la mise en œuvre d'un programme que l'on baptiserait « Ne laisser personne pour compte ». Il serait tout à fait inadéquat de lutter contre la pauvreté et les inégalités d'ici 2030 sans intégrer la dimension de genre dans les plans, les stratégies, les politiques, les programmes et les budgets afférents au développement.

L'ensemble des politiques, programmes et dépenses des pouvoirs publics visent après

tout à renforcer les capacités humaines et à promouvoir un développement humain inclusif. D'un point de vue strictement axé sur le rapport coût-bénéfice, les initiatives publiques doivent être mesurées à l'aune de la rentabilité obtenue en atteignant le plus grand nombre possible ou en ciblant les catégories de population laissées-pour-compte : les pauvres, les personnes marginalisées et, surtout, les femmes, qui peuvent exploiter les avantages reçus au profit des autres membres de la famille et d'une génération à l'autre. Si les coûts économiques d'une politique ou d'un programme donnés ont leur importance, ils ne sont pas le seul point à prendre en considération. La réalisation de l'égalité pour les femmes est avant un droit fondamental qui ne saurait être envisagé en termes de coût, mais qui doit être motivé par le principe d'égalité entre les genres.

S'attaquer directement aux normes sociales préjudiciables

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'inversion des normes sociales qui entravent l'égalité des chances pour les femmes et les filles est un processus de longue haleine. Comme mentionné au chapitre 6, les normes sociales forment la pierre angulaire de l'identité d'une personne et d'une société. Elles définissent ce qui est normal et ce qui ne l'est pas, le bien et le mal, ce qu'il convient de faire et ce qui est inacceptable dans la plupart des aspects de la vie. Consciemment ou non, elles constituent un facteur fondamental qui influence la manière dont les individus traitent l'information, prennent des décisions et agissent. Par conséquent, toute incitation à rompre avec les normes sociales et les obstacles culturels dommageables aux femmes génère sans conteste des démarches qui se chevauchent, et qui exigeantes sur le plan moral, délicates sur le plan social et risquées sur le plan politique.

Le chapitre 6 observait en outre que l'existence de normes sociales ne les rendait pas justes ou non discriminatoires pour autant. Depuis 70 ans, tout un ensemble de droits et de privilèges humains définis et acceptés par la communauté internationale

L'égalité des genres est d'abord et surtout un droit fondamental.

Les gouvernements africains doivent mettre en œuvre le meilleur choix possible de politiques et programmes susceptibles d'accélérer la réduction des normes préjudiciables à la réalisation du plein potentiel économique et social des femmes.

Inscrire l'égalité des genres au titre des priorités dans les plans et budgets

et le continent africain transcende les différences politiques, économiques, sociales et culturelles entre les pays. Ces principes juridiques internationaux et régionaux fixent les objectifs à atteindre en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

De nombreux États africains ont progressé dans la transposition de ces principes à l'échelle nationale, mais leur mise en œuvre et leur application concrète laissent souvent à désirer. Les dirigeants et les décideurs africains doivent donc comprendre qu'il faut du temps pour se départir de normes sociales préjudiciables au profit de normes sociales positives. Dans bien des cas, cette approche suppose de concilier les normes juridiques avec les normes sociales. Et elle implique très probablement une série d'étapes explicites et délibérées qu'il convient d'activer progressivement au fil du temps. La disparition des normes sociales néfastes peut nécessiter une « mort à petit feu », c'est-à-dire des changements minimes ou progressifs à apporter sur différents fronts. Aucun ne semblera socialement dangereux en soi, mais tous conduiront au fur et à mesure à l'abandon de la norme sociale préjudiciable et à son remplacement par une autre norme qui augmente les chances des femmes et des filles au lieu de les en priver.

D'un point de vue pratique, les autorités africaines doivent chercher la meilleure combinaison possible de lois, de règlements, de politiques et de programmes pour créer les mesures d'incitation et de dissuasion nécessaires à l'accélération de la disparition des normes préjudiciables limitant le potentiel économique et social des femmes. Ces mesures, illustrées dans le chapitre 6, devront être entreprises dans une vaste gamme de domaines sociaux, économiques et politiques très variés où les droits des femmes sont restreints. Les États africains ne peuvent plus s'exonérer de leurs responsabilités : c'est à eux qu'il revient de lutter contre les normes sociales néfastes de manière directe et sans équivoque.

Il ne manque pas de recommandations et de rapports rédigés par des gouvernements, des organismes donateurs, des ONG, des groupes de réflexion et des groupes de défense, qui exposent une panoplie complète d'options visant à encourager et à promouvoir l'égalité des genres. Ces différentes prescriptions applicables aux politiques comme aux programmes méritent certainement d'être étudiées avec soin. Cependant, en fin de compte, les autorités africaines devront invariablement définir, puis mettre en œuvre, un choix stratégique de politiques et programmes jugés prioritaires au vu du contexte national, qui seront les plus susceptibles de susciter des changements importants, de fonctionner en synergie et de produire des résultats. L'objectif de ce rapport n'est pas d'affirmer que les priorités énoncées dans les chapitres précédents en matière de politiques et de programmes sont les seules qui doivent entrer en ligne de compte. Chaque gouvernement peut arrêter un ensemble de priorités différent. Le but est ici de suggérer que les États africains auront besoin de définir leurs priorités pour parvenir à l'égalité des genres, compte tenu des besoins considérables et du manque de ressources spécifiques à chaque pays. Pour réussir, ce processus de définition des priorités doit être soutenu sans réserve par la société, au moyen de consultations et de consensus. Quelles que soient les politiques choisies, il faudra mettre en place un système plus rigoureux de collecte et d'analyse des données afin de suivre la mise en œuvre et d'évaluer les résultats en matière d'égalité des genres (voir ci-après).

Autrement dit, la tâche n'implique pas nécessairement de sélectionner et de mettre en œuvre un large éventail d'options, mais plutôt de classer par ordre de priorité, selon une méthode organisée et transparente, les différentes options (souvent contradictoires) qui mobilisent toutes de manière concurrente des ressources publiques limitées.

Il est nécessaire de mettre en place un système plus rigoureux de collecte et d'analyse des données afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre et d'évaluer les résultats en matière d'égalité des genres avec une plus grande efficacité.

Le fait d'accélérer la concrétisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes constitue pour les États africains une méthode opérationnelle pratique pour s'attaquer au défi de la réalisation des ODD.

Afin de parvenir au type de transformation souhaité pour combler l'écart entre les genres, les États africains doivent s'astreindre à la discipline d'associer les priorités à court terme à la vision à long terme de leurs pays respectifs. Cela se traduit par la capacité à envisager des possibilités d'avenir différentes des trajectoires actuelles qui continuent d'entraver les progrès des femmes, tout en résolvant les problèmes et les questions à moyen terme. Associer le court et le long terme consiste à effectuer presque quotidiennement des choix difficiles en matière d'économie politique pour contribuer aux avantages à long terme en écartant les décisions politiques et économiques de courte vue. Cette notion de relation entre les visions à court et long terme entretient des liens étroits avec le postulat selon lequel le « statu quo » n'est pas une structure de gouvernance implicite durable. Si celui-ci était maintenu, toutes les classes sociales et économiques continueraient d'en pâtir, et pas seulement les pauvres en général ou les femmes pauvres en particulier.

On ne peut trop insister sur l'importance d'associer les priorités à court et à long terme. Cependant, comment ce classement de demandes multiples par ordre de priorités se manifeste-t-il dans le processus décisionnel des pouvoirs publics ? Étant entendu que les priorités retenues relèvent en définitive de la décision de chaque gouvernement, des lignes directrices analytiques sont proposées afin d'aiguiller le débat qui s'impose autour des questions de politiques et de mise en œuvre. Trois lignes directrices sont ainsi formulées :

- Quels sont les programmes et les politiques qui ont le plus de chances d'améliorer la vie des femmes et de les intégrer à la vie économique en leur offrant des possibilités d'emploi productives et une meilleure protection sociale ? Existe-t-il des moyens d'exploiter les effets multiplicateurs, qui permettent à une même intervention d'atteindre plusieurs objectifs en matière d'égalité des genres ?

- De quelle manière les points de vue et les préoccupations des parties prenantes, en particulier les femmes et les autres bénéficiaires, sont-ils pris en compte dans le processus de décision ?
- Lorsque les ressources sont transférées d'un programme ou d'une initiative à l'autre, observe-t-on une amélioration de la situation sociale et économique des femmes qui puisse justifier ce transfert de ressources ?

Renforcer les politiques d'adaptation et les capacités institutionnelles

Pour parvenir à l'égalité des genres et accélérer le développement humain, les États africains devront s'engager à mettre en place des cadres de gouvernance solides, proactifs et responsables, en vue d'élaborer des politiques dans les secteurs public et privé, en se fondant sur un leadership et une vision à long terme, sur des normes et valeurs partagées et sur des règles et des institutions qui favorisent la confiance et la cohésion. Dans le même temps, les gouvernements doivent faire montre de capacités de flexibilité et d'adaptation. Dans des sociétés aussi complexes que celles qui existent en Afrique, le résultat d'une politique donnée est forcément incertain. Il appartient aux pays du continent d'adopter un cadre de gouvernance pragmatique qui soit à même de résoudre leurs problèmes et de favoriser une adaptation collective et rapide.

Les exemples abondent en Afrique, en Asie, en Amérique latine et Caraïbes, comme dans tout l'hémisphère sud, de pays qui ont commencé à transformer la façon dont leurs pouvoirs publics définissent les enjeux, élaborent des politiques de riposte appropriées et assurent un suivi fondé sur des stratégies de mise en œuvre ciblées et des engagements budgétaires cohérents. De même, ces pays ont pour caractéristique d'être enclins à modifier et à faire évoluer leurs politiques et leurs priorités budgétaires en fonction des circonstances. Dans la plupart

Les gouvernements africains doivent être capables de modifier et de rectifier leurs priorités en matière de politique et de budget lorsque l'évolution des circonstances l'exige.

La collecte et l'analyse des données ne doivent pas être envisagées après coup, mais plutôt considérées comme une fonction centrale des services publics.

des cas, ces modifications sont menées avec le soutien des partenaires de développement du pays concerné.

Quelles sont les caractéristiques d'un gouvernement doté d'une grande flexibilité et d'une grande capacité d'adaptation qui permettent de donner une impulsion à l'égalité des genres et aux autres objectifs du développement humain à l'échelle de la société ? Voici quelques suggestions fondées sur l'expérience de pays du monde entier :

- Un gouvernement capable de s'adapter fait preuve de cohérence dans la réalisation des objectifs de développement, notamment l'égalité des genres, et s'y tient. Le fait de ne pas atteindre certains objectifs peut être une occasion d'apprendre de ses erreurs, de s'adapter et de se réengager.
- Un gouvernement capable de s'adapter est proactif. L'État n'est pas cantonné au rôle de superviseur ; au contraire, il participe activement au processus de développement, en servant souvent d'entrepreneur de dernier recours.
- L'État capable de s'adapter accompagne l'évolution des besoins de la société dans laquelle il s'inscrit. Le changement est accueilli favorablement, pour autant qu'il n'inflige aucun écart par rapport aux objectifs de développement généraux que la nation tout entière s'est fixés.
- Un gouvernement capable de s'adapter est doté d'effectifs suffisants, prend des risques et possède une légitimité sociale. Cela inclut une administration compétente et neutre, soucieuse d'efficacité et de résultats pour garantir la mise en œuvre et qui sollicite activement les autres parties prenantes.
- Un gouvernement capable de s'adapter apprécie la présence et la contribution de parties prenantes viables et expressives, notamment le secteur privé, les ONG, les organisations de la société civile et les communautés.

- Un gouvernement capable de s'adapter s'engage à réduire la corruption et les activités de recherche de rentes en raison de leurs effets nocifs sur la croissance inclusive et le développement humain.

Valoriser les données pour améliorer la prise de décisions

Pour que les États africains puissent pleinement lutter contre les inégalités entre les genres et comprendre les conséquences des politiques et programmes choisis, ils doivent impérativement mettre en place des systèmes de collecte, de suivi, d'analyse et de diffusion des données plus rigoureux. L'accès à des capacités efficaces en matière de statistiques et de suivi-évaluation permet aux États de s'adapter facilement et d'effectuer les changements stratégiques et les corrections intermédiaires nécessaires. La collecte et l'analyse des données ne doivent pas être envisagées après coup, mais plutôt considérées comme une fonction centrale des services publics.

Dans les chapitres précédents, des exemples ont montré qu'un système incomplet de collecte, d'analyse et de diffusion des données empêchait les autorités et leurs partenaires de connaître précisément les conséquences de la situation actuelle sur les femmes et les filles, ainsi que les raisons de l'inefficacité des services sollicités. Ce manque de données touchait aussi bien le secteur formel que le secteur informel. Les problèmes liés à la limitation des données ne sont pas propres aux questions d'égalité des genres. Il s'agit d'un problème généralisé qui s'étend à toutes les catégories de statistiques économiques et sociales. De nombreux gouvernements ont entrepris d'évaluer leurs capacités de suivi des nouveaux objectifs de développement durable en plus de leurs statistiques économiques et sociales traditionnelles.

Cet état des lieux devrait permettre aux gouvernements africains de déterminer comment leurs organismes de statistiques et ministères de tutelle (notamment le ministère des Finances) peuvent améliorer leurs capacités de collecte et d'analyse des données, afin de saisir pleinement l'impact

Les pays africains ont beaucoup à apprendre les uns des autres, à la fois en ce qui concerne les stratégies efficaces et celles qui sont infructueuses.

des politiques et des initiatives actuellement mises en œuvre en matière d'égalité des genres et de comprendre comment modifier et perfectionner celles-ci au fil du temps. L'évaluation peut révéler si les processus actuels de collecte des données sont suffisants et, le cas échéant, s'il faut analyser les données autrement. Elle peut également indiquer si des outils d'enquête et de suivi totalement nouveaux doivent être mis au point pour restituer les tendances et les résultats sous-jacents, qui étaient ignorés ou sous-estimés auparavant. De même, il faudra accorder plus d'attention à la ventilation des données afin de distinguer les effets des politiques et programmes à l'échelle locale ou départementale, sans se suffire de l'analyse à l'échelle nationale.

En tout état de cause, il faudra examiner les différents types de « plates-formes de données communes » à partir desquelles des systèmes statistiques rigoureux pourront être établis. Il est aisé de comprendre que les contraintes liées aux ressources et le manque de capacité institutionnelle ont été et demeurent problématiques pour les services statistiques des autorités africaines. Toutefois, l'évaluation des exigences générales en matière de données offre la possibilité de les adapter aux ressources disponibles et de s'organiser en conséquence. Là encore, la communauté des donateurs devra veiller à ce que le soutien statistique qu'elle demande dans le cadre de ses programmes d'aide soit compatible avec le système statistique national.

Privilégier la coopération Sud-Sud et régionale

Il est essentiel de souligner l'importance de la coopération Sud-Sud et régionale dans la conception et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives axées sur la problématique hommes-femmes. Les pays africains ont beaucoup à apprendre les uns des autres, à la fois en ce qui concerne les stratégies efficaces et celles qui sont infructueuses. Les chapitres précédents ont donné de nombreux exemples probants et innovants d'initiatives menées dans d'autres régions et sur tout le

continent africain. Une telle coopération doit être axée sur le partage d'outils, de stratégies et d'expériences entre les secteurs (depuis les grands projets d'infrastructure jusqu'aux interventions à l'échelle communautaire), autant de démarches qui devront viser à stimuler l'innovation, l'apprentissage et la mise à l'échelle.

De même, il est important de comprendre que les États africains et la communauté des donateurs ont organisé d'innombrables conférences et séminaires afin de mettre en commun leurs expériences et les enseignements qu'ils en ont tirés. La tâche qui les attend ne passe pas par une multiplication de conférences et de séminaires, mais plutôt par un élargissement de leur public et de la participation à ce type de réunion, en plus des différents échanges Sud-Sud et régionaux. Les publics visés doivent inclure non seulement des spécialistes et des responsables de la problématique hommes-femmes qui débattent entre eux (il s'agit souvent de femmes dialoguant avec d'autres femmes), mais aussi des dirigeants et des décideurs (en majorité des hommes) issus des ministères principaux, notamment des ministères des Finances et de la Planification, sans oublier la Présidence, la Primature et les responsables parlementaires qui, ensemble, ont les moyens de bousculer le débat sur les politiques. Ces hauts dirigeants restaient traditionnellement en dehors des discussions, ne s'impliquant qu'occasionnellement ou ne jugeant pas le débat suffisamment important pour y prendre part. Un exemple de la nécessité d'élargir le cercle de la discussion a été relevé dans un discours adressé aux ministres des Finances du monde entier, « Pourquoi les ministres des Finances doivent-ils se soucier de l'égalité des genres ? », prononcé par Mme Ngozi Okonjo-Iweala, ancienne directrice générale de la Banque mondiale, qui a exercé à deux reprises les fonctions de ministre des Finances du Nigéria (Banque mondiale, 2016). Si les questions d'égalité des genres doivent devenir le prisme selon lequel les plans de développement sont conçus et mis en œuvre, comme proposé ci-dessus, il est crucial de réunir un public plus large pour les besoins d'échanges d'expérience.

La mise en œuvre des normes de certification GES (label égalité des genres) dans les entreprises publiques et privées est essentielle pour accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres.

En ce qui concerne les formes d'échanges Sud-Sud et régionaux, il est possible de développer considérablement la formation et les voyages d'étude intra-africains et intrarégionaux, le détachement de personnel et d'autres formes d'apprentissage par l'expérience, qui permettent aux responsables et aux décideurs d'être au plus près des réalités sur le terrain afin d'opérer les changements adaptés en conséquence.

Quelques observations en guise de conclusion

Le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 est focalisé sur les problèmes persistants liés à l'égalité des genres auxquels sont confrontées les femmes et les filles africaines. S'il est de plus en plus admis que les améliorations en matière d'éducation, de santé et d'emploi des femmes et des filles ont des retombées économiques et sociales pour le pays concerné aussi bien que pour le continent africain dans son ensemble, l'élimination des inégalités que subissent les femmes n'a pas suivi le rythme de cette évolution. Les écarts importants entre les chances dont bénéficient les hommes et celles qui s'offrent aux femmes demeurent un problème majeur et un obstacle de taille aux transformations structurelles d'ordre économique et social qui demeurent l'objectif de tous les pays d'Afrique.

Le rapport note que l'importance de l'égalité des genres dans la promotion du développement humain en Afrique est largement reconnue depuis plusieurs décennies. Pourtant, les déclarations internationales et régionales de solidarité en faveur de l'autonomisation des femmes ne se sont pas traduites par des mesures concrètes à grande échelle sur le terrain. Si des progrès ont été accomplis dans certains domaines et dans de nombreux pays, les changements n'ont pas été à la hauteur des exigences et des attentes régionales et nationales.

L'une des principales conclusions de ce rapport consiste à avancer qu'il n'est pas possible de garantir l'égalité des genres par la seule mise en place de ministères spécifiquement chargés de la problématique

hommes-femmes ou de programmes et de projets consacrés aux femmes, bien que cela ait son importance. Le rapport préconise d'envisager plutôt cette question dans le cadre d'une vaste approche intersectorielle, qui impliquerait tous les segments de la société. Il souligne également les liens d'interdépendance entre le bien-être social des femmes et les opportunités économiques qui s'offrent et leur permettent de mener une vie plus productive. Pour soutenir ces efforts, il sera nécessaire d'entreprendre un travail complexe d'élimination des obstacles culturels et des normes sociales préjudiciables qui ont un impact particulièrement important sur les femmes pauvres et leur famille.

Ce rapport affirme également en conclusion que la concrétisation accélérée de l'égalité des genres nécessite des mesures hautement collaboratives, impliquant non seulement les administrations nationales et locales, mais aussi les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les groupes de pression et les organisations communautaires efficaces. Les obstacles à la réalisation de l'égalité des genres sont trop colossaux pour que l'on s'y attelle, à moins que toutes les parties prenantes nationales et locales ne s'y consacrent sans réserve à toutes les étapes du processus, depuis la conception et l'élaboration des mesures à prendre aux moyens d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

Enfin, il est primordial pour les gouvernements africains de fixer des échéances afin de mesurer les progrès accomplis, de procéder à des ajustements selon les besoins et de maintenir une vision nationale mettant en avant les retombées fondamentales de l'égalité des genres sur l'ensemble de la société. Les peuples d'Afrique ont l'obligation de se tenir eux-mêmes, ainsi que leur gouvernement, responsables de la réalisation des progrès dans un délai raisonnable, qui ne compromette pas l'urgence des mesures à entreprendre. La période de 15 ans fixée pour l'atteinte des ODD et l'achèvement du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 constitue une échéance viable, que les États africains se sont d'ores et déjà engagés à honorer.

Annexes

Annexe A Liste des organisations de soutien et des contributeurs

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	AUTEUR(S)	TITRE
	Yvette Abrahams	Socio-cultural gaps: mapping gaps and country benchmarking [Écarts socioculturels : recensement des écarts et analyse comparative entre les pays]
	Sajjad Akhtar	Analyzing the multiplier effect of gender equality on the achievement of MDGs and the post-2015 Development Agenda in Africa [Analyse de l'effet multiplicateur de l'égalité des sexes sur la réalisation des OMD et du Programme de développement pour l'après-2015 en Afrique]
	Gisela Carrasco	Political gaps: mapping gaps and country benchmarking, including women's empowerment for building peace, security and resilience [Écarts politiques : recensement des écarts et analyse comparative entre les pays, notamment en matière d'autonomisation des femmes, en vue de la consolidation de la paix, de la sécurité et de la résilience]
	Amie Gaye	Economic gender gaps: mapping gaps and country benchmarking [Écarts économiques entre les genres : recensement des écarts et analyse comparative entre les pays]
	Paige Jennings	A rights-based approach to gender equality and women empowerment in the African context [Approche de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique fondée sur les droits]
	Angela Lusigi, Ahmadou Mboup, Yumna Omar	The political economy of gender equality in labour force participation and leadership in public and private institutions [L'économie politique de l'égalité des genres en matière de participation au marché du travail et de leadership au sein des institutions publiques et privées]
	Arsene Nkama	Estimating the cost of gender gaps in sustainable growth and structural transformation in Africa [Estimation du coût des écarts entre les genres en matière de croissance durable et de transformation structurelle en Afrique]
	Alejandro Rausch	The role of politics, partnerships, resources, technology and innovation in women's empowerment: lessons from Asia and Latin America [Le rôle de la politique, des partenariats, des ressources, des technologies et de l'innovation dans l'autonomisation des femmes : enseignements tirés des expériences de l'Asie et de l'Amérique latine]
	Eleni Yitbarek Theophile Azoumahou	Advancing women's empowerment, gender equality and sustainable human development: linkages between empowerment, gender equality and sustainable development [Promouvoir l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et le développement humain durable : liens entre l'autonomisation, l'égalité des genres et le développement durable]
COMITÉ CONSULTATIF	NOM	TITRE, INSTITUTION
Comité consultatif de haut niveau	Abdoulaye Mar Dieye	Coprésident, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique, PNUD
	Fatima H. Acyl	Coprésidente, Commissaire en charge du commerce et de l'industrie, Commission de l'Union africaine
	Ayo Ajayi	Directeur, Programme Afrique, Fondation Bill & Melinda Gates
	Aminata Dibba	Centre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour le développement du genre, Dakar, Sénégal
	Leymah Gbowee	Prix Nobel de la Paix, Gbowee Peace Foundation USA
	Geraldine Fraser-Moleketi	Envoyée spéciale pour les questions de genre de la Banque africaine de développement (BAD)
	Beatrice Hamusonde	Division du genre et des affaires sociales du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
	Amy Jadesimi	Directrice générale, Lagos Deep Offshore Logistics Base (LADOL)
	Jeni Klugman	Professeure, Harvard Kennedy School of Government
	Ndioro Ndiaye	Coordinatrice, Réseau des Femmes Africaines Leaders pour la Paix et le Développement (RFALPD)
Justine Diffo Tchoukam	Coordinatrice, Réseau « More Women in Politics » (Cameroun)	

Suite

COMITÉ CONSULTATIF	NOM	TITRE, INSTITUTION
Équipe de supervision interne du PNUD	Selim Jahan	Coprésident, Bureau du Rapport sur le développement humain
	Ayodele Odusola	Bureau régional pour l'Afrique
	Pedro Conceição	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes
	Randi Davies	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes
	Odette Kabaya	Centre de service régional du PNUD pour l'Afrique
	Thangavel Palanivel	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique
Groupe de lecteurs des Nations Unies	Anthony Ngororano	ONU-Femmes
	Thokozile Ruzvidzo	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
	Moa Westman	Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)
	Simonetta Zarrilli	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Groupe de réflexion du PNUD sur le terrain	Lamin Maneh	PNUD Rwanda
	Eugene Owusu	PNUD Soudan du Sud
	Amarakoon Bandara	PNUD Zimbabwe
	Ginette Camara	PNUD République du Congo, Brazzaville
	Amata Diabate	PNUD Burkina Faso

CONSULTATIONS RÉGIONALES

Consultation régionale d'Addis-Abeba

NOM	TITRE, INSTITUTION
Mahawa Wheeler	Coprésidente, directrice de la Direction des femmes, du genre et du développement de la Commission de l'Union africaine
Lebogang Motlana	Coprésident, directeur du Centre de service régional du PNUD pour l'Afrique
Noubatour Adoumtar	Commission de l'Union africaine
Floride Ahitungye	Search for Common Ground (Burundi)
Helen M. Apila	Réseau de développement et de communication des femmes africaines – FEMNET (régional)
Regina Bafaki	Action for Development (ACFODE) (régional)
Pauline Bullen	Université des femmes (Afrique du Sud)
Samuel Bwalya	PNUD Éthiopie
Beatrice Hamusonde	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
Botswelelo John	Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines – YWCA (Botswana)
Gamer Khalifa Habbani	Union générale des femmes soudanaises – SWGU (Soudan)

CONSULTATIONS RÉGIONALES

Consultation régionale de Dakar

NOM	TITRE, INSTITUTION
Bintou Djibo	Coprésidente, coordonnatrice résidente des Nations Unies et représentante résidente du PNUD au Sénégal
Ibrahima Aidara	Coprésident, responsable de la gouvernance économique de l'Open Society Initiative in West Africa
Jacqueline Bisimwa Murangaza	Association des Femmes Entrepreneurs Chefs d'Entreprises (ASSOFE) (République démocratique du Congo)
Souleman Boukar	PNUD Sénégal
Amadou Diallo	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) – Agence de l'Afrique de l'Ouest
Yacine Diagne	Enda Tiers Monde
Anne Marie Engouma	ONG Malachie (Gabon)
Sesneica Fernandes	Associação Sao-tomeses das Mulheres Juristas (Cabo Verde)
Rebecca Nodjiti Ganbe	Union des Femmes pour la Paix – UFEP (Tchad)
Rebecca Wright Gaye	African Women's Entrepreneurship Program – AWEP (Libéria)

Suite

CONSULTATIONS RÉGIONALES**Consultation régionale d'Addis-Abeba**

NOM	TITRE, INSTITUTION
Mzati Kidney-Mbeko	Women & Law in Southern Africa (Malawi)
Rafava Machava	Women, Law and Development – MULEIDE (Mozambique)
Patricia McFadden	Southern Africa Political and Economic Series (SAPES) Trust (régional)
Teddy Nabadda	Women Wealth Wellbeing Network – WoWW (Ouganda)
Clotilde Noa	Women, Law and Development – MULEIDE (Mozambique)
Fikile Nkosi	Federation of Swaziland Employers and Chamber of Commerce – FSE&CC (Swaziland)
Mamakhete Phomane	She-Hive (Lesotho)
Thokozile Ruzvidzo	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique – CEA
Naemy Sillayo	Legal and Human Rights Centre – LHRC (République-Unie de Tanzanie)
James Wakiaga	PNUD Éthiopie
Ambassa Yodi	Rwanda women Network (Réseau des femmes au Rwanda) (Rwanda)

Suite

CONSULTATIONS RÉGIONALES**Consultation régionale de Dakar**

NOM	TITRE, INSTITUTION
Rachel Gogoua	Présidente, Groupement des Organisations Féminines pour l'Égalité Homme-Femme – GOFEHF (Côte d'Ivoire)
Djehounke Hermann	Président, Association de Jeunes pour le développement des initiatives de base – AJDIB (Bénin)
Meteteiton Houmey	Groupe de réflexion et d'action, Femme, Démocratie et Développement – GF2D
Oumoulkhairy Kane	Présidente, Association pour la défense des droits de la femme en Mauritanie – ADDFM
Nanténin Koné	Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix – REFMAP (Guinée)
Euphrasie Kouame	United Nations Capital Development Fund – UNCDF
Aisha Fofana Ibrahim	Présidente, The 50/50 Group of Sierra Leone
Odette Kabaya	Centre de service régional du PNUD pour l'Afrique
Monica Maduekwe	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO
Fatime Christiane N'Diaye	Organisation internationale du Travail – OIT
Safiatou Alzouma Nouhou	Agence internationale pour les énergies renouvelables – IRENA
Ndiro Ndiaye	Réseau des Femmes Africaines Leaders pour la Paix et le Développement – RFALPD
Fatou Sow Sarr	Université Cheikh Anta Diop de Dakar – UCAD
Rufina Dabo Sarr	Réseau International des Femmes Scientifiques et Ingénieures (INWES) – Direction Afrique Francophone
Louis Seck	Global Village Energy Partnership (GVEP) International
Mary Small	Comité gambien sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants – GAMCOTRAP (République islamique de Gambie)
Khady Fall Tall	Présidente du Bureau régional de l'Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest – AFAO-WAWA
Valérie-Blandine Tanga	Présidente du programme Réseau des femmes croyantes et médiatrices de la paix – RFCMP (République centrafricaine)
Olaifa Abimbola Temitope	Stephanie Peace-building and Development Foundation (Nigéria)
Bouba Oualy	Centre de service régional du PNUD – Dakar

L'équipe du PNUD chargée de la préparation du présent rapport a soigneusement veillé à utiliser un large éventail de sources de données et de types d'analyses afin de couvrir dans son intégralité le vaste sujet de l'égalité des sexes en Afrique. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 1, la démarche de fond choisie dans le cadre de ce rapport consistait à adopter une approche de la problématique hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes axée sur l'économie politique. L'objectif était de comprendre la manière dont les idées, les ressources et les pouvoirs étaient conceptualisés, négociés et mis en œuvre par différents groupes sociaux en ce qui concerne les inégalités entre les genres, que ce soit au travail, sur le marché ou au sein du foyer. L'analyse fondée sur l'économie politique s'intéresse aux interactions entre les processus politiques, sociaux (y compris les normes et les institutions) et économiques d'une société, notamment la répartition des pouvoirs et des richesses entre les groupes et les personnes, ainsi qu'aux processus qui permettent de créer, d'alimenter et de transformer ces relations au fil du temps. Cette définition admet que le pouvoir est fondamentalement une question de relations – entre l'État, les groupes sociaux et les personnes, ou entre l'État, les forces du marché et la société civile.

À cette fin, le rapport a cherché à équilibrer les analyses quantitatives et qualitatives sur l'égalité des genres, comme en témoignent les documents de référence présentés à l'annexe A. Les neuf documents de référence rédigés pour les besoins du présent rapport ont permis d'approfondir les données probantes sur le coût, en termes de développement humain, des inégalités entre les genres au travail, sur le marché, en politique, en matière de leadership et dans la sphère sociale. Ces études se sont basées sur des analyses comparatives établies entre les pays et sur des études régionales afin d'identifier les domaines de développement potentiel, les exemples de réformes réussies et les réponses institutionnelles proposées.

Cette analyse a été complétée par une étude qualitative du rôle des normes sociales et des institutions dans le maintien des inégalités entre les genres. Cette étude s'est appuyée sur des entretiens détaillés menés dans les pays concernés, et sur des discussions de groupe et des études de cas de pays, notamment le Cabo Verde, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Mali, le Maroc, le Mozambique, le Rwanda, le Togo et la Tunisie. De même, une étude en ligne à l'échelle de l'Afrique a été utilisée pour recueillir des informations supplémentaires.

Par ailleurs, une attention particulière a été accordée aux données collectées par le PNUD en vue d'étayer les différents indicateurs de développement humain. D'importants efforts ont été déployés pour ventiler les données spécifiques à l'Afrique aux fins d'établir des comparaisons interrégionales. Les données relatives au développement humain ont également fait l'objet d'une répartition à l'échelle sous-régionale pour les besoins de la rédaction du présent rapport.

L'un des principaux objectifs méthodologiques poursuivis lors de la phase de préparation du rapport était de garantir un niveau très élevé de collaboration et de consultation avec les différentes parties prenantes, organisations, décideurs politiques, praticiens et chercheurs. Des consultations régionales ont été tenues à Addis-Abeba (Éthiopie) et à Dakar (Sénégal) tout au long de la phase de préparation, ainsi que deux concertations stratégiques à Lusaka (Zambie) et à Johannesburg (Afrique du Sud). Ces réunions ont été organisées en étroite collaboration avec l'Union africaine et d'autres institutions des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations de la société civile, des institutions économiques régionales et des représentants d'organisations de femmes et de jeunes de toute l'Afrique.

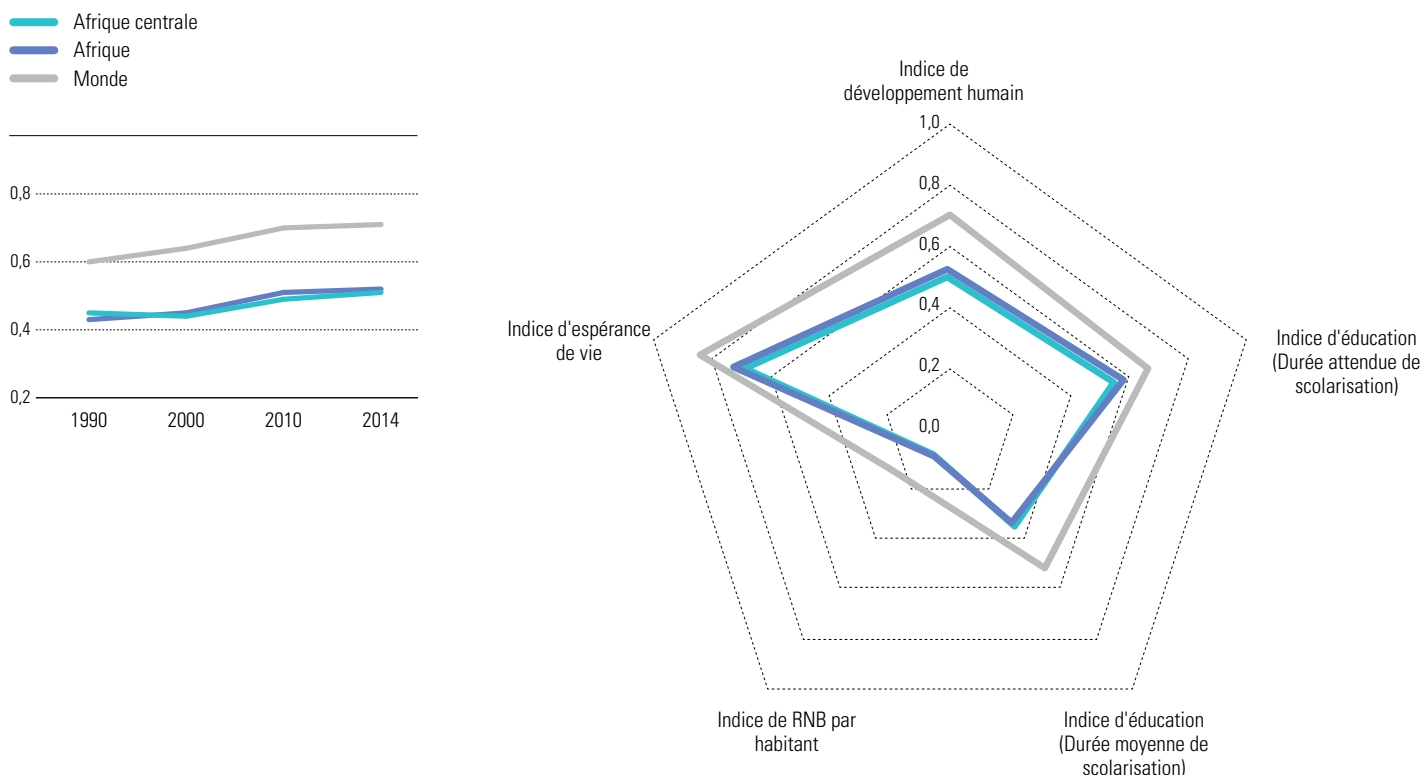
En outre, le processus de préparation du rapport a bénéficié des commentaires et des recommandations de la part d'un Comité consultatif de haut niveau, d'une Équipe de

supervision interne du PNUD, d'un Groupe de lecteur des Nations Unies, et d'un Groupe de réflexion du PNUD sur le terrain.

Il est à espérer que l'approche collaborative adoptée dans la préparation du présent rapport

permettra de donner naissance à un réseau d'agents du changement, qui contribueront aux activités de plaidoyer et à la mise en œuvre du programme politique et des recommandations préconisés dans le dernier chapitre du rapport.

Annexe C Sous-région d'Afrique centrale : profil de développement humain



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

L'indice de développement humain (IDH) est une mesure synthétique visant à évaluer les progrès à long terme dans trois dimensions clés du développement humain : vivre longtemps et en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Les connaissances sont mesurées par le nombre moyen d'années de scolarisation au sein de la population adulte, et l'accès à l'apprentissage et au savoir par le nombre d'années de scolarisation escomptées pour les enfants d'âge scolaire. Le niveau de vie est mesuré au moyen du revenu national brut (RNB) par personne, exprimé en dollars internationaux constants de 2011 sur la base des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA).

La sous-région d'Afrique centrale affiche un IDH moyen de 0,507, soit un indice inférieur à la moyenne africaine de 0,524. Cependant, un écart important existe au sein même de la sous-région, entre la valeur la plus élevée de 0,585 mesurée en République du Congo

et la valeur la plus faible de 0,348 relevée en République centrafricaine. Le Gabon, la Guinée équatoriale et la République du Congo ont atteint un niveau de développement humain moyen, avec un niveau de vie exprimé en RNB par habitant supérieur à la moyenne africaine. Toutefois, malgré des niveaux de vie et de développement humain faibles, Madagascar a enregistré l'espérance de vie la plus élevée de la sous-région, tandis que le Cameroun et la République démocratique du Congo, qui figurent également parmi les pays à faible développement humain, ont atteint des résultats supérieurs à la moyenne de la sous-région en matière d'éducation. Depuis 2010, les pays dont le niveau de développement humain a le plus progressé sont le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République du Congo et le Tchad.

L'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IHDI) prend en compte les inégalités dans les trois dimensions de l'IDH

Valeurs et tendances de l'Indice de développement humain

L'évolution de l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités

Pays	Indice de développement humain (IDH)	IDH ajusté aux inégalités (IDHI)	Perte globale de développement humain due aux inégalités	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	Revenu national brut (RNB) par habitant	Croissance annuelle moyenne de l'IDH (%)	
	Valeur	Valeur	(%)	(années)	(années)	(années)	(dollars de 2011 en PPA)	2000-2010	2010-2014
Gabon	0,684	0,519	24,0	64,4	12,5	7,8	16 367	0,48	0,76
République du Congo	0,591	0,434	26,6	62,3	11,1	6,1	6 012	1,25	1,61
Guinée équatoriale	0,587	–	–	57,6	9,0	5,5	21 056	1,18	-0,18
Cameroun	0,512	0,344	32,8	55,5	10,4	6,0	2 803	1,07	1,32
Madagascar	0,510	0,372	27,0	65,1	10,3	6,0	1 328	1,02	0,27
République dém. du Congo	0,433	0,276	36,2	58,7	9,8	6,0	680	2,18	1,52
Tchad	0,392	0,236	39,9	51,6	7,4	1,9	2 085	1,12	1,37
République centrafricaine	0,350	0,198	43,5	50,7	7,2	4,2	581	1,58	-0,84
Afrique centrale	0,507	0,340	32,8	58,2	9,7	5,4	6 364	1,23	0,73
Afrique	0,524	0,349	32,89	61,2	10,3	5	5 126	1,55	0,86

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

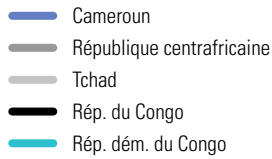
en « réduisant » la valeur moyenne de chaque dimension en fonction du niveau d'inégalités au sein de la population. La différence entre l'IDH et l'IDHI, exprimée en pourcentage, correspond à la « perte » de développement humain due aux inégalités. En Afrique centrale, cette perte s'élève en moyenne à 33 %, soit un pourcentage similaire à la moyenne africaine. La République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Tchad affichent la perte de développement humain due aux inégalités la plus élevée de la sous-région, tandis que le Gabon, Madagascar et la République du Congo présentent la perte la plus faible.

L'examen des inégalités selon les différents sous-indices de l'IDH révèle que dans la plupart des pays de cette sous-région, celles-ci sont plus marquées en termes d'espérance de vie qu'en matière de revenus ou d'éducation, exception faite de Madagascar et de la République centrafricaine, qui présentent des disparités plus criantes au niveau du revenu par habitant.

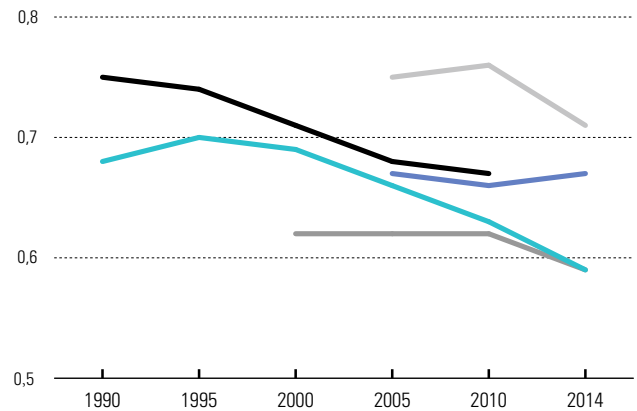
Inégalités entre les genres et autonomisation des femmes

L'indice de développement de genre (IDG) est basé sur l'indice de développement humain ventilé par genre et se définit comme le ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes. L'IDG mesure les disparités entre la situation des hommes et celle des femmes en termes de santé (mesurée par l'espérance de vie des filles et des garçons à la naissance), en matière d'éducation (mesurée par la durée attendue de scolarisation des enfants et la durée moyenne de scolarisation des adultes âgés de 25 ans et plus), et au regard du contrôle des ressources économiques (mesuré par le RNB par habitant estimé pour les hommes et les femmes séparément). L'IDG de l'Afrique centrale (0,85) est légèrement inférieur à la moyenne africaine (0,87), avec d'importants écarts entre les pays. La valeur de l'IDG pour Madagascar indique que le niveau de développement humain des

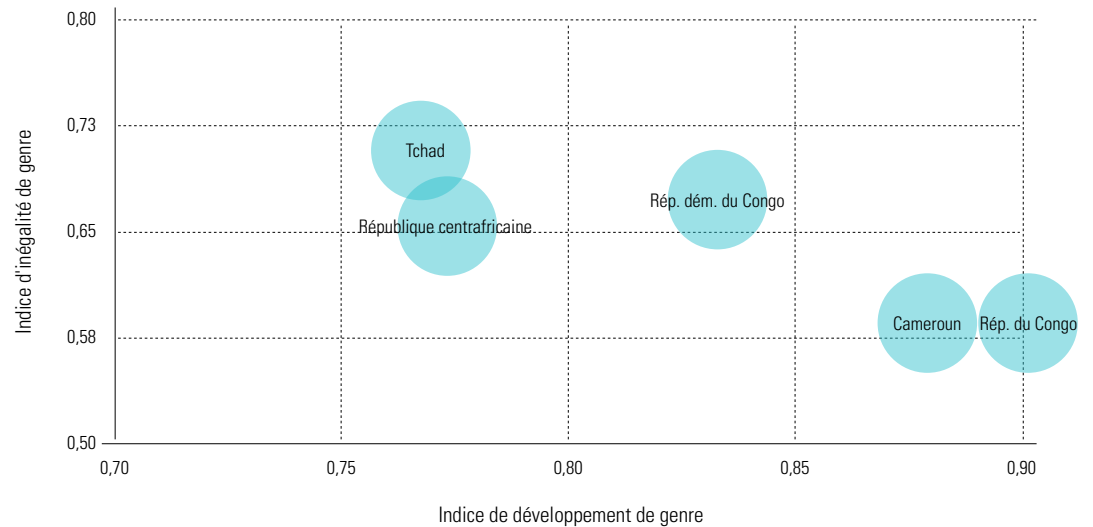
Annexe C Sous-région d'Afrique centrale : profil du développement humain



Tendances de l'inégalité entre les genres



INDICE DE DÉVELOPPEMENT DE GENRE



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

femmes malgaches correspond à 95 % de celui des hommes de ce pays, tandis que celui des Centrafricaines et des Tchadiennes n'atteint que 77 % de celui de leurs concitoyens hommes en termes d'éducation, de santé et de contrôle des ressources.

L'indice d'inégalité de genre (IIG) reflète les écarts entre les genres dans trois domaines : la santé procréative, mesurée par les taux de mortalité maternelle et de natalité parmi les adolescentes ; l'autonomisation, mesurée par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes, ainsi que par le niveau d'études atteint par les filles et les

garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur ; et l'activité économique, mesurée par le taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail. L'IIG peut être interprété comme une perte de développement humain due aux disparités entre les conditions des femmes et des hommes dans les trois domaines qu'il évalue. Dans les pays présentant des inégalités de genre plus flagrantes, tels que la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Tchad, l'écart entre l'indice de développement humain des hommes et celui des femmes semble être plus important.

L'égalité des genres, les institutions sociales et l'autonomisation des femmes

Pays	Indice de développement de genre	Indice d'inégalité de genre	Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE)	RNB par habitant ventilé par genre	Écart de mortalité maternelle	Écart du taux de natalité chez les adolescentes	Écart hommes/femmes dans l'achèvement de l'enseignement secondaire (25 ans et +)	Écart de participation au marché du travail (15 ans et +)	Nombre de femmes siégeant au parlement
	Valeur	Valeur	Valeur	Ratio	Ratio	Ratio	Ratio	Ratio	(%)
	2014	2014	2014	2014	2015	2010-2015	2005-2014	2015	2016
République du Congo	0,922	0,593	0,20	0,8	1,8	2,5	0,8	0,9	13,4
Cameroun	0,879	0,587	0,28	0,7	2,5	2,2	0,6	0,9	25,6
République démocratique du Congo	0,833	0,673	0,43	0,8	2,9	2,6	0,4	1,0	6,8
République centrafricaine	0,773	0,655	0,33	0,7	3,7	1,9	0,4	0,9	8,6
Tchad	0,768	0,706	0,47	0,7	3,6	3,0	0,2	0,8	14,9
Gabon	–	0,514	0,40	0,7	1,2	2,0	1,5	0,7	16,2
Guinée équatoriale	–	–	–	0,7	1,4	2,2	–	0,8	18,9
Afrique centrale	0,853	0,621	0,32	0,7	2,3	2,3	0,6	0,9	15,5
Afrique	0,871	0,548	0,28	0,6	2,1	1,7	0,7	0,8	20,8

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de IDG et IIG, PNUD, 2015 ; base de données « Les femmes dans les parlements nationaux », UIP, 2016 ; base de données des indicateurs clés du marché du travail, OIT, 2016 ; Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015, OMS, 2015 ; Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes 2014, OCDE, 2015.

Notes :

- RNB par habitant ventilé par genre, PNUD (2015).
- L'écart du taux de mortalité maternelle correspond au nombre réel de décès pour 100 000 naissances vivantes dans chaque pays, par rapport à la moyenne des pays en développement, qui s'élève à 239 selon l'OMS (2015).
- L'écart du taux de natalité chez les adolescentes correspond au nombre réel de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans dans chaque pays, par rapport à la moyenne des pays en développement (2010-2015) estimée par le PNUD (2015).
- L'écart hommes/femmes en matière d'accès à l'enseignement secondaire correspond au ratio femmes/hommes de la population âgée de 25 ans et plus ayant bénéficié d'un enseignement secondaire, selon les chiffres du PNUD (2015).
- Le nombre de femmes siégeant au parlement indique le pourcentage moyen de femmes parlementaires dans chaque pays, et ce, dans toutes les chambres (uniques, basses et hautes) en mai 2016. Selon l'UIP (2016), la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 23,1 % et de 20,8 % en incluant l'Afrique du Nord.
- L'écart de participation au marché du travail correspond au ratio femmes/hommes de la population âgée de 15 ans et plus active sur le marché du travail, selon les chiffres de l'OIT (2016).

Références :

- PNUD, 2015, Rapport sur le développement humain 2015 : le travail au service du développement humain, New York.
- UIP (Union interparlementaire), 2016, base de données « Les femmes dans les parlements nationaux » de l'Union interparlementaire, consultée le 16 juin 2016 sur <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>.
- OIT (Organisation internationale du travail), 2015, base de données des indicateurs clés du marché du travail 2015 (KILM), 9e édition, consultée le 16 juin 2016 sur http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/WCMS_500920/lang-fr/index.htm
- OMS (Organisation mondiale de la Santé), 2015, Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015, Estimations de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, le Groupe de la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies, <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/monitoring/maternal-mortality-2015/fr/>
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2015, Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes 2014, Centre de développement de l'OCDE, www.genderindex.org (disponible en anglais uniquement).

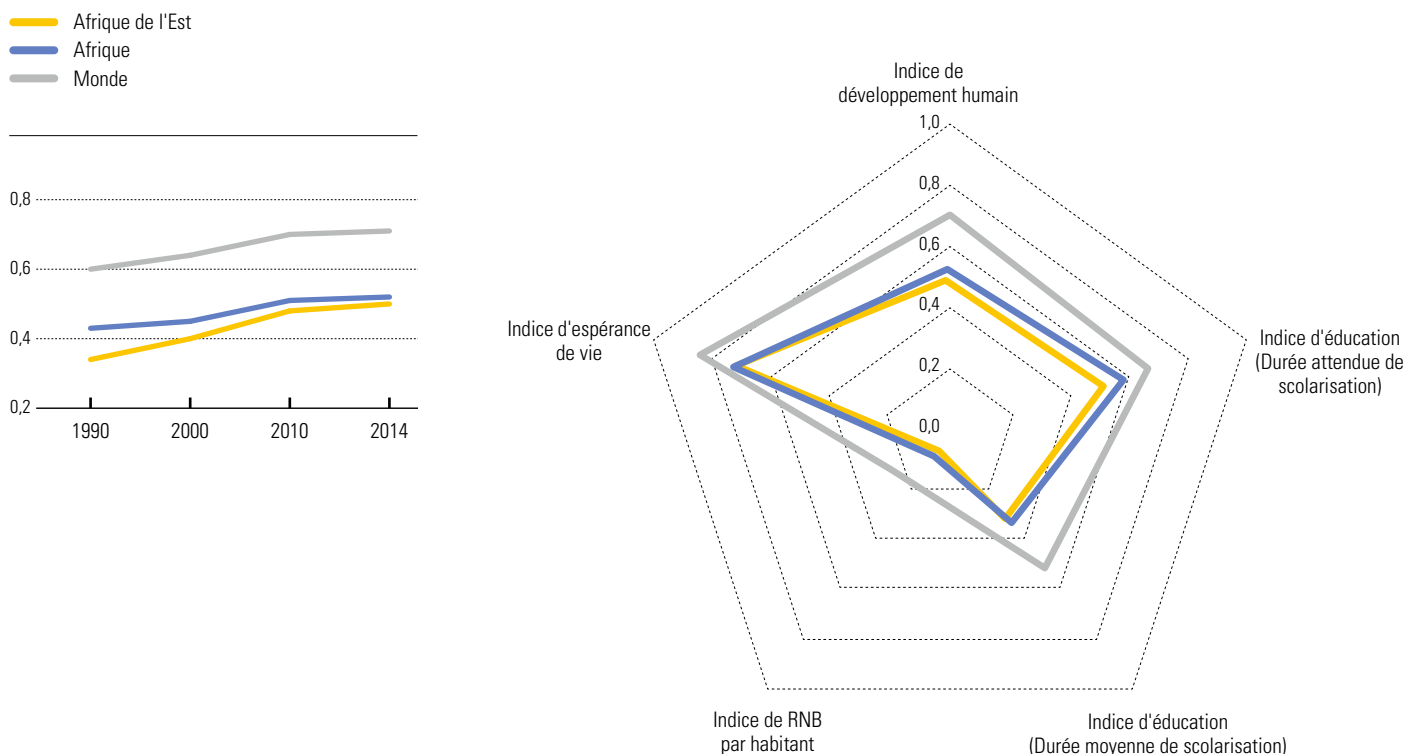
Dans ces pays, le taux de mortalité maternelle est plus de trois fois supérieur à celui de la moyenne des pays développés. Par ailleurs, l'écart entre les genres en matière d'accès aux études secondaires y est considérable. En effet, moins de 4 femmes seulement pour 10 hommes âgés de plus de 25 ans ont au moins entamé des études secondaires.

Les pays caractérisés par un indice d'inégalité de genre élevé et la présence d'institutions sociales discriminatoires, signalée par l'**Indice Institutions sociales**

et égalité homme-femme (ISE) affichent généralement des taux de développement humain plus faibles pour les femmes que pour les hommes. De telles institutions sociales limitent le pouvoir décisionnel des femmes ainsi que leur statut au sein du ménage, augmentent leur vulnérabilité à la violence, réduisent leur accès aux ressources et leur participation à la vie politique et publique, et engendrent des disparités dans les soins apportés aux enfants (les garçons étant favorisés par rapport aux filles).

La République démocratique du Congo et le Tchad sont considérés comme des pays ayant des institutions sociales fortement discriminatoires. En outre, ces pays présentent de faibles taux de représentation des femmes au parlement et de forts taux de natalité chez les adolescentes. En comparaison, des pays tels que le Cameroun ou Madagascar qui abritent des institutions sociales moins discriminatoires se prévalent d'un meilleur taux de représentation des femmes au parlement.

Annexe D Sous-région d’Afrique de l’Est : profil de développement humain



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

Valeurs et tendances de l'Indice de développement humain

L'**indice de développement humain** (IDH) est une mesure synthétique visant à évaluer les progrès à long terme dans trois dimensions clés du développement humain : vivre longtemps et en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Les connaissances sont mesurées par le nombre moyen d'années de scolarisation au sein de la population adulte, et l'accès à l'apprentissage et au savoir par le nombre d'années de scolarisation escomptées pour les enfants d'âge scolaire. Le niveau de vie est mesuré au moyen du revenu national brut (RNB) par personne, exprimé en dollars internationaux constants de 2011 sur la base des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA).

La sous-région d'Afrique de l'Est affiche un IDH moyen de 0,497, soit un indice inférieur à la moyenne africaine de 0,524. Cependant, un écart important existe au sein même de la sous-région, entre la valeur la plus

élevée de 0,770, mesurée aux Seychelles, et la valeur la plus faible de 0,391, relevée en Érythrée. Bien que les Comores, l'Éthiopie et le Rwanda affichent des niveaux de revenu par habitant relativement similaires, les Comores et le Rwanda présentent de meilleurs résultats en matière de santé et d'éducation, ce qui augmente leur niveau de développement humain par rapport à l'Éthiopie. Certains pays ayant un niveau de revenu par habitant sensiblement plus faible, comme le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, sont mieux classés que Djibouti ou le Soudan principalement en raison de leurs meilleurs résultats en matière d'éducation, ce qui suppose une utilisation plus efficace des ressources. Depuis 2010, les pays dont le niveau de développement humain a le plus progressé sont le Burundi, l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda.

L'**indice de développement humain ajusté aux inégalités** (IDHI) prend en compte les

L'évolution de l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités

Pays	Indice de développement humain (IDH)	IDH ajusté aux inégalités (IDHI)	Perte globale de développement humain due aux inégalités	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant	Croissance annuelle moyenne de l'IDH (%)	
	Valeur	Valeur	(%)	(années)	(années)	(années)	(dollars de 2011 en PPA)	2000-2010	2010-2014
Seychelles	0,772	–	–	73,1	13,4	9,4	23,300	0,39	0,97
Kenya	0,548	0,377	31,30	61,6	11,0	6,3	2,762	1,70	0,92
Tanzanie (République-Unie de)	0,521	0,379	27,30	65,0	9,2	5,1	2,411	2,46	1,05
Comores	0,503	0,268	46,70	63,3	11,5	4,6	1,456	–	0,75
Rwanda	0,483	0,330	31,60	64,2	10,3	3,7	1,458	3,13	1,61
Ouganda	0,483	0,337	30,20	58,5	9,8	5,4	1,613	1,86	0,51
Soudan	0,479	–	–	63,5	7,0	3,1	3,809	1,52	0,74
Djibouti	0,470	0,308	34,60	62,0	6,4	3,8	3,276	2,17	0,97
Soudan du Sud	0,467	–	–	55,7	7,6	5,4	2,332	–	-0,15
Éthiopie	0,442	0,312	29,40	64,1	8,5	2,4	1,428	3,78	1,78
Burundi	0,400	0,269	32,60	56,7	10,1	2,7	758	2,62	0,66
Érythrée	0,391	–	–	63,7	4,1	3,9	1,130	–	0,62
Afrique de l'Est	0,497	0,323	32,96	62,1	9,1	4,7	3,811	2,18	0,87
Afrique	0,524	0,349	32,89	61,2	10,3	5,0	5,126	1,55	0,86

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

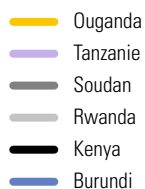
inégalités dans les trois dimensions de l'IDH en « réduisant » la valeur moyenne de chaque dimension en fonction du niveau d'inégalités au sein de la population. La différence entre l'IDH et l'IDHI, exprimée en pourcentage, correspond à la « perte » de développement humain due aux inégalités. En moyenne, la sous-région enregistre une perte similaire à la moyenne africaine. Les Comores présentent la perte de développement humain due aux inégalités la plus élevée de la sous-région, tandis que la République-Unie de Tanzanie enregistre la perte la plus faible. L'examen des inégalités dans chacun des sous-indices de l'IDH a permis de démontrer qu'aux Comores, au Kenya et au Rwanda, les inégalités de revenu sont les principales responsables des écarts en matière de développement humain. En revanche, ces écarts sont principalement dus aux inégalités en matière d'éducation et

de santé en République-Unie de Tanzanie et au Soudan du Sud. Les disparités en matière d'éducation sont également la principale cause de ces écarts en Éthiopie et à Djibouti.

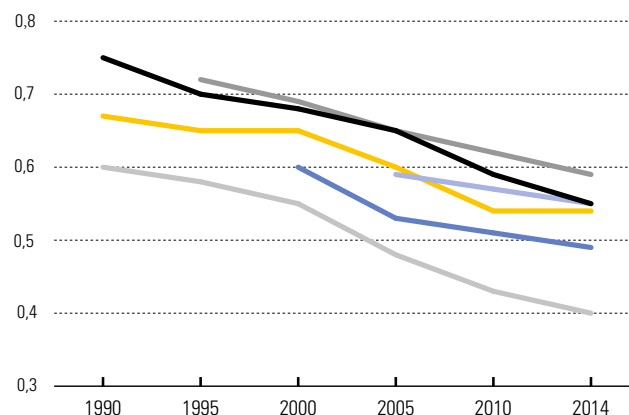
Inégalités entre les genres et autonomisation des femmes

L'indice de développement de genre (IDG) est basé sur l'indice de développement humain ventilé par genre et se définit comme le ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes. L'IDG mesure les disparités entre la situation des hommes et celle des femmes en termes de santé (mesurée par l'espérance de vie des filles et des garçons à la naissance), en matière d'éducation (mesurée par la durée attendue de scolarisation des enfants et la durée moyenne de scolarisation des adultes âgés de 25 ans et plus), et au regard du contrôle des ressources

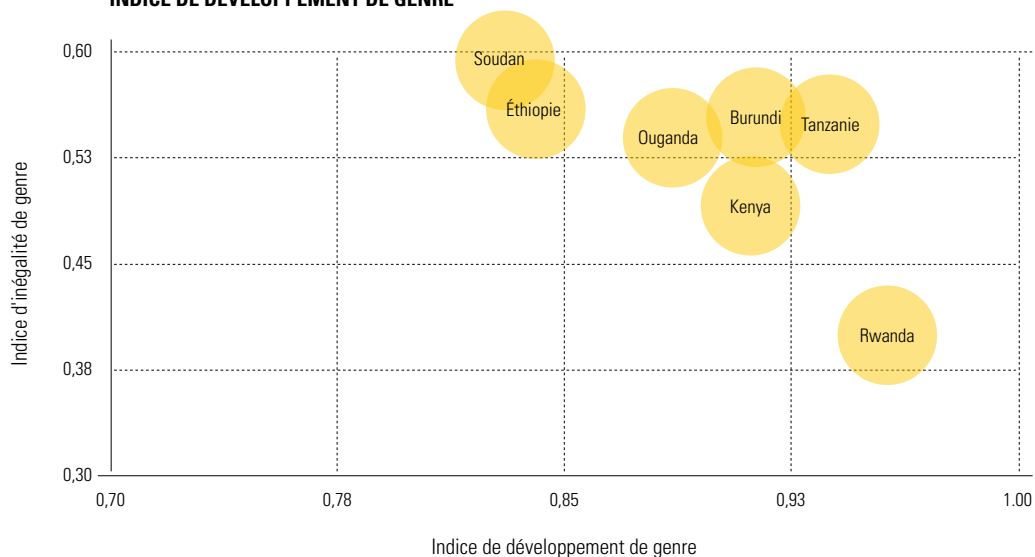
Annexe D Région d'Afrique de l'Est : profile de développement humain



Tendances de l'inégalité entre les genres



INDICE DE DÉVELOPPEMENT DE GENRE



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

économiques (mesuré par le RNB par habitant estimé pour les hommes et les femmes séparément). L'Afrique de l'Est présente un IDG supérieur à la moyenne africaine, ce qui reflète un ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes plus élevé. L'IDG révèle qu'au Rwanda, le niveau de développement humain des femmes correspond à 96 % de celui des hommes, tandis que celui des Comoriennes et des Soudanaises du Sud n'atteint que 81 % de celui des hommes en termes d'éducation, de santé et de contrôle des ressources.

L'**indice d'inégalité de genre** (IIG) reflète les écarts entre les genres dans trois domaines : la santé procréative, mesurée par les taux

de mortalité maternelle et de natalité parmi les adolescentes ; l'autonomisation, mesurée par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes, ainsi que par le niveau d'études atteint par les filles et les garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur ; et l'activité économique, mesurée par le taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail. L'IIG peut être interprété comme une perte de développement humain due aux disparités entre les conditions des femmes et des hommes dans les trois domaines qu'il évalue. Le Burundi et le Rwanda affichent les taux d'inégalités entre les genres les plus faibles

L'égalité des genres, les institutions sociales et l'autonomisation des femmes

	Indice de développement de genre	Indice d'inégalité de genre	Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes	RNB par habitant ventilé par genre	Écart du taux de mortalité maternelle	Écart du taux de natalité chez les adolescentes	Nombre de femmes siégeant au parlement	Écart hommes/femmes dans le niveau d'études secondaires (25 ans et +)	Écart de participation au marché du travail (15 ans et +)
	Valeur	Valeur	Valeur	Ratio	Ratio	Ratio	%	Ratio	Ratio
	2014	2014	2014	2014	2015	2010/2015	2016	2005–2014	2015
Rwanda	0,957	0,40	0,13	0,8	1,2	0,7	51,2	0,9	1,0
Tanzanie	0,938	0,55	0,25	0,9	1,7	2,4	36,6	0,6	0,9
Kenya	0,913	0,55	0,22	0,7	2,1	1,8	23,1	0,8	0,9
Burundi	0,911	0,49	0,17	0,8	3,0	0,6	39,2	0,6	1,0
Ouganda	0,886	0,54	0,22	0,6	1,4	2,5	33,5	0,7	0,9
Éthiopie	0,840	0,56	0,25	0,6	1,5	1,5	35,4	0,4	0,9
Soudan	0,830	0,59	0,56	0,3	1,3	1,6	32,9	0,7	0,3
Comores	0,813	–	–	0,4	1,4	1,0	3,0	–	0,4
Somalie	–	–	0,46	–	3,1	2,1	13,8	–	0,4
Seychelles	–	–	–	–	–	1,1	43,8	1,0	–
Djibouti	–	–	–	0,4	1,0	0,4	12,7	–	0,5
Soudan du Sud	–	–	–	–	3,3	1,5	18,3	–	0,9
Érythrée	–	–	–	0,8	2,1	1,3	22,0	–	0,9
Afrique de l'Est	0,886	0,53	0,28	0,6	1,9	1,4	28,1	0,7	0,8
Afrique	0,871	0,55	0,28	0,6	2,1	1,7	20,8	0,7	0,8

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de IDG et IIG, PNUD, 2015 ; base de données « Les femmes dans les parlements nationaux », UIP, 2016 ; base de données des indicateurs clés du marché du travail, OIT, 2016 ; Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015, OMS, 2015 ; Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes 2014, OCDE, 2015.

Notes :

- RNB par habitant ventilé par genre, PNUD (2015).
- L'écart du taux de mortalité maternelle correspond au nombre réel de décès pour 100 000 naissances vivantes dans chaque pays, par rapport à la moyenne des pays en développement, qui s'élève à 239 selon l'OMS (2015).
- L'écart du taux de natalité chez les adolescentes correspond au nombre réel de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans dans chaque pays, par rapport à la moyenne des pays en développement (2010-2015) estimée par le PNUD (2015).
- L'écart hommes/femmes en matière d'accès à l'enseignement secondaire correspond au ratio femmes/hommes de la population âgée de 25 ans et plus ayant bénéficié d'un enseignement secondaire, selon les chiffres du PNUD (2015).
- Le nombre de femmes siégeant au parlement indique le pourcentage moyen de femmes parlementaires dans chaque pays, et ce, dans toutes les chambres (uniques, basses et hautes) en mai 2016. Selon l'UIP (2016), la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 23,1 % et de 20,8 % en incluant l'Afrique du Nord.
- L'écart de participation au marché du travail correspond au ratio femmes/hommes de la population âgée de 15 ans et plus active sur le marché du travail, selon les chiffres de l'OIT (2016).

Références :

- PNUD, 2015, Rapport sur le développement humain 2015 : le travail au service du développement humain, New York.
- UIP (Union interparlementaire), 2016, base de données « Les femmes dans les parlements nationaux » de l'Union interparlementaire, consultée le 16 juin 2016 sur <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>.
- OIT (Organisation internationale du travail), 2015, base de données des indicateurs clés du marché du travail 2015 (KILM), 9e édition, consultée le 16 juin 2016 sur http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/WCMS_500920/lang-fr/index.htm
- OMS (Organisation mondiale de la Santé), 2015, Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015, Estimations de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, le Groupe de la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies, <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/monitoring/maternal-mortality-2015/fr/>
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2015, Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes 2014, Centre de développement de l'OCDE, www.genderindex.org (disponible en anglais uniquement).

de toute la sous-région, tandis que les taux les plus élevés sont enregistrés au Soudan.

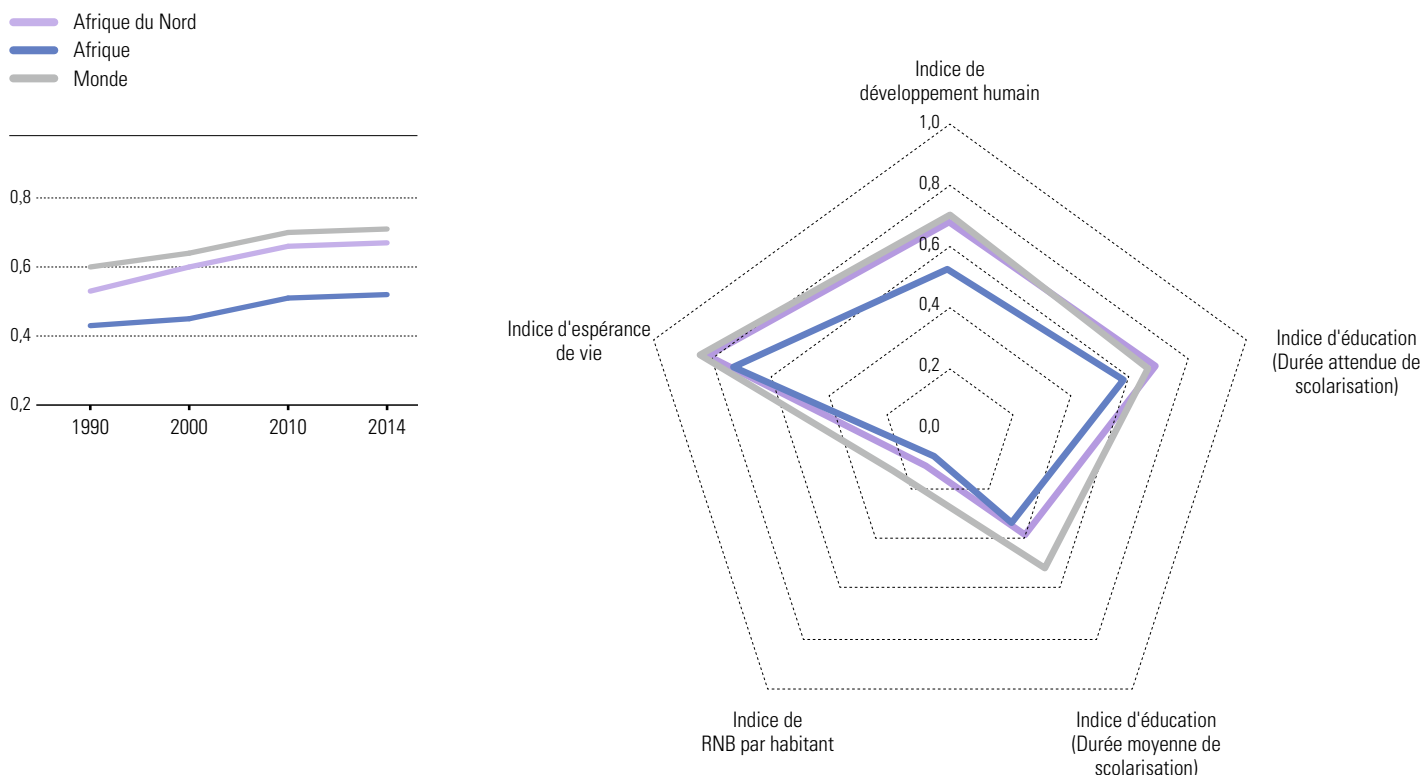
Les pays caractérisés par un indice d'inégalité de genre élevé et la présence d'institutions sociales discriminatoires, signalée par l'**Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE)** affichent généralement des taux de développement humain plus faibles pour les femmes que

pour les hommes. Le Rwanda, dont le taux d'inégalités entre les genres est le plus faible et qui compte peu d'institutions sociales discriminatoires, présente également l'écart de développement humain entre les hommes et les femmes le plus faible, comme le montre son IDG, le plus élevé de la sous-région. Ce pays enregistre un fort taux d'autonomisation économique des femmes, un faible écart entre

les genres en termes de RNB par habitant, un taux de mortalité maternelle inférieur à la moyenne de la sous-région, un moindre taux de natalité chez les adolescentes, et presque autant de femmes que d'hommes ayant reçu un enseignement secondaire et participant au marché du travail. L'inverse est également vrai pour les Comores et le Soudan, où les indicateurs d'autonomisation économique, politique et sociale des femmes sont bas. Ces pays au faible niveau de développement

humain pour les femmes sont fragilisés par de fortes disparités hommes/femmes et des institutions sociales fortement discriminatoires, qui limitent le pouvoir décisionnel des femmes ainsi que leur statut au sein du ménage, augmentent leur vulnérabilité à la violence, réduisent leur accès aux ressources et leur participation à la vie politique et publique et engendrent des disparités dans les soins apportés aux enfants (les garçons étant favorisés par rapport aux filles).

Annexe E Sous-région d'Afrique du Nord : profil de développement humain



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

L'**indice de développement humain (IDH)** est une mesure synthétique visant à évaluer les progrès à long terme dans trois dimensions clés du développement humain : vivre longtemps et en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Les connaissances sont mesurées par le nombre moyen d'années de scolarisation au sein de la population adulte, et l'accès à l'apprentissage et au savoir par le nombre d'années de scolarisation escomptées pour les enfants d'âge scolaire. Le niveau de vie est mesuré au moyen du revenu national brut (RNB) par personne, exprimé en dollars internationaux constants de 2011 sur la base des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA). L'Afrique du Nord affiche un IDH moyen de 0,668, soit un indice nettement supérieur à la moyenne africaine de 0,524. Cependant, un écart important existe au sein même de la sous-région, entre la valeur la plus élevée de 0,736,

mesurée en Algérie, et la valeur la plus faible de 0,506, relevée en Mauritanie. Trois pays, l'Algérie, la Libye et la Tunisie, s'inscrivent dans la catégorie des pays à développement humain élevé. L'Égypte et le Maroc comptent parmi les pays à développement humain moyen, et seule la Mauritanie présente un développement humain faible. Dans cette sous-région, l'espérance de vie et le revenu par habitant moyens sont supérieurs à la moyenne du continent. Toutefois, la durée de scolarisation au Maroc et en Mauritanie est inférieure à la moyenne africaine. Depuis 2010, le niveau de développement humain ne s'est que très légèrement amélioré dans tous les pays de la sous-région, exception faite de la Mauritanie, qui a atteint un taux de croissance moyenne annuelle de l'IDH égal à la moyenne africaine.

L'**indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)** prend en compte les inégalités dans les trois dimensions de l'IDH

Valeurs et tendances de l'Indice de développement humain

L'évolution de l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités

Pays	Indice de développement humain (IDH)	IDH ajusté aux inégalités (IDHI)	Perte globale de développement humain due aux inégalités	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant	Croissance annuelle moyenne de l'IDH (%)	
	Valeur	Valeur	(%)	(années)	(années)	(années)	(dollars de 2011 en PPA)	2000-2010	2010-2014
Algérie	0,736	–	–	74,8	14,0	7,6	13,054	1,26	0,35
Libye	0,724	–	–	71,6	14,0	7,3	14,911	0,34	-1,07
Tunisie	0,721	0,562	22,0	74,8	14,6	6,8	10,404	0,88	0,26
Égypte	0,690	0,524	24,0	71,1	13,5	6,6	10,512	0,90	0,33
Maroc	0,628	0,441	29,7	74,0	11,6	4,4	6,850	1,48	0,69
Mauritanie	0,506	0,337	33,4	63,1	8,5	3,8	3,560	0,98	0,92
Afrique du Nord	0,668	0,466	27,3	71,6	12,7	6,1	9,882	0,97	0,25
Afrique	0,524	0,349	32,9	61,2	10,5	5,0	4,827	1,55	0,86

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

en « réduisant » la valeur moyenne de chaque dimension en fonction du niveau d'inégalités au sein de la population. La différence entre l'IDH et l'IDHI, exprimée en pourcentage, correspond à la « perte » de développement humain due aux inégalités. De manière générale, la perte en Afrique du Nord est bien inférieure à la moyenne africaine. Toutefois, les données sont insuffisantes pour l'Algérie et la Libye. Les plus faibles taux de perte de développement humain due aux inégalités sont enregistrés en Égypte et en Tunisie, tandis que le plus fort taux est observé en Mauritanie.

L'étude des inégalités dans chacun des sous-indices de l'IDH a permis de démontrer que les inégalités en matière d'éducation représentent, dans tous les pays de la sous-région, le principal facteur à l'origine des écarts en matière de développement humain, devant les inégalités en matière de santé et de répartition des revenus.

Inégalités entre les genres et autonomisation des femmes

L'indice de développement de genre (IDG) est basé sur l'indice de développement humain ventilé par genre et se définit comme

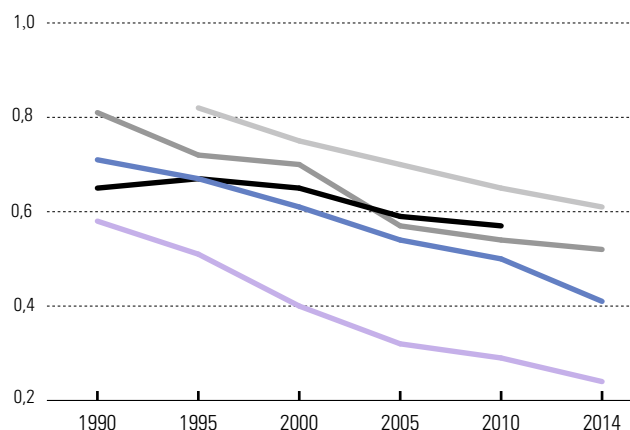
le ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes. L'IDG mesure les disparités entre la situation des hommes et celle des femmes en termes de santé (mesurée par l'espérance de vie des filles et des garçons à la naissance), en matière d'éducation (mesurée par la durée attendue de scolarisation des enfants et la durée moyenne de scolarisation des adultes âgés de 25 ans et plus), et au regard du contrôle des ressources économiques (mesuré par le RNB par habitant estimé pour les hommes et les femmes séparément). L'Afrique du Nord présente un IDG très proche de la moyenne africaine, avec quelques divergences entre les pays. Par exemple, en Libye, le niveau de développement humain des femmes correspond à 95 % de celui des hommes, tandis que celui des Mauritaniennes n'atteint que 82 % de celui des Mauritaniens.

L'indice d'inégalité de genre (IIG) reflète les écarts entre les genres dans trois domaines : la santé procréative, mesurée par les taux de mortalité maternelle et de natalité parmi les adolescentes ; l'autonomisation, mesurée par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes, ainsi que par le niveau d'études atteint par les filles et les garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur ; et l'activité économique, mesurée

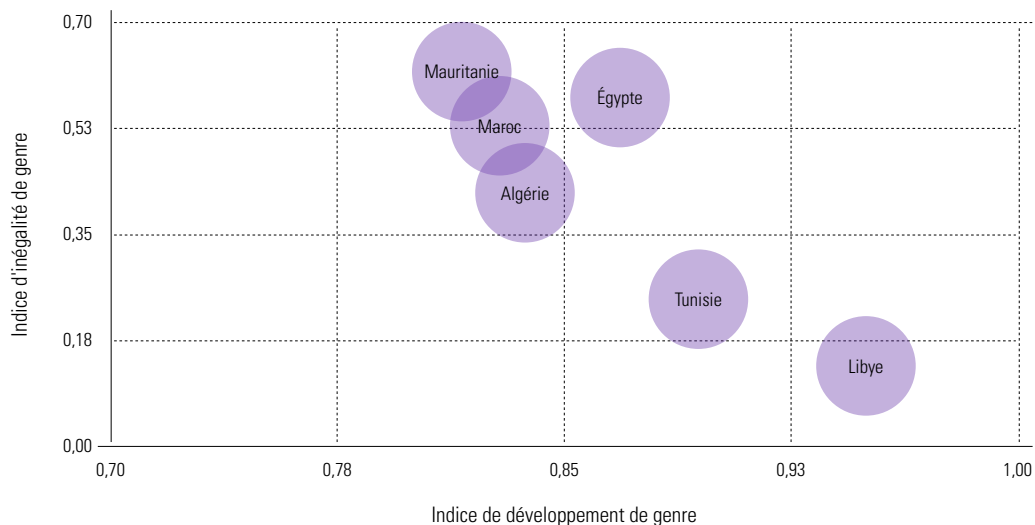
Annexe E Sous-région d'Afrique du Nord : profil de développement humain



Tendances de l'inégalité entre les genres



INDICE DE DÉVELOPPEMENT DE GENRE



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

par le taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail. L'IIG peut être interprété comme une perte de développement humain due aux disparités entre les conditions des femmes et des hommes dans les trois domaines qu'il évalue. Bien que les inégalités entre les genres soient moins prononcées dans cette sous-région que dans le reste de l'Afrique, les disparités hommes/femmes sont particulièrement criantes en Égypte, au Maroc et en Mauritanie. Par exemple, l'écart entre les hommes et les femmes âgés de 25 ans et plus ayant au moins achevé des études secondaires est plus marqué en Mauritanie

(4 femmes pour 10 hommes). En Algérie, en Égypte et en Mauritanie, le taux de natalité chez les adolescentes est lui aussi plus élevé que la moyenne sous-régionale, ce qui pourrait masquer un taux plus élevé de mariages précoces. En Algérie, le nombre de femmes et d'hommes bénéficiant d'un enseignement secondaire est quasiment identique, tandis qu'en Libye, la proportion de femmes suivant des études secondaires est supérieure à celle des hommes. La mortalité maternelle dans cette sous-région est 50 % inférieure à la moyenne de tous les pays en développement, à l'exception de la Mauritanie qui affiche un

L'égalité des genres, les institutions sociales et l'autonomisation des femmes

	Indice de développement de genre	Indice d'inégalité de genre	Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes	RNB par habitant ventilé par genre	Écart du taux de mortalité maternelle	Écart du taux de natalité chez les adolescentes	Nombre de femmes siégeant au parlement	Écart hommes/femmes dans le niveau d'études secondaires (25 ans et +)	Écart de participation au marché du travail (15 ans et +)
	Valeur	Valeur	Valeur	Ratio	Ratio	Ratio	%	Ratio	Ratio
	2014	2014	2014	2014	2015	2010-2015	2016	2005-2014	2015
Libye	0,950	0,134	–	0,3	0	0	16,0	1,3	0,4
Tunisie	0,894	0,240	0,20	0,3	0,3	0,1	31,3	0,7	0,4
Égypte	0,868	0,573	0,43	0,3	0,1	0,8	14,9	0,7	0,3
Algérie	0,837	0,413	–	0,2	0,6	0,2	19,3	0,9	0,2
Maroc	0,828	0,525	0,11	0,3	0,5	0,7	11,7	0,7	0,3
Mauritania	0,816	0,610	0,40	0,3	2,7	1,4	14,3	0,4	0,5
Afrique du Nord	0,865	0,416	0,28	0,3	0,7	0,5	19,3	0,8	0,3
Afrique	0,871	0,548	0,28	0,6	1,9	1,7	20,8	0,7	0,8

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de IDG et IIG, PNUD, 2015 ; base de données « Les femmes dans les parlements nationaux », UIP, 2016 ; base de données des indicateurs clés du marché du travail, OIT, 2016 ; Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015, OMS, 2015 ; Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes 2014, OCDE, 2015.

Notes :

- RNB par habitant ventilé par genre, PNUD (2015).
- L'écart du taux de mortalité maternelle correspond au nombre réel de décès pour 100 000 naissances vivantes dans chaque pays, par rapport à la moyenne des pays en développement, qui s'élève à 239 selon l'OMS (2015).
- L'écart du taux de natalité chez les adolescentes correspond au nombre réel de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans dans chaque pays, par rapport à la moyenne des pays en développement (2010-2015) estimée par le PNUD (2015).
- L'écart hommes/femmes en matière d'accès à l'enseignement secondaire correspond au ratio femmes/hommes de la population âgée de 25 ans et plus ayant bénéficié d'un enseignement secondaire, selon les chiffres du PNUD (2015).
- Le nombre de femmes siégeant au parlement indique le pourcentage moyen de femmes parlementaires dans chaque pays, et ce, dans toutes les chambres (uniques, basses et hautes) en mai 2016. Selon l'UIP (2016), la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 23,1 % et de 20,8 % en incluant l'Afrique du Nord.
- L'écart de participation au marché du travail correspond au ratio femmes/hommes de la population âgée de 15 ans et plus active sur le marché du travail, selon les chiffres de l'OIT (2016).

Références :

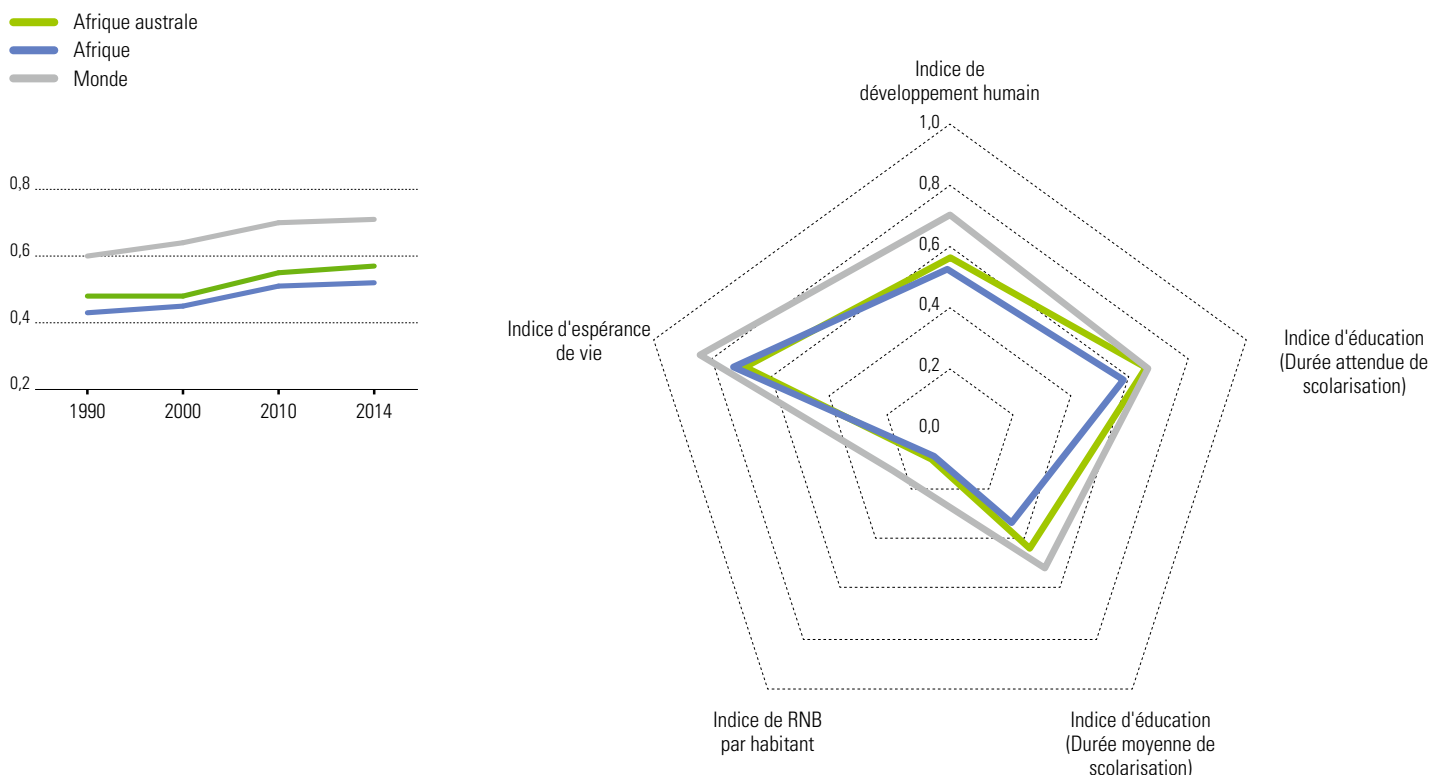
- PNUD, 2015, Rapport sur le développement humain 2015 : le travail au service du développement humain, New York.
- UIP (Union interparlementaire), 2016, base de données « Les femmes dans les parlements nationaux » de l'Union interparlementaire, consultée le 16 juin 2016 sur <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>.
- OIT (Organisation internationale du travail), 2015, base de données des indicateurs clés du marché du travail 2015 (KILM), 9e édition, consultée le 16 juin 2016 sur http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/WCMS_500920/lang-fr/index.htm
- OMS (Organisation mondiale de la Santé), 2015, Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015, Estimations de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, le Groupe de la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies, <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/monitoring/maternal-mortality-2015/fr/>
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2015, Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes 2014, Centre de développement de l'OCDE, www.genderindex.org (disponible en anglais uniquement).

taux de mortalité maternelle 1,4 fois supérieur. Les inégalités entre les genres dans cette sous-région s'expliquent en grande partie du fait que le revenu par habitant des femmes est 30 % inférieur à celui des hommes, en raison de leur plus faible participation au marché du travail.

Les pays caractérisés par un indice d'inégalité de genre élevé et la présence d'institutions sociales discriminatoires, signalée par l'**Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE)** affichent généralement des taux de développement humain plus faibles pour les femmes que pour les hommes. Les institutions sociales d'Égypte et de Mauritanie sont les plus discriminatoires de la sous-région, tandis que celles du Maroc et de la Tunisie sont les plus équitables.

Ces institutions sociales discriminatoires peuvent engendrer une sous-représentation des femmes au sein du parlement d'Égypte et de Mauritanie. Toutefois, la Libye et le Maroc, qui présentent des institutions sociales plus justes, affichent tout de même un faible niveau de représentation des femmes au sein du parlement et sur le marché du travail, ce qui peut révéler l'existence d'obstacles structurels entravant la participation des femmes à la vie politique et publique. Ces institutions et pratiques discriminatoires limitent le pouvoir décisionnel des femmes ainsi que leur statut au sein du ménage, augmentent leur vulnérabilité à la violence, et dans de nombreux cas, réduisent leur accès aux ressources et aux instances décisionnelles dans la vie publique et privée.

Annexe F Sous-région d'Afrique australe: profil de développement humain



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

L'indice de développement humain (IDH) est une mesure synthétique visant à évaluer les progrès à long terme dans trois dimensions clés du développement humain : vivre longtemps et en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Les connaissances sont mesurées par le nombre moyen d'années de scolarisation au sein de la population adulte, et l'accès à l'apprentissage et au savoir par le nombre d'années de scolarisation escomptées pour les enfants d'âge scolaire. Le niveau de vie est mesuré au moyen du revenu national brut (RNB) par personne, exprimé en dollars internationaux constants de 2011 sur la base des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA).

La sous-région d'Afrique australe affiche un IDH moyen de 0,57, soit un indice supérieur à la moyenne africaine de 0,524. Ce chiffre est dû à un revenu par habitant et à des résultats en matière d'éducation supérieurs

à la moyenne, bien que l'espérance de vie de nombreux pays de la sous-région soit inférieure à la moyenne africaine. On constate également de fortes disparités entre les IDH des pays de la sous-région. En effet, Maurice a atteint un niveau de développement élevé, tandis que l'Afrique du Sud, le Botswana, Sao Tomé-et-Principe et la Zambie figurent parmi les pays ayant un niveau de développement moyen. Cependant, même si l'Afrique du Sud, le Botswana, Maurice et la Namibie ont un revenu par habitant plus élevé, l'espérance de vie de leurs habitants reste inférieure à celle de pays à faible revenu par habitant, tels que le Malawi et Sao Tomé-et-Principe. Les résultats en matière d'éducation dépassent la moyenne africaine dans tous les pays de la sous-région, à l'exception de l'Angola, du Malawi, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe. Malgré son faible niveau de revenu par habitant, le Zimbabwe présente des résultats relativement élevés en matière

Valeurs et tendances de l'Indice de développement humain

L'évolution de l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités

Pays	Indice de développement humain (IDH)	IDH ajusté aux inégalités (IDHI)	Perte globale de développement humain due aux inégalités	Espérance de vie à la naissance	Espérance de vie à la naissance	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant	Croissance annuelle moyenne de l'IDH (%)	
	Valeur	Valeur	(%)	(années)	(années)	(années)	(dollars de 2011 en PPA)	2000-2010	2010-2014
Maurice	0,777	0,666	14,2	74,4	15,6	8,5	17,470	1,15	0,68
Botswana	0,698	0,431	38,2	64,5	12,5	8,9	16,646	1,96	0,61
Afrique du Sud	0,666	0,428	35,7	57,4	13,6	9,9	12,122	0,18	0,87
Namibie	0,628	0,354	43,6	64,8	11,3	6,2	9,418	0,94	0,70
Zambie	0,586	0,384	34,4	60,1	13,5	6,6	3,734	2,52	1,36
Sao Tomé-et-Principe	0,555	0,418	24,7	66,5	11,3	4,7	2,918	1,02	0,52
Angola	0,532	0,335	37,0	52,3	11,4	4,7	6,822	2,70	1,11
Swaziland	0,531	0,354	33,3	49,0	11,3	7,1	5,542	0,57	0,28
Zimbabwe	0,509	0,371	27,0	57,5	10,9	7,3	1,615	0,75	2,50
Lesotho	0,497	0,32	35,6	49,8	11,1	5,9	3,306	0,62	1,30
Malawi	0,445	0,299	32,9	62,8	10,8	4,3	747	2,14	1,49
Mozambique	0,416	0,273	34,3	55,1	9,3	3,2	1,123	2,96	0,94
Afrique australe	0,570	0,386	32,6	59,5	11,9	6,5	6,789	1,46	1,03
Afrique	0,524	0,349	32,9	61,2	10,5	5,0	4,827	1,55	0,86

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

d'éducation, mais un piètre niveau de santé. Depuis 2010, l'Angola, le Lesotho, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe ont amélioré leur niveau de développement humain à un rythme plus accéléré que la moyenne de la sous-région.

L'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) prend en compte les inégalités dans les trois dimensions de l'IDH en « réduisant » la valeur moyenne de chaque dimension en fonction du niveau d'inégalité au sein de la population. La différence entre l'IDH et l'IDHI, exprimée en pourcentage, correspond à la « perte » de développement humain due aux inégalités. La perte de l'Afrique australe est similaire à la moyenne africaine. Les pertes les plus importantes de développement humain dues aux inégalités sont enregistrées en Angola, au Botswana et en Namibie, tandis que Maurice, Sao Tomé-et-Principe et le Zimbabwe présentent

les pertes les plus faibles. L'examen des inégalités dans chacun des sous-indices de l'IDH a permis de démontrer que la répartition inégale du revenu par habitant est le principal facteur expliquant les écarts en matière de développement humain dans cette sous-région, excepté en Angola, au Malawi et au Mozambique. Dans ces trois pays, les inégalités en matière d'éducation et de santé sont plus fortes que les inégalités de répartition des revenus.

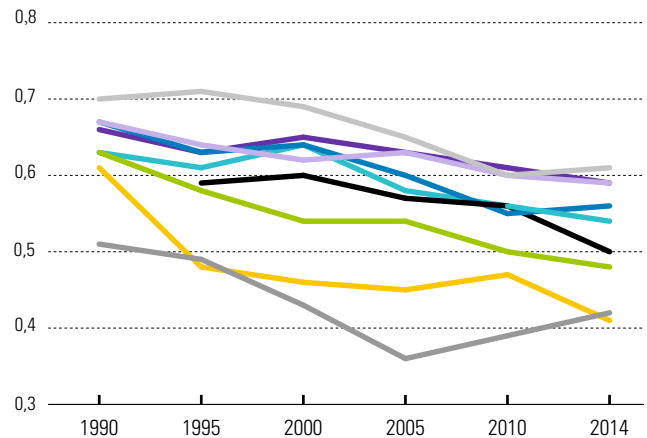
Inégalités entre les genres et autonomisation des femmes

L'indice de développement de genre (IDG) est basé sur l'indice de développement humain ventilé par genre et se définit comme le ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes. L'IDG mesure les disparités entre la situation des hommes et celle des femmes en termes

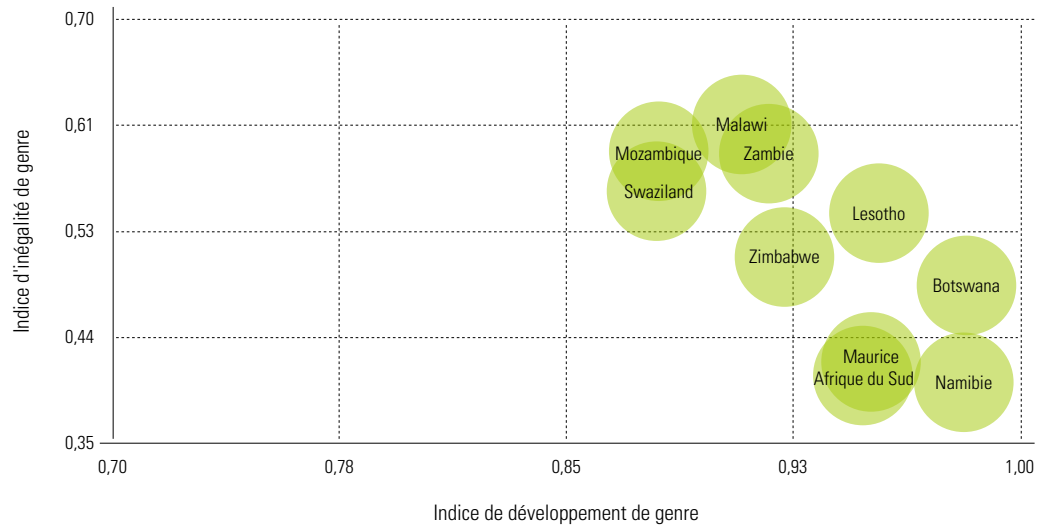
Annexe F Sous-région d'Afrique australe : profil de développement humain



Tendances de l'inégalité entre les genres



INDICE DE DÉVELOPPEMENT DE GENRE



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

de santé (mesurée par l'espérance de vie des filles et des garçons à la naissance), en matière d'éducation (mesurée par la durée attendue de scolarisation des enfants et la durée moyenne de scolarisation des adultes âgés de 25 ans et plus), et au regard du contrôle des ressources économiques (mesuré par le RNB par habitant estimé pour les hommes et les femmes séparément). L'Afrique australe présente un IDG supérieur à celui du reste de l'Afrique, ce qui indique que le développement humain des femmes y est équivalent à celui des hommes. Par exemple, au Botswana et en Namibie, le niveau de développement humain des femmes correspond à 98 % de celui des

hommes, tandis que celui des Mozambicaines et des Swazies n'atteint que près de 88 % de celui de leurs concitoyens hommes en termes d'éducation, de santé et de revenu par habitant.

L'indice d'inégalité de genre (IIG) reflète les écarts entre les genres dans trois domaines : la santé procréative, mesurée par les taux de mortalité maternelle et de natalité parmi les adolescentes ; l'autonomisation, mesurée par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes, ainsi que par le niveau d'études atteint par les filles et les garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur ; et l'activité économique, mesurée

L'égalité des genres, les institutions sociales et l'autonomisation des femmes

	Indice de développement de genre	Indice d'inégalité de genre	Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes	RNB par habitant ventilé par genre	Écart du taux de mortalité maternelle	Écart du taux de natalité chez les adolescentes	Nombre de femmes siégeant au parlement	Écart hommes/femmes dans le niveau d'études secondaires (25 ans et +)	Écart de participation au marché du travail (15 ans et +)
	Valeur	Valeur	Valeur	Ratio	Ratio	Ratio	%	Ratio	Ratio
	2014	2014	2014	2014	2015	2010-2015	2016	2005-2014	2015
Botswana	0,982	0,480	–	0,8	0,5	0,9	9,5	0,9	0,9
Namibia	0,981	0,401	0,12	0,7	1,1	1,1	32,6	1,0	0,9
Lesotho	0,953	0,541	0,09	0,7	2,0	1,7	24,6	1,2	0,8
Maurice	0,950	0,419	–	0,4	0,2	0,6	11,6	0,9	0,6
Afrique du Sud	0,948	0,407	0,06	0,6	0,6	1,0	38,8	1,0	0,8
Zimbabwe	0,922	0,504	0,14	0,7	1,9	1,2	39,5	0,8	0,9
Zambie	0,917	0,587	0,45	0,7	0,9	2,4	12,7	0,6	0,9
Malawi	0,907	0,611	0,21	0,8	2,7	2,8	16,7	0,5	1,0
Sao Tomé-et-Principe	0,891	–	–	0,5	0,7	1,3	18,2	–	0,6
Mozambique	0,881	0,591	0,14	0,9	2,0	2,7	39,6	0,2	1,1
Swaziland	0,879	0,557	0,21	0,5	1,6	1,4	19,8	0,8	0,6
Angola	–	–	0,17	0,7	2,0	3,3	36,8	–	0,8
Afrique australe	0,928	0,510	0,18	0,7	1,4	1,7	25,0	0,8	0,8
Afrique	0,871	0,550	0,28	0,6	2,1	1,7	20,8	0,7	0,8

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de IDG et IIG, PNUD, 2015 ; base de données « Les femmes dans les parlements nationaux », UIP, 2016 ; base de données des indicateurs clés du marché du travail, OIT, 2016 ; Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015, OMS, 2015 ; Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes 2014, OCDE, 2015.

Notes :

- RNB par habitant ventilé par genre, PNUD (2015).
- L'écart du taux de mortalité maternelle correspond au nombre réel de décès pour 100 000 naissances vivantes dans chaque pays, par rapport à la moyenne des pays en développement, qui s'élève à 239 selon l'OMS (2015).
- L'écart du taux de natalité chez les adolescentes correspond au nombre réel de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans dans chaque pays, par rapport à la moyenne des pays en développement (2010-2015) estimée par le PNUD (2015).
- L'écart hommes/femmes en matière d'accès à l'enseignement secondaire correspond au ratio femmes/hommes de la population âgée de 25 ans et plus ayant bénéficié d'un enseignement secondaire, selon les chiffres du PNUD (2015).
- Le nombre de femmes siégeant au parlement indique le pourcentage moyen de femmes parlementaires dans chaque pays, et ce, dans toutes les chambres (uniques, basses et hautes) en mai 2016. Selon l'UIP (2016), la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 23,1 % et de 20,8 % en incluant l'Afrique du Nord.
- L'écart de participation au marché du travail correspond au ratio femmes/hommes de la population âgée de 15 ans et plus active sur le marché du travail, selon les chiffres de l'OIT (2016).

Références :

- PNUD, 2015, Rapport sur le développement humain 2015 : le travail au service du développement humain, New York.
- UIP (Union interparlementaire), 2016, base de données « Les femmes dans les parlements nationaux » de l'Union interparlementaire, consultée le 16 juin 2016 sur <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>.
- OIT (Organisation internationale du travail), 2015, base de données des indicateurs clés du marché du travail 2015 (KILM), 9e édition, consultée le 16 juin 2016 sur http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/WCMS_500920/lang-fr/index.htm
- OMS (Organisation mondiale de la Santé), 2015, Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015, Estimations de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, le Groupe de la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies, <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/monitoring/maternal-mortality-2015/fr/>
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2015, Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes 2014, Centre de développement de l'OCDE, www.genderindex.org (disponible en anglais uniquement).

par le taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail. L'IIG peut être interprété comme une perte de développement humain due aux disparités entre les conditions des femmes et des hommes dans les trois domaines qu'il évalue. Par exemple, la proportion de femmes par rapport aux hommes âgés de 25 ans et plus ayant au

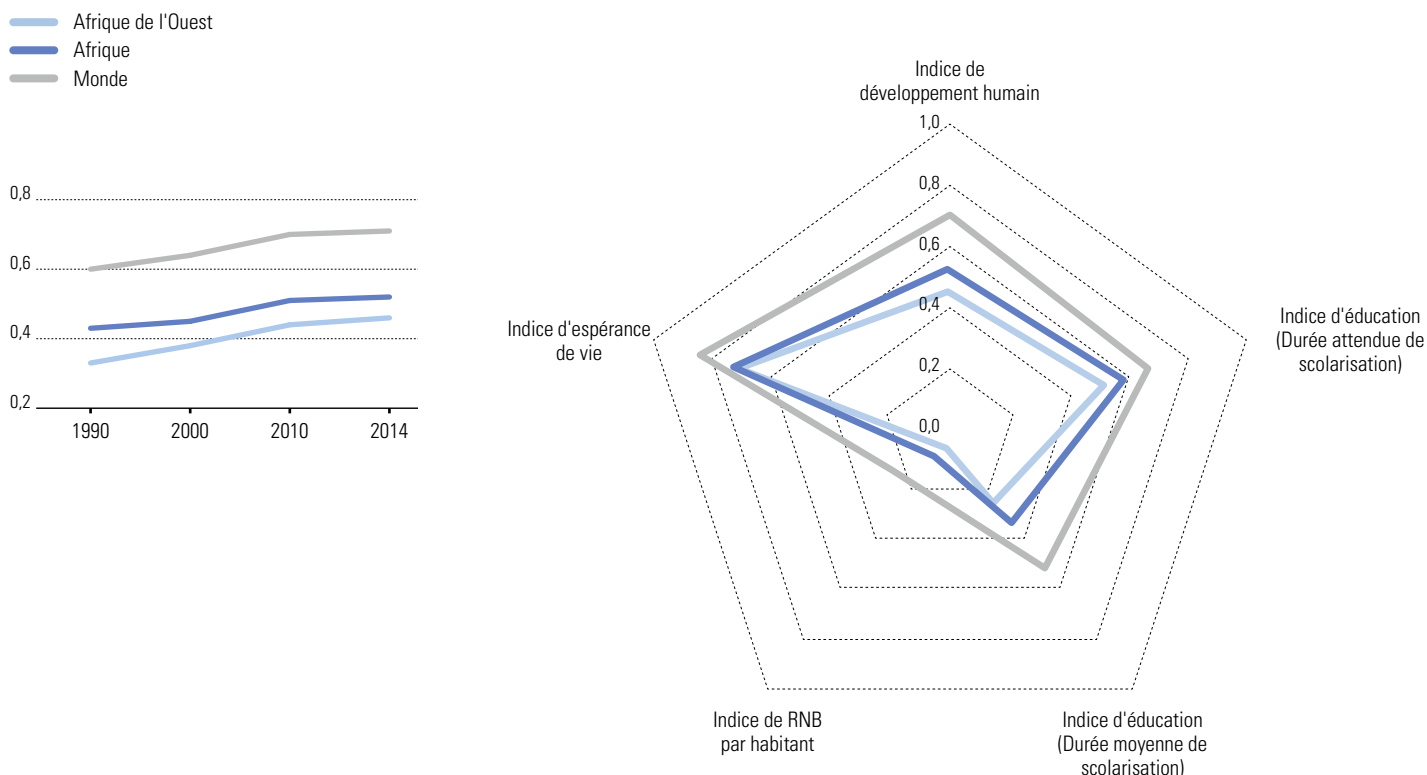
moins achevé des études secondaires montre que le Malawi et le Mozambique ont le niveau d'inégalités entre les genres le plus élevé de la sous-région, avec respectivement 4 et 2 femmes pour 10 hommes ayant bénéficié d'un enseignement secondaire. En comparaison, en Afrique du Sud et en Namibie, la proportion de femmes ayant reçu une éducation secondaire

est égale à la proportion d'hommes, tandis qu'au Lesotho, la proportion de femmes est supérieure à celle des hommes.

Les pays caractérisés par un indice d'inégalité de genre élevé et la présence d'institutions sociales discriminatoires, signalée par l'**Indice Institutions sociales et égalité homme-femme** (ISE) affichent généralement des taux de développement humain plus faibles pour les femmes que pour les hommes. Bien que les discriminations basées sur le genre dans les institutions sociales de la sous-région soient moins fréquentes que dans le reste de l'Afrique, le Malawi, le Swaziland et la Zambie présentent des niveaux de discrimination particulièrement élevés. Ces pays possédant des institutions discriminatoires affichent un

taux de mortalité maternelle deux fois plus élevé, ainsi qu'un taux de natalité moyen chez les adolescentes plus de deux fois supérieur à celui des pays en développement. Par ailleurs, les femmes y sont moins bien représentées qu'en Afrique du Sud, au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe, dont les institutions sociales sont plus équitables. Ces institutions et pratiques discriminatoires limitent le pouvoir décisionnel des femmes ainsi que leur statut au sein du ménage, augmentent leur vulnérabilité à la violence, réduisent leur accès aux ressources et leur participation à la vie politique et publique et engendrent des disparités dans les soins apportés aux enfants (les garçons étant favorisés par rapport aux filles).

Annexe G Sous-région d'Afrique de l'Ouest : profil de développement humain



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

Valeurs et tendances de l'Indice de développement humain

L'**indice de développement humain (IDH)** est une mesure synthétique visant à évaluer les progrès à long terme dans trois dimensions clés du développement humain : vivre longtemps et en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Les connaissances sont mesurées par le nombre moyen d'années de scolarisation au sein de la population adulte, et l'accès à l'apprentissage et au savoir par le nombre d'années de scolarisation escomptées pour les enfants d'âge scolaire. Le niveau de vie est mesuré au moyen du revenu national brut (RNB) par personne, exprimé en dollars internationaux constants de 2011 sur la base des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA).

La sous-région d'Afrique de l'Ouest affiche un IDH moyen de 0,461, soit un indice inférieur à la moyenne africaine de 0,524. On constate de fortes disparités entre les IDH des pays de la sous-région. En effet, Cabo Verde

atteint le niveau de développement le plus élevé de la sous-région (0,646), tandis que le Niger présente l'IDH le plus faible (0,348). Cabo Verde et le Ghana sont les seuls pays de la sous-région à avoir atteint un niveau de développement moyen. Dans certains pays, les mauvais résultats en matière d'éducation et de santé dépassent les bons résultats obtenus en matière de revenu par habitant. Bien que le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la République islamique de Gambie et la Sierra Leone aient des niveaux de revenu par habitant assez proches, la République islamique de Gambie et le Bénin obtiennent de bien meilleurs résultats en matière de santé et d'éducation, ce qui accroît leur niveau de développement humain par rapport à d'autres pays comme le Burkina Faso ou le Mali. Certains pays ayant un niveau de revenu par habitant sensiblement plus faible, comme la Guinée et le Libéria, sont mieux classés que le Burkina Faso ou

L'évolution de l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités

Pays	Indice de développement humain (IDH)	IDH ajusté aux inégalités (IDHI)	Perte globale de développement humain due aux inégalités	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant	Croissance annuelle moyenne de l'IDH (%)	
	Valeur	Valeur	(%)	(années)	(années)	(années)	(dollars de 2011 en PPA)	2000-2010	2010-2014
Cabo Verde	0,646	0,519	19,7	73,3	13,5	4,7	6,094	0,96	0,66
Ghana	0,579	0,387	33,1	61,4	11,5	7,0	3,852	1,33	1,13
Nigéria	0,514	0,320	37,8	52,8	9,0	5,9	5,341	–	1,06
Togo	0,484	0,322	33,4	59,7	12,2	4,5	1,228	0,76	1,29
Bénin	0,480	0,300	37,4	59,6	11,1	3,3	1,767	1,78	0,64
Sénégal	0,466	0,305	34,5	66,5	7,9	2,5	2,188	1,83	0,55
Côte d'Ivoire	0,462	0,287	38,0	51,5	8,9	4,3	3,171	1,12	0,98
Gambia	0,441	–	–	60,2	8,8	2,8	1,507	1,38	-0,02
Libéria	0,430	0,280	34,8	60,9	9,5	4,1	805	1,20	1,50
Guinée-Bissau	0,420	0,254	39,6	55,2	9,0	2,8	1,362	–	0,42
Mali	0,419	0,270	35,7	58,0	8,4	2,0	1,583	2,73	0,61
Sierra Leone	0,413	0,241	41,7	50,9	8,6	3,1	1,780	2,63	1,59
Guinée	0,411	0,261	36,5	58,8	8,7	2,4	1,096	1,83	1,50
Burkina Faso	0,402	0,261	35,0	58,7	7,8	1,4	1,591	–	1,58
Niger	0,348	0,246	29,2	61,4	5,4	1,5	908	2,40	1,69
Afrique de l'Ouest	0,461	0,304	34,7	59,3	9,4	3,5	2 285	1,66	1,01
Afrique	0,524	0,349	32,9	61,2	10,3	5,0	5 126	1,55	0,86

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

le Mali, principalement en raison de leurs meilleurs résultats en matière d'éducation, ce qui suppose une utilisation plus efficace des ressources. Depuis 2010, les pays dont le niveau de développement humain a le plus progressé sont le Burkina Faso, la Guinée, le Niger et la Sierra Leone.

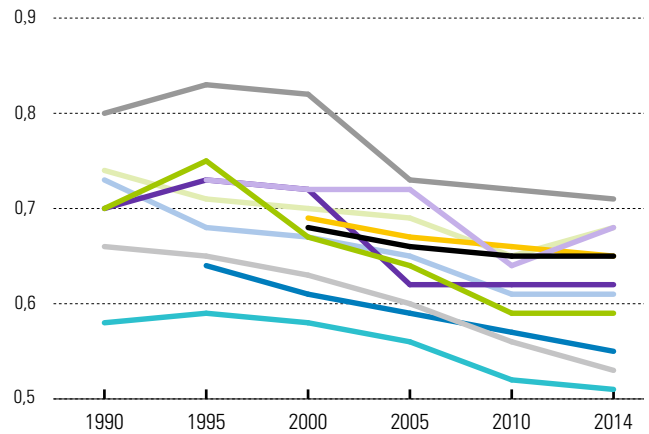
L'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) prend en compte les inégalités dans les trois dimensions de l'IDH en « réduisant » la valeur moyenne de chaque dimension en fonction du niveau d'inégalités au sein de la population. La différence entre l'IDH et l'IDHI, exprimée en pourcentage, correspond à la « perte » de développement humain due aux inégalités. De manière générale, la perte en Afrique de l'Ouest est

bien supérieure à la moyenne africaine. Les pertes les plus importantes de développement humain dues aux inégalités sont enregistrées en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone, tandis que Cabo Verde présente les pertes les plus faibles. L'examen des inégalités dans chacun des sous-indices de l'IDH a permis de démontrer que la répartition inégale des services d'éducation et de santé est le principal facteur expliquant les écarts en matière de développement humain dans cette sous-région, dans tous les pays à l'exception de Cabo Verde. Dans ce dernier, les inégalités du revenu par habitant sont principalement responsables des inégalités en matière de développement humain.

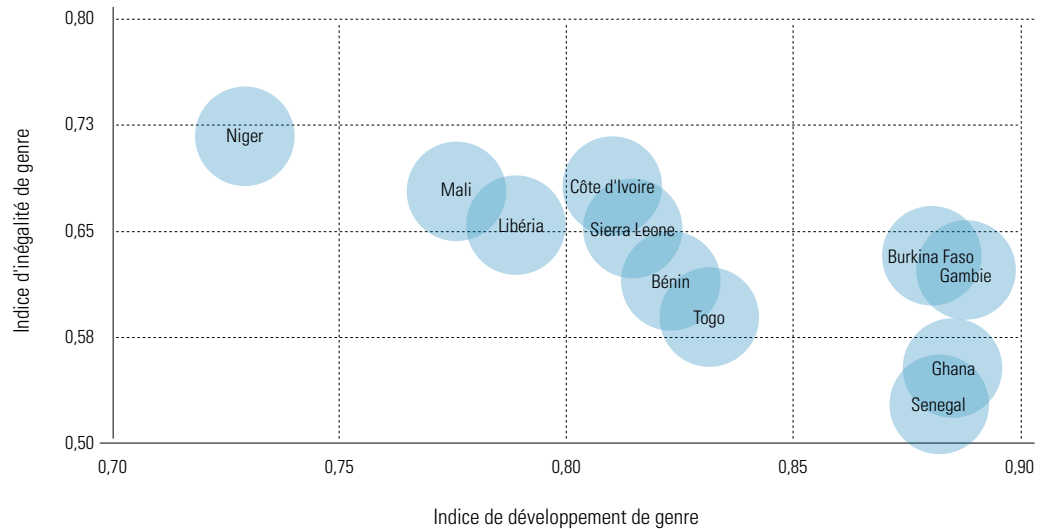
Annexe G Sous-région d'Afrique de l'Ouest : profil de développement humain



Tendances de l'inégalité entre les genres



INDICE DE DÉVELOPPEMENT DE GENRE



Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de PNUD, 2015.

Inégalité entre les genres et autonomisation des femmes

L'indice de développement de genre (IDG) est basé sur l'indice de développement humain ventilé par genre et se définit comme le ratio des valeurs de l'IDH femmes/hommes. L'IDG mesure les disparités entre la situation des hommes et celle des femmes en termes de santé (mesurée par l'espérance de vie des filles et des garçons à la naissance), en matière d'éducation (mesurée par la durée attendue de scolarisation des enfants et la durée moyenne de scolarisation des adultes âgés de 25 ans et plus), et au regard du contrôle

des ressources économiques (mesuré par le RNB par habitant estimé pour les hommes et les femmes séparément). L'Afrique de l'Ouest présente un IDG moyen inférieur à celui du reste de l'Afrique. Au Ghana et en République islamique de Gambie, le niveau de développement humain des femmes correspond à 89 % à celui des hommes, tandis que celui des Guinéennes, des Maliennes et des Nigériennes n'atteint que 78 %. Les inégalités de développement dans cette région s'expliquent par des résultats inégaux dans l'éducation et la santé plutôt que dans la répartition des revenus au sein de la population.

L'égalité des genres, les institutions sociales et l'autonomisation des femmes

	Indice de développement de genre	Indice d'inégalité de genre	Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes	RNB par habitant ventilé par genre	Écart du taux de mortalité maternelle	Écart du taux de natalité chez les adolescentes	Nombre de femmes siégeant au parlement	Écart hommes/femmes dans le niveau d'études secondaires (25 ans et +)	Écart de participation au marché du travail (15 ans et +)
	Valeur	Valeur	Valeur	Ratio	Ratio	Ratio	%	Ratio	Ratio
	2014	2014	2014	2014	2015	2010-2015	2016	2005-2014	2015
Gambie	0,889	0,622	0,52	0,7	3,0	2,2	9,4	0,9	0,9
Ghana	0,885	0,554	0,30	0,7	1,3	1,1	10,9	0,9	1,0
Sénégal	0,883	0,528	0,20	0,6	1,3	1,8	42,7	0,8	0,6
Burkina Faso	0,881	0,631	0,28	0,7	1,6	2,2	9,4	0,9	0,8
Nigéria	0,841	–	0,39	0,6	3,4	2,3	6,1	0,8	0,8
Togo	0,831	0,588	0,19	0,8	1,5	1,8	17,6	1,0	1,0
Bénin	0,823	0,614	0,28	0,7	1,7	1,8	7,2	0,9	1,0
Sierra Leone	0,814	0,650	0,37	0,8	5,7	2,0	12,4	1,0	0,9
Côte d'Ivoire	0,810	0,679	0,25	0,5	2,7	2,5	9,2	0,6	0,6
Libéria	0,789	0,651	0,38	0,7	3,0	2,3	10,5	0,9	0,9
Guinée	0,778	–	0,32	0,7	2,8	2,5	21,9	0,8	0,9
Mali	0,776	0,677	0,52	0,4	2,5	3,4	8,8	0,6	0,6
Niger	0,729	0,713	0,44	0,4	2,3	4,0	14,6	0,4	0,4
Cabo Verde	–	–	–	0,5	0,2	1,4	23,6	0,6	0,6
Guinée-Bissau	–	–	0,21	0,7	2,3	1,9	13,7	0,9	0,9
Afrique de l'Ouest	0,825	0,628	0,33	0,6	2,4	2,2	14,5	0,53	0,8
Afrique	0,871	0,548	0,28	0,6	2,1	1,7	20,8	0,7	0,8

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir des données extraites de IDG et IIG, PNUD, 2015 ; base de données « Les femmes dans les parlements nationaux », UIP, 2016 ; base de données des indicateurs clés du marché du travail, OIT, 2016 ; Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015, OMS, 2015 ; Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes 2014, OCDE, 2015.

Notes :

- RNB par habitant ventilé par genre, PNUD (2015).
- L'écart du taux de mortalité maternelle correspond au nombre réel de décès pour 100 000 naissances vivantes dans chaque pays, par rapport à la moyenne des pays en développement, qui s'élève à 239 selon l'OMS (2015).
- L'écart du taux de natalité chez les adolescentes correspond au nombre réel de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans dans chaque pays, par rapport à la moyenne des pays en développement (2010-2015) estimée par le PNUD (2015).
- L'écart hommes/femmes en matière d'accès à l'enseignement secondaire correspond au ratio femmes/hommes de la population âgée de 25 ans et plus ayant bénéficié d'un enseignement secondaire, selon les chiffres du PNUD (2015).
- Le nombre de femmes siégeant au parlement indique le pourcentage moyen de femmes parlementaires dans chaque pays, et ce, dans toutes les chambres (uniques, basses et hautes) en mai 2016. Selon l'UIP (2016), la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 23,1 % et de 20,8 % en incluant l'Afrique du Nord.
- L'écart de participation au marché du travail correspond au ratio femmes/hommes de la population âgée de 15 ans et plus active sur le marché du travail, selon les chiffres de l'OIT (2016).

Références :

- PNUD, 2015, Rapport sur le développement humain 2015 : le travail au service du développement humain, New York.
- UIP (Union interparlementaire), 2016, base de données « Les femmes dans les parlements nationaux » de l'Union interparlementaire, consultée le 16 juin 2016 sur <http://www.ipu.org/wmm-f/world.htm>.
- OIT (Organisation internationale du travail), 2015, base de données des indicateurs clés du marché du travail 2015 (KILM), 9e édition, consultée le 16 juin 2016 sur http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/WCMS_500920/lang-fr/index.htm
- OMS (Organisation mondiale de la Santé), 2015, Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015, Estimations de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, le Groupe de la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies, <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/monitoring/maternal-mortality-2015/fr/>
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2015, Indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes 2014, Centre de développement de l'OCDE, www.genderindex.org (disponible en anglais uniquement).

L'indice d'inégalité de genre (IIG) reflète les écarts entre les genres dans trois domaines : la santé procréative, mesurée par les taux de mortalité maternelle et de natalité parmi les adolescentes ; l'autonomisation, mesurée par la proportion de sièges parlementaires

occupés par des femmes, ainsi que par le niveau d'études atteint par les filles et les garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur ; et l'activité économique, mesurée par le taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail. L'IIG peut être

interprété comme une perte de développement humain due aux disparités entre les conditions des femmes et des hommes dans les trois domaines qu'il évalue. Le Ghana et le Sénégal affichent les taux d'inégalités entre les genres les plus faibles de toute la sous-région, tandis que les taux les élevés sont enregistrés au Niger. Les pays ayant les plus hauts niveaux d'inégalité entre les genres présentent un taux de mortalité maternelle deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des pays en développement, ainsi qu'un taux de natalité élevé chez les adolescentes. Au Niger par exemple, ce taux est quatre fois supérieur au taux moyen des pays en développement.

Les pays caractérisés par un indice d'inégalité de genre élevé et la présence d'institutions sociales discriminatoires, signalée par l'**Indice Institutions sociales et égalité homme-femme** (ISE) affichent généralement des taux de développement humain plus faibles pour les femmes que pour les hommes. En moyenne, l'Afrique de l'Ouest

compte davantage d'institutions discriminatoires que le continent africain. Les institutions sociales du Mali, du Niger et de la République islamique de Gambie sont les plus discriminatoires de la sous-région, tandis que celles de la Côte d'Ivoire et du Sénégal sont les plus équitables. Ces institutions sociales fortement discriminatoires peuvent engendrer une sous-représentation des femmes au sein du parlement. Le Sénégal enregistre le meilleur niveau de représentation des femmes au parlement, suivi de la Guinée et de Cabo Verde. Le taux d'activité des femmes est presque identique à celui des hommes dans l'ensemble des pays à l'exception de Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger, où l'écart entre les genres dans le niveau d'instruction secondaire est également plus élevé. Les institutions et pratiques sociales discriminatoires limitent le pouvoir décisionnel des femmes ainsi que leur statut au sein du ménage, augmentent leur vulnérabilité à la violence, et dans de nombreux cas, réduisent leur accès aux ressources et aux instances décisionnelles dans la vie publique et privée.

Annexe H Valeurs, classement et tendances de l'Indice de développement humain en Afrique

Classement selon l'IDH	Pays	Valeur de l'Indice de développement humain (IDH)							Classement selon l'IDH	Croissance annuelle moyenne de l'IDH (%)				
		1990	2000	2010	2011	2012	2013	2014		Évolution	1990-2000	2000-2010	2010-2014	1990-2014
Développement humain très élevé														
Développement humain élevé														
63	Maurice	0,619	0,674	0,756	0,762	0,772	0,775	0,777	62	6	0,86	1,15	0,68	0,95
64	Seychelles	–	0,715	0,743	0,752	0,761	0,767	0,772	68	8	–	0,39	0,97	–
83	Algérie	0,574	0,640	0,725	0,730	0,732	0,734	0,736	84	4	1,09	1,26	0,35	1,04
94	Libye	0,679	0,731	0,756	0,711	0,745	0,738	0,724	83	-27	0,75	0,34	-1,07	0,27
96	Tunisie	0,567	0,654	0,714	0,715	0,719	0,720	0,721	96	-1	1,43	0,88	0,26	1,00
Moyenne du groupe		0,610	0,683	0,739	0,734	0,746	0,747	0,746	79		1,03	0,80	0,24	0,82
Développement humain moyen														
106	Botswana	0,584	0,561	0,681	0,688	0,691	0,696	0,698	106	1	-0,41	1,96	0,61	0,74
108	Égypte	0,546	0,622	0,681	0,682	0,688	0,689	0,690	108	-3	1,31	0,90	0,33	0,98
110	Gabon	0,620	0,632	0,663	0,668	0,673	0,679	0,684	111	1	0,20	0,48	0,76	0,41
116	Afrique du Sud	0,621	0,632	0,643	0,651	0,659	0,663	0,666	117	4	0,17	0,18	0,87	0,29
122	Cabo Verde	–	0,572	0,629	0,637	0,639	0,643	0,646	122	2	–	0,96	0,66	–
126	Maroc	0,457	0,528	0,611	0,621	0,623	0,626	0,628	126	5	1,44	1,48	0,69	1,33
126	Namibie	0,578	0,556	0,610	0,616	0,620	0,625	0,628	128	3	-0,39	0,94	0,70	0,35
136	Rép. du Congo	0,534	0,489	0,554	0,560	0,575	0,582	0,591	138	2	-0,87	1,25	1,61	0,42
138	Guinée équatoriale	–	0,526	0,591	0,590	0,584	0,584	0,587	137	-5	–	1,18	-0,18	–
139	Zambie	0,403	0,433	0,555	0,565	0,576	0,580	0,586	139	1	0,71	2,52	1,36	1,57
140	Ghana	0,456	0,485	0,554	0,566	0,572	0,577	0,579	140	-2	0,63	1,33	1,13	1,00
143	Sao Tomé-et-Principe	0,455	0,491	0,544	0,548	0,552	0,553	0,555	143	-2	0,76	1,02	0,52	0,83
Moyenne du groupe		0,525	0,544	0,610	0,616	0,621	0,625	0,628	126	1	0,36	1,18	0,76	0,79
Développement humain faible														
145	Kenya	0,473	0,447	0,529	0,535	0,539	0,544	0,548	145	0	-0,58	1,70	0,92	0,62
149	Angola	–	0,390	0,509	0,521	0,524	0,530	0,532	149	1	–	2,70	1,11	–
150	Swaziland	0,536	0,496	0,525	0,528	0,529	0,530	0,531	149	-5	-0,78	0,57	0,28	-0,04
151	Tanzanie (République-Unie de)	0,369	0,392	0,500	0,506	0,510	0,516	0,521	151	2	0,60	2,46	1,05	1,44
152	Nigéria	0,493	0,499	0,505	0,510	0,514	152	2	–	–	1,06	–
153	Cameroun	0,443	0,437	0,486	0,496	0,501	0,507	0,512	154	6	-0,13	1,07	1,32	0,61
154	Madagascar	–	0,456	0,504	0,505	0,507	0,508	0,510	153	-4	–	1,02	0,27	–
155	Zimbabwe	0,489	0,428	0,461	0,474	0,491	0,501	0,509	158	12	-1,53	0,75	2,50	0,06
156	Mauritanie	0,373	0,442	0,488	0,489	0,498	0,504	0,506	156	1	1,71	0,98	0,92	1,28
159	Comores	0,488	0,493	0,499	0,501	0,503	158	-1	–	–	0,75	–
161	Lesotho	0,493	0,443	0,472	0,480	0,484	0,494	0,497	161	1	-1,05	0,62	1,30	0,03
162	Togo	0,404	0,426	0,459	0,468	0,470	0,473	0,484	167	3	0,52	0,76	1,29	0,75
163	Rwanda	0,244	0,333	0,453	0,464	0,476	0,479	0,483	163	5	3,16	3,13	1,61	2,89
163	Ouganda	0,308	0,393	0,473	0,473	0,476	0,478	0,483	164	-2	2,47	1,86	0,51	1,89
166	Bénin	0,344	0,392	0,468	0,473	0,475	0,477	0,480	165	-2	1,33	1,78	0,64	1,40
167	Soudan	0,331	0,400	0,465	0,466	0,476	0,477	0,479	165	-5	1,90	1,52	0,74	1,55
168	Djibouti	–	0,365	0,453	0,462	0,465	0,468	0,470	168	0	–	2,17	0,97	–
169	Soudan du Sud	–	..	0,470	0,458	0,457	0,461	0,467	171	..	–	–	-0,15	–
170	Sénégal	0,367	0,380	0,456	0,458	0,461	0,463	0,466	170	-3	0,36	1,83	0,55	1,00
172	Côte d'Ivoire	0,389	0,398	0,444	0,445	0,452	0,458	0,462	172	0	0,23	1,12	0,98	0,72
173	Malawi	0,284	0,340	0,420	0,429	0,433	0,439	0,445	174	2	1,83	2,14	1,49	1,90
174	Éthiopie	–	0,284	0,412	0,423	0,429	0,436	0,442	175	2	–	3,78	1,78	..
175	Gambie	0,330	0,384	0,441	0,437	0,440	0,442	0,441	173	-2	1,55	1,38	-0,02	1,22
176	Rép. dém. du Congo	0,355	0,329	0,408	0,418	0,423	0,430	0,433	176	3	-0,77	2,18	1,52	0,83
177	Libéria	–	0,359	0,405	0,414	0,419	0,424	0,430	177	1	–	1,20	1,50	–
178	Guinée-Bissau	–	..	0,413	0,417	0,417	0,418	0,420	178	-4	–	–	0,42	–
179	Mali	0,233	0,313	0,409	0,415	0,414	0,416	0,419	179	-3	2,97	2,73	0,61	2,47
180	Mozambique	0,218	0,300	0,401	0,405	0,408	0,413	0,416	180	0	3,25	2,96	0,94	2,74
181	Sierra Leone	0,262	0,299	0,388	0,394	0,397	0,408	0,413	182	0	1,32	2,63	1,59	1,91
182	Guinée	–	0,323	0,388	0,399	0,409	0,411	0,411	181	1	–	1,83	1,50	–
183	Burkina Faso	–	–	0,378	0,385	0,393	0,396	0,402	184	2	–	..	1,58	–
184	Burundi	0,295	0,301	0,390	0,392	0,395	0,397	0,400	183	0	0,20	2,62	0,66	1,28
185	Tchad	–	0,332	0,371	0,382	0,386	0,388	0,392	186	1	–	1,12	1,37	–
186	Érythrée	–	–	0,381	0,386	0,390	0,390	0,391	185	-5	–	–	0,62	–
187	République centrafricaine	0,314	0,310	0,362	0,368	0,373	0,348	0,350	187	0	-0,14	1,58	-0,84	0,45
188	Niger	0,214	0,257	0,326	0,333	0,342	0,345	0,348	188	0	1,85	2,40	1,69	2,05
Moyenne régionale		0,351	0,372	0,441	0,447	0,452	0,455	0,459	169	0	0,88	1,82	0,97	1,26

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de PNUD, 2015.

Annex I Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) pour les pays africains

Sous	Classement selon l'IDH	Pays	Valeur de l'IDH 2014	Valeur de l'IDH 2014	Perte globale (%)	Différence par rapport au classement selon l'IDH
Développement humain élevé						
Afrique australe	63	Maurice	0,777	0,666	14,2	-2
Afrique de l'Est	64	Seychelles	0,772	–	–	–
Afrique du Nord	83	Algérie	0,736	–	–	–
Afrique du Nord	94	Libye	0,724	–	–	–
Afrique du Nord	96	Tunisie	0,721	0,562	22,0	-2
Moyenne du groupe			0,746	0,614	18,1	-2
Développement humain moyen						
Afrique australe	106	Botswana	0,698	0,431	38,2	-23
Afrique du Nord	108	Égypte	0,690	0,524	24,0	-5
Afrique centrale	110	Gabon	0,684	0,519	24,0	-6
Afrique australe	116	Afrique du Sud	0,666	0,428	35,7	-15
Afrique de l'Ouest	122	Cabo Verde	0,646	0,519	19,7	5
Afrique du Nord	126	Maroc	0,628	0,441	29,7	-2
Afrique australe	126	Namibie	0,628	0,354	43,6	-25
Afrique centrale	136	République du Congo	0,591	0,434	26,6	6
Afrique centrale	138	Guinée équatoriale	0,587	–	–	–
Afrique australe	139	Zambie	0,586	0,384	34,4	-6
Afrique de l'Ouest	140	Ghana	0,579	0,387	33,1	-3
Afrique australe	143	Sao Tomé-et-Principe	0,555	0,418	24,7	6
Moyenne du groupe			0,628	0,440	30,3	-6
Développement humain faible						
Afrique de l'Est	145	Kenya	0,548	0,377	31,3	-3
Afrique australe	149	Angola	0,532	0,335	37,0	-8
Afrique australe	150	Swaziland	0,531	0,354	33,3	-2
Afrique de l'Est	151	Tanzanie (République-Unie de)	0,521	0,379	27,3	4
Afrique de l'Ouest	152	Nigéria	0,514	0,320	37,8	-9
Afrique centrale	153	Cameroun	0,512	0,344	32,8	-1
Afrique centrale	154	Madagascar	0,510	0,372	27,0	4
Afrique australe	155	Zimbabwe	0,509	0,371	27,0	4
Afrique du Nord	156	Mauritanie	0,506	0,337	33,4	1
Afrique de l'Est	159	Comores	0,503	0,268	46,7	-18
Afrique australe	161	Lesotho	0,497	0,320	35,6	-2
Afrique de l'Ouest	162	Togo	0,484	0,322	33,4	1
Afrique de l'Est	163	Rwanda	0,483	0,330	31,6	4
Afrique de l'Est	163	Ouganda	0,483	0,337	30,2	6
Afrique de l'Ouest	166	Bénin	0,480	0,300	37,4	-2
Afrique de l'Est	167	Soudan	0,479	–	–	–
Afrique de l'Est	168	Djibouti	0,470	0,308	34,6	1
Afrique de l'Est	169	Soudan du Sud	0,467	–	–	–
Afrique de l'Ouest	170	Sénégal	0,466	0,305	34,4	1
Afrique de l'Ouest	172	Côte d'Ivoire	0,462	0,287	38,0	-1
Afrique australe	173	Malawi	0,445	0,299	32,9	2
Afrique de l'Est	174	Éthiopie	0,442	0,312	29,4	7
Afrique de l'Ouest	175	Gambie	0,441	–	–	–
Afrique centrale	176	Rép. dém. du Congo	0,433	0,276	36,2	0
Afrique de l'Ouest	177	Libéria	0,430	0,280	34,8	2
Afrique de l'Ouest	178	Guinée-Bissau	0,420	0,254	39,6	-5
Afrique de l'Ouest	179	Mali	0,419	0,270	35,7	1
Afrique australe	180	Mozambique	0,416	0,273	34,3	3
Afrique de l'Ouest	181	Sierra Leone	0,413	0,241	41,7	-4
Afrique de l'Ouest	182	Guinée	0,411	0,261	36,5	0
Afrique de l'Ouest	183	Burkina Faso	0,402	0,261	35,0	2
Afrique de l'Est	184	Burundi	0,400	0,269	32,6	5
Afrique centrale	185	Tchad	0,392	0,236	39,9	-1
Afrique de l'Est	186	Érythrée	0,391	–	–	–
Afrique centrale	187	République centrafricaine	0,350	0,198	43,5	-1
Afrique de l'Ouest	188	Niger	0,348	0,246	29,2	3
Moyenne du groupe			0,459	0,301	34,7	0
Moyenne régionale			0,524	0,440	30,3	–

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de PNUD, 2015.

Annexe J Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) pour les pays africains

Pays	IPM : Intensité des privations	Population proche de la pauvreté multidimensionnelle	Population en situation de pauvreté multidimensionnelle sévère
	(%)	(%)	(%)
Bénin	53,3	16,9	37,7
Burkina Faso	61,3	7,6	63,8
Burundi	54,0	12,0	48,2
Cameroun	54,1	17,8	27,1
République centrafricaine	55,6	15,7	48,5
Tchad	62,7	8,8	67,6
Comores	48,1	23,1	14,9
Côte d'Ivoire	51,7	17,9	32,4
Rép. dém. du Congo	50,8	18,5	36,7
Djibouti	47,3	16,0	11,1
Égypte	37,4	5,6	0,4
Éthiopie	60,9	6,7	67,0
Gabon	43,4	19,9	4,4
Gambie	50,5	21,3	31,7
Ghana	47,3	18,7	12,1
Guinée	57,6	12,7	49,8
Guinée-Bissau	61,6	10,5	58,4
Kenya	47,0	29,1	15,7
Lesotho	45,9	20,4	18,2
Libéria	50,8	21,5	35,4
Libye	37,5	6,3	0,1
Madagascar	54,6	11,7	48,0
Malawi	49,8	24,5	29,8
Mali	58,2	10,8	55,9
Mauritanie	52,4	16,8	29,9
Maroc	44,3	12,6	4,9
Mozambique	55,6	14,8	44,1
Namibie	45,5	19,3	13,4
Niger	65,0	5,9	73,5
Nigéria	54,8	18,4	30,0
République du Congo	44,7	26,2	12,2
Rwanda	49,7	17,9	34,6
Sao Tomé-et-Principe	45,5	21,5	16,4
Sénégal	53,5	18,1	30,8
Sierra Leone	53,0	14,6	43,9
Somalie	61,1	8,3	63,6
Afrique du Sud	39,6	17,1	1,3
Soudan du Sud	61,7	8,5	69,6
Soudan	54,6	17,9	31,9
Swaziland	43,5	20,5	7,4
Tanzanie (République-Unie de)	50,4	21,5	32,1
Togo	49,9	19,9	23,2
Tunisie	39,3	3,2	0,2
Ouganda	51,1	20,6	33,3
Zambie	48,6	23,1	22,5
Zimbabwe	44,1	29,3	7,8

Note : dernières données disponibles datant de 2005 à 2015

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de PNUD, 2015.

Annexe K Indice de développement de genre (IDG) par pays et par groupe de développement humain

Sous-région	Classement selon l'IDH 2014	Pays	Valeur de l'IDG 2014	Groupe de l'IDG 2014	Valeur de l'IDH femmes 2014	Valeur de l'IDH hommes 2014
Développement humain élevé						
Afrique australe	63	Maurice	0,950	2	0,752	0,792
Afrique de l'Est	64	Seychelles	–	–	–	–
Afrique du Nord	83	Algérie	0,837	5	0,637	0,761
Afrique du Nord	94	Libye	0,950	2	0,699	0,736
Afrique du Nord	96	Tunisie	0,894	5	0,671	0,751
Développement humain moyen						
Afrique australe	106	Botswana	0,982	1	0,691	0,704
Afrique du Nord	108	Égypte	0,868	5	0,633	0,729
Afrique centrale	110	Gabon	–	–	–	–
Afrique australe	116	Afrique du Sud	0,948	3	0,646	0,681
Afrique de l'Ouest	122	Cabo Verde	–	–	–	–
Afrique du Nord	126	Maroc	0,828	5	0,555	0,670
Afrique australe	126	Namibie	0,981	1	0,620	0,632
Afrique centrale	136	Congo (République du)	0,922	4	0,561	0,609
Afrique centrale	138	Guinée équatoriale	–	–	–	–
Afrique australe	139	Zambie	0,917	4	0,558	0,609
Afrique de l'Ouest	140	Ghana	0,885	5	0,540	0,610
Afrique australe	143	Sao Tomé-et-Principe	0,891	5	0,520	0,584
Développement humain faible						
Afrique de l'Est	145	Kenya	0,913	4	0,527	0,577
Afrique australe	149	Angola	–	–	–	–
Afrique australe	150	Swaziland	0,879	5	0,494	0,561
Afrique de l'Est	151	Tanzanie (République-Unie de)	0,938	3	0,504	0,538
Afrique de l'Ouest	152	Nigéria	0,841	5	0,468	0,556
Afrique centrale	153	Cameroun	0,879	5	0,478	0,544
Afrique centrale	154	Madagascar	0,945	3	0,497	0,526
Afrique australe	155	Zimbabwe	0,922	4	0,487	0,529
Afrique du Nord	156	Mauritanie	0,816	5	0,446	0,546
Afrique de l'Est	159	Comores	0,813	5	0,443	0,545
Afrique australe	161	Lesotho	0,953	2	0,482	0,505
Afrique de l'Ouest	162	Togo	0,831	5	0,439	0,527
Afrique de l'Est	163	Rwanda	0,957	2	0,472	0,493
Afrique de l'Est	163	Ouganda	0,886	5	0,452	0,510
Afrique de l'Ouest	166	Bénin	0,823	5	0,431	0,524
Afrique de l'Est	167	Soudan	0,830	5	0,428	0,516
Afrique de l'Est	168	Djibouti	–	–	–	–
Afrique de l'Est	169	Soudan du Sud	–	–	–	–
Afrique de l'Ouest	170	Sénégal	0,883	5	0,436	0,494
Afrique de l'Ouest	172	Côte d'Ivoire	0,810	5	0,410	0,507
Afrique australe	173	Malawi	0,907	4	0,423	0,467
Afrique de l'Est	174	Éthiopie	0,840	5	0,403	0,479
Afrique de l'Ouest	175	Gambie	0,889	5	0,414	0,466
Afrique centrale	176	Rép. dém. du Congo	0,833	5	0,393	0,472
Afrique de l'Ouest	177	Libéria	0,789	5	0,387	0,491
Afrique de l'Ouest	178	Guinée-Bissau	–	–	–	–
Afrique de l'Ouest	179	Mali	0,776	5	0,363	0,468
Afrique australe	180	Mozambique	0,881	5	0,390	0,443
Afrique de l'Ouest	181	Sierra Leone	0,814	5	0,370	0,454
Afrique de l'Ouest	182	Guinée	0,778	5	0,358	0,460
Afrique de l'Ouest	183	Burkina Faso	0,881	5	0,376	0,427
Afrique de l'Est	184	Burundi	0,911	4	0,381	0,418
Afrique centrale	185	Tchad	0,768	5	0,338	0,440
Afrique de l'Est	186	Érythrée	–	–	–	–
Afrique centrale	187	République centrafricaine	0,773	5	0,303	0,392
Afrique de l'Ouest	188	Niger	0,729	5	0,287	0,394

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de PNUD, 2015.

Comme expliqué dans le chapitre 2, l'Indice de développement de genre (IDG) correspond au ratio des valeurs de l'IDH femmes/ hommes, calculé à partir de la différence de valeur entre l'IDH des femmes et celui des hommes. Dans le cadre de l'IDG, les pays sont répartis en cinq groupes sur la base de l'écart absolu par rapport à la parité dans les valeurs de l'IDH :

Les pays du Groupe 1 présentent une égalité élevée de leurs scores d'IDH entre les femmes et les hommes (écart absolu inférieur à 2,5 %).

Les pays du Groupe 2 présentent une égalité moyenne à élevée des scores d'IDH entre les femmes et les hommes (écart absolu compris entre 2,5 et 5 %).

Les pays du Groupe 3 présentent une égalité moyenne de leurs scores d'IDH entre les femmes et les hommes (écart absolu compris entre 5 et 7,5 %).

Les pays du Groupe 4 présentent une égalité moyenne à faible de leurs scores d'IDH entre les femmes et les hommes (écart absolu compris entre 7,5 et 10 %).

Les pays du Groupe 5 présentent une égalité faible de leurs scores d'IDH entre les femmes et les hommes (écart absolu supérieur à 10 %).

Les pays du groupe 1 présentent donc un niveau de parité hommes-femmes bien plus élevé que les pays du groupe 5.

Dans le tableau ci-dessous, il est particulièrement frappant de constater que seuls deux pays figurent dans le groupe 1 (le Botswana et la Namibie) et quatre dans le groupe 2 (Maurice, le Lesotho, la Libye et le Rwanda). Le groupe 5 comprend 28 pays, dont 23 dans la catégorie « développement humain faible ». Sept pays ne disposent pas de données suffisantes pour pouvoir faire des estimations.

Annexe L Valeurs de l'Indice d'inégalité de genre (IIG) et son classement par sous-région

Le tableau ci-contre présente les valeurs de l'IIG et leur classement pour chaque sous-région. Il faut toutefois veiller à ne pas trop insister sur les différences sous-régionales qui apparaissent à partir de la simple agrégation des données liées aux pays des différentes sous-régions. À l'exception de l'Afrique du Nord, toutes les sous-régions affichent une moyenne qui les place dans le tiers inférieur du classement de l'ensemble des pays disposant de valeurs d'IIG. La valeur moyenne de l'Afrique du Nord classe celle-ci dans le tiers médian uniquement grâce aux bons scores de l'Algérie, de la Libye et de la Tunisie. La dernière ligne du tableau indique une valeur et un rang moyens pour tous les pays africains disposant de données. L'agrégation, à l'échelle de l'Afrique, des estimations portant sur les différents pays laisse entrevoir à quel point l'égalité des genres aux niveaux régional et national est déterminante pour le tissu économique et social du continent.

Groupe de l'IDH	Classement selon l'IDH 2014	Pays	Valeur de l'IIG 2014	Classement selon l'IIG 2014
Afrique du Nord				
Élevé	83	Algérie	0,413	85
Élevé	94	Libye	0,134	27
Élevé	96	Tunisie	0,240	48
Moyen	108	Égypte	0,573	131
Moyen	126	Maroc	0,525	117
Faible	156	Mauritanie	0,610	139
Moyenne sous-régionale			0,416	91
Afrique de l'Est				
Élevé	64	Seychelles	–	–
Faible	145	Kenya	0,552	126
Faible	151	Tanzanie (République-Unie de)	0,547	125
Faible	159	Comores	–	–
Faible	163	Rwanda	0,400	80
Faible	163	Ouganda	0,538	122
Faible	167	Soudan	0,591	135
Faible	168	Djibouti	–	–
Faible	169	Soudan du Sud	–	–
Faible	174	Éthiopie	0,558	129
Faible	184	Burundi	0,492	109
Faible	186	Érythrée	–	–
Moyenne sous-régionale			0,525	118
Afrique de l'Ouest				
Moyen	140	Ghana	0,554	127
Faible	152	Nigéria	–	–
Faible	162	Togo	0,588	134
Faible	166	Bénin	0,614	142
Faible	170	Sénégal	0,528	118
Faible	172	Côte d'Ivoire	0,679	151
Faible	175	Gambie	0,622	143
Faible	177	Libéria	0,651	146
Faible	178	Guinée-Bissau	–	–
Faible	179	Mali	0,677	150
Faible	181	Sierra Leone	0,650	145
Faible	182	Guinée	–	–
Faible	183	Burkina Faso	0,631	144
Faible	188	Niger	0,713	154
Moyenne sous-régionale			0,628	141,273
Afrique centrale				
Moyen	110	Gabon	0,514	113
Moyen	136	Congo (République du)	0,593	137
Moyen	138	Equatorial Guinea	–	–
Faible	153	Cameroon	0,587	132
Faible	154	Madagascar	–	–
Faible	176	Congo (République démocratique du)	0,673	149
Faible	185	Tchad	0,706	153
Faible	187	République centrafricaine	0,655	147
Moyenne sous-régionale			0,621	138,5
Afrique australe				
Élevé	63	Maurice	0,419	88
Moyen	106	Botswana	0,480	106
Moyen	116	Afrique du Sud	0,407	83
Moyen	126	Namibie	0,401	81
Moyen	139	Zambie	0,587	132
Moyen	143	Sao Tomé-et-Principe	–	–
Faible	149	Angola	–	–
Faible	150	Swaziland	0,557	128
Faible	155	Zimbabwe	0,504	112
Faible	161	Lesotho	0,541	124
Faible	173	Malawi	0,611	140
Faible	180	Mozambique	0,591	135
Moyenne sous-régionale			0,510	113
Moyenne pour l'Afrique			0,548	122,2

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique à partir de PNUD, 2015.

Annexe M Les relations entre l'IDH, l'IIG et leurs composants respectifs

Variables dépendantes									
Variables et statistiques indépendantes	IDH	IDH	IIG	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	Espérance de vie des femmes à la naissance	Taux de mortalité des femmes adultes	Taux de mortalité maternelle
IIG	-0,746(7,6)*			-30,234(4,03)*	-15,072(6,66)*	-10,869(4,98)*			
Composants de l'IIG									
Taux de mortalité maternelle		-0,0003(0,4)					-0,02(0,59)	0,183(0,36)	
Taux de natalité parmi les adolescentes		-0,0004(2,1)**					-0,09(4,2)*	1,055(3,64)*	0,189(2,5)**
Proportion de femmes siégeant au parlement		0,0004(0,5)							
Femmes ayant au moins une éducation secondaire		0,005(4,3)*							
Hommes ayant au moins une éducation secondaire		0,001(1,0)							
Taux de participation des femmes au marché du travail		0,002(2,7)*							
Taux de participation des hommes au marché du travail		0,00006(0,13)							
Composants de l'IDH									
Espérance de vie à la naissance			-0,005(2,9)*						
Durée attendue de scolarisation			-0,02(2,8)*						
Durée moyenne de scolarisation			-0,009(1,3)						
RNB			0,00013(0,193)						
R au carré ajusté	0,527	0,758	0,545	0,23	0,46	0,318	0,282	0,22	0,29
Statistique F	57,88*	24,33*	16,54*	16,22*	44,4*	24,82*	11,01*	8,03*	6,27**

Notes : les chiffres entre parenthèses représentent des statistiques T

* représente une signification à 1 % et ** une signification à 2 %

Source : calculs effectués par l'équipe du RDH Afrique.

Références

- Abrahams, Y.**, 2009, *Plaiting Three Strands: Gender-Based Violence as a Cause of Global Warming*, document préparé pour le colloque DAC/HSRC sur la cohésion sociale de Durban (Afrique du Sud), 29-30 octobre 2009.
- ActionAid.** 2015, *Close the Gap! The Cost of Inequality in Women's Work*, Londres, www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/womens_rights_on-line_version_2.1.pdf
- African Women and Peace Support Group**, 2004, *Liberian Women Peacemakers: Fighting for the Right to be Seen, Heard, and Counted*, Trenton, New Jersey (États-Unis), Africa World Press.
- Africa Renewal Online**, 2015, *Cellule de crise des femmes : nouvelle approche pour réduire les violences électorales*, <http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-2015/cellule-de-crise-des-femmes-nouvelle-approche-pour-r%C3%A9duire-les-violences>
- Ally, S.**, 2008, « Domestic Workers Unionisation in Post-Apartheid South Africa », *The Ahfad Journal*, vol 23 (2).
- Annan, J., Blattman, C., Carlson, K. et Mazurana, D.**, 2008, *The State of Female Youth in Northern Uganda: Phase II Uganda, Survey of War-Affected Youth (SWAY)*, www.crin.org/en/docs/Survey%20of%20War%20Affected%20Youth%20II.pdf
- Arbache, J. S., Kolev, A. et Filipiak, E.** (dir.), 2010, *Gender Disparities in Africa's Labour Market*, Washington, Banque mondiale.
- Baird, S., Chirwa, S., McIntosh, E. et Özler, B.**, 2011, *The Short-term Impacts of a Schooling Conditional Cash Transfer Program on the Sexual Behavior of Young Women*, <http://irps.ucsd.edu/assets/033/10615.pdf>
- BAD (Banque africaine de développement)**, 2014a, *Perspectives économiques au Bénin*, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- 2014b, *Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique*, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- 2014c, *Perspectives économiques au Niger*, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- 2015, *Indice de l'égalité du genre 2015*, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- BAD, CEA (Commission économique pour l'Afrique), PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et UA (Union africaine)**, 2014, *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : rapport OMD 2011*, Tunis (Tunisie).
- BAD, CEA, PNUD et UA**, 2014, *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : Analyse de la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, Addis-Abeba (Éthiopie).
- 2015, *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : rapport OMD 2015 – Enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD*, Addis-Abeba (Éthiopie).
- Bandara, A.**, 2015, « Economic Cost of Gender Gaps: Africa's Missing Growth Reserve », *Feminist Economics*, vol. 21, 2e édition.
- Banque mondiale**, 2008, *World Development Report 2008: Agriculture for Development*, Washington, D.C.
- 2012, *2012 World Development Report on Gender Equality and Development*, Washington, D.C., <http://goo.gl/Ax3vn2>
- 2014, *Gender at Work. A companion to the World Development Report on Jobs*, Washington, D.C.
- 2015a, *Les femmes, l'entreprise et le droit*, Washington, D.C., http://wbl.worldbank.org/?sc_lang=fr
- 2015b, *Enterprise Surveys*, Washington, D.C., www.enterprisesurveys.org/data
- 2015c, *Indicateurs du développement dans le monde*, Washington, D.C., www.data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators
- 2016, *Why Should Finance Ministers Care About Gender Equality? Mainstreaming Wasn't Getting Results Fast Enough*, Washington, D.C., www.worldbank.org/en/news/speech/2016/05/05/why-should-finance-ministers-care-about-gender-equality
- n.d., données issues de *The State of Education*, Washington, D.C., <http://datatopics.worldbank.org/education/wStateEdu/StateEducation.aspx>
- n.d., *Third Rural Transport Project*, Washington, D.C., <http://www.banquemondiale.org/projects/P075407/third-rural-transport-project?lang=fr>
- Banque mondiale et Elsevier**, 2015, *A Decade of Development in sub-Saharan African Science, Technology, Engineering and Mathematics Research*, Washington, D.C., Groupe de la Banque mondiale, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2014/09/20240847/decade-development-sub-saharan-african-science-technology-engineering-mathematics-research>
- Bardasi, E., Blackden, C. et Guzman, J.**, 2007, « Gender, Entrepreneurship, and Competitiveness in Africa » (éditions de la Banque mondiale), *Rapport sur la compétitivité de l'Afrique 2007*, Washington, D.C.
- Barker, G. et Ricard, C.**, 2005, *Young Men and the Construction of Masculinity in Sub-Saharan Africa: Implications for HIV/AIDS, conflict, and violence*, World Bank Social Development Papers Conflict Prevention and Reconstruction, document n° 26, p. 16-17, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2005/06/6022525/young-men-construction-masculinity-sub-saharan-africa-implications-hiv-aids-conflict-violence>
- Baskin, J.**, 1991, *Striking Back: A History of COSATU*, Johannesburg, Ravan.
- BBC News**, 2012, « The woman who took on Zimbabwe's security men and won », 6 juillet 2012.
- Budlender, D.**, 2008, *The Statistical Evidence on Care and Non-Care Work across Six Countries*, www.idrc.ca/EN/Documents/Care-Economy.pdf
- CARE International**, 2011, *Microfinance in Africa. State of the Sector Report: Closing the Gap*, www.care.org/sites/default/files/documents/MF-2011-CARE-Access-Africa-Closing-the-Gap.pdf
- 2013, *Connecting the World's Poorest People to the Global Economy: New Models for Linking Informal Savings Groups to Formal Financial Services*, http://insights.careinternational.org.uk/media/k2/attachments/Connecting_the_Worlds_Poorest_People_to_the_Global_Economy.pdf
- CARMMA (Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile en Afrique)**, 2016, *Fiche de performance du Zimbabwe*, Addis-Abeba, <http://www.carmma.org/fr/scorecard/zimbabwe>
- Carrasco, G.**, 2015, *Political Gaps: Mapping Gaps and Country Benchmarking, including Women's Empowerment for Building Peace, Security and Resilience*. Document de référence préparé pour le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016.
- Castillo Diaz, P. et Tordjman, S.**, 2012, *Participation des femmes aux négociations de paix : Présence et influence*, ONU-Femmes, <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/10/wpssourcebook-03a-womenpeacenegotiations-fr.pdf>
- CEA**, 2007, *Women in Power: Towards Democracy and Gender Equality Report*, Addis-Abeba (Éthiopie).
- 2014, *African Centre for Gender. Twenty-Year Review of the Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action (BPfA) + 20, Africa Regional Review Summary Report 1995-2014*, 9^e Conférence régionale africaine d'examen Beijing+20, Addis-Abeba, 17-19 novembre 2014.
- CEPALC (Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes)**, 2013, *Gender Equality Observatory of LAC*, Rapport annuel 2012, Santiago (Chili).

- Cerise, S., Eliseeva, A., Francavilla, F., Mejia, C. et Tuccio, M.**, 2013, *How Do Maternity Leave and Discriminatory Social Norms Relate to Women's Employment in Developing Countries?*, Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- CNBCAfrica.com**, 2015, « S. Africa's New Gender Bill Ruffles Feathers with 50% Women Quota », 12 février, www.cnbc.com/news/southern-africa/2014/02/10/safrica-s-new-gender-bill-ruffles-feathers-with-50-women-quota/
- Deere, C. D. et Doss, C. R.**, 2006, *Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity*, Washington, D.C., <http://ucanr.edu/blogs/food2025/blogfiles/14584.pdf>
- Demirguc-Kunt, A. et Klapper, L.**, 2012, *Measuring Financial Inclusion. Measuring Financial Inclusion: The Global Findex Database, Document de travail pour la recherche sur les politiques*, Washington, D.C., Banque mondiale.
- De Watteville, N.**, 2002, *Programmes de démobilisation et de réintégration : tenir compte des questions de genre*, série des documents de travail pour la région Afrique, n° 33, Washington, D.C., Banque mondiale.
- DFID (ministère du Développement international du Royaume-Uni)**, 2001, *The Causes of Conflict in Africa*, document de consultation, Londres, www.gsdc.org/document-library/causes-of-conflict-in-africa/
- Division de statistique des Nations Unies**, Indicateurs des OMD, disponible à l'adresse : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=9>
- EISA (Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique)**, 2009, *Fourth Annual Symposium: Preventing and Managing Violent Election-Related Conflicts in Africa: Exploring Best Practices*, 17-18 novembre 2009, Johannesburg (Afrique du Sud).
- Erukhar, A.S.**, 2015, *Building an Evidence Base to Delay Marriage in sub-Saharan Africa*, New York, The Population Council, www.popcouncil.org/research/building-an-evidence-base-to-delay-marriage-in-sub-saharan-africa
- Ezeala-Adikaibe, B., Onwuekwe, I., Ekenze, O., Madubuko, K., Ofoegbu, E.**, 2009, « Stroke Risk Factor Profile in Nigerian African Women », *The Internet Journal of Neurology*, vol. 13, n° 1, <https://ispub.com/IJN/13/1/4817>
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)**, 2012, *Sustainability dimensions*, Rome. <http://www.fao.org/docrep/018/i3137e/i3137e04.pdf>
- . 2016, Base de données Genre et le Droit à la terre, consultée le 25 mai 2016.
- . n.d., Archives de documents de la FAO, Rome.
- Forbes**, 2011, *Africa's Most Successful Women: Njeri Rionge*, 3 août 2011.
- Forum économique mondial**, 2014, *The Global Gender Gap Report 2014*, Cologne/Genève (Suisse), www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2014
- Fridell, M.**, 2009, *Consolidated Response on Gender Quotas in African Countries*, message web log, 7 avril, <http://aceproject.org/electoral-advice/archive/questions/replies/165671188>
- Gassmann, F. et Behrendt, C.**, 2006, *Les prestations en espèces dans les pays à faible revenu : simulation des effets sur la réduction de la pauvreté au Sénégal et en Tanzanie*, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_secsec_6814.pdf
- Gladman, K. et Lamb, M.**, 2013, *GMI Ratings 2013 Women on Boards Survey*, disponible sur le site Web de GMI Ratings : www.boarddiversity.ca/sites/default/files/GMIRatings_WOB_042013.pdf
- Goldman Sachs**, n.d., *10,000 Women*, www.goldmansachs.com/citizenship/10000women
- Groupe de la Banque mondiale**, 2015, *Accès aux institutions*, Washington, D.C., http://wbl.worldbank.org/data/exploretopics/accessing-institutions?sc_lang=fr
- Hein, C. et Cassirer, N.**, 2010, *Workplace Solutions for Childcare*, Genève (Suisse), OIT.
- Hideg, I. et Ferris, L.**, 2013, *Two Sides of Sexism: How Sexist Attitudes May Undermine and Promote Gender Diversity*, in *Academy of Management Proceedings*, vol. 2013, n° 1, Academy of Management.
- ICF International**, 2015, *The DHS Program STATcompiler*, www.statcompiler.com
- INNOVATE**, 2013, *Preliminary Study: Gender, Higher Education and AET*, Université de Floride, USAID, Virginia Tech, Penn State, Tuskegee University, www.oired.vt.edu/innovate/documents/Cross-cutting%20Studies/9_24_13%20VT%20Gender,%20Higher%20Education%20and%20AET.pdf
- Klugman, J., Hanmer, L., Twigg, S., Hasan, T., McCleary-Sills, J. et Santamaria, J.**, 2014, *Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity*, Washington, D.C., Banque mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/19036>
- Mama, A.**, 2008, « Critical connections: feminist studies in African contexts », in Cornwall, A., Whitehead, A. et Harrison, E. (dir.), *Feminisms in Development: Contradictions, Contestations and Challenges*, Londres, Zed Books.
- Mathur, S., Greene, M. et Malhotra, A.**, 2003, *Too Young to Wed: The Lives, Rights and Health of Young Married Girls*, Washington, D.C., International Center for Research on Women.
- Mazurana, D.E. et McKay, S.R.**, 1999, *Women and Peace-building*. Montréal, Canada, International Centre for Human Rights and Democratic Development.
- Mining.com**, 2014, « Let's Talk About: Women in the Mining Industry », 15 avril, www.mining.com/lets-talk-about-women-in-the-mining-industry-31775
- Modi, V., McDade, S., Lallement, D. et Saghir, J.**, 2005, *Accroître l'accès aux services énergétiques pour la réalisation des Objectifs du Millénaire. Vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies.
- Nations Unies**, 2014, *La justice et la réconciliation au Rwanda*, Département de l'information, New York, <http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/about/bgjustice.shtml>
- . 2015, *The World's Women 2015: Trends and Statistics*, New York.
- Ngongo-Mbede, V.**, 2003, « La médiation traditionnelle des conflits par les femmes au Cameroun », in *Les femmes et la paix en Afrique*, Paris, UNESCO, p. 29-36.
- Nguyen, M. et Wodon, Q.**, 2012a, *Measuring Early Marriage*, *Economic Bulletin*, vol. 32, 1e édition, www.researchgate.net/publication/254407333_Measuring_child_marriage
- . 2012b, *Perceptions of Child Marriage as a Reason for Dropping out of School: Results for Ghana and Nigeria*, mimeo, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Nkosi, B.**, 2012, « A Textbook Case of Pupil Dejection », *Mail and Guardian*, 29 juin 2012, <http://mg.co.za/article/2012-06-29-a-textbook-case-of-pupil-dejection>
- Ñopo Hugo, D. N. et Ramos J.**, 2011, *Gender Earnings Gaps in the World: A study of 64 countries*, série de documents de discussion, www.emeraldinsight.com/doi/pdf/10.1108/01437721211253164

- Ntahobari, J. et Ndayiziga, B.**, 2003, « Le rôle de la femme burundaise dans la résolution pacifique des conflits », in *Les femmes et la paix en Afrique*, Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), p. 11-28.
- Nussbaum, M.**, 2011, *Creating Capabilities: The Human Development Approach*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)**, 2014, *The OECD Gender and Social Institutions Index*, www.oecd.org/dev/development-gender/theoecdsocialinstitutionsandgenderindex.htm
- Odejide, A.**, 2014, « What Can a Woman Do? » *Gender Norms in a Nigerian University*, www.opendemocracy.net/5050/abiola-odejide/what-can-woman-do-gender-norms-in-nigerian-university
- Oduola, A.**, 2013, *Accelerating Progress on Maternal Mortality in Africa: Lessons from Emerging Policies and Institutional Innovation*, Conférence mondiale sur les OMD de 2013, Document de travail n° 11 du PNUD, New York.
- OIT (Organisation internationale du Travail)**, 2013, *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, deuxième édition, Genève (Suisse), www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-stat/documents/publication/wcms_234413.pdf
- 2014, *Maternity and Paternity at Work: Law and Practice across the World*.
- 2015a, Indicateurs clés du marché du travail (KILM), 8e édition, Genève (Suisse).
- 2015b, *Women in Business and Management: Gaining Momentum*, Genève (Suisse).
- 2015c, *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde – Tendances 2015*, Genève (Suisse).
- 2015d, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015 : accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes*, Genève (Suisse).
- OMS (Organisation mondiale de la Santé)**, 2013a, *Assisting Community Health Workers in Rwanda: MOH's Rapid SMS And Ubuzima*, http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/92814/1/WHO_RHR_13.15_eng.pdf
- 2013b, *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire*, Genève (rapport disponible en anglais).
- 2014a, *Rapport sur la situation mondiale des maladies non transmissibles 2014*, Genève, <http://www.who.int/nmh/publications/ncd-status-report-2014/fr/>
- 2014b, *WHO Global Expenditure Atlas, septembre 2014*, Genève (Suisse), <http://www.who.int/health-accounts/atlas2014.pdf>
- 2015, *Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015*, Genève, http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/204113/1/WHO_RHR_15.23_fre.pdf?ua=1
- ONU-Femmes**, 2016, *L'autonomisation économique : quelques faits et chiffres*, New York, <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures>
- ONUSIDA**, 2013, *HIV and AIDS Uganda Country Progress Report 2013*, Kampala.
- PACT**, 2016, *WORTH's Global Reach*, Washington, www.pactworld.org/WORTH
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)**, 2000, *Rapport sur le développement humain : Droits de l'homme*, New York, Oxford University Press.
- 2011, *Rapport sur le développement humain 2011*, New York.
- 2012a, *Rapport sur le développement humain en Afrique 2012 : Vers une sécurité alimentaire durable*, New York.
- 2012b, *An Environment-Friendly Pilot Village to Revolutionize National Environment Protection and Poverty Reduction*, www.rw.undp.org/content/rwanda/en/home/ourwork/environmentandenergy/successstories/rubaya-an-environment-friendly-pilot-village.html
- 2012c, *Political Economy Analysis. Institutional and Context Analysis Guidance Note*, www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/democraticgovernance/oslo_governance_centre/analysis_and_learning/political_economyanalysis.html
- 2013a, *Rapport sur le développement humain 2013. L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*, <http://hdr.undp.org/fr/>
- 2013b, *Plan stratégique du PNUD 2014-2017 : évoluer avec le monde*, New York, http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/corporate/Changing_with_the_World_UNDP_Strategic_Plan_2014_17/
- 2014, *Gender Equality in Public Administration*, www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Women-s%20Empowerment/GEPa%20Global%20Report%20May%202014.pdf
- 2015a, *Africa Policy Note*, New York (États-Unis).
- 2015b, *Rapport sur le développement humain*, New York (États-Unis).
- 2016, *UNDP's Gender Equality Seal Certification Programme: Lessons Learned in Latin America, Women Deliver*, <http://womendeliver.org/2016/undps-gender-equality-seal-certification-programme-public-private-enterprises-lessons-learned-latin-america/>
- n.d., *Political Economy Analysis*, www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/democraticgovernance/oslo_governance_centre/analysis_and_learning/political_economyanalysis.html
- PNUD et Commission Huairou**, 2014, *Engendering Access to Justice. Grassroots Women's Approaches to Securing Land Rights*, www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/access_to_justiceandruloflaw/Engendering-access-to-justice.html
- Powley, E.**, 2014, *Case Study: Rwanda. Women Hold Up Half of the Parliament*, <http://www.idea.int/publications/wip2/upload/Rwanda.pdf>
- Pungituppi J., Castro, M. E. et Muñoz-Boudet, A. M.**, 2010, *A Model for Promoting Gender Equity in Private Companies and in Government Agencies: The GEM Certification Process in Latin America and the Caribbean (The cases of Mexico, Chile, Argentina, and the Dominican Republic)*, n° 159, http://siteresources.worldbank.org/INTLAC/Resources/257803-1269390034020/EnBreve_159_English_Printable.pdf
- PwC**, 2015, *Mining for Talent. A Study of Women on Boards in the Mining Industry 2012-2014*, www.awmi.org/assets/1/7/WIM_MINING_FOR_TALENT_FINAL_2015.pdf
- Reeves, S. et Baden, H.**, 2000, *Gender and Development: Concepts and Definition*, Institute of Development Studies, Brighton (Royaume-Uni), https://books.google.it/books/about/Gender_and_Development.html?id=ZwBEAAAACAAJ&redir_esc=y
- Sen, A.**, 1999, *Development as Freedom*, Anchor Books, New York.
- Steady, F.C.**, 2006, *Women and Collective Action in Africa*, Palgrave Macmillan, New York.
- Stoneburner, R. et Low-Beer, D.**, 2004, « Population-Level HIV Declines and Behavioral Risk Avoidance In Uganda », *Science*, 30 avril 2004, vol. 304.

- Tadesse, A.**, 2009, *Private sector development: A Perspective of SME financing in Africa*, www.norfund.no/.../SME%20and%20growth%20MENON%20%5BFIN
- The Washington Post**, 2016, « The cultural factors at play in Africa's HIV crisis », par M. Gerson, 22 avril 2016.
- Thurshen, M. (dir.)**, 2010, *African Women: A Political Economy*. New York, Palgrave MacMillan.
- Triant, V. A., Hang, L., Hadigan, C. et Grinspoon, S. K.**, 2007, « Increased Acute Myocardial Infarction Rates and Cardiovascular Risk Factors among Patients with Human Immunodeficiency Virus Disease », *Journal of Clinical Endocrinological Metabolism*, n° 92, vol. 7, juillet, p. 2506–2512.
- Tripp, A.**, 2013, *Women and Politics in Africa Today*, <http://democracyinAfrica.org/women-politics-africa-today>
- UIP (Union interparlementaire)**, 2016, base de données « Les femmes dans les parlements nationaux », consultée le 16 juin 2016 sur <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)**, 2014a, *Enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous, Rapport mondial de suivi sur l'EPT (Éducation pour tous) 2013/2014*, Paris, <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002261/226157f.pdf>
- UNESCO**, 2014b, *Les progrès vers l'éducation pour tous stagnent, mais certains pays montrent la voie à suivre*, document d'orientation 14/fiche d'information 28, juin 2014, Paris (France).
- , 2015, Institut de statistique, in EdStats.
- UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population)**, 2012, *Oui au choix, non au hasard. Planification familiale, droits de la personne et développement*, L'état de la population mondiale 2012, New York (États-Unis).
- UNFPA et Center for Reproductive Rights**, 2013, *ICPD and Human Rights: 20 years of advancing reproductive rights through UN treaty bodies and legal reform*, www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/icpd_and_human_rights_20_years.pdf
- , 2012, *Marrying too young: end child marriage*, New York.
- , 2014a, *Mise en œuvre du cadre international et régional des droits de la personne en vue de l'élimination des mutilations génitales féminines*, New York.
- , 2014b, *Leçons tirées du premier cycle de l'examen périodique universel. Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction : des engagements à l'action*, New York.
- UNFPA et Guttmacher Institute**, 2014, *Adding It Up: The Costs and Benefits of Investing in Sexual and Reproductive Health*, par Singh, S., Darroch, J. E. et Ashford, L. S., New York (États-Unis), www.guttmacher.org/sites/default/files/report_pdf/addingitup2014.pdf
- UNFPA et Harvard School of Public Health**, 2008, Program on International Health and Human Rights. *UNFPA at Work: Six human rights case studies*, New York.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)**, 2016, *Factsheet Gender and Water, Sanitation and Hygiene*. Disponible sur www.unicef.org/esaro/7310_Gender_and_WASH.html
- , 2013. *Ending Child Marriage: Progress and Prospects*, New York (États-Unis), http://www.unicef.org/media/files/Child_Marriage_Report_7_17_LR.pdf
- Union africaine**, 2016, OAU/AU Treaties, Conventions, Protocols and Charters, Addis-Abeba, <http://au.int/en/treaties>
- Vanek, J., Chen, M., Hussmanns, R. et Carre, F.**, 2013, *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, 2^e édition, Genève, Organisation internationale du Travail.
- Veras Soares, F. et Teixeira, C.**, 2010, *Impact Evaluation of the Expansion of the Food Subsidy Programme in Mozambique*, résumé de recherche n° 17, Centre international de politiques pour une croissance inclusive, Brésil.
- Young, A.**, 2007, « Preventing, Demobilizing, Rehabilitating, and Reintegrating Child Soldiers in African Conflicts », *The Journal of International Policy Solutions*, Spring, vol. 7.

Notes de fin

¹ Se reporter, à titre d'exemple, aux recherches avant-gardistes d'Amartya Sen (1999) ou aux travaux plus récents de Martha Nussbaum (2011).

² La Mauritanie est associée à l'Afrique du Nord du fait de ses liens étroits avec les États de cette sous-région. En raison de l'insuffisance de données, les classements n'incluent pas les calculs du développement humain pour la Somalie ; toutefois, les données existantes placent la Somalie parmi les pays à faible développement humain.

³ Les dimensions « santé » et « éducation » sont chacune basées sur deux indicateurs, tandis que six indicateurs sont appliqués à la dimension « niveau de vie ». Tous les indicateurs nécessaires pour calculer l'IPM d'un ménage sont extraits de la même enquête auprès des ménages. Ils sont pondérés de manière à obtenir un score de privation, puis les scores sont calculés pour chaque ménage de l'enquête. Un score de privation de 33,3 % (un tiers des indicateurs pondérés) est utilisé pour opérer la distinction entre pauvres et non pauvres. Si le score de privation du ménage est de 33,3 % ou plus, le ménage (et chaque membre du ménage) est classé comme vivant dans une pauvreté multidimensionnelle. Les ménages dont le score de privation est de 20 % ou plus mais moins de 33,3 % sont *proches de la pauvreté multidimensionnelle*.

⁴ L'UNICEF (2013) a élaboré plusieurs scénarios montrant que l'Afrique subsaharienne possèdera le plus grand nombre et la plus grande proportion au monde de filles mariées d'ici 2050. En dépit d'une diminution annuelle de 1 % du nombre de mariages d'enfants depuis trente ans, le Nigéria tiendra la tête du classement en nombre absolu de mariages d'enfants, à moins que des mesures radicales ne soient prises. Quant au Burkina Faso, en raison de sa croissance démographique rapide, il pourrait enregistrer une augmentation considérable du nombre de mariages d'enfants d'ici 2050.

⁵ Dans les pays où la prévalence du VIH est forte, ce dernier a également été considéré comme un facteur de risque qui contribue à expliquer l'augmentation des maladies cardiaques chez les femmes africaines vivant en milieu rural. Voir Triant et al. (2007 : 2506-2512).

⁶ Les données ne sont disponibles que pour six pays : l'Afrique du Sud, le Botswana, le Ghana, le Malawi, la République démocratique du Congo, la République du Congo et la Tanzanie.

⁷ Convention no 183 de l'OIT (2000), article 4. La recommandation no 191, qui l'accompagne afin de fournir des orientations supplémentaires (non contraignantes) aux pays, préconise un congé de maternité payé d'une durée minimale de 18 semaines.

⁸ Cerise *et al.* (2013), à partir de données de 2010 sur la participation des femmes à la vie active et de l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (SIGI).

⁹ On estime que les PME représentent plus de 90 % de l'ensemble des entreprises, et que 70 à 80 % des PME sont des petites entreprises ou des microentreprises. La définition d'une PME dépend du contexte, mais est essentiellement déterminée par la taille de l'entreprise (nombre d'employés). On parle en général de microentreprise pour moins de dix salariés, de petite entreprise pour 10 à 49 salariés, et de moyenne entreprise pour 50 à 100 salariés.

¹⁰ Castillo Diaz et Tordjman (2012) ; Mama (2008) ; Steady (2006) ; Ngongo-Mbede (2003) ; Ntahobari et Ndayiziga (2003).

¹¹ Il s'agit des pays suivants : Côte d'Ivoire, Ghana, Malawi, Mali, Namibie, Ouganda, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Tchad et Zimbabwe.

¹² Ce concept a été introduit par Yvette Chesson-Wureh, coordinatrice de l'Angie Brooks International Centre au Libéria, une ONG œuvrant pour l'autonomisation des femmes. Il a été utilisé pour la première fois lors des élections de 2011 au Libéria puis a été reproduit au Kenya, au Sénégal et en Sierra Leone. Les situations pouvant différer selon les pays, les organisateurs affirment que le concept est adaptable aux conditions locales.

¹³ Rapporteur spécial de l'ONU sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2014, para. 67).

¹⁴ Convention n°183 de l'OIT (2000), article 4. La recommandation n°191, qui a vocation à fournir une orientation complémentaire (non contraignante) aux pays, recommande un congé maternité rémunéré d'une durée minimale de 18 semaines.

¹⁵ Les pays sont répartis en quatre sous-régions – Cameroun, Gabon, Madagascar, République démocratique du Congo et Tchad en Afrique centrale ; Égypte et Tunisie en Afrique du Nord ; Mozambique et Zambie en Afrique australe ; Bénin, Burkina Faso, Libéria, Mali, Niger, Sénégal et Sierra Leone en Afrique de l'Ouest.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Programme des Nations Unies pour le développement
Bureau régional pour l'Afrique
One United Nations Plaza
New York, NY 10017
www.undp.org

Au service
des peuples
et des nations

Dans le contexte d'un monde en mutation, compte tenu des impératifs du Programme de développement à l'horizon 2030 et du fait que les femmes soutiennent la moitié du ciel, selon le fameux adage, les aspirations de l'Afrique en matière de développement, telles qu'énoncées dans l'Agenda 2063 ne pourront pas être réalisées si la moitié de l'humanité est laissée pour compte. Le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 s'inscrit dans cette perspective et apporte une contribution substantielle au discours sur le développement axé sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sur le continent.

Le rapport nous rappelle, quelque peu brutalement, que l'égalité des genres est un catalyseur essentiel du développement. En effet, lorsqu'il n'est pas fondé sur la dimension de genre, le développement est menacé. S'appuyant sur une approche innovante fondée sur l'économie politique, qui remet en question les normes sociales, les pratiques culturelles et les cadres institutionnels susceptibles de porter atteinte à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le rapport examine les processus politiques, économiques et sociaux qui entravent la promotion des femmes africaines, et propose des stratégies, des politiques et des actions concrètes pour y remédier.

Au fur et à mesure que les femmes africaines atteignent des mesures élevées de bien-être économique et social, c'est la société toute entière qui en bénéficie. Des avancées notables ont été enregistrées au titre de l'amélioration de la participation des femmes dans la vie politique et économique en Afrique. Pourtant, le rythme de l'accélération du processus de l'égalité des genres a été plus lent et plus incohérent que prévu. En effet, des progrès limités ont été accomplis dans la lutte contre les normes sociales et les institutions qui perpétuent l'inégalité entre les genres.

En conséquence, nombreuses sont les Africaines qui restent confinées à l'extrémité inférieure de l'éventail des opportunités économiques, perpétuant ainsi le faible statut socio-économique de leur famille. Aujourd'hui, les femmes africaines atteignent seulement 87 pour cent des résultats du développement humain des hommes africains. En Afrique subsaharienne, le coût de l'inégalité des genres sur le seul marché du travail s'est élevé à quelque 105 milliards de dollars US en 2014, ce qui représente 6 % du PIB de la sous-région.

Compte tenu de ces disparités entre les genres, la réalisation des ODD et l'Agenda 2063 pour l'Afrique ne serait qu'une simple aspiration, qui ne pourrait jamais devenir une réalité. Le présent rapport propose un programme d'action comportant sept pistes permettant d'accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes :

- Adopter des réformes législatives et politiques efficaces, susceptibles de favoriser l'autonomisation des femmes et utiliser l'égalité des genres comme un prisme stratégique structurant la planification et la mise en œuvre des politiques du développement
- Renforcer les capacités et la responsabilité pour accroître la participation et le leadership des femmes dans la prise de décisions à tous les niveaux de la société
- Aborder les causes profondes des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes dans les domaines de la santé et de l'éducation, afin de briser les normes sociales préjudiciables aux femmes et les barrières culturelles qui entravent l'égalité des genres

- Soutenir l'accès équitable à la terre, aux services financiers, à l'égalité de rémunération et d'emploi pour les femmes africaines, y compris par la création d'une banque africaine d'investissement destinée aux femmes et l'ouverture de guichets d'investissement à l'usage des femmes dans les banques de développement

- Prendre des décisions stratégiques et réaliser des investissements adéquats pour créer des institutions efficaces, socialement responsables, représentatives et agiles, susceptibles de mener à une société plus équitable et inclusive

- Poursuivre l'analyse sensible au genre et assurer le suivi des résultats du développement en tenant compte de la dimension de genre et promouvoir un partage plus efficace des connaissances, des outils et des expériences entre les pays et les régions

- Forger des alliances solides entre tous les segments de la société en vue de réaliser un programme d'action commun pour accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique, notamment en engageant les institutions du secteur public et privé ainsi que les organisations de la société civile à mettre en œuvre une initiative de certification GES (label égalité des genres) pour l'Afrique

« Ce n'est pas un choix, mais un impératif : sans lutter contre les inégalités entre les genres et la discrimination à l'égard des femmes, il sera impossible d'atteindre les objectifs de développement durable » – Helen Clark, Administrateur du PNUD

« Libérer l'énergie créatrice des femmes en favorisant leurs aspirations, en leur donnant accès aux opportunités et aux ressources, et en leur offrant une chance de devenir des citoyennes actives contribuera à faire de l'Afrique la prochaine frontière du 21^e siècle pour le développement inclusif » – Abdoulaye Mar Dieye, Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique

« L'histoire nous jugera non pas sur ce que nous disons dans le moment présent, mais sur ce que nous ferons par la suite pour améliorer la vie de nos concitoyens. Nous serons jugés sur l'héritage que nous laisserons aux générations à venir » – Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Libéria

« Le développement, la paix et la prospérité de l'Afrique reposent sur la participation des femmes africaines, en particulier sur leur autonomisation économique. L'accent mis sur la femme vient en plus de notre dépendance traditionnelle à l'égard des hommes et fait appel à notre plein potentiel » – Nkosazana Dhlamini-Zuma, Présidente de l'Union africaine

« Il n'y aura point de repos avant que notre monde ne réalise la plénitude et l'équilibre, un état où les hommes et les femmes sont considérés comme égaux et libres » – Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix

« Les graines du succès de chaque nation sur terre sont celles qui sont plantées dans le cœur des femmes et des enfants » – Joyce Banda, ancien Président du Malawi

« L'Afrique a accompli des progrès significatifs dans la réalisation de plusieurs de ses objectifs de développement, mais il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes, en utilisant l'égalité des genres comme un accélérateur permettant d'atteindre tous les objectifs de développement durable » – Ayodele Odusola, Économiste en chef du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD